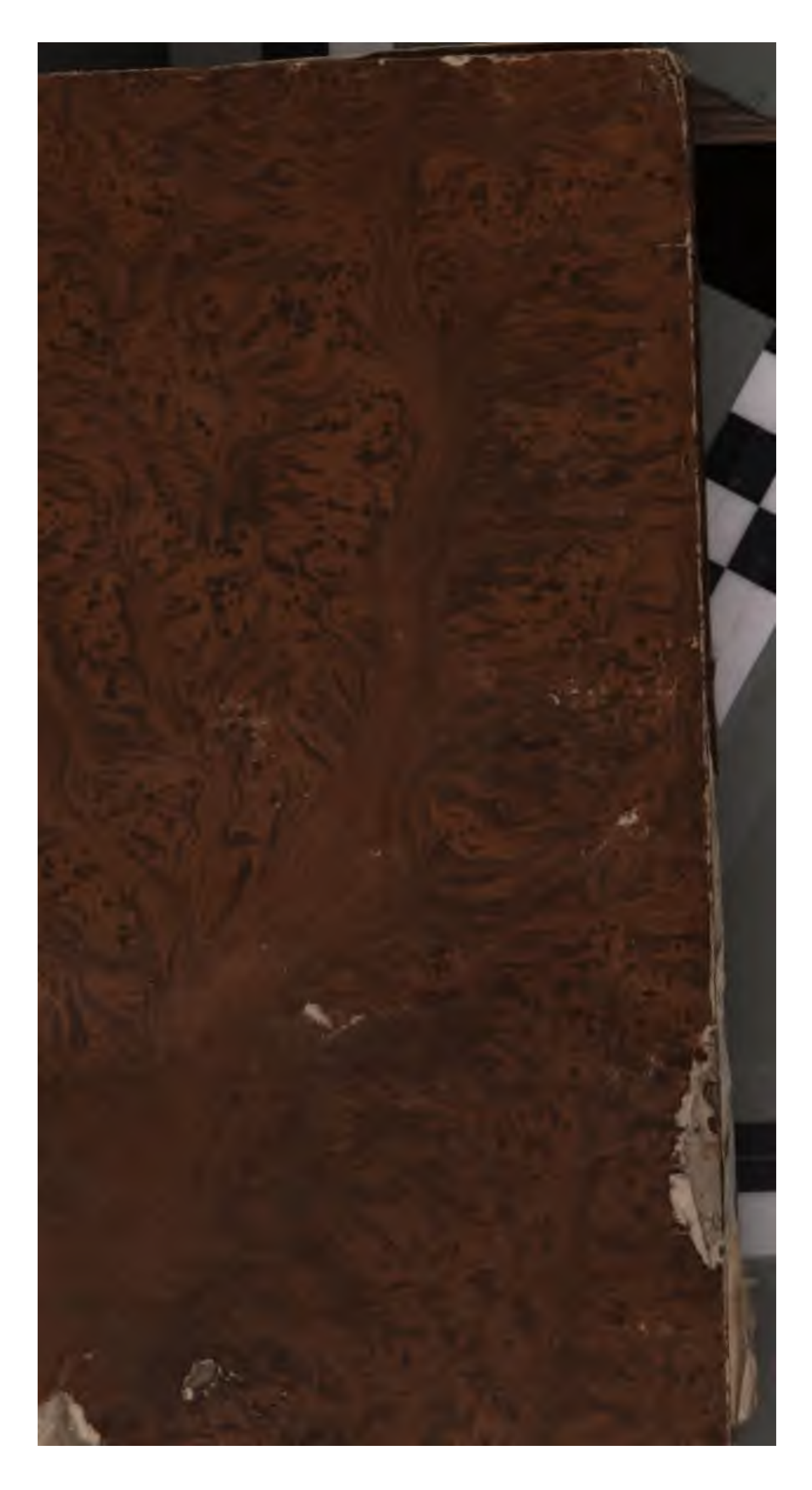


DE L'IMPRIMERIE DE MAME.



PRÉFACE.

« *On se battoit encore à Montmartre, lorsque l'imprimeur qui se dévouoit avec moi à la cause du Roi, vint chercher le manuscrit de cet ouvrage* ». Tels sont les premiers mots de la préface (1) d'un ouvrage qui, plus que tout autre, a contribué à éclairer l'opinion publique sur la nécessité de se rallier aux souverains légitimes. L'éditeur de cette collection peut se les appliquer. Ce fut le 30 mars à deux heures, au moment où un prétendu courrier de Buonaparte répandoit dans les rues de Paris la nouvelle de la retraite des alliés et de l'approche de son maître avec cinquante mille hommes, qu'il porta chez M. Mame son premier cahier commençant par ces mots : *Un homme qui n'a régné que par*

(1) De la seconde édition.



la terreur, la perfidie et le mensonge, est sur le point de recevoir le châtiment que le Ciel réserve aux méchans.

En rappelant ce fait l'auteur ne pense pas tirer avantage d'un courage qui n'a pas de mérite; car il ne peut exister de courage que lorsqu'il y a du danger, et l'auteur n'en voyoit pas à annoncer la chute du tyran, qui depuis long-temps n'étoit plus douteuse pour lui. Les fautes que cet homme avoit accumulées depuis quelques années; l'esprit d'inconséquence, de vertige et d'injustice qu'il avoit montré dans toutes les parties de l'administration publique; la perversité des conseillers qui l'entouroient, tout indiquoit que la main de Dieu n'étoit pas avec lui, et que la colère céleste avoit marqué la fin de sa domination. D'ailleurs, en étudiant l'histoire, on est tenté de croire que les mêmes lois éternelles qui président au gouvernement du monde physique règlent aussi la durée de ces grandes calamités, et de ces maladies de l'esprit qui, à certaines époques, affligent l'humanité. La

vingt-cinquième année qui approchoit de sa fin, pouvoit être le terme fixé par la Providence pour cette fièvre révolutionnaire qui, après avoir renversé l'antique trône de S. Louis, et couvert de deuil la France entière, avoit étendu son influence sur toutes les parties du continent européen. Déjà les peuples que le moderne Attila avoit voulu dégrader, reprenoient leur énergie et leur caractère national. Une sainte ligue avoit réuni des nations souvent rivales; la même bannière flottoit pour ces Moscovites que l'ignorance et la présomption nous peignoient comme des barbares; pour ces braves Suédois, dont l'histoire est illustrée par les noms de tant de grands capitaines, et de tant de savans du premier ordre; pour ces Autrichiens, dont les armées ont de tout temps été regardées comme la meilleure école militaire; pour ces Prussiens qui, au milieu de leurs désastres, avoient su conserver le feu sacré des lumières et de l'érudition, que la Providence avoit confié à leur garde; pour

On trouve cet ouvrage

A BRUXELLES, chez LECHARLIER, Libraire.
A STRASBOURG, chez J. F. LEVRAULT.
A LILLE, chez VANACKÈRE.
A NISMES, chez GAUDE jeune.
A ROUEN, chez FRÈRE aîné.

heureuse alloit commencer pour les François, si, sincèrement revenus à des principes d'ordre et de justice, ils vouloient permettre à leur souverain légitime de guérir les maux causés par une liberté illusoire, et ne pas recommencer une nouvelle période de folies et de misère.

En m'appliquant la phrase de M. de Chateaubriand, mon intention ne pouvoit pas être non plus d'établir entre son ouvrage et mon Recueil un parallèle qui ne pourroit que m'être extrêmement défavorable. J'ai voulu seulement rappeler un fait, pouvant expliquer et excuser le désordre qui règne dans la distribution des pièces qui forment ma collection. Il fallut satisfaire à l'impatience du public, qui ne me laissoit pas le temps de me procurer successivement les pièces qui me manquoient, ni celui de classer les matériaux que je possédois.

Je dois ici témoigner ma reconnoissance aux personnes qui ont contribué à enrichir cette collection, en m'envoyant les diffé-





VICTOR MOREAU

A Paris, Chez F. Schœll, rue des fossés Montmartre N.° 14.

depuis quelques années; je prétendois que les pièces que j'y admettois ne contenoient que des vérités, et qu'il falloit n'ajouter foi qu'aux assertions de ceux qui combattoient les François. Il me semble qu'en lisant sans prévention ma collection, on ne sauroit se méprendre sur son objet. Pour détromper ceux des François qui étoient dans l'erreur sur les événemens qui se sont passés, il falloit les mettre en état de démêler eux-mêmes la vérité, en comparant entre eux les rapports des deux partis. Éclairés par le flambeau de la critique, ces morceaux serviront à l'historien de cette mémorable époque de guide dans une route tortueuse et obscure, où les préventions, les préjugés nationaux et d'états, les passions et la haine des partis peuvent si facilement égarer. Les rapports des généraux étrangers, et les récits des divers écrivains, seront discutés devant le tribunal sévère de la postérité, qu'on ne trompe pas facilement. Une chose doit cependant avoir frappé les lecteurs accoutumés aux forfanteries des bul-



Temiten del.t

VICTOR MOREAU

A Paris, Chez F. Schœll, rue des fossés Montmartre N.° 14

tenter seulement d'abuser de la crédulité du peuple au point qu'on a voulu le faire en France sous le gouvernement du tyran. Cette différence entre les deux peuples tient à la première éducation que reçoivent les enfans des dernières classes de la société.

Quelques patriotes ombrageux ont pensé qu'un Recueil comme le mien pourroit tendre à ternir la gloire des armées françoises, acquise par vingt années de triomphes. Ces craintes me paroissent chimériques. Les puissances qui étoient alliées contre le dominateur de la France ne sauroient avoir méconnu la bravoure des troupes qu'il avoit su attacher à sa cause. L'immensité de leurs préparatifs, l'extension qu'elles ont donnée à leur confédération, la prudence qu'elles ont mise dans leurs opérations, prouvent qu'elles savoient à qui elles avoient affaire. D'ailleurs, quelques échecs, des défaites même, peuvent-ils faire oublier tant de victoires, dont les noms sont inscrits dans les fastes de l'histoire?



Mon Recueil renferme près de quatre cents pièces, en comptant séparément toutes celles qui sont réunies sous un même numéro. On y trouve des matériaux sur les événemens qui se sont passés en Espagne en 1808; sur l'usurpation de l'État de l'Église; sur les affaires de la Hollande, et surtout sur les trois campagnes de 1812, 1813 et 1814. Il s'en faut pourtant que ce soit là la totalité des événemens sur lesquels le dernier gouvernement a tenu les François dans l'ignorance; il en reste un grand nombre d'autres dont l'histoire ne pourroit pas encore être écrite, faute des documens nécessaires. Quoique des journalistes aient annoncé que l'histoire de la campagne de 1812 est épuisée, je crois pouvoir dire qu'elle n'est pas encore connue: il règne de l'incertitude sur les événemens dont le Portugal et l'Espagne ont été le théâtre, le premier, depuis le mois d'octobre 1807, le second, postérieurement à l'année 1808: il en règne sur les négociations qui ont eu lieu avec le souverain Pontife et avec quel-

ques autres Princes ; certains événemens militaires et politiques des campagnes de 1805, 1807 et 1809, tout ce qui concerne les siéges de Dantzig, de Stettin, de Glogau, et de quelques autres places fortes, ainsi que les combats qui ont eu lieu par mer, à commencer par la bataille de Trafalguar, sont enveloppés dans le mystère ; enfin, quoique la grande révolution qui s'est opérée en Suisse, et qui n'est pas encore parvenue à son dernier résultat, ait donné naissance à un grand nombre d'actes publics, on la connoît à peine en France (1). Si j'avois voulu faire entrer dans mon Recueil, je ne dis pas tous les documens relatifs à ces divers événemens que j'espère me procurer avec le

(1) On attend encore des détails sur ce qui s'est passé à Hambourg. L'ouvrage de M. *Varnhagen*, intitulé : Hambourg avant Davoust, ou Relation des événemens qui se sont passés en cette ville depuis la sortie des François en 1813 jusqu'à leur rentrée, renferme des documens intéressans, et peut servir de complément à mon Recueil.

temps, mais tous ceux qui sont en mon pouvoir, j'avois de quoi l'augmenter de quelques volumes. Mais il a fallu m'arrèter pour ne pas fatiguer la patience des lecteurs, pour lesquels ces événemens perdent de leur intérêt à mesure que le temps les fait perdre de vue. Je termine donc cette collection par le quatrième volume; mais j'espère pouvoir publier dans quelque temps un supplément, où je placerai quelques pièces plus importantes choisies parmi les matériaux qui me restent. Pour dévoiler le caractère odieux de Buonaparte, de cet homme qu'un poëte latin paroît avoir deviné dans ces vers :

> Ingenio motûs avidus fideique sinister
> Is fuit; exsuperans astu; sed devius æqui.
> Armato nullus divum pudor; improba virtus,
> Et pacis despectus honos, penitusque medullis
> Sanguinis humani flagrat sitis; his super ævi
> Flore virens. *Sil. Ital.* I, 56.

il seroit très-intéressant de porter à la

connoissance du public les faits qui concernent l'administration intérieure de la France depuis une dixaine d'années, administration dont toutes les branches offrent des actes d'iniquité innombrables. J'invite les personnes qui sont à même de se procurer des pièces de ce genre, à ne pas en priver le public.

Trois tables sont jointes à mon ouvrage. La première, qui doit être placée immédiament après cette Préface, en tête du premier volume, est destinée à corriger, jusqu'à un certain point, le défaut d'ordre qui règne dans cette collection. En la consultant on pourra lire dans une suite vraiment chronologique les pièces qu'elle renferme. La seconde table donne la série des principaux événemens des mémorables campagnes de 1812, 1813 et 1814; j'y ai essayé de classer les événemens que l'historien de cette guerre développera; enfin, la troisième aide à faire retrouver dans ce Recueil

ce qui se rapporte à ces événemens. Les deux dernières tables terminent le quatrième volume.

Paris le 31 juillet 1814.

FRÉDÉRIC SCHŒLL,

Attaché à la Légation de S. M. le Roi de Prusse près la cour de France; ancien membre de l'administation générale du département du Bas-Rhin, jusqu'aux événemens du 10 août 1792.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

PIÈCES RENFERMÉES DANS CETTE COLLECTION,

INDIQUANT L'ORDRE DANS LEQUEL IL FAUT LES LIRE.

Les pièces marquées d'un astérique ne sont pas officielles. Les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes les pages.

1. *DÉCLARATION donnée de la part de MONSIEUR, frère du Roi Louis XVI, le* 23 *juillet* 1803, *suivie de l'adhésion des Princes de la maison royale et des Princes du Sang*, IV, 283.

AFFAIRES DU PAPE.

2. *Lettre de monseigneur Rivarola, gouverneur-général de la Marche d'Ancône pour le Pape, au général françois commandant à Macerata, du* 11 *novembre* 1807, I, 123.

3. *Note du Cardinal Doria-Panfili, Secrétaire d'état, remise à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, du* 2 *mars* 1808, I, 124.

4. *Lettre circulaire adressée par le mi à tous les Cardinaux, le* 5 *mars* 1808, 127.

5. *Lettre du même au général franç Miollis, du* 13 *mars* 1808, I, 128.

6. *Lettre circulaire adressée, au nom de S. par le Cardinal Secrétaire d'état, Doria-P fili, aux Cardinaux exilés, du* 23 *mars* 18 *suivie de la liste des Cardinaux exilés*, 130.

7. *Note du Cardinal Gabrielli, Pro-secrét d'état, remise à M. Lefebvre, chargé d faires de France, du* 26 *mars* 1808, I, 1

8. *Bref du Pape, adressé à l'Empereur poléon, le* 27 *mars* 1808, I, 175.

9. *Lettre circulaire adressée par le Card Pro-secrétaire d'état aux Officiers du Pa du* 30 *mars* 1808, I, 134.

10. *Note de M. de Champagny au Card Caprara, Légat apostolique à Paris, d avril* 1808, I, 135.

11. *Lettre du Cardinal Gabrielli, Pro-se taire d'état, au Trésorier général, du* 5 1808, I, 139.

12. *Note du Cardinal Gabrielli, Pro-secrét*

d'état, à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, du 7 *avril* 1808, I, 140.

13. *Note du Cardinal Gabrielli au même, du* 11 *avril* 1808, I, 143.

14. *Note du même au même, du* 19 *avril* 1808, I, 146.

15. *Note de M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, au Cardinal Gabrielli, Pro-secrétaire d'état, du* 19 *avril* 1808, I, 157.

16. *Note du Cardinal Gabrielli, en réponse à la précédente, de la même date*, I, 157.

17. *Lettre de Monsignor Cavalchini, gouverneur de Rome, au Pape, du* 20 *avril* 1808, I, 194.

18. *Lettre du Cardinal Gabrielli au général françois Miollis, du* 22 *avril* 1808, I, 158.

19. *Réponse du général Miollis à la lettre précédente, du* 23 *avril* 1808, I, 160.

20. *Note du Cardinal Gabrielli au chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie à Rome, du* 30 *avril* 1808, I, 160.

21. *Lettre circulaire du même aux Officiers et autres personnes attachées au service du Pape, du* 30 *avril* 1808, I, 174.

22. *Instruction adressée, d'après les ordres du Pape, par la chancellerie d'état, à tous les*

Évêques des provinces usurpées par le gouvernement françois, du 22 mai 1808, I, 178.

23. *Lettre circulaire adressée par le Pro-secrétaire d'état, Cardinal Gabrielli, aux ministres étrangers, datée du* 17 *juin* 1808, I, 190.

24. *Lettre circulaire du même, du même jour,* I, 191.

25. *Note circulaire adressée par le Cardinal Pacca, Pro-secrétaire d'état, aux ministres étrangers résidans à Rome, du* 2 *septembre* 1808, I, 197.

26. *Circulaire adressée par le même aux mêmes, le* 6 *septembre* 1808, I, 199.

27. *Circulaire du même aux mêmes, du* 7 *septembre* 1808, I, 202.

28. *Lettre du même au général françois Miollis, du* 15 *octobre* 1808, I, 205.

29. *Note circulaire adressée par le même aux ministres étrangers à Rome, le* 30 *novembre* 1808, I, 214.

30. *Extrait du n°* 146 *de la gazette de Rome, du* 17 *décembre* 1808, I, 223.

31. *Proclamation du gouvernement papal, relative au n°* 146 *de la gazette de Rome, du* 18 *décembre* 1808, I, 223.

32. *Lettre du Cardinal Pacca, Pro-secrétaire d'état, au général françois Miollis, du* 5 *janvier* 1809, I, 225.

33. *Bref adressé aux Archevêques et Évêques des provinces de l'État ecclésiastique, occupées par les François, et qui ont été déportés, du* 20 *janvier* 1809, I, 230.

34. *Lettre du Pro-secrétaire d'état au général françois Miollis, du* 22 *janvier* 1809, I, 237.

35. *Circulaire adressée par le même aux ministres étrangers à Rome, le* 23 *janvier* 1809, I, 242.

36. *Lettre adressée par le même au général françois Lemarrois, le* 14 *mai* 1809, I, 243.

37. *Proclamation du Saint-Père, du* 10 *juin* 1809, I, 245.

38. *Bref du Saint-Père, du* 11 *juin* 1809, *qui excommunie Napoléon*, I, 248.

39. *Publication du Saint-Père, du* 12 *juin* 1809, *qui annonce l'excommunication encourue par Napoléon*, I, 249.

40. * *Récit de quelques événemens qui se sont passés à Fontainebleau depuis l'arrivée du Pape en cette ville, le* 19 *juin* 1812, *jusqu'au prétendu concordat signé le* 24 *janvier* 1813, I, 399.

41. * *Relation de ce qui s'est passé à Fontainebleau, les 22 et 23 janvier* 1814, I, 251.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

42. *Proclamation de la Junte suprême de Séville, du* 29 *mai* 1808, I, 307.

43. *Déclaration de guerre de l'Espagne contre Napoléon I, Empereur des François, du* 6 *juin* 1808, I, 316.

44. *Adresse à Napoléon, publiée à Valence le* 7 *juin* 1808, I, 319.

45. *Proclamation du général Palafox*, I, 330.

46. *Instruction générale pour la formation des armées espagnoles et de la levée en masse*, I, 337.

47. *Manifeste de la Junte de Séville, exposant les motifs qui ont occasioné son établissement, du* 17 *juin* 1808, I, 345.

48. *Lettre du général Castanos à la Junte suprême, datée du quartier-général d'Anduxar, le* 19 *juillet* 1808, I, 359.

49. *Seconde lettre du même à la même, sous la même date*, I, 361.

50. *Lettre du Comte de Tilly à la Junte suprême, du* 21 *juillet* 1808, I, 362.

51. *Proclamation du général Castanos, du* 21 *juillet* 1808, I, 363.

52. *Rapport du même adressé à la Junte suprême, du* 24 *juillet* 1808, I, 364.

53. *Lettres du général Dupont interceptées par les Espagnols, du* 15 *juillet* 1808, I, 368.

54. *Lettre circulaire relative à la convocation d'une Junte centrale pour le royaume des Espagnes et des Indes, adressée à tous les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires de S. M. C. dans l'étranger; en date de Valence du* 22 *août* 1808, I, 373.

55. *Proclamation de la Junte centrale de Madrid, du* 14 *novembre* 1808, I, 377.

56. *Manifeste relatif à la position actuelle de l'Espagne, publié à Valence*, I, 386.

57. *Réponse du général Palafox au général françois Lefebvre Desnouettes, qui l'avoit sommé de se soumettre avec son armée, datée d'Albarraçui, le* 28 *août* 1809, I, 111.

C'est par une faute d'impression que cette pièce y porte le millésime de 1808.

58. *Instruction donnée par Joseph Napoléon à M. Desmolard, son envoyé à Baltimore, et aux trente-deux autres agens chargés de révolutionner l'Amérique espagnole*, IV, 297.

59. *Décret des Cortès d'Espagne, du* 8 *février* 1814, IV, 305.

CAMPAGNE D'AUTRICHE DE 1809.

60. *Déclaration de la cour de Vienne à la cour de France, du* 27 *mars* 1809, II, 455.

61. *Ordre du jour du généralissime, Archiduc Charles, du* 6 *avril* 1809, II, 455.

62. *Proclamation de l'Empereur d'Autriche, datée de Vienne, le* 8 *avril* 1809, II, 459.

63. *Proclamation du généralissime, Archiduc Charles, adressée à la nation allemande, du* 8 *avril* 1809, II, 461.

64. *Ordre du jour de l'Empereur Napoléon, daté du quartier-général impérial à Ens, le* 5 *mai* 1809, II, 463.

Cet ordre du jour, que nous avons donné tel qu'il a été publié à l'armée, a été ensuite inséré, avec quelques changemens, dans le Moniteur du 5 juillet 1809. Voici comment il s'y trouve : « D'après les ordres de l'Empereur, le nommé Chasteller, soi-disant général au service d'Autriche, moteur de l'insurrection du Tyrol, et *prévenu d'être* l'auteur des massacres commis sur les prisonniers bavarois et françois, par les insurgés, sera traduit à une commission militaire aussitôt qu'il sera fait prisonnier, et passé par les armes, *s'il y a lieu*, dans les vingt-quatre heures qui suivront sa saisie. » Les mots imprimés en italique manquoient dans l'original; par contre il y a dans celui-ci deux phrases qui ont été omises dans la copie donnée par le Moniteur. Après ces mots : par les insurgés, l'original ajoute : *contre le droit des gens ;* et à la fin de



l'ordre du jour il y a de plus ces mots : *et ce, comme chef de brigands*.

65. * *Détails sur l'assassinat commis sur la personne de l'Empereur Napoléon, le* 12 *octobre*, 1809, II, 464.

Nous devons rectifier une petite inexactitude qui s'est glissée dans ce morceau. L'événement dont il y est question n'a pas eu lieu dans l'appartement de Napoléon, mais à la parade.

CAMPAGNE DE RUSSIE DE 1812.

66. *Proclamation de l'Empereur Napoléon à la grande armée, en entrant sur le territoire russe, en juin* 1812, I, 5.

67. *Déclaration de guerre de l'Empereur de Russie, datée de Wilna, le* 6 *juillet* 1812, I, 7.

68. *Proclamation de l'Empereur de Russie, datée du camp de Polotsk, le* 30 *juillet* 1812, I, 8.

69. *Proclamation de l'Empereur de Russie, datée de Wilna, le* 24 *décembre* 1812, I, 19.

70. *Note relative à la force de l'armée françoise à l'ouverture de la campagne de* 1812, I, 57.

71. * *Retraite de Moscou*, I, 257.

L'auteur de ce morceau est M. *de Pfuel*, major au service de Russie.

72. *Proclamation de l'Empereur de Russie à son armée, pour l'institution de la médaille de* 1812, III, 142.

73. *Note officielle indiquant le nombre de cadavres d'hommes et de chevaux qui ont été brûlés en Russie après la retraite des François*, IV, 304.

CAMPAGNE DE 1813.

74. *Rapport de M. d'Engestrœm, ministre des affaires étrangères de la couronne de Suède, adressé au Roi le 7 janvier* 1813; *et suivi de dix-sept pièces justificatives*, II, 343.

Pièces justificatives.

1. *Extrait des dépêches adressées au Roi par M. le Baron de Lagerbielke, ministre de Suède à Paris, en date du* 26 *octobre* 1810, II, 366.
2. *Note du ministre de France, le Baron Alquier, au ministre d'état le Baron d'Engestrœm, en date de Stockholm, le* 13 *novembre* 1810, II, 378.
3. *Réponse du ministre d'état de Suède à la note précédente, en date du* 18 *novembre* 1810, II, 381.
4. *Lettre du Prince Royal de Suède à l'Em-*

pereur Napoléon, en date de Stockholm, le 11 *novembre* 1810, II, 386.

5. *Lettre du même au même, en date du* 19 *novembre* 1810, II, 387.

6. *Lettre du même au même, en date du* 8 *décembre* 1810, II, 390.

7. *Lettre du même au même, en date du* 17 *décembre* 1810, II, 393.

8. *Note du Baron Alquier au Baron d'Engestrœm, en date du* 26 *décembre* 1810, II, 395.

9. *Réponse du Baron d'Engestrœm à la note précédente, du* 31 *décembre* 1810, II, 398.

10. *Note du même, adressée au même, en date du* 5 *janvier* 1811, II, 403.

11. *Lettre du Prince Royal de Suède, en date du* 24 *mars* 1812, II, 403.

12. *Note de M. le Baron d'Engestrœm, adressée au Comte de Neipperg, ministre de la cour d'Autriche à Stockholm, en mars* 1812, IV, 209.

13. *Note de M. d'Ohsson, chargé d'affaires de Suède à Paris, remise le* 28 *mars* 1812 *à M. le Duc de Bassano*, IV, 213.

14. *Note de M. le Baron d'Engestrœm à M. de Cabre, ancien chargé d'affaires*

françois à Stockholm, le 20 *décembre* 1812, IV, 220.

15. *Réponse de M. de Cabre à M. le Baron d'Engestrœm, en date de Stockholm, le* 21 *décembre* 1812, IV, 222.

16. *Lettre de M. le Baron d'Engestrœm à M. de Cabre, en date du* 23 *décembre* 1812, IV, 225.

17. *Réponse de M. de Cabre, du même jour*, Ibid.

75. *Appel aux habitans de la Prusse, par le général Comte de Wittgenstein, avec un ordre du jour du* 13 *janvier* 1813, I, 11.

76. *Appel aux Allemands pour se rassembler sous lés drapeaux de l'honneur et de la patrie, par le général russe Barclay de Tolly, en janvier* 1813, I, 16.

77. *Lettre du Prince Royal de Suède à l'Empereur Napoléon, datée de Stockholm, le* 23 *mars* 1813, I, 28.

78. *Proclamation de l'Empereur de Russie, datée du quartier-général de Varsovie, le* 10 *février* 1813, III, 1.

79. *Exposé de la conduite du gouvernement françois envers la Prusse, depuis la paix de Tilsitt*, II, 223.

Ce morceau est de M. *Kuster*.

80. *Acte du Roi de Prusse, portant fondation de la Croix de fer, du* 10 *mars* 1813, III, 7.

81. *Déclaration des officiers bavarois, saxons, westphaliens et francfortois, qui, entraînés en Russie par Napoléon Buonaparte, et y ayant été faits prisonniers, entrèrent dans la légion russe-allemande, du* 12 *mars* 1813, IV, 316.

82. *Proclamation du Roi de Prusse, adressée à son peuple, le* 17 *mars* 1813, IV, 319.

83. *Proclamation du général Comte de Wittgenstein, datée de Berlin, le* 18 *mars* 1813, *et adressée aux habitans de l'Electorat d'Hanovre, de la Principauté de Lauenbourg, des villes libres et impériales de Hambourg, Lubeck et Brême, du territoire de Munster, des Duchés de Westphalie et de Berg, des Principautés d'Ost-Frise et de la Marck, et des Seigneuries de Lingen et de Tecklembourg*, I, 23.

84. *Ordre du jour adressé par le général Comte de Wittgenstein au corps prussien commandé par le lieutenant-général d'York, daté de Berlin, le* 18 *mars* 1813, I, 26.

85. *Proclamation du Roi de Prusse, adressée à son armée, le* 19 *mars* 1813, IV, 322.

86. *Ordre du jour du général Blücher, du 23 mars* 1813, IV, 324.

87. *Proclamation adressée aux Saxons par le général Blücher, le* 23 *mars* 1813, IV, 326.

88. *Proclamation adressée aux Saxons par le général Comte de Wittgenstein, le* 23 *mars* 1813, IV, 329.

89. *Proclamation du Prince Kutusoff, adressée aux Allemands, du* 25 *mars* 1813, IV, 335.

90. *Déclaration du Grand-Duc de Meklembourg-Strélitz, en date de Neustrelitz, le* 30 *mars* 1813, I, 36.

91. *Seconde proclamation adressée aux Saxons par le général Comte de Wittgenstein, le* 30 *mars* 1813, IV, 336.

92. *Appel du Roi de Prusse, adressé aux habitans des provinces allemandes cédées par la paix de Tilsitt, du* 6 *avril* 1813, IV, 338.

93. *Ordre du jour du général Blücher, daté d'Altenbourg, le* 24 *avril* 1813, I, 39.

94. *Proclamation du général-major d'Auvray, chef de l'état-major général du corps d'armée du Comte de Wittgenstein, adressée aux Allemands, et datée de Dessau, le* 6 *mai* 1813, *suivie d'une déclaration adressée aux généraux* s, I, 40.

95. *Notification du gouvernement militaire prussien des pays situés entre l'Elbe et l'Oder, datée de Berlin, le 6 mai 1813*, I, 42.

96. *Proclamation du Prince Royal de Suède, adressée à son armée, et datée de Carlscrona*, I, 21.

97. *Rapport prussien sur la bataille de Gross-Gœrschen, du 2 mai 1813, suivi d'un extrait de la gazette de Berlin, du 11 mai*, I, 43.

98. *Rapport russe sur la bataille de Gross-Gœrschen*, I, 51.

99. *Lettre de l'Empereur de Russie adressée au général Blücher, en date de Dresde, du 6 mai 1813*, I, 55.

100. *Ordre du jour du Roi de Prusse, du 7 mai 1813*, I, 56.

101. *Rapport officiel prussien sur les événemens qui se sont passés du 2 au 16 mai 1813*, I, 58.

102. *Rapport officiel prussien sur la bataille de Bautzen, du 19 mai 1813*, I, 61.

103. *Proclamation du Roi de Prusse, du 25 mai 1813*, IV, 340.

104. *Bulletin officiel relatif au combat de Hainau, du 26 mai 1813*, I, 68.

105. * *Précis de la campagne de 1813 jusqu'à*

l'époque de l'armistice, le 6 *juin* 1813, II, 289.

C'est par erreur que, dans une note placée p. 289, nous avons attribué ce précis, très-bien fait, à M. de Gneisenan; ce général nous a prévenu que son auteur est M. de *Kleisewitz*.

106. *Convention conclue à Reichenbach, le* 15 *juin* 1813, *entre la Russie et l'Angleterre*, III, 2.

107. *Rapport officiel sur l'attentat commis le* 17 *juin* 1813 *contre le corps de Lützow*, IV, 341.

108. *Nouvelles officielles angloises sur la bataille de Vittoria, du* 21 *juin* 1813, I, 70.

109. *Rapport officiel du général Wellington sur la bataille de Vittoria*, IV, 351.

110. *Ordre du jour du général Wellington, du* 9 *juillet* 1813, I, 76.

111. *Rapport du général Wellington, daté de Lezaca, le* 19 *juillet* 1813, III, 17.

112.* *Proclamation du maréchal Soult, adressée à l'armée d'Espagne, le* 23 *juillet* 1813, III, 21.

Le maréchal Soult a désavoué cette proclamation, sur l'authenticité de laquelle nous avions exprimé nos doutes.

113. *Rapport du général Wellington, du* 1er *août* 1813, *adressé au ministre de la guerre*, III, 25.

114. *Publication du Duc régnant d'Anhalt-Dessau, du 1er août* 1813, IV, 360.

115. *Manifeste de S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, du* 12 *août* 1813, I, 78.

Le rédacteur de ce manifeste est M. *de Gentz.*

116. *Premier bulletin du Prince Royal de Suède, en date d'Oranienbourg, le* 13 *août* 1813, III, 40.

117. *Deuxième bulletin du même, en date de Potsdam, le* 16 *août* 1813, *suivi d'une proclamation de ce Prince adressée à son armée*, III, 44.

118. *Troisième bulletin du même, en date de Charlottenbourg, le* 18 *août* 1813, III, 47.

119. *Quatrième bulletin du même, en date de Potsdam, le* 21 *août* 1813, III, 48.

120. *Cinquième bulletin du même, daté du* 24 *août* 1813, *suivi de la réponse faite par ce Prince aux députés de la ville de Berlin*, I, 71.

121. *Sixième bulletin du même, en date de Teltow, le* 25 *août* 1813, III, 52.

122. *Rapport du Lord Wellington, en date de Lezaca, le* 25 *août* 1813, III, 54.

123. *Bulletin officiel de l'armée de Silésie sur la bataille du Katzbach, du* 26 *août* 1813, IV, 361.

124. *Rapport du feld-maréchal Prince de Schwarzenberg sur les combats de Dresde des 26 et 27 août, et daté d'Altenberg, le 29 août* 1813, III, 56.

125. * *Détails sur les derniers momens du général Moreau*, III, 61.

126. *Septième bulletin du Prince Royal de Suède, en date de Saarmund, le* 28 *août* 1813, III, 69.

127. *Huitième bulletin du Prince Royal de Suède, en date de Belitz, le* 30 *août* 1813, III, 75.

128. *Bulletin de l'armée de Silésie, du* 31 *août* 1813, III, 77.

129. *Bulletin russe relatif aux affaires du* 26 *au* 31 *août* 1813, *daté de Tœplitz, le* 31 *août* 1813, III, 84.

130. *Lettre de l'Empereur de Russie, adressée au général Blücher après la bataille de Katzbach, le* 30 *août* 1813, III, 88.

131. *Proclamation de l'Empereur de Russie, adressée à sa garde, pour l'affaire du* 29 *août* 1813, III, 89.

132. *Bulletin wurtembergeois sur la bataille du* 29 *août* 1813, III, 91.

133. *Proclamation du général Blücher, adressée*

à son armée, et datée de Lœwenberg, le 1er *septembre* 1813, III, 92.

134. *Bulletin du lieutenant-général sir Thomas Graham sur la prise de Saint-Sébastien, adressé au Lord Wellington, le* 1er *septembre* 1813, III, 94.

135. *Rapport du Lord Wellington, en date de Lezaca, le* 2 *septembre* 1813, III, 100.

136. *Neuvième bulletin du Prince Royal de Suède, en date de Rœdigke, le* 4 *septembre* 1813, III, 109.

137. *Dixième bulletin du même, en date de Jüterbock, le* 8 *septembre* 1813, III, 113.

138. *Lettre du Baron de Vegesack, général suédois, au commandant françois à Lubeck, le* 8 *septembre* 1813, III, 121.

139. *Traité de paix et d'alliance défensive entre l'Autriche et la Russie, signé à Tœplitz, le* 9 *septembre* 1814, III, 123.

140. *Traité de paix et d'alliance entre l'Autriche et la Prusse, signé à Tœplitz le* 9 *septembre* 1813, III, 128.

141. *Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, signé à Tœplitz le* 9 *septembre* 1813, III, 129.

142. *Proclamation du Prince Royal de Suède,*

adressée aux Saxons, le 10 *septembre* 1813, III, 129.

143. *Onzième bulletin du Prince Royal de Suède, en date de Jüterbock, le* 10 *septembre* 1813, III, 131.

144. *Bulletin de l'armée de Silésie, relatif aux événemens qui se sont passés entre le* 1er *et le* 10 *septembre* 1813, III, 137.

145. *Rapport du Lord Wellington, daté de Lezaca, le* 10 *septembre* 1813, III, 140.

146. *Douzième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Seyda, le* 12 *septembre* 1813, III, 145.

147. *Rapport du lieutenant-général russe de Thielemann, adressé au Prince Wolkonsky, chef de l'état-major général, en date de Weissenfels, le* 12 *septembre* 1813, III, 147.

148. *Treizième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Coswig, le* 14 *septembre* 1813, III, 148.

149. *Quatorzième bulletin du même, daté de Zerbst, le* 16 *septembre* 1813, III, 152.

150. *Bulletin autrichien, du* 19 *septembre* 1813, III, 155.

151. *Quinzième bulletin du Prince Royal de Suède, daté du* 20 *septembre* 1813, III, 158.

152. *Seizième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Zerbst, le 22 septembre* 1813, III, 163.

153.* *Aperçu des victoires du maréchal Davoust jusqu'à la fin de septembre* 1813, III, 170.

154. *Bulletin autrichien relatif aux affaires du* 10 *au* 20 *septembre* 1813, III, 174.

155. *Bulletin de l'armée de Silésie, daté de Bautzen, le* 25 *septembre* 1813, III, 176.

156. *Dix-septième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Zerbst, le* 26 *septembre* 1813, III, 79.

157. *Rapport du Lord Wellington, du* 27 *septembre* 1813, III, 183.

158. *Proclamation du commandant du premier bataillon de la légion saxonne, adressée aux soldats saxons sur la rive droite de l'Elbe, en date de Zerbst, le* 28 *septembre* 1813, III, 184.

159. *Dix-huitième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Zerbst, le* 30 *septembre* 1813, III, 187.

160. *Convention supplémentaire des traités de subside entre le Roi de la Grande-Bretagne d'une part, l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse de l'autre, signée à Londres le* 30 *septembre* 1813, III, 450.

161. *Bulletin autrichien daté de Tœplitz, le 1 octobre* 1813, III, 192.

162. *Proclamation du général Tchernitcheff, adressée aux habitans du royaume de Westphalie, et datée de Cassel, le* 10 *octobre* 1813, III, 193.

163. *Bulletin russe relatif à l'affaire du* 28 *septembre* 1813, *et daté du* 2 *octobre* 1813, III, 195.

164. *Traité préliminaire d'alliance signé à Tœplitz, le* 3 *octobre* 1813, *entre l'Autriche et la Grande-Bretagne*, III, 198.

165. *Bulletin prussien relatif à l'affaire de Wartenbourg du* 3 *octobre* 1813, *publiée le* 7 *octobre à Breslau*, III, 202.

166. *Dix-neuvième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Dessau, le* 4 *octobre* 1813, III, 204.

167. *Vingtième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Dessau, le* 6 *octobre* 1813, III, 207.

168. *Traité préliminaire d'alliance entre l'Autriche et la Bavière, signé à Ried le* 8 *octobre* 1813, III, 212.

169. *Ordre du jour du Lord Wellington, daté de Lefora, du* 8 *octobre* 1813, III, 216.

170. *Rapport du Lord Wellington, en date de Lezaca, le* 9 *octobre* 1813, III, 217.

171. *Bulletin autrichien relatif aux affaires du 5 au 8 octobre* 1813, *et daté de Chemnitz, le 9 octobre* 1813, III, 221.

172. *Bulletin autrichien relatif aux événemens du* 5 *au* 10 *octobre* 1913, III, 226.

173. *Bulletin autrichien relatif au combat du* 10 *octobre* 1813, III, 228.

174. *Manifeste du Roi de Bavière, du* 14 *octobre* 1813, III, 230.

175. *Ordre du jour du Prince de Schwarzenberg, du* 15 *octobre* 1813, III, 237.

177. *Ordre du jour du général Wrede, du* 15 *octobre* 1813, III, 238.

177. *Bulletin autrichien relatif à l'affaire du* 13 *octobre* 1813, III, 241.

178. *Bulletin prussien sur l'affaire de Mœckern du* 16 *octobre* 1813, III, 245.

179. *Bulletin autrichien préliminaire relatif à la bataille de Leipzig, des* 16-18 *octobre* 1813, III, 246.

180. *Bulletin prussien sur la bataille de Leipzig du* 19 *octobre* 1813, III, 257.

181. *Vingt-unième bulletin du Prince Royal de Suède, sur la bataille de Leipzig, daté de Leipzig, le* 21 *octobre* 1813, III, 265.

182. *Relation officielle autrichienne des batailles de Leipzig des* 16 *et* 18 *octobre* 1813, III, 277.

183. * *Explication des deux plans de la bataille de Leipzig*, III, 319.
184. * *État des forces de l'armée alliée commandée par le Prince de Schwarzenberg, lors de la bataille de Leipzig*, III, 325.
185. * *État des forces des alliés et de celles de Napoléon a l'époque de la bataille de Leipzig*, III, 333.
186. *Remarques sur un article de la gazette de Leipzig du 5 octobre 1813, relatif au Prince Royal de Suède*, II, 407.
187. *Rapport du général Comte de Wallmoden sur la prise de Brême, daté du 22 octobre 1813, et suivi d'une proclamation du général Tettenborn*, III, 335.
188. *Proclamation du Baron de Stein, du 23 octobre* 1813, III, 340.
189. *Bulletin de l'armée de Silésie, du 26 octobre* 1813, III, 341.
190. *Bulletin bavarois sur la prise de Wurzbourg, le 26 octobre* 1813, III, 343.
191. *Rapport autrichien sur les événemens postérieurs à la bataille de Leipzig jusqu'au 26 octobre* 1813, III, 349.
192. *Rapport du général Blücher sur les événemens qui ont suivi immédiatement la bataille de Leipzig, le 27 octobre* 1813, III, 352.

193. *Vingt-deuxième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Mulhausen, le* 28 *octobre* 1813, III, 356.

194. *Rapport autrichien sur les suites de la bataille de Leipzig, en date de Mühlberg, le* 28 *octobre* 1813, III, 360.

195. *Proclamation du général Wrede, adressée aux habitans du grand-duché de Francfort, le* 28 *octobre* 1813, III, 363.

196. *Proclamation du Roi de Bavière, du* 28 *octobre* 1813, III, 363.

197. *Bulletin officiel autrichien, du* 29 *octobre* 1813, III, 366.

198. *Vingt-troisième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Heiligenstadt, le* 30 *octobre* 1813, III, 368.

199. *Rapport du Lord Wellington, daté de Vera, le* 1er *novembre* 1813, III, 372.

200. *Traité d'alliance préliminaire entre l'Autriche et le Wurtemberg, conclu à Fulde, le* 2 *novembre* 1813, III, 374.

201. *Bulletin bavarois du* 2 *novembre* 1813, III, 378.

202. *Bulletin bavarois du* 3 *nov.* 1813, III, 384.

203. *Rapport du commandant de l'armée combinée austro-bavaroise, du* 3 *novembre* 1813, III, 388.

222. *Vingt-sixième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Lubeck, le 6 décembre 1813*, IV, 36.

223. * *Extrait de la Gazette de campagne suédoise, du 7 décembre 1813*, IV, 47.

224. *Note présentée le 8 décembre 1813 par M. de Schraut, ministre autrichien, au Landamman de la Suisse*, IV, 42.

225. *Proclamation du général Bülow, du 9 décembre 1813, adressée aux habitans de la Flandres*, IV, 44.

226. *Proclamation du gouverneur-général du grand-duché de Francfort et de la principauté d'Isembourg, du 11 décembre 1813*, IV, 49.

227. *Vingt-septième bulletin du Prince Royal de Suède, du 12 décembre 1813*, IV, 57.

228. *Extrait des dépêches du Lord Wellington, de Saint-Jean-de-Luz, le 14 décembre 1813*, IV, 65.

229. *Conditions de l'armistice conclu le 15 décembre 1813 entre le Danemark et les puissances alliées*, IV, 67.

230. *Vingt-huitième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel, le 16 décembre 1813*, IV, 70.

231. *Proclamation du Prince Royal de Bavière, du 16 décembre 1813*, IV, 73.

232. *Vingt-neuvième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel, le* 19 *décembre* 1813, *et suivi d'une proclamation adressée aux habitans du Holstein, par le Baron de Tawast*, IV, 76.

233. *Trentième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel, le* 21 *décembre* 1813, IV, 77.

234. *Trente-unième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel, le* 26 *décembre* 1813, IV, 79.

235. *Proclamation du Roi de Prusse, adressée à son armée, et datée de Francfort sur le Mein, le* 24 *décembre* 1813, II, 18.

236. *Manifeste de l'Empereur de Russie, en date de Carlsrouhe, le* 30 *décembre* 1813, IV, 84.

237. * *Aperçu de la perte des François pendant la campagne de* 1813, *jusqu'au* 11 *novembre*, IV, 86.

CAMPAGNE DE 1814.

Quoique plusieurs des pièces suivantes portent la date de 1813, nous les plaçons sous l'année 1814, parce qu'elles appartiennent à la campagne de 1814, qui commença le 20 décembre 1813.

238. *Déclaration remise par les plénipotentiaires autrichien et russe au Landamman de la Suisse, le* 20 *décembre* 1813, *avant l'entrée des troupes alliées*, II, 1.

239. *Ordre du jour du Prince de Schwarzenb daté du quartier-général de Lœrrach, le décembre* 1813, II, 4.

240. *Proclamation adressée aux habitans de Suisse par le Prince de Schwarzenberg, le décembre* 1813, *du quartier-général de Lœrach*, II, 5.

241. *Proclamation des puissances alliées, publiée à Lœrrach, le* 21 *décembre* 1813, II, 8.

242. *Proclamation adressée aux François par le Prince de Schwarzenberg, le* 21 *décembre* 1813, II, 17.

243. *Convention des cantons formant la confédération helvétique, signée à Zurich le* 29 *décembre* 1813, IV, 81.

244. *Note remise par les plénipotentiaires autrichien et russe au Landamman de la Suisse, le* 31 *décembre* 1813, II, 20.

245. *Déclaration des magnifiques et très-honorés seigneurs les syndics et conseil provisoire de la ville et république de Genève, du* 31 *décembre* 1813, IV, 374.

246. *Proclamation du général Blücher adressée aux habitans de la rive gauche du Rhin, le* 1er *janvier* 1814, IV, 89.

247. *Ordre du jour du Comte Barclay de Tolly,*

général commandant l'armée russe, du 3 *janvier* 1814, II, 22.

248. *Réponse du Landamman de la Suisse à la note des plénipotentiaires autrichien et russe, datée de Zurich, le* 4 *janvier* 1814, II, 24.

249. *Rapport du général Bennigsen, daté de Bergedorf devant Hambourg, le* 5 *janvier* 1814, *et suivi d'une proclamation*, IV, 187.

250. *Lettre du ministre de l'intérieur, Comte Montalivet, adressée au préfet du département des Vosges, le* 5 *janvier* 1814, IV, 91.

251. *Ordre du jour adressé par l'Empereur Alexandre à toutes les troupes russes à Fribourg, le* 6 *janvier* 1814, II, 28.

252. *Trente-deuxième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel, le* 6 *janvier* 1814, IV, 97.

253. *Extrait d'un ordre du jour publié à Naples le* 6 *janvier* 1814, *par le général Millet*, IV, 102.

254. *Ordre du jour du Prince de Schwarzenberg, daté de Montbelliard, le* 8 *janvier* 1814, II, 30.

255. *Proclamation du Prince Philippe de Hesse-Hombourg, gouverneur général du grand-*

duché de Francfort et de la principauté d'Isenbourg, du 8 *janvier* 1814, II, 31.

256. * *Tableau des armées qui étoient entrées, vers le* 10 *janvier* 1814, *en France et dans les pays occupés par Napoléon*, II, 38.

257. *Traité d'alliance conclu à Naples, le* 11 *janvier* 1814, *entre les cours de Vienne et de Naples*, II, 40.

258. *Adresse d'une députation de la ville de Rome au Roi de Naples, du* 11 *janvier* 1814, IV, 104.

259. *Traité de paix entre la Suède et le Danemarck, signé à Kiel le* 14 *janvier* 1814, IV, 227.

260. *Proclamation autrichienne, publiée à Langres le* 14 *janvier* 1814, IV, 106.

261. *Proclamation du Comte de Bubna, datée de Bourg, le* 14 *janvier* 1814, IV, 107.

262. *Second rapport du général Bennigsen, daté de Bergedorf, le* 15 *janvier* 1814, IV, 190.

263. *Déclaration du Roi de Danemarck, du* 17 *janvier* 1814, IV, 108.

264. *Proclamation du Roi de Naples, du* 17 *janvier* 1814, IV, 112.

265. *Trente-troisième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel, le* 17 *janvier* 1814, IV, 113.

266. *Déclaration d'une commission militaire établie à Torgau par le Roi de Prusse, le* 17 *janvier* 1814, IV, 114.

267. *Ordre du jour du général Comte de Wittgenstein, du* 17 *janvier* 1814, IV, 117.

268. *Bulletin autrichien du* 17 *janvier* 1814, IV, 120.

269. *Proclamation du Prince de Schwarzenberg, publiée à Vesoul le* 19 *janvier* 1814, II, 45.

270. *Bulletin wurtembergeois du* 19 *janvier* 1814, IV, 123.

271. *Rapport du général Bülow, du* 19 *janvier* 1814, IV, 123.

272. *Discours adressé par le feld-maréchal de Blücher aux députés de la ville de Nancy qui étoient venus à sa rencontre, le* 20 *janvier* 1814, II, 47.

273. *Bulletin bavarois du* 21 *janvier* 1814, IV, 129.

274. *Bulletin de l'armée de Silésie, du* 21 *janvier* 1814, IV, 130.

275. *Extrait d'un bulletin du* 22 *janvier* 1814, IV, 132.

276. *Bulletin relatif au combat de Bar-sur-Aube, le* 24 *janvier* 1814.

277. *Troisième rapport du général Bennigsen,*

daté de Pinneberg, le 25 *janvier* 1814, *suivi d'une proclamation*, IV, 191.

278. *Quatrième rapport du même, du* 28 *janvier* 1814, IV, 195.

279. *Bulletin de l'armée de Silésie, relatif aux batailles de Brienne et de la Rothière, le* 31 *janvier et* 1er *février* 1814, II, 55.

280. *Trente-quatrième bulletin du Prince Royal de Suède, du* 31 *janvier* 1814, IV, 134.

281. *Bulletin bavarois sur la bataille de Brienne, le* 1er *février* 1814, II, 69.

282. *Rapport de S. A. R. le Prince Royal de Wurtemberg, sur la bataille de Brienne, adressé au feld-maréchal général Prince de Schwarzenberg, et daté de la Gibrie, le* 1er *février* 1814, II, 79.

283. *Proclamation adressée par le feld-maréchal de Bellegarde aux peuples d'Italie, et publiée lorsque ce général passa l'Adige, le* 5 *février* 1814, II, 84.

284. *Proclamation du général Baron de Winzingerode, datée de Namur, le* 5 *février* 1814, II, 86.

285. * *Proclamation du Prince Royal de Suède adressée aux François, et datée d'Hanovre, le* 6 *février* 1814, IV, 365.

Nous avons déjà dit que cette proclamation n'est pas authentique.

285. *Bulletin officiel wurtembergeois relatif aux événemens du 4 au 7 février* 1814, II, 88.

286. *Arrêté du sous-préfet de Pont-l'Évêque, du 5 février* 1814, IV, 440.

287. *Bulletin officiel daté de Troyes, le 8 février* 1814, II, 90.

288. *Bulletin officiel wurtembergeois relatif aux événemens qui se sont passés le 10 février* 1814, II, 94.

289. *Trente-cinquième bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Cologne, le 12 février* 1814, IV, 139.

290. *Proclamation du Prince Royal de Suède, adressée aux François, et datée de Cologne, le 12 février* 1814, II, 97.

291. *Cinquième rapport du général Bennigsen, daté de Pinneberg, le 12 février* 1814, IV, 197.

292. *Proclamation du Prince de Schwarzenberg, adressée à son armée, le 17 février* 1814, IV, 148.

293. *Bulletin autrichien relatif aux affaires qui ont eu lieu à Champ-Aubert, à Soissons, à Montereau, etc., du 10 au 18 février, daté de Troyes, le 22 février* 1814, II, 98.

294. *Sixième rapport du général Bennigsen,*

314. *Poursuites contre les* insoumis *sous Napoléon Buonaparte. Extrait du registre des actes de la sous-préfecture de Pont-l'Evêque, département du Calvados, du 3 mars* 1814, IV, 290.

315. *Rapport bavarois sur les événemens qui se sont passés du* 1er *au* 5 *mars* 1814, IV, 182.

316. *Rapport officiel sur l'affaire de Courtray, du* 7 *mars* 1814, II, 148.

317. *Rapports officiels sur la prise de la Fère le* 26 *février, sur celle de Soissons le* 3 *mars, sur la bataille de Craone, le* 7 *mars, et sur celle de Laon le* 9 *mars* 1814, II, 151.

318. *Proclamation du Prince de Schwarzenberg, adressée aux François et datée de Troyes, le* 10 *mars* 1814, II, 169.

319. *Ordre du jour du même, du même jour*, II, 171.

320. *Proclamation du feld-maréchal de Blücher adressée aux François et datée de Laon, du* 13 *mars* 1814, II, 174.

321. *Septième rapport du général Bennigsen, du* 13 *mars* 1814, IV, 202.

322. *Proclamation du général anglois Guillaume Bentinck, publiée à Livourne, le* 14 *mars* 1814, II, 177.

323. *Déclaration des puissances alliées sur la rupture du congrès de Châtillon-sur-Seine, le* 16 *mars* 1814, II, 179.

324. *Bulletin officiel relatif à la bataille d'Arcis-sur-Aube, le* 21 *mars* 1814, II, 187.

325. *Bulletin relatif à l'affaire du* 23 *mars* 1814, II, 191.

326. *Ordre du jour du Prince de Schwarzenberg, daté de Pougy, le* 28 *mars* 1814, II, 197.

327. *Bulletin relatif à la bataille de la Fère-Champenoise, le* 25 *mars* 1814, II, 196.

328. *Ordre du jour du Prince de Schwarzenberg, du* 27 *mars* 1814, II, 195.

329. *Lettre de M. de Thile, lieutenant-colonel, aide-de-camp du Roi de Prusse, adressée au gouvernement militaire des pays prussiens situés entre l'Elbe et l'Oder, en date de Coulommiers, le* 27 *mars* 1814, II, 199.

330. *Bulletin officiel autrichien relatif à la bataille de Paris du* 30 *mars* 1814, *et suivi d'une lettre datée des hauteurs de Belleville, le* 30 *mars à* 7 *heures du soir*, II, 204.

331. *Proclamation de l'Impératrice Marie-Louise, datée de Blois, le* 3 *avril* 1814, II, 207.

332. *Déclaration arrêtée dans la séance de l'as-*

semblée des députés des cantons suissés réunis à Zurich, le 18 *janvier* 1814, IV, 371.

333. *Bulletin officiel de l'armée de Silésie, daté de Paris, le* 4 *avril* 1814, II, 209.

334. *Ordre du jour du général Bennigsen, daté de Pinneberg, le* 6 *avril* 1814, IV, 207.

335. * *Force des armées allemandes réunies contre la France en* 1814, II, 219.

336. *Traité conclu à Paris, le* 11 *avril* 1814, *entre les alliés et l'Empereur Napoléon*, IV, 309.

337. *Arrivée du Prince Royal en Suède*, IV, 427.

AFFAIRES DE LA HOLLANDE.

338. * *Détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon Buonaparte donna à Breda, le* 6 *mai* 1810, *dans la salle du barreau de la cour de justice*, IV, 247.

339. *Message du Roi de Hollande au corps législatif, du* 1er *juillet* 1810, IV, 255.

340. *Proclamation du général Bülow adressée aux habitans des états-unis de Hollande, du* 20 *novembre* 1813, IV, 266.

341. *Proclamation du Prince d'Orange, du* 21 *novembre* 1813, IV, 266.

342. *Manifeste du Prince d'Orange, du mois de novembre* 1813, IV, 270.

343. *Proclamation de la commission de gouvernement à Amsterdam, du 1er décembre* 1813, IV, 272.

344. *Proclamation du Prince d'Orange, du 2 décembre* 1813, IV, 274.

345. *Proclamation du même, du 6 décembre* 1813, IV, 226.

346. *Discours du Prince Souverain des Pays-Bas, adressé le* 29 *mars* 1814 *aux Notables réunis pour l'examen de la nouvelle constitution*, IV, 279.

PIÈCE OMISE PAGE XXII.

58 bis. *Lettre de S. E. Don Joseph Luyando à l'ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne à Madrid, du* 10 *janvier* 1814, IV, 436.

FIN DE LA TABLE.

AVERTISSEMENT.

Un homme qui n'a régné que par la terreur, la perfidie et le mensonge est sur le point de recevoir le châtiment que le Ciel réserve aux méchans. Est-il un seul François qui ne soit indigné des crimes qui ont fait gémir l'humanité, et dont nos enfans ont été les instrumens et les victimes? S'il en est, il suffira sans doute de lui faire connoître la vérité pour qu'il abjure à jamais un chef qui a violé toutes les lois divines et humaines.

Le Recueil dont je publie en ce moment le premier cahier est destiné à faire connoître la vérité au Public trop long-temps trompé. Il n'y sera admis que des pièces qui portent un caractère officiel et authentique.

La nécessité de donner à cette publication la promptitude qu'exigent les circonstances ne permettra pas de suivre à la

rigueur l'ordre chronologique dans lequel ces pièces ont paru ; mais on tâchera d'obvier à cet inconvénient par des tables et des observations.

Les événemens qui se sont passés en Espagne depuis 1808 ; la campagne malheureuse de Russie, où nos enfans ont payé de leur vie la frénésie d'un conquérant farouche ; la campagne d'Allemagne en 1813, sur laquelle on nous a toujours laissés dans l'ignorance ; les événemens qui ont amené la délivrance de la Hollande ; enfin les désastres qui, en 1814, ont préparé la chute de la tyrannie, fourniront la matière de cet ouvrage.

Nous invitons tous les amis de la vérité, de l'ordre et de la justice à nous fournir les pièces et les documens qui peuvent encore nous manquer ; nous espérons pouvoir, avec leur secours, donner à ce Recueil assez d'intérêt pour qu'il serve un jour à l'historien.

Paris le 30 mars 1814.

RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES

DESTINÉES

A DÉTROMPER LES FRANÇOIS

SUR LES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

N° I.

Proclamation de l'Empereur Napoléon à la grande armée en entrant sur le territoire russe, en juin 1812.

Je me vois de nouveau dans la nécessité de faire la guerre contre le Nord. Soldats, je vais la faire aux Russes. Au commencement de juillet nous serons à Saint-Pétersbourg. Je punirai l'Empereur Alexandre et établirai une barrière entre lui par la Pologne, afin que le Cabinet de Pétersbourg ne nuise plus au Continent.

Proclamation aux Polonois.

Polonois, je viens pour vous donner un

Roi et pour étendre vos frontières. Votre royaume sera plus considérable qu'il ne l'étoit sous Stanislas. Le Grand-Duc de Wurtzbourg sera votre Roi. Le Roi de Prusse nous voue son amitié et nous donne des preuves de son attachement le plus sincère, en mettant toutes ses troupes à notre disposition. Réunissez-vous à elles et oubliez votre ancienne inimitié contre cette nation.

Les routes militaires par Berlin, Potsdam, Charlottenbourg demeurent libres. Le grand quartier général de l'armée françoise sera établi à Varsovie, et celui de l'armée prussienne à Kœnigsberg. L'armée prussienne se concentre à Breslau.

Napoléon dirigera de Berlin le fort de l'armée; le Roi de Prusse se rendra à Breslau avec toute sa cour, ses ministres, sa garde. Le royaume de Prusse doit être agrandi, tel qu'il étoit avant 1810. Le Roi de Prusse sera Empereur du Nord.

N° II.

Déclaration de guerre de S. M. l'Empereur de Russie.

En date de Wilna, le $\frac{25 \text{ juin}}{6 \text{ juillet.}}$ 1812.

Depuis long-temps nous avions éprouvé, de la part de l'Empereur des François, des procédés qui annonçoient des intentions hostiles envers la Russie ; mais nous espérions les changer en employant les moyens de la douceur et de la paix. Lorsqu'enfin nous aperçûmes que les offenses les plus manifestes se renouveloient sans cesse, nous fûmes, malgré notre désir de maintenir la paix, forcés de compléter et de rassembler notre armée. Cependant nous ne désespérions pas de parvenir à une réconciliation en nous arrêtant sur les frontières de notre empire, sans violer la paix, et nous nous tînmes prêts pour la défense. Tous les moyens de douceur que nous employâmes ne purent nous procurer cette paix que nous désirions. L'Empereur des François nous a déclaré la guerre en attaquant subitement nos troupes près Kowno; alors voyant que rien ne peut le porter à seconder nos vœux pour le maintien de la paix, il ne nous reste d'autres ressources

que d'invoquer le Tout-Puissant, témoin et vengeur de la vérité, et d'opposer la force à celle de l'ennemi.

Il n'est pas nécessaire de rappeler aux commandans des corps, aux chefs et aux soldats leur devoir et leur bravoure. Le sang des courageux Slaves coule dans vos veines. Guerriers, vous défendrez la religion, la patrie et l'indépendance! Je serai avec vous! Dieu est contraire à l'agresseur.

Signé ALEXANDRE.

N° III.

Proclamation de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Camp de Polotsk, $\frac{18}{30}$ juillet 1812.

ALEXANDRE, par la grâce de Dieu, Empereur de toutes les Russies, etc., etc., etc.

L'ennemi, après avoir violé notre territoire, continue sa marche et porte ses armes dans le sein de la Russie; il espère détruire la tranquillité de ce grand empire; il est décidé à anéantir la gloire et le bonheur de notre patrie. La perfidie dans le cœur, des paroles de douceur sur les lèvres, il nous apporte des fers.

En implorant la protection du Tout-Puissant nous opposons à cet ennemi des armées brûlantes du désir de l'exterminer et de le chasser hors de notre empire. Nous sommes fondés à nous reposer sur la force et le courage de nos braves soldats. Mais nous ne pouvons ni ne voulons cacher à nos fidèles sujets que les armées réunies des puissances alliées sont nombreuses, qu'elles déploient des forces imposantes, et que des circonstances impérieuses exigent des efforts extraordinaires et un grand courage, si nous voulons réussir. Il est donc nécessaire, outre notre grande armée, de rassembler dans l'intérieur de l'empire une nouvelle force qui, répandant la terreur parmi nos ennemis, puisse former un second rempart pour renforcer le premier, et veiller à la défense de nos propriétés, de nos femmes et de nos enfans.

Nous avons déjà adressé cet appel à notre ancienne capitale Moscou; nous l'adressons maintenant à nos sujets de toutes les conditions. Nous sommons toutes les personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, de nous assister contre les entreprises de l'ennemi. Qu'à chaque pas il rencontre des Russes vaillans qui le repoussent de toutes leurs forces et de tous leurs moyens,

et qui sachent dédaigner ses insinuations perfides et flatteuses. Que dans chaque noble l'ennemi trouve un Pojarski, dans chaque ecclésiastique un Palitzirn, dans chaque citoyen un Minii.

Noblesse russe, c'est toi qui dans tous les temps as sauvé la patrie ! Saint synode et clergé, ce sont vos ferventes prières qui ont dans tous les temps fait descendre sur la Russie les bénédictions du ciel. Et toi, nation russe, illustre descendance des valeureux Slaves, souvent tu as fait trembler les tigres et les loups prêts à te dévorer. Aujourd'hui que vous vous réunissez tous, la croix du Sauveur dans le cœur, et le glaive à la main, aucune force humaine ne pourra vous résister.

Je laisse aux chefs de la noblesse de chaque gouvernement le soin de lever et de réunir cette nouvelle force. La noblesse choisira elle-même ceux qui la conduiront au combat. Le nombre des levées sera notifié à Moscou, où l'on nommera le commandant en chef.

Signé ALEXANDRE.

Et scellé du sceau du Sénat, à Pétersbourg, le $\frac{22 \text{ juillet}}{2 \text{ août}}$ 1812.

Nota. Ce seroit ici le lieu de donner le récit de

la mémorable campagne de Moscou, mais comme il nous manque encore quelques pièces, nous consacrerons, quand nous aurons réuni tous les documens, un cahier particulier à ce grand événement.

N° IV.

Appel aux habitans de la Prusse, en janvier 1813.

Les guerriers de la Russie ont vengé l'infâme invasion de leur territoire ; ils ont anéanti l'ennemi qui l'avoit inondé, et ils sont occupés à poursuivre les foibles débris d'une armée immense, qui de nouveau a été sacrifiée à cette soif du sang humain, et à cette insatiable rage des conquêtes qui caractérise le tyran. Bons voisins, nous mettons les pieds sur vos frontières dans la seule vue de poursuivre le cours des opérations contre un ennemi en fuite, contre l'ennemi du genre humain, et par conséquent le vôtre ; nous poursuivrons, jusqu'à ce que nous l'ayons atteint, le but que nous nous proposons, qui est d'obtenir une paix qui n'ait rien de déshonorant. Ne vous méprenez donc pas sur les motifs qui nous font entrer sur votre territoire ; nous ne venons pas comme ennemis, ni comme dirigés par le désir des conquêtes ; vos propriétés seront sacrées pour nous, votre pays sera évacué à la fin de la

guerre, et il n'y sera souffert d'excès en aucun genre.

Afin que les approvisionnemens nécessaires à la subsistance de l'armée s'effectuent avec ordre et soient répartis de manière à ne pas surcharger l'un plus que l'autre, nommez vos propres commissaires avec lesquels nous nous concerterons sur les moyens de procurer les subsistances aux troupes, et auxquels nous délivrerons les quittances de leurs livraisons.

Mais afin que vous soyez convaincus combien nous avons à cœur d'épargner votre pays et de respecter vos propriétés, nous vous adressons ci-joint une copie de l'ordre du jour de notre général en chef à l'armée, qui prouvera que la plus sévère discipline sera observée et que justice sera rendue à chacun.

Prussiens! nous avons combattu pour notre indépendance; il nous seroit doux de concourir au rétablissement de la vôtre.

Corps d'armée commandé par le Comte de Wittgenstein.

Ordre du jour du 13 janvier.

En rendant, du fond de notre cœur, nos actions de grâce au Dieu des armées, par la bénédiction de qui nos armes ont vaincu, et

par l'aide de qui j'ai réussi à chasser l'ennemi au-delà des frontières de notre empire, et aussi en implorant pour la suite de notre entreprise l'assistance divine, nous sommes, en poursuivant nos avantages, sur le point de franchir les frontières des pays voisins pour anéantir les déplorables restes de l'ennemi qui fuit.

Cette guerre, dont les résultats sont aussi glorieux pour nous qu'humilians pour l'ennemi, nous présente la meilleure occasion de signaler les suites des horreurs et des brigandages que l'ennemi a portés à un degré dont l'histoire ne fournit pas d'exemple. Guerriers, que chacun de nous se retrace ce qu'il a vu de ce spectacle, il ne pourra méconnoître la punition que le Tout-Puissant a exercée envers ces scélérats sacriléges qui ont pillé, profané les églises, et les lieux saints, qui ont dévasté et incendié les paisibles demeures des habitans des villes et des campagnes. La soif du sang et l'insatiable rapacité ont été les seuls motifs de l'invasion de notre patrie si chère; on n'en reconnoît pas d'autres dans la conduite de cette horde de barbares.

Et cependant que sont devenus ces trésors qu'ils ont enlevés de nos églises et de notre capitale réduite en cendres? Braves guerriers, ne

les avez-vous pas repris aux brigands ? Et les brigands eux-mêmes où sont-ils ? Ne sont-ils pas dans nos mains ? Et ceux qui vouloient se dérober à la mort et à l'esclavage, ne les avez-vous pas vus dispersés sur toutes les routes ? ne les avez-vous pas vus mourant de faim et de froid, réduits à ronger des cadavres d'animaux pouris, et expirant en vomissant des imprécations contre eux-mêmes et contre leur chef ? Image terrible de la colère céleste contre les impies qui méconnoissent Dieu, la nature et tout sentiment d'humanité.

Ainsi, braves guerriers, remplis d'horreur pour une telle conduite, nous allons franchir la frontière de nos voisins, et par l'ordre et le respect des propriétés nous fournirons le contraste de ce tableau ; en effet nous ne nous présentons pas comme ennemis. Ainsi paix et protection aux habitans des villes et des campagnes, et guerre à l'ennemi seul que nous poursuivons !

Le Général en chef convaincu que chaque soldat se conduira de la manière qui caractérise un brave militaire, compte que chaque chef exercera sur ses subordonnés une surveillance sévère qui est nécessaire pour prévenir toute espèce de désordre, afin qu'il ne s'élève aucune plainte sur des excès commis par nos troupes.

Mais si l'attente du Général en chef est trompée, et si quelqu'un est convaincu d'avoir commis des vexations ou des vols chez les habitans, le coupable sera puni de mort sur-le-champ; et le chef du régiment, le commandant du bataillon ou de la compagnie sera traduit, d'après l'ordonnance, devant un conseil de guerre pour être puni suivant toute la rigueur des lois. Le Général en chef se flatte que le zèle infatigable des officiers de l'état-major et des officiers supérieurs rendra superflues ces mesures de sévérité, et que tout se passera à la satisfaction du Général et à l'honneur des troupes.

Héros, le Monarque rend justice à votre valeur; il récompensera magnifiquement vos actions d'éclat; la patrie reconnoissante bénit ses libérateurs en invoquant Dieu pour eux: méritons maintenant la reconnoissance des nations étrangères, et que l'Europe proclame avec le sentiment de l'admiration : que les Russes sont grands dans leurs victoires et généreux dans la paix et envers les amis de la paix! — Puissions-nous, braves guerriers, atteindre ce but digne des héros!

Signé le Général en chef,
Comte DE WITTGENSTEIN.
Le chef d'état-major général, D'AUBRAI.

N° V.

Appel aux Allemands pour se rassembler sous les drapeaux de l'honneur et de la patrie, par le général russe Barclay de Tolly, en janvier 1813.

Allemands! Pourquoi faites-vous la guerre à la Russie? Pourquoi violez-vous ses frontières? Pourquoi traitez-vous en ennemis ses peuples, qui depuis plusieurs générations ont été avec vous en relations amicales, ont reçu dans leur sein des milliers de vos compatriotes, et ont donné de l'occupation à leur industrie, des récompenses à leurs talens? Qui vous pousse à cette injuste agression? Elle ne peut qu'amener votre perte, et ne se terminera que par la mort de plusieurs milliers d'hommes ou par votre entier asservissement.

Mais cette agression n'est pas la suite d'une libre résolution. Votre raison, votre sentiment de la justice m'en sont garans. Vous êtes les malheureux instrumens de cette ambition étrangère qui s'occupe sans cesse à achever de mettre sous le joug la malheureuse Europe.

Allemands! tristes et honteux instrumens de l'ambition, relevez-vous! songez que vous occupez dans l'histoire la place d'un grand

pleuple distingué dans les arts de la paix et de la guerre. Apprenez, par l'exemple des Espagnols et des Portugais, que la ferme et constante volonté d'un peuple peut repousser l'attaque et les fers de l'étranger! Vous êtes opprimés, mais non pas avilis. Vous n'êtes pas encore dégénérés. Si beaucoup des vôtres, dans les classes supérieures, ont oublié leur devoir envers la patrie, la masse de votre nation n'en est pas moins loyale, brave, dégoûtée d'un joug étranger, et fidèle à Dieu et à la patrie.

Vous donc que le conquérant a traînés sur les frontières de la Russie, abandonnez les drapeaux de l'esclavage; rassemblez-vous sous ceux de la patrie, de la liberté, de l'honneur national, qui sont arborés sous la protection de S. M. l'Empereur mon maître; il vous promet l'appui de tous les braves Russes en état de porter les armes dans une population de cinquante millions d'âmes, et qui sont déterminés à combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance et l'honneur de la nation.

S. M. l'Empereur Alexandre m'a chargé d'offrir une place dans la légion allemande à tous les braves officiers et soldats allemands qui émigreront.

Elle sera commandée par un des Princes de l'Allemagne qui a montré son attachement à la cause de la patrie par ses actions et ses sacrifices, et son premier but est le rétablissement de la liberté de l'Allemagne. Si le grand but est atteint, la patrie reconnoissante distribuera de brillantes récompenses à ses braves et fidèles enfans qui l'auront sauvée de sa ruine.

Le succès n'est-il pas complètement heureux, alors mon maître assure à ces braves un asile et des terres sous le beau climat de la Russie méridionale.

Allemands, choisissez, répondez à l'appel de l'honneur et de la patrie, et jouissez des récompenses dues à votre valeur et à vos sacrifices; ou bien, courbez-vous de plus en plus sous le joug de l'esclavage, et vous périrez dans l'avilissement, la misère et la honte; vous périrez la risée de l'étranger et la malédiction de vos enfans !

Par ordre de S. M. l'Empereur de Russie,

Le général en chef de l'armée russe,

Signé BARCLAY DE TOLLY.

N° VI.

Proclamation de l'Empereur de Russie, datée de Wilna du $\frac{12}{24}$ décembre 1812.

Alexandre, par la grâce de Dieu, Empereur et Autocrate de toutes les Russies, etc., etc., etc., savoir faisons :

Durant la guerre qui existe encore entre nous et les François, la plus grande partie des habitans des provinces anciennement polonoises, et aujourd'hui russes, nous est restée fidèle; elle partage par conséquent la bienveillance et la reconnoissance que nous portons à tous nos bons sujets. Mais il en est qui ont mérité, de diverses manières, notre juste colère, les uns, parce qu'après l'entrée de l'ennemi dans notre pays, mus par la crainte de la force et de la violence, ou par l'espoir de sauver leurs biens de la dévastation, ils ont accepté les fonctions que l'ennemi les contraignoit de prendre; d'autres, dont le nombre est moins grand, parce que, sans attendre l'invasion de leur pays, ils ont embrassé le parti de l'étranger, aimant mieux être ses adhérens infâmes que nos sujets fidèles. Ces derniers devroient être punis par le glaive de la justice; mais voyant déjà répandu sur

eux le courroux céleste qui les a terrassés, avec ceux auxquels ils s'étoient livrés, et voulant écouter la voix de la miséricorde qui, dans notre cœur, réclame pour eux, nous proclamons une amnistie générale et particulière; nous vouons à l'oubli éternel et au plus profond silence tout ce qui s'est passé, et nous interdisons en conséquence pour l'avenir toute espèce de dénonciation et d'enquête pour faits de ce genre, dans la pleine conviction que ceux qui avoient ainsi manqué de foi sentiront la douceur d'un pareil traitement, et rentreront dans leurs demeures, dans l'espace de deux mois, à dater de ce jour. Mais si, ce terme expiré, quelqu'un d'entre eux restoit au service de l'ennemi sans profiter de cette amsnitie, et après notre pardon persistoit dans le même crime, la Russie, le regardant comme entièrement félon, ne le recevra plus dans son sein; les biens du coupable seront confisqués. Quoique les prisonniers de guerre que nous avons trouvés les armes à la main ne soient pas exclus de ce pardon général, cependant, sans léser la justice, nous ne pouvons, pour eux, écouter la voix de notre cœur avant que leur qualité de prisonniers de guerre ne soit changée par la cessation entière des hostilités. Cepen-

dant eux aussi auront droit, un jour, de jouir de cette amnistie que nous accordons à tous et à chacun. Puisse ainsi chacun prendre part à la joie générale que cause le renversement et l'anéantissement des ennemis de toutes les nations, et offrir avec un cœur sincère à l'Être Suprême les actions de grâces lés plus pures. Nous espérons néanmoins que ce pardon paternel, auquel la miséricorde seule nous a porté, inspirera aux coupables un repentir véritable, et qu'en général tous les habitans des provinces ci-devant polonoises se convaincront que parlant depuis des siècles la même langue, et descendant d'une même souche que les Russes, ils ne pourront jamais obtenir un bonheur parfait, à moins d'être unis et entièrement incorporés à la grande et magnanime Russie.

L'original est signé de la propre main de S. M. I. (Alexandre.)

Wilna, 12 décembre 1812.

N° VII.

Proclamation du Prince Royal de Suède avant son entrée en Allemagne.

Lorsque la nation suédoise, l'une des plus anciennes et des plus respectables de l'Europe,

m'assura l'expectative immédiate à la gestion de ses affaires publiques et la succession au trône, je renonçai à une première patrie pour me vouer de toute mon âme à une patrie nouvelle que je trouvai sur les bords de la mer Baltique. Je reconnus dès ce moment et franchement tout Suédois comme étant de ma famille, et je me convainquis que ce n'étoit qu'en assurant le bonheur des Suédois que je pourrois répondre à une si haute vocation.

Ce n'est point par une volonté arbitraire ni pour céder à des suggestions étrangères que Sa Majesté m'a ordonné de mettre sur pied de guerre les armées de l'empire suédois pour combattre, s'il est nécessaire, l'ennemi commun du nord de l'Europe.

Lorsque je me mets à la tête des braves Suédois pour, de concert avec la Russie, guérir les plaies qu'une guerre précédente a causées au bien-être de la Suède, la France ne peut pas me nommer parjure; car c'est du consentement de son chef que j'embrasse les intérêts d'un peuple auquel sa situation politique ne permet pas d'être l'ennemi des grandes puissances maritimes de l'Europe. Bien plus, une alliance avec les habitants de l'Europe méridionale n'assureroit pas l'existence politique de la nation suédoise,

car connoissant à fond les projets de l'homme le plus ambitieux et le plus glorieux de notre temps, je puis assurer mes compatriotes et les habitans du Nord que, pendant que j'étois à ses côtés et que je combattois sous ses ordres, j'ai acquis la pleine conviction qu'aucune considération amicale ne peut mettre des bornes à ses prétentions, mais que la force seule peut l'y contraindre.

No VIII.

Proclamation adressée aux habitans de l'Electorat d'Hanovre, de la Principauté de Lauenbourg; des villes libres et impériales de Hambourg, Lubeck et Brême, du territoire de Munster, des Duchés de Westphalie et de Berg, des Principautés d'Ost-Frise et de la Marck, et des Seigneuries de Lingen et de Tecklembourg.

Du $\frac{4}{16}$ Mars 1813.

Amis Allemands,

Vous savez ce que vous étiez et ce que vous êtes devenus. Vous étiez Allemands, on vous a forcés de devenir François. Vous étiez des hommes heureux, des citoyens libres; et maintenant toute la terre voit avec un sentiment

de pitié un des peuples les plus instruits de l'Europe avili jusqu'à porter des fers. Mais prenez courage, aux bords du Dnepr, de la Duna et de la Bérésina le glaive de la justice divine s'est appesanti sur la tête de votre ennemi, de l'ennemi commun de la liberté, des droits des nations, de l'indépendance des Princes, et de toute vertu sociale. Amis Allemands, si cruellement outragés, l'heure de la délivrance approche. Déjà l'avant-garde de mon corps qui entre sur votre territoire vous apporte de Berlin mes vœux pour votre bonheur. Intimement uni avec la Prusse, l'Angleterre et les autres puissances alliées, Alexandre le libérateur, mon victorieux Empereur et maître, m'envoie auprès de vous pour vous rendre à vous-mêmes. La fortune, dont votre oppresseur a si long-temps abusé, lui a, dans son indignation et sa vengeance, retiré subitement sa main. Il a perdu un demi-million de soldats aguerris. Il pourra encore rassembler par violence quelques troupeaux de malheureuses victimes; mais désormais il ne réunira plus d'armée formidable. D'une main puissante la Russie a arraché le bandeau qui couvroit les yeux des peuples. Le charme qui paralysoit leurs sens est détruit. Ils ont recommencé à

apprécier leurs forces, et cette nation, si malheureuse et si spirituelle, commence elle-même, en rougissant, à reconnoître qu'instrument passif de l'ambition immodérée et insatiable d'un étranger, elle porte ses fers dans des pays où à une époque plus heureuse elle avoit porté les lumières et les sciences. Braves Allemands, apprenez à vous convaincre que c'est par vous-mêmes que vos chaînes sont rivées ; que pour être libres vous n'avez pas besoin de notre assistance, et qu'il ne faut pour cela que votre volonté bien prononcée. Accueillez les vaillans Russes comme vos amis, comme vos alliés. Réunissez-vous à eux et aux Prussiens qui les accompagnent ; aux Prussiens, vos frères et vos compatriotes, pour atteindre le but le plus noble et le plus sacré qui ait jamais été l'objet d'un traité. Mais vous, ministres, peu nombreux à la vérité, ministres méprisables et indignes du nom allemand, ministres d'une tyrannie expirante, tremblez à l'aspect de la vengeance de Dieu et des hommes ; elle vous attend. Quoique chaque militaire françois qui tombera entre mes mains doive être traité avec toute la générosité que permettent les lois de la guerre, cependant tout Allemand pris les armes à la main contre sa patrie ira dans les

provinces les plus reculées de la Russie gémir d'avoir tiré l'épée contre la liberté de ses compatriotes.

Donné au quartier général de Berlin, le $\frac{1}{16}$ mars 1813.

Signé le comte DE WITTGENSTEIN.

N° IX.

Ordre du jour adressé au corps prussien commandé par M. le Lieutenant-Général d'York.

Du $\frac{6}{18}$ mars 1815.

S. M. le Roi de Prusse a daigné réunir à mon corps les troupes commandées par M. le Lieutenant-Général d'York. Le commandement de guerriers si distingués est, sous tous les rapports, flatteur et honorable pour moi. Il me garantit le succès de la bonne cause pour laquelle je porte les armes. Depuis trente ans nos deux nations étoient amies; un sombre intervalle de peu de mois, impérieusement amené par la force des circonstances, n'a fait que raffermir davantage les sentimens d'amitié qui existent entre nos magnanimes Souverains, et resserrer les liens entre les nations qui leur obéissent.

C'est un intérêt grand et commun qui nous réunit, c'est le combat de la liberté et de la vertu contre l'ennemi de l'indépendance des nations. Les événemens de la campagne précédente ont montré ce que la bravoure des Prussiens mue par la pure conscience de leur devoir, et en contradiction avec les sentimens de leur cœur a pu faire contre nous; et nous aimons à porter ce témoignage de leur valeur. Prussiens, vous serez invincibles aujourd'hui qu'il vous est permis de réunir le sentiment de votre devoir à la sublime conviction que vous allez combattre pour l'existence de votre patrie, pour l'indépendance de votre Roi, pour la conservation de votre honneur.

Généreux soldats prussiens, qu'un sentiment fraternel nous unisse : marchons vers le plus noble but que se soient jamais proposé deux peuples réunis. Il nous a été réservé le rare bonheur de servir deux Princes qui n'ont pris les armes que pour la félicité et l'indépendance de leurs nations et pour le salut de l'Europe. Ne formant deux nations distinctes que de nom, aucune de ces considérations secondaires qui se rencontrent ordinairement dans la vie ne pourra nous diviser dans la lutte glorieuse que nous allons commencer. Sans jalousie, sans con-

sidération personnelle, nous mériterons ensemble les lauriers dont, notre tâche accomplie, la reconnoissance des peuples tressera notre couronne.

Donné au quartier-général de Berlin, le $\frac{6}{18}$ mars 1813.

Signé le Comte WITTGENSTEIN.

N° X.

Lettre de S. A. R. le Prince Royal de Suède à S. M. l'Empereur des Français, datée de Stockholm, 23 *mars* 1813 (1).

SIRE,

AUSSI long-temps que Votre Majesté n'a agi ou fait agir que contre moi directement, il ne me convenoit pas de lui opposer autre chose que le repos et le silence. Mais aujourd'hui que la lettre du Duc de Bassano à M. d'Ohsson cherche à répandre entre le Roi et moi le même germe de discorde qui a facilité à V. M. l'entrée en Es-

---

(1) On regrette de n'avoir pas eu cette pièce en françois telle qu'elle est dans l'original. Il n'en a été publié que des traductions en différentes langues, d'après lesquelles nous la faisons paroître.

pagne, je romps tous les rapports officiels, et je m'adresse immédiatement à vous pour vous rappeler la conduite loyale et franche de la Suède, même dans les temps les plus difficiles.

Aux communications dont M. Signeul fut chargé par ordre de V. M., le Roi fit répondre que la Suède, convaincue de n'avoir à imputer qu'à vous, Sire, la perte de sa Finlande, ne pourroit jamais croire à votre amitié, si vous ne lui procuriez pas la Norwège pour l'indemniser du dommage que votre politique lui a causé.

Quant à tout ce qui, dans la lettre du Duc de Bassano, est dit sur l'occupation de la Poméranie et la conduite des corsaires françois, les faits eux-mêmes parlent suffisamment, et en comparant les dates on pourra facilement juger qui des deux a raison, de V. M., ou du gouvernement suédois.

Cent bâtimens suédois avoient été pris, et plus de deux cents matelots étoient dans les fers, lorsque le gouvernement se vit dans la nécessité de faire arrêter un corsaire qui, sous pavillon françois, vint jusque dans nos ports pour s'emparer de nos bâtimens et insulter à notre confiance aux traités.

Le Duc de Bassano dit que V. M. n'a pas été l'auteur de la guerre avec la Russie; et cepen-

dant, Sire, V. M. a passé le Niémen avec quatre cent mille hommes.

Du moment où V. M. pénétra dans l'intérieur de cet empire, l'issue ne fut plus douteuse. L'Empereur Alexandre et le Roi prévirent dès le mois d'août la fin de la campagne et ses suites incalculables. D'après toutes les combinaisons militaires, il paroissoit certain que V. M. tomberoit en captivité. Sire, vous avez échappé à ce péril, mais votre armée, la fleur de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, a péri. Là sont restés sans sépulture ces braves qui sauvèrent la France à Fleurus, ces guerriers françois qui vainquirent en Italie, qui résistèrent au ciel brûlant de l'Égypte, et qui, à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, à Halle, à Lubeck, à Friedberg, et en tant d'autres lieux, avoient enchaîné la victoire à vos drapeaux.

Qu'à ce tableau déchirant, Sire, votre cœur puisse s'adoucir; et s'il ne suffit pas pour l'attendrir, qu'elle se rappelle la mort de plus d'un million de François qui ont péri au champ de l'honneur, victimes des guerres entreprises par Votre Majesté.

V. M. réclame ses droits à l'amitié du Roi. Qu'il me soit permis, Sire, de vous rappeler combien V. M. mettoit peu de prix à cette amitié dans des momens où une réciprocité de senti-

mens amicaux auroit été bien salutaire pour la Suède. Lorsqu'après la perte de la Finlande les Roi écrivit à V. M. pour la prier d'intercéder afin que la Suède conservât les îles d'Aland, vous répondîtes : Adressez-vous à l'Empereur Alexandre, il est grand et magnanime. Et pour mettre le comble à votre indifférence, vous fûtes, au moment même de mon départ pour la Suède, insérer dans une gazette officielle (1), qu'il y avoit dans ce royaume un interrègne pendant lequel les Anglois faisoient impunément le commerce.

Le Roi se sépara de la coalition de l'année 1792, parce que cette coalition visoit à partager la France, et qu'il ne vouloit pas prendre part au démembrement de cette belle monarchie. Ce qui l'engagea à cette résolution, monument honorable de sa politique, c'étoit aussi bien son attachement au peuple françois que le besoin de laisser cicatriser les plaies du royaume. Cette conduite sage et vertueuse, fondée sur le droit qu'a chaque nation de se gouverner d'après ses propres lois et ses propres usages, cette conduite est la même qu'il a adoptée maintenant comme principe. Votre système, Sire, veut interdire aux

(1) Moniteur du 21 septembre 1810, n° 264.

nations l'exercice des droits qu'elles ont reçus de la nature, du droit de faire le commerce entre elles, de s'entr'aider mutuellement, de vivre dans des relations réciproques et en paix. Mais l'existence de la Suède dépend de l'extension de ses rapports commerciaux, sans lesquels elle ne peut se suffire à elle-même.

Bien loin de voir un changement de principe dans la conduite du Roi, tout homme éclairé et impartial n'y apercevra que la continuation d'une politique juste et constante. Elle dut se manifester dans un temps où les Princes étoient ligués contre la liberté de la France : elle est suivie avec vigueur à une époque où le gouvernement françois conspire sans cesse contre la liberté des Princes et des peuples.

Je connois les dispositions de l'Empereur Alexandre et du cabinet de Saint-James pour la paix. Les souffrances du continent européen la réclament hautement ; V. M. devroit ne pas la repousser. En possession de la plus belle monarchie de la terre, Sire, voudrez-vous sans cesse en étendre les limites, pour laisser à un bras moins fort que le vôtre un héritage de guerres interminables ? V. M. ne s'efforcera-t-elle pas de guérir les plaies d'une révolution dont il ne reste à la France que le souvenir de sa gloire mi-

litaire, et la réalité des maux dont elle souffre dans son intérieur? Sire, les leçons de l'histoire rejettent la pensée d'une monarchie universelle; le penchant à l'indépendance peut être comprimé, mais il ne périt pas dans le cœur des peuples. Puisse V. M. peser toutes ces considérations, et penser enfin réellement à une paix générale, dont le nom profané a fait verser tant de sang.

Je suis né dans cette belle France que vous gouvernez. Sire, sa gloire et son bien-être ne peuvent jamais me devenir indifférens. Mais, quoique je ne cesse de former des vœux pour la prospérité de ce pays, je défendrai cependant de toutes les forces de mon ame, non-seulement les droits du peuple qui m'a appelé, mais aussi l'honneur du Prince qui a daigné me nommer son fils. Dans cette lutte entre la liberté du monde et l'oppression, je dirai aux Suédois : Je combats pour vous et avec vous, et les vœux des nations libres accompagneront nos efforts.

Sire, dans la politique il n'existe ni amitié ni haine; il n'y existe que des devoirs à remplir envers les peuples que la Providence nous appelle à gouverner. Leurs lois et leurs droits sont à leurs yeux des biens précieux, et lorsque pour les soutenir on est obligé de renoncer à d'anciens rapports et à l'attachement aux liens de famille, un

Prince qui veut remplir sa vocation ne peut être incertain sur le parti qu'il doit prendre.

Le duc de Bassano déclare que V. M. évitera l'éclat d'une rupture. Mais, Sire, V. M. n'a-t-elle pas rompu elle-même nos relations de commerce, en ordonnant la capture des vaisseaux suédois au milieu de la paix? N'étoit-ce pas la rigueur de vos ordres, qui depuis trois ans nous a interdit toute espèce de rapports avec le continent, et qui, depuis cette époque, fait retenir plus de cinquante bâtimens suédois à Rostock, à Wismar et dans d'autres ports de la Baltique? Le duc de Bassano ajoute que V. M. ne changera pas de système, et qu'elle éprouve la plus grande aversion contre une guerre qn'elle seroit obligée de regarder comme une guerre civile. Cela indique que V. M. veut garder la Poméranie suédoise, et qu'elle ne renonce pas à l'espoir de dominer sur la Suède, et, sans courir le moindre risque, avilir ainsi le nom et le caractère suédois. Par les mots de guerre civile, V. M. entend sans doute la guerre entre alliés, mais on connoît le sort que vous préparez aux vôtres. Si V. M. veut se rappeler le mécontentement qu'elle manifesta lorsqu'elle eut connoissance de l'armistice que j'accordai en avril 1809 à cette brave nation, elle y reconnoîtra la nécessité où se trouvoit ce pays de faire tout ce

qu'il a fait jusqu'à présent pour maintenir son indépendance, et pour se prémunir contre les dangers dans lesquels votre politique, Sire, l'auroit enveloppé s'il l'avoit moins bien connue.

Durant les événemens qui se pressent depuis quatre mois, le désarmement des troupes suédoises en Poméranie et leur envoi en France comme prisonnières de guerre pouvoient être mis sur le compte des généraux de V. M.; mais il ne seroit pas aussi facile de trouver un prétexte pour réfuter le fait que V. M. n'a jamais voulu confirmer le jugement du Conseil des Prises, et que vous avez fait des exceptions particulières, au détriment de la Suède, quoique ce tribunal eût prononcé en notre faveur. Au reste, Sire, il n'y a personne en Europe qui s'en laisse imposer par les accusations que V. M. porte contre ses généraux.

La lettre du Ministre des affaires étrangères et la réponse de M. Cambre, du 4 janvier 1812, vous prouveront que S. M. avoit prévenu votre désir en faisant mettre en liberté tous les équipages des navires pris. Alors le gouvernement avoit déjà poussé les ménagemens au point de renvoyer même des Portugais, des Algériens, et des nègres qui avoient été pris sur ces navires, et qui se disoient sujets de V. M. Rien n'auroit donc dû empêcher que V. M. n'ordonnât le ren-

voi des officiers et soldats suédois, et cependant ils gémissent encore dans les fers.

Quant à ce qui est des menaces contenues dans la lettre du duc de Bassano et aux quarante mille hommes que V. M. veut donner au Roi de Danemarck, je ne crois pas devoir entrer dans le détail de ces objets; d'autant plus que je doute que le Roi de Danemarck puisse tirer parti de ce secours.

S'il est question de mon ambition personnelle, j'avoue qu'elle est très-grande; j'ai l'ambition de servir la cause de l'humanité et d'assurer l'indépendance de la presqu'île scandinave. Pour y réussir, je me confie à la justice de la cause que le Roi m'a ordonné de défendre, à la persévérance de la nation, et à la loyauté de ses alliés.

Quelle que soit votre résolution, Sire, qu'elle soit pour la paix ou pour la guerre, je n'en conserverai pas moins pour V. M. les sentimens d'un ancien frère d'armes. Stockholm, 23 mars 1813.

Signé, CHARLES-JEAN.

No. XI.

Déclaration de S. A. S. le Grand-Duc de Mecklenbourg-Strélitz.

Du 30 mars 1813.

L'EMPEREUR de Russie et le Roi de Prusse se sont réunis pour combattre l'Empereur des

François, pour défendre l'indépendance de l'Europe, mais surtout l'honneur et la liberté de l'Allemagne. C'est avec le sentiment de mon devoir que je joins à cette union les forces que mon pays peut me fournir : je ne fais sans doute pas cette démarche sans avoir bien connu les grandes ressources dont les augustes protecteurs de la liberté peuvent disposer pour atteindre leur but sublime ; mais je la fais surtout plein de confiance en Dieu, qui approuve que l'on choisisse et que l'on fasse ce que la justice ordonne.

Pendant que le Prince le plus puissant de l'Europe se disoit mon protecteur, je n'avois autre chose à faire qu'à diminuer, ou à rendre au moins supportables les souffrances de mon pays et les fardeaux dont il est accablé. Ces maux et ces fardeaux, le prétendu protecteur lui-même en étoit l'auteur. Des troupes françoises inondoient mon pays et dévoroient sa substance, pendant que j'étois obligé de fournir et d'entretenir, pour des objets entièrement étrangers à mon peuple, un corps de troupes très-considérable pour nos ressources. Le commerce maritime, sans lequel le bien-être du Mecklenbourg ne peut exister, étoit interdit. Des douanes françoises occupoient le pays, levoient des contributions pour leur Empereur, brûloient arbitrairement des marchan-

dises, et nous étions obligés de les nourrir. On exigea de nous, pour les armées françoises, des canonniers destinés à asservir des Allemands, et lorsque les Princes les plus puissans de la confédération du Rhin condescendirent à donner ce que l'on demandoit, il ne me resta d'autre parti à prendre que celui de suivre leur exemple. Des espions se glissoient partout, et les noms des citoyens les plus probes remplissoient leurs listes de dénonciation, soit qu'ils eussent proféré une parole qui annonçât leur indignation, soit qu'ils eussent déplu à ces délateurs. Des militaires françois saisissoient, au milieu de nous, des citoyens mecklenbourgeois pour les juger arbitrairement (1).

Tel est le tableau fidèle de l'état dans lequel nous nous trouvons depuis six ans : nos propriétés, notre liberté politique et personnelle étoient entre les mains des étrangers, et vous étiez obligés de verser votre sang pour eux.

Mecklenbourgeois, Allemands, l'heure de la délivrance est arrivée, et il en étoit temps ! Montrons, par le courage et la force que nous mettrons dans notre entreprise, que nous sommes

---

(1) C'est le maréchal Davoust qui avoit organisé ce système dans les villes de l'Allemagne ; son nom étoit la terreur des Princes et des sujets. (*Note de l'éditeur.*)

dignes d'un temps plus heureux. Le succès est immanquable lorsque chacun fait son devoir. C'est dans les temps comme ceux où nous vivons que les âmes fortement trempées se distinguent de celles qui sont engourdies par l'égoïsme et par la foiblesse ; c'est dans ces temps que l'on acquiert l'estime du monde ou qu'on le perd à jamais.

Nous acquerrons l'estime des Allemands, lorsque chacun de nous fera avec enthousiasme ce qui dépend de lui.

Avec l'aide de Dieu je me montrerai digne aussi d'être nommé un prince allemand. Et vous, fidèles Mecklenbourgeois, vous donnerez l'exemple à tous nos frères les Allemands, afin que nos noms soient consignés dans les fastes de l'histoire, et que nos enfans puissent se vanter d'avoir eu des pères estimables.

Neu-Strélitz, 30 mars 1813.

Signé Charles, Grand-Duc de Mecklenbourg.

N° XII.

Ordre du jour du général Blücher, du 24 avril 1813.

Soldats de mon corps-d'armée.

Votre conduite n'a pas changé depuis le moment où, sortis de notre pays, nous sommes

entrés en Saxe. Vous n'avez pas fait de différence entre les deux pays; dans l'un, comme dans l'autre, vous vous êtes crus obligés à observer la même discipline. Je vous en remercie. Une conduite semblable caractérise le véritable soldat; elle nous convient surtout à nous qui combattons pour ce que les hommes ont de plus précieux, la patrie et la liberté.

„ Continuez, en vous montrant modérés dans vos demandes, justes et humains dans vos actions, à convaincre les habitans des provinces allemandes que nous venons comme libérateurs et non comme oppresseurs. Continuez à agir dans cet excellent esprit, et partout où, précédés de votre bonne réputation, le sort de la guerre vous conduira, vous y serez reçus à bras ouverts.

Au quartier général d'Altenbourg, le 24 avril 1813.

Signé DE BLUCHER.

No XIII.

Proclamation du Chef de l'état-major général de l'armée russe.

Du 24 avril / 6 mai 1813.

AUX ALLEMANDS.

DANS le cours de cette guerre, l'ennemi a réussi quelquefois à occuper momentanément des en-

droits qu'ils avoient auparavant abandonnés : au mépris du droit des gens, il a alors fait arrêter et même quelquefois mettre à mort des citoyens qui, animés de l'amour de la patrie, s'étoient déclarés pour la bonne cause. Pour mettre un terme à ces atrocités, et pour garantir de ces dangers la vie et la liberté des hommes qui par leur dévouement ont bien mérité de la patrie, la déclaration ci-jointe a été transmise aux généraux françois. Comme on est fermement décidé de notre part à exécuter, le cas échéant, les menaces contenues dans cette déclaration, on a lieu d'espérer que les patriotes allemands n'ont plus rien à craindre des autorités françoises.

Dessau, 24 avril / 6 mai 1813.

Signé D'AUVRAY, Major-général de l'armée impériale russe, et chef de l'état-major général du corps d'armée du comte de Wittgenstein.

GÉNÉRAUX FRANÇOIS,

LE général de cavalerie Comte de Wittgenstein, commandant l'armée russe, a appris que les généraux françois se sont permis de faire arrêter, et même fusiller dans les provinces allemandes des citoyens qui avoient manifesté leur

attachement pour la cause sainte et juste que nous défendons. Le Comte de Wittgenstein m'autorise à vous déclarer, et à prendre Dieu à témoin, qu'il usera de représailles sur les prisonniers françois, soit généraux, soit officiers supérieurs, soit commissaires des guerres. Leur vie répondra de la vie, de la sûreté et des propriétés des habitans des villes et des provinces qui se sont déclarées pour l'indépendance de l'Allemagne.

Signé D'AUVRAY, etc.

N°. XIV.

Notification du 5 mai 1813.

APRÈS des combats opiniâtres qui, depuis le 26 du mois passé, ont eu lieu pendant plusieurs jours sur les deux ailes des armées alliées, et dans lesquels la victoire s'est déclarée pour nous, l'ennemi, non-seulement a été repoussé des bords de la Saale près de Halle ; mais, le même jour, 2 de mai, il lui a aussi été livré une bataille rangée dans la plaine entre Lutzen et Pegau.

Depuis le commencement de l'action jusqu'à la nuit tombante, qui a empêché le résultat d'être décisif, l'avantage a été constamment de notre côté.

La bataille a été, des deux côtés, extrêmement opiniâtre et sanglante.

Nos troupes ont constamment combattu avec un courage au-dessus de tout éloge, et ce n'est que par-là qu'elles ont conservé l'avantage sur l'ennemi qui leur étoit suppérieur en force.

Sa Majesté le Roi et les Princes de la maison royale se portent bien.

Nous nous empressons de porter cette nouvelle à la connoissance du public, et nous lui communiquerons, aussitôt que ce sera possible, les détails de la bataille qui devoit être continuée le lendemain.

Vive le Roi et la brave armée alliée!

Berlin, le 6 mai 1813.

Le gouvernement militaire du pays situé entre l'Elbe et l'Oder.

Signé De l'Estocq, Sack.

N°. XV.

Rapport prussien sur la bataille de Goerschen, le 2 mai 1813 (1).

Le 30 avril on apprit, au quartier-général du

(1) C'est ainsi que les Allemands appellent la bataille de Lutzen.

Comle de Wittgenstein, que la plus grande partie de l'armée d'Italie et les gardes françoises avoient passé la Saale dans les environs de Naumbourg. Le bruit se répandit en même temps que Napoléon étoit arrivé à l'armée. On remarquoit que l'armée du Vice-Roi faisoit un mouvement vers la droite. Il étoit donc évident que l'ennemi tâchoit de réunir toutes ses forces, et l'on pouvoit présumer qu'il avoit l'intention de nous livrer une grande bataille.

En conséquence, Leurs Majestés l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse se rendirent à l'armée pour animer par leur présence le courage des troupes. Pour pouvoir juger de la force de l'ennemi, le corps du général Winzingerode fit une reconnoissance depuis Leipsig sur la route de Weissenfels. On s'assura par-la que l'ennemi se trouvoit près de cette dernière ville en force supérieure. Le 1er mai il s'engagea entre l'ennemi et ce corps un combat très-vif, qui prouva que la principale force de l'ennemi étoit entre Weissenfels et Lutzen.

On supposoit que le Vice-Roi étoit posté entre Leipzig et Halle. Il ne restoit donc aucun doute sur le plan de l'ennemi. Le général Comte de Wittgenstein résolut de prévenir ses desseins, de déranger ses dispositions par une attaque impré-

vue, et de lui enlever l'offensive. Notre principal but devoit être de tomber d'abord sur la partie de ses forces qu'il regardoit comme ses meilleures troupes, pour donner, par un coup décisif, une plus grande liberté d'agir à nos corps de troupes légères, sur lesquelles depuis quelque temps l'ennemi avoit obtenu trop de prépondérance. Il falloit donc, s'il étoit possible, diriger la première attaque sur les troupes ennemies placées en arrière.

En conséquence, dans la nuit du 1er au 2 mai, la grande armée partit, en deux colonnes, de Rœtha et de Borne, et se porta jusqu'aux défilés de l'Elster dans les environs de Pégau. Pour masquer ce mouvement, le général Winzingerode eut ordre de laisser en place ses corps de cavalerie, et de rejoindre ensuite la grande armée en traversant Zwankau.

Au point du jour, toute l'armée passa près de Pégau, par le défilé de l'Elster, et se rangea en ordre de bataille sur la rive gauche de cette rivière ; ayant son aile droite appuyée sur le village de Werben et la gauche sur le village de Grüna. Une reconnoissance fit voir que la principale force de l'ennemi avoit déjà dépassé Weissenfels et se trouvoit dans les villages de Gross-Goerschen, Klein-Goerschen, Rahno et Starsiedel, ainsi que dans la ville de Lutzen.

L'ennemi n'osa pas troubler notre marche, ni se présenter dans la plaine, mais se posta dans les villages le long du canal. Vers midi, le général Blücher formant l'avant-garde de l'armée, soutenue par une partie de l'artillerie russe, reçut l'ordre d'attaquer l'ennemi. Cette attaque eut lieu au village de Gross-Goerschen, que l'ennemi défendit si opiniâtrement, qu'il fallut le prendre d'assaut. Le général d'York se plaça avec son corps à la droite du village. Toute l'armée fit un mouvement à droite, et bientôt l'action devint générale sur toute la ligne du corps de Blücher. L'ennemi déploya une artillerie nombreuse, surtout en pièces de gros calibre, et la fusillade fut soutenue pendant quelques heures avec beaucoup de vivacité dans plusieurs villages.

Dans ce combat meurtrier, où nos troupes montrèrent une ardeur sans égale, les villages de Klein-Goerschen et de Rahno furent pris d'assaut, de même qu'avoit été enlevé celui de Gross-Goerschen au commencement de l'action. Nous nous y maintîmes pendant plusieurs heures. Enfin l'ennemi s'y porta avec une force imposante, tourna ces villages et les reprit en partie; mais ayant été attaqué de nouveau, il ne put s'y maintenir. Les gardes prussiennes étant venues pour soutenir leurs camarades, il s'engagea pendant

une heure et demie un combat très-opiniâtre, après lequel nous reprîmes ce village, et nous en restâmes les maîtres.

Pendant que cela se passoit sur la droite, le corps du général York, placé sur la gauche, et une partie des troupes russes, commandées par le général Berg, prirent part à l'action. Les deux armées n'étoient éloignées que de cent pas. Alors commença une bataille des plus sanglantes.

Nos réserves reçurent ordre de se rapprocher du champ de bataille, pour être, s'il le falloit, à portée de prendre part à l'action. La bataille dura ainsi jusque vers sept heures du soir. Les villages situés le long de l'aile gauche furent plusieurs fois pris et repris de part et d'autre. A sept heures l'ennemi se présenta sur notre aile droite, près de Gross-Goerschen et de Klein-Goerschen avec un nouveau corps, composé probablement de l'armée du Vice-Roi, nous attaqua vivement et s'efforça encore une fois de nous arracher les succès que nous avions obtenus. Ce fut alors que prit part au feu une partie des réserves russes pour soutenir, sur l'aile droite, le corps d'York vivement attaqué; et le combat le plus furieux que l'armée russe soutenoit depuis long-temps avec une grande distinction, et que les corps de Blücher et de Winzingerode avoient soutenu toute

la journée, se prolongea jusqu'à la nuit tombante. L'ennemi attaqua encore une fois très-vivement le centre et les villages, mais nous gardâmes notre position. La nuit mit fin à la bataille. Nous voulions attaquer une seconde fois l'ennemi, le lendemain 3 mai; mais comme pendant l'action il avoit pris Leipzig, nous nous vîmes forcés de manœuvrer avec lui. Nous ne sûmes qu'après coup que l'issue de la bataille l'avoit forcé d'abandonner cette ville, de même que Halle. Il a perdu quinze mille hommes de ses meilleures troupes; beaucoup de ses canons ont été démontés; un grand nombre de caissons ont sauté, et nos détachemens de troupes légères peuvent de nouveau le harceler et poursuivre nos avantages. Le champ de bataille a été conservé, la victoire est à nous, et le but que l'on s'étoit proposé a été atteint. Près de cinquante mille hommes de nos meilleures troupes n'ont pas encore été au feu : nous n'avons pas perdu un seul canon, et l'ennemi a appris quelle résistance courageuse produit l'esprit national de deux peuples intimement unis. Il doit s'être aperçu que la main de la Providence protège la cause juste des puissances alliées, qui ne veulent qu'une paix durable, fondée sur l'indépendance de chaque peuple.

Telle à été la bataille du 2 mai, livrée dans les plaines de Lutzen, dans ces même champs où la liberté de l'Allemagne fut jadis conquise. Les Russes et les Prussiens ont combattu pour cette liberté avec un courage héroïque; leurs efforts ne seront pas vains.

Notre perte en tués et blessés peut s'élever à dix mille hommes. La plupart des blessés le sont légèrement. Nous regrettons la perte de plusieurs excellens officiers, et entre autres du Prince Léopold de Hesse-Hombourg. Du côté des Russes, le général Kanonieczyn a été blessé; de notre côté, les généraux Blücher et Scharnhorst ont reçu de légères blessures, le général Hunerbein en a reçu de graves.

Si l'on peut s'en rapporter au rapport des prisonniers, le général Bessière a été tué; les généraux Ney et Souham ont été blessés. On a déjà amené au quartier-général plus de mille prisonniers. Nous avons pris dix canons, et à Halle plusieurs milliers de fusils. Nos troupes légères sont à la poursuite de l'ennemi.

Quoique les villages nombreux et rapprochés, le canal, et la précaution de l'ennemi de ne jamais paroître dans la plaine, n'aient pas permis à la cavalerie d'attaquer en ligne, cependant les gardes du corps prussiens, et le régiment des cuirassiers

de Brandebourg ont haché en pièces plusieurs masses de l'infanterie ennemie, qui, placées entre les villages, faisoient un feu croisé. Ainsi des corps ont pris part à la gloire immortelle que l'armée prussienne a acquise dans cette bataille sanglante, où les Russes ont prouvé qu'ils combattent sur le sol de l'Allemagne avec la même bravoure qui leur a assuré la victoire dans leur pays.

Dieu a béni nos armes; il a protégé dans le combat les deux monarques chéris qui, plus d'une fois, et même dans les villages où l'action a été le plus opiniâtre, s'exposaient au danger. Que le Tout-Puissant leur continue sa bénédiction et nous les conserve!

Nota. Extrait de la Gazette de Berlin du 11 mai.

Avant hier dimanche la victoire que nos troupes ont remportée le 2 à Gross-Goerschen a été solennisée dans toutes nos églises. On y a chanté le *Te Deum*, et pendant que cette cérémonie avoit lieu dans la cathédrale, on a tiré le canon. La veille, à huit heures du soir, on avoit, dans toutes les églises, récité des prières pour se préparer à la fête du lendemain, et toutes les cloches avoient sonné.

La Gazette de Pétersbourg du 13 mai dit que, le 13, on avoit chanté le *Te Deum* dans cette capitale à cause de la victoire remportée à Lutzen sur les François.

N° XVI.

Rapport russe sur la bataille de Gross-Goerschen ou Lutzen.

L'Empereur Napoléon avoit quitté Mayence le 24 avril. A peine fut-il arrivé à son armée, que tout indiqua qu'il alloit sur-le-champ prendre l'offensive. En conséquence, les armées réunies russe et prussienne avoient pris entre Leipzig et Altenbourg une position extrêmement avantageuse. Le général en chef Comte de Wittgenstein s'étoit convaincu, par des reconnoissances exactes et nombreuses, que l'ennemi, après avoir concentré ses forces, les portoit au-delà de Mersebourg et de Weissenfels, pendant qu'il détachoit un corps considérable sur Leipzig, qui paroissoit être le but principal de ses opérations. Le Comte de Wittgenstein résolut aussitôt de profiter du moment où ce corps détaché seroit hors d'état d'agir de concert avec la grande armée françoise, pour attaquer celle-ci avec toutes ses forces. Il fallut dérober ces mouvemens à l'ennemi; en conséquence, le général en chef attira vers lui, dans la nuit du 1er au 2 mai, le corps du général Tormassow. C[illegible] jonction le mit en état d'attaquer l'enne[illegible] sur un point où celui-ci

devoit croire qu'il n'avoit affaire qu'à un détachement qui vouloit inquiéter ses derrières. La bataille commença. Les généraux Blücher et York volèrent au combat avec une chaleur et une énergie que les troupes partagèrent vivement. L'action eut lieu entre l'Elster et la Lüppe. Le village de Gross-Goerschen formoit la clef et le centre de la position des François, et le combat commença par l'attaque de ce village. L'ennemi qui sentoit l'importance de ce point, vouloit s'y maintenir. Le village fut pris d'assaut par l'aile droite du corps de Blücher ; en même tems l'aile gauche de ce corps avança et atteignit bientôt le village de Klein-Goerschen. Tous les corps prirent successivement part à la bataille qui bientôt devint générale. La possession du village de Gros-Goerschen fut l'objet d'un combat opiniâtre. Six fois il fut pris et repris à la bayonnette ; mais la valeur des Russes et des Prussiens l'emporta, et ces deux villages, ainsi que le village de Rahno, restèrent au pouvoir des armées alliées. Le centre de l'ennemi fut enfoncé, et les François furent chassés du champ de bataille.

Cependant il arriva de Leipzig de nouvelles colonnes destinées à soutenir le flanc gauche de l'ennemi. L'on envoya à leur rencontre des corps

de la réserve commandée par le général Kanonieczyn. Vers le soir il s'engagea de son côté un combat opiniâtre, et là aussi l'ennemi fut entièrement repoussé. Tout étoit prêt pour renouveler l'attaque au lever du soleil, et le général Miloradowitsch, qui, avec son corps étoit à Zeitz, avoit reçu l'ordre de joindre la grande armée à la pointe du jour. L'arrivée d'un corps entièrement frais, ayant cent pièces de canon, ne laissa aucun doute sur l'issue de la bataille que l'on alloit livrer; mais dès le point du jour l'ennemi parut défiler vers Leipzig, et son arrière-garde même se retira. Cette manière d'éviter le combat fit penser qu'il vouloit manœuvrer pour marcher soit sur l'Elbe, soit sur les points de communication des armées réunies. Dans cette supposition, il falloit opposer manœuvre à manœuvre : en gardant un front dominant entre Colditz et Rochlitz, on fit échouer chaque tentative de ce genre, sans pour cela trop enfoncer les points d'où pouvoit sortir une offensive directe. Dans cette journée mémorable l'armée prussienne a combattu d'une manière qui a attiré l'admiration de ses alliés. La garde du Roi s'est couverte de gloire. Les Russes et les Prussiens, animés par la présence de leurs Souverains, qui n'ont pas un instant quitté le champ de bataille, ont rivalisé

de courage et d'ardeur. L'ennemi a perdu seize pièces de canon et quatorze cents prisonniers. On n'a pris à l'armée alliée aucun drapeau. Sa perte en tués et blessés peut se monter à huit mille hommes; celle de l'armée françoise est estimée à douze ou quinze mille hommes. Parmi les blessés se trouvent le général Blücher et les lieutenans généraux Canownicizyk et Scharnhorst. Leurs blessures ne sont pas dangereuses.

Comme l'ennemi avoit peu de cavalerie, il a tâché de se maintenir dans les villages situés dans un terrain entrecoupé. La bataille du 2 mai a donc eu lieu presque uniquement entre les corps d'infanterie des deux côtés. Durant dix heures, les François n'ont pas cessé de faire pleuvoir sur les alliés une grêle de balles, de boulets, de mitraille et de grenades.

Nota. Les journaux allemands, en donnant à côté des rapports russes et prussiens, celui qui a été publié par Napoléon Bonaparte, usage digne d'un peuple que ses chefs ne veulent pas tenir dans une tutelle perpétuelle et qu'ils ont suivi pendant toute la guerre, observent que, quoique le chef du gouvernement françois se soit vanté d'avoir vaincu à Lutzen, il n'a cependant pas osé évaluer sa perte, ni se glorifier d'avoir pris les canons ou fait des prisonniers; et que les nouvelles qu'il a données à la nation françoise étaient uniquement fondées sur de préten-

dus rapports, ou sur des mensonges, tels que la destruction des gardes russes et prussiennes.

N° XVII.

Lettre de S. M. l'Empereur Alexandre adressée au général Blücher.

Du 6 mai 1813.

MONSIEUR le général DE BLUCHER.

DANS la glorieuse journée du 2 de ce mois, le courage, la constance et le zèle des troupes prussiennes, ainsi que leur discipline distinguée, ont excité mon admiration et celle de l'armée russe. Je vous prie, M. le général, d'être au près d'elles l'interprète de ces sentimens. Ils m'imposent l'agréable devoir de donner aux braves qui, dans cette belle journée, se sont couverts de gloire, des témoignages publics de mon estime et de ma reconnaissance. Vous voudrez donc bien, M. le Général, me faire connaître les généraux et officiers qui ont eu occasion de rendre des services marqués, afin que je puisse déterminer les distinctions que je désire leur accorder. En attendant je remets à votre disposition trois cents croix de l'ordre de Saint-Georges, cinquième classe, pour les distribuer aux sous-officiers et soldats qui se sont les plus signalés par des faits brillans.

Ces signes de distinction, qui leur seront remis par un chef qui possède leur amour et leur confiance, prouveront en même temps combien je rends justice à leur conduite. Leurs compagnons d'armes verront ainsi qu'ils partagent avec eux un signe honorable qui a le plus grand prix à leurs yeux, et qui ne pourra que maintenir et consolider l'amitié et les liens qui existent entre eux.

Recevez, M. le Général, l'assurance de toute ma considération.

Dresde, 6 mai 1813.

Signé ALEXANDRE.

N° XVIII.

Ordre du jour de S. M. le Roi de Prusse.

Du 7 mai 1813.

Dans la bataille du 2, dont j'ai été témoin, vous vous êtes montrés dignes de l'ancien nom de Prussiens, par votre courage sublime, par votre constance et votre dévouement. Recevez l'assurance de ma satisfaction parfaite. Toute action d'éclat dont j'aurai connoissance recevra sa récompense. Après le combat, la confiance, l'ordre et l'obéissance sont les premières vertus du soldat; il n'est pas nécessaire que je les rappelle à ma brave armée. Dieu a été avec nous, et restera

avec nous ; déjà nous voyons approcher les heureux effets de nos efforts. Je puis vous annoncer que dans peu de jours un nouveau et puissant renfort combattra à nos côtés. Continuez à combattre pour votre Roi, votre gloire et votre liberté, avec cette vaillance que vous avez montrée devant moi, et nous pourrons compter bientôt sur le succès le plus glorieux.

Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

N°. XIX.

Note rélative à la force de l'armée françoise, à l'ouverture de la campagne de 1812.

Après que les François eurent évacué Moscou le Comte Rostopchin, gouverneur militaire de Moscou, fit imprimer un rapport très-détaillé de l'état-major général françois, trouvé avec beaucoup d'autres papiers dans la demeure de Berthier, chef de l'état-major général. D'après cette pièce officielle, l'armée que Napoléon avoit menée en Russie s'élevoit à cinq cent soixante-quinze mille hommes, avec onze cent quatre-vingt-quatorze pièces de canon.

N°. XX.

Rapport officiel prussien sur les événemens qui se sont passés du 2 au 16 mai 1813.

Depuis la bataille du 2 mai, les alliés n'ont pas livré à l'ennemi de combat important, mais plusieurs affaires particulières ont fait de plus en plus connoître l'excellent esprit des troupes. Voici le résultat de ce qui s'est passé à l'armée. Pour forcer l'ennemi à étendre sa ligne d'opération, pour l'éloigner des renforts qui lui arrivoient, pour se rapprocher des siens, et pour pouvoir tirer parti des moyens de subsistance offerts par les provinces de l'intérieur, le général en chef résolut de porter l'armée dans la Haute-Lusace. L'ennemi n'a pas troublé cette marche, et n'a suivi l'armée qu'avec lenteur. Entre Colditz et Waltheim, il s'engagea une vive canonnade entre les François et les Prussiens, qui se mouvoient lentement et avec ordre dans la direction prescrite. Cette action fournit au lieutenant-colonel Steinmetz une nouvelle occasion de se signaler avec sa brigade par son sang-froid, et le général russe Saint-Priest, profita avec beaucoup d'habileté et d'intelligence de l'occasion de prendre l'ennemi en flanc et de venir au secours des troupes prussiennes. Il décida l'issue du combat

qui coûta à l'ennemi quatre cents hommes tués et blessés. Notre perte consiste en deux officiers et cent cinquante hommes, parmi lesquels nous regrettons le major de Hall dont le frère avoit été tué dans une affaire précédente. Ces deux frères se distinguoient par leurs talens militaires.

Les 6 et 7 mai l'armée passa l'Elbe près de Dresde et de Meissen. Plusieurs partisans retournèrent sur la rive gauche de l'Elbe. L'un d'entre eux, le lieutenant Zilmer du régiment des hussards de Brandebourg, enleva, dans les environs de Zwickaw, un officier françois chargé de dépêches importantes, ainsi que vingt chevaux qu'il amena le 10 à l'armée qui venoit de passer entièrement le fleuve.

Ce fut alors que l'on apprit la nouvelle désastreuse que le Roi de Saxe, balançant de nouveau, quittoit le sage systême de l'Autriche, ouvroit Torgau à l'ennemi, et livroit son peuple à la honte, en armant des Allemands contre des Allemands, et contre les nations qui combattent peur l'indépendance de l'Allemagne. Cette nouvelle engagea les alliés à abandonner la partie moyenne de l'Elbe, et à concentrer toutes leurs forces auprès de Bautzen. Cette concentration s'est effectuée: depuis six jours l'armée occupe tranquillement cette position, dans laquelle le général Barclay de

Tolly est venu la joindre. Nous nous attendons à une nouvelle bataille qui sera livrée aussitôt que le moment favorable sera arrivé. Cependant l'ennemi manœuvre sur Berlin. La bataille qui lui sera livrée aux sources de la Sprée (1) nous vengera de ses intentions contre la capitale de la monarchie : cette bataille et la résistance qu'il trouvera sur la Havel (2) feront échouer ses projets, ou lui prépareront le même sort qu'il a éprouvé après son invasion en Russie. Telle est la situation des affaires. Nos corps détachés continuent leurs escarmouches. Le général Jelowaiski XII surprit l'ennemi le 14, près de Kœnigsbrück, et s'empara d'un détachement de huit officiers et cent soixante-quinze soldats. Le 12 et le 15, le comte Miloradowitsch livra deux combats : l'ennemi eut mille hommes tués et blessés, et eut six officiers et trois cents soldats faits prisonniers. Tous les jours on fait des prisonniers dans les montagnes ; tous les jours il arrive beaucoup de déserteurs.

LL. MM. l'Empereur et le Roi, ainsi que S. A. R. le Prince héréditaire de Prusse, que le bulletin

---

(1) C'est-à-dire, dans la Haute-Lusace. Cette bataille fut effectivement livrée deux jours après à Bautzen.

(2) C'est-à-dire, de la part de l'armée du Prince-Royal de Suède.

français dit blessé, se portent très-bien. Il en est de même de tous les Princes de la maison royale. S. A. S. le Prince de Mecklenbourg; que le bulletin françois a fait mourir de la mort des héros, se porte aussi très-bien.

Ces nouvelles de mort paroissent découler de la même plume véridique qui transporta le 2, à cinq heures du soir, Napoléon sur la même colline où Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse s'étoient trouvés au commencement de la bataille de Lntzen. Ce fait est tout aussi éloigné de la vérité que l'armée françoise étoit loin de cette colline.

N° XXI.

Rapport officiel prussien sur la bataille de Bautzen, 19 *mai* 1813.

PLUSIEURS avis reçus le 18 mai confirmèrent la nouvelle que l'ennemi, concentroit ses forces de toutes parts pour attaquer l'armée combinée qui bivouaquoit entre Bautzen et Weissemberg. Voici quelle étoit la position des alliés. L'avant-garde commandée par le Comte Miloradowitsch avoit occupé la ville et les hauteurs qui sont à gauche; les collines situées à la droite de la ville étoient garnies par le corps du général Kleist, qui formoit aussi les avant-postes : ces deux corps occupoient

ensemble le défilé de la Sprée, immédiatement devant le front. Le corps du général Blücher étoit posté sur les hauteurs de Kreckwitz : celui du général Barclay de Tolly sur le Windmühlenberg, (butte des Moulins), près de Kleineau. Le centre s'étendoit jusqu'à Burschwitz, village occupé par les divisions russes de Gotschakow et de Berg. L'aile gauche, qui étoit sous les ordres du Prince de Wurtemberg, s'appuyoit sur les hautes montagnes boisées. Plusieurs détachemens de Cosaques occupoient ces hauteurs et les vallées qui les coupent jusqu'aux frontières de la Bohême. Les gardes et la cavalerie russes formoient la réserve.

Le 18 on apprit que le corps du général Lauriston avoit quitté Senftenberg et marchoit sur Hoyerswerda, et qu'il étoit suivi par un second corps commandé par le général Sébastiani, ou selon d'autres par le général Victor. On estimoit le premier corps à quatorze mille et le second à vingt mille hommes; on les croyoit éloignés l'un de l'autre d'une journée de marche. En conséquence, on résolut d'aller à la rencontre du premier, et de l'attaquer avant qu'il pût atteindre Bautzen et y effectuer sa jonction avec la grande armée françoise. On espéroit le battre, sans lui laisser le temps d'attirer à lui l'armée qui le suivoit. Dans la nuit du 18 au 19, des corps

des généraux Barclay de Tolly, et York furent détachés pour attaquer l'ennemi qui venoit d'Hoyerswerda ; ils eurent ordre, aussitôt leur expédition finie, de retourner à l'armée pour, avec toutes ces forces réunies, attendre l'attaque de l'ennemi dans la position que l'on avoit choisie.

Mais le général Lauriston avoit poussé plus loin qu'on ne le croyoit sa marche vers Bautzen, et le corps qui le suivoit s'étoit rapproché de lui, de manière que dès Kœnisswarta et Waissig, l'ennemi fut rencontré, savoir le général Lauriston à Kœnigswarta par Barclay, et le second corps françois qui suivoit Lauriston à Weissig, par York, qui lui étoit beaucoup inférieur. Quoique de cette manière l'ennemi fût infiniment supérieur auxdits généraux, et surtout au général York, cependant ils attaquèrent sur-le-champ avec vivacité : au moment où le général Barclay attaqua Lauriston, le général York se jeta sur Sébastiani, et l'empêcha de soutenir le premier.

L'action coumença le 19 à deux heures après midi, et finit à dix heures du soir, après qu'on eut fait éprouver à l'ennemi une perte de trois mille hommes en tués et blessés, et qu'on lui eut pris deux généraux, deux mille hommes et dix canons. L'expédition ainsi terminée, les corps retournèrent à leurs positions, conformément à

l'instruction qu'ils avoient reçue. Faute de chevaux de trait on ne put emmener que six pièces de canon des dix que l'on avoit prises; ils arrivèrent à l'armée avec les prisonniers.

A peine les corps détachés pour cette expédition étoient-ils revenus le 20 à midi à leurs postes près de Gothawalda, que les colonnes de l'ennemi avancèrent vers Bautzen, et, soutenues par une canonnade très-vive, attaquèrent les avant-gardes des généraux Miloradowitsch et Kleist. Celui-ci, chargé de la défense des collines situées près de Bautzen, soutint un combat très-opiniâtre et très-glorieux contre un ennemi quatre fois plus fort que lui; il ne quitta son poste que vers le soir, après avoir, dès quatre heures, été entièrement tourné son flanc gauche, et avoir été vivement attaqué par le front et le flanc droit. La défense valeureuse de ces hauteurs par les généraux Rudiger, Roth, Markoff et Kleist, et la bonne conduite des troupes excitèrent l'admiration de l'armée.

Au même moment où l'action s'engageoit de ce côté, l'ennemi avoit aussi dirigé ses attaques sur le centre et l'aile gauche. Il y avoit été reçu avec vigueur, et constamment repoussé par le Prince de Wirtemberg et le Comte Miloradowitsch. Très-tard dans la soirée ses tirailleurs essayèrent encore une fois de gagner les hauteurs boisées

situées à notre flanc gauche, et de nous inspirer la crainte d'y être tournés; mais le Prince de Wirtemberg lui opposa ses tirailleurs qui repoussèrent ceux de l'ennemi jusqu'à l'entrée du défilé placé entre les deux cimes de la montagne sur laquelle l'ennemi s'étoit avancé. La canonnade et la fusillade durèrent sans interruption depuis deux heures jusqu'à dix du soir; elles doivent avoir coûté à l'ennemi au-delà de six mille hommes, car il étoit exposé au feu de nos canons et de notre infanterie lorsqu'il fut obligé de forcer le défilé de la Sprée. Nous fîmes alors douze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvoient plusieurs officiers. Le corps d'armée du Prince de Wirtemberg avoit montré, à l'aile gauche, le même courage et la même persévérance que celui du général Kleist à l'aide droite. On n'avoit pas encore jugé nécessaire de transporter toutes les troupes de l'aile gauche à la position que l'on avoit choisie, ce qui engagea l'ennemi à diriger, le 20, à cinq heures du matin, sa première attaque sur cette aile; il étoit soutenu par le feu nourri des tirailleurs placés sur la montagne. D'après les dispositions faites d'avance, on fit alors revenir les troupes dans la position convenue. L'ennemi dirigea d'abord son attaque sur l'aile gauche et sur la montagne, où il avoit placé des

troupes jusqu'à Kownowalde, espérant nous inspirer de l'inquiétude pour notre flanc. Mais les généraux Miloradowitsch et le Prince de Wirtemberg repoussèrent constamment toutes les attaques, qui ne discontinuèrent pas jusqu'à midi.

Un peu après six heures du matin l'aide droite de la ligne où se trouvoit le corps du général Barclay de Tolly, fut attaquée par une canonnade et une fusillade soutenues : l'ennemi étoit très-supérieur en force, et essayoit continuellement de tourner ce corps sur la droite en passant la forêt. Le général Barclay étoit posté sur le Windmühlenberg : il étendit ensuite sa ligne jusqu'à la montagne située près de Baruth, nommée Vogthütte, on fut forcé d'y envoyer des secours. Le général Kleist reçut l'ordre de s'y rendre. Il attaqua avec autant de vivacité que d'intelligence, et contraignit l'ennemi à renoncer aux avantages que lui avoit donnés sa supériorité sur le général Barclay. Le général Blücher appuya cette attaque avec deux de ses brigades, et l'ennemi se vit forcé de renoncer à son projet de tourner l'aide droite et l'aile gauche. Dans tous ces mouvemens l'ennemi entretint un feu soutenu d'artillerie et de mousqueterie, dirigé principalement sur le centre qu'il n'avoit pas encore proprement attaqué. Tout d'un coup les hauteurs importantes de Kreckwitz,

occupées par le général Blücher, furent aussi attaquées. Profitant du moment où le général les avoit quittées avec la moitié de ses forces pour soutenir le général Barclay par un mouvement offensif, l'ennemi se porta sur ces hauteurs par trois côtés différens avec la plus grande partie de ses forces, séparées en trois corps; il obtint ainsi une grande supériorité sur ce point. Ses tirailleurs s'emparèrent du village de Kreckwitz. Le général York s'avança pour soutenir les nôtres, et reprit le village; nos troupes défendirent ce village avec opiniâtreté : quatre bataillons de la garde russe avancèrent pour soutenir le général Blücher. L'aile gauche du général Miloradowitsch avoit déjà repris l'offensive, s'étoit emparée de beaucoup de canons, avoit sabré plusieurs bataillons, et marchoit en avant. Le combat devenoit à chaque instant plus vif et plus sanglant. Il falloit tout hasarder ou mettre fin à l'action. Afin de ménager nos forces pour prolonger la guerre, on prit le dernier parti et l'on ordonna la retraite. Elle commença sous les yeux de l'ennemi à cinq heures du soir, près de Lichtenthal, et fut exécutée comme si on se fût trouvé au champ d'exercice, sans que l'ennemi prît un canon ou un drapeau. Nous avons, dans ces trois jours de combats des 18, 19 et 20, pris environ douze canons, trois mille

prisonniers, parmi lesquels se trouvent deux généraux et plusieurs officiers supérieurs. L'ennemi peut avoir éprouvé une perte de quatorze mille hommes; la nôtre ne va pas au-delà de six mille.

Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse étoient sur le champ de bataille pour animer les troupes par leur présence. Quelques personnes de leur suite ont été blessés à côté d'elles. L'ordre que l'on a observé dans la retraite a prouvé à l'ennemi qu'elle a été ordonnée par des motifs supérieurs; il ne nous a poursuivis que foiblement; nos troupes sont animées du meilleur esprit et prêtes à chaque instant à livrer bataille de nouveau.

N° XXII.

Bulletin officiel du combat de Hainau, du 26 *mai* 1813 (1).

L'Aide-de-camp de S. M. le Roi de Prusse, major de Natzmer, apporte la nouvelle d'un combat brillant livré le 29 mai près de Hainau par les cavaleries russe et prussienne, commandées par le général Blücher. Depuis plusieurs jours

(1) Les journaux françois n'ont fait aucune mention de ce combat.

la division françoise de Maison avoit suivi pied à pied notre arrière-garde. Derrière Hainau, où le terrain est favorable à une surprise, le général Blücher plaça en embuscade sur les deux côtés de la route la cavalerie prussienne de réserve; la cavalerie russe fut postée de manière à pouvoir la soutenir; les régimens qui jusqu'alors avoient formé l'arrière-garde du corps eurent ordre, par une retraite simulée, d'attirer l'ennemi dans ce piége. Le feu mis à un moulin à vent fut le signal d'une attaque générale. Cette disposition réussit parfaitement. L'ennemi avoit eu à peine le temps de se réunir en masse, lorsqu'il se vit attaqué à la fois de front et des deux côtés. Après quelque résistance, la moitié de la division Maison, qui avoit passé le défilé, fut hachée ou faite prisonnière. On prit onze canons et beaucoup de chariots de munitions. On ne connoît pas encore le nombre des prisonniers.

Nota. Peu de jours après ce combat fut conclu l'armistice qui dura jusqu'au milieu d'août.

N°. XXIII.

Nouvelles officielles anglaises de la bataille de Vittoria (1).

Aujourd'hui 3 juillet 1813 est arrivé à Londres le capitaine Freemantle, aide-de-camp de S. E. le Marquis de Wellington, porteur de dépêches de l'armée d'Espagne, qui annoncent la glorieuse nouvelle que le 21 juin S. E. a remporté auprès de Vittoria une victoire éclatante et complète sur l'armée françoise, commandée par le soit-disant Roi Joseph en personne, et par le Maréchal Jourdan. L'ennemi fut attaqué et chassé de toutes ses positions avec une perte immense. Il fut obligé d'abandonner cent cinquante et un canons, quatre cent quinze chariots, tous ses équipages, ses approvisionnemens, son bétail et sa caisse, le drapeau du centième régiment, le bâton de Maréchal de Jourdan, et un nombre considérable de prisonniers. Le général Grevenot et un autre général ont été faits prisonniers; le général Roy et plusieurs autres ont été blessés. Lord Wellington a poursuivi l'ennemi avec la plus grande célérité et avec beaucoup de succès; le 22 il étoit à Sal-

---

(1) On a constamment caché aux François cette affaire décisive, dout le résultat a été la délivrance de l'Espagne.

vatierra, le 24 à Irun, à quelques lieues de Pampelune, au pied des Pyrénées; le 25 la poursuite continua. Il prit le dernier canon avec lequel le Roi Joseph s'étoit échappé (1). La perte des Anglois a été de cinq cents hommes tués et deux mille huit cent sept blessés, y compris les officiers.

Pour célébrer ce glorieux événement, on a tiré les canons du port et de la Tour; et la ville de Londres a été illuminée.

N°. XXIV.

Bulletin du Prince Royal de Suède.

Au camp de Ruhlsdorf, en avant de Teltow, le 24 août 1813, à midi.

Tous les rapports des agens secrets ayant annoncé, dans la soirée du 21 août, que l'Empereur Napoléon concentroit les corps d'armée du Duc de Reggio, du Duc de Bellune, du Duc de Padoue, et des généraux Bertrand et Régnier, formant plus de quatre-vingt mille hommes, dans les environs de Baruth, et que tout annonçoit le

(1) Les journaux anglois ont annoncé plus tard que le nombre total des canons pris aux François s'élevoit à cent quatre-vingts.

la part de ces troupes une marche rapide sur Berlin, le Prince Royal ordonna les dispositions suivantes :

Le troisième corps prussien, commandé par le général Bulow, porta deux divisions entre Heinersdorf et Klein-Beeren. Une division occupoit déjà Mittenwalde, et une autre Trebbin, afin de masquer tous les mouvemens.

Le quatrième corps prussien, sous les ordres du général Tauenzien, se réunit à Blankenfelde, et le général Wolzer eut ordre de marcher de Juben sur Friedland, et de là à Buchholtz. L'armée suédoise partit de Potsdam le 22 à deux heures du matin, se dirigea sur Saarmund, passa les defilés et fut prendre poste à Ruhlsdorf. L'armée russe suivit l'armée suédoise et prit poste à Gutergolz. Le général Czernicheff garda Belitz et Truenbriezen avec trois mille Cosaques et une brigade d'infanterie légère, avec ordre de porter de forts partis sur Trebbin, Luckenwalde, Jutterbock et Luckau.

Les agens secrets annonçoient que l'Empereur Napoléon devoit passer par ce dernier endroit pour aller à Baruth. Le général Czernicheff a exécuté avec l'intelligence qui lui est particulière les ordres qu'il avoit reçus, et a porté l'alarme et l'inquiétude sur les derrières des co-

lonnes ennemies. Le général Hirschfeld, qui avoit reçu l'ordre de se porter des environs de Magdebourg sur Brandenbourg et Potsdam, et de ce dernier à Saarmund, a fait une marche rapide de cinq lieues de Suède en dix heures de temps (1).

Les choses en étoient là ; lorsque l'ennemi attaqua le général Trümen à Trebbin le 22 dans la matinée. Sa supériorité détermina le général prussien à évacuer ce poste. L'ennemi s'avança successivement et occupa tout l'intervalle entre Mittenwalde et le ruisseau de Saare, couvert par des bois et flanqué par des marais. Les postes avancés se replièrent lentement et vinrent couvrir le front de la ligne. Le 23 au matin le corps du général Bertrand déboucha sur le général Tauenzien. Ce général le repoussa et lui fit des prisonniers. Le village de Gross-Beeren, contre lequel s'étoit dirigé le septième corps françois, soutenu par une forte réserve, fut pris par lui. Le corps du Duc de Reggio se dirigea sur Ahrensdorf. Par l'occupation de Gross-Beeren l'ennemi se trouvoit à mille toises du centre du camp. Le général Bulow reçut l'ordre de le faire attaquer. Il l'exécuta avec la décision qui caractérise un général habile. Les troupes marchoient avec le

(1) C'est-à-dire douze lieues de France.

calme qui distinguoit pendant la guerre de sept ans les soldats du grand Frédéric.

La canonnade fut vive pendant quelques heures. Les troupes s'avancèrent sous la protection de l'artillerie et tombèrent brusquement et à la bayonnette sur le septième corps, qui s'étoit déployé dans la plaine et qui marchoit audacieusement sur le camp. Il y a eu plusieurs charges de cavalerie contre le corps du duc de Padoue, qui font grand honneur au général prussien Oppen. Les armées russe et suédoise étoient en bataille et attendoient le déploiement des autres corps ennemis, pour les attaquer simultanément. Le général Winzingerode, commandant l'armée russe, étoit à la tête de dix mille chevaux, et le Comte de Woronzov à la tête de bataillons d'infanterie russe, le Maréchal Comte de Stedingk en avant de la ligne suédoise, ayant sa cavalerie en réserve.

Le village de Ruhlsdorf, situé en avant de son camp, fut garni d'infanterie, afin de conserver toujours la communication libre avec le général Bulow. Les autres corps d'armée ennemie n'ayant point débouché des bois, les armées russe et suédoise ne bougèrent pas.

Cependant l'ennemi menaçant le village de Ruhlsdorf, et ayant déjà poussé ses tirailleurs

contre les troupes légères suédoises, placées en avant de ce village, le Prince royal donna ordre à quelques bataillons, soutenus par l'artillerie, de renforcer les avant-postes ; et le colonel Cardelle fut chargé de se porter en avant avec une batterie d'artillerie volante, pour prendre l'ennemi en flanc.

Jusqu'à présent les résultats de l'affaire de Gross-Beeren sont vingt-six canons, une trentaine de caissons et beaucoup de bagages de pris, quinze cents prisonniers, dont quarante officiers, parmi lesquels un colonel des Ulans de la garde saxonne, et plusieurs lieutenans-colonels et majors françois. Le nombre des tués et des blessés du côté de l'ennemi est très-considérable, et les bois sont remplis de traîneurs que la cavalerie légère ramène à chaque instant.

L'ennemi s'est retiré au-delà de Trebbin, qui est déjà occupé par deux régimens de Cosaques. Les généraux Bulow, de Tauenzien et de Oiourk sont à la poursuite de l'ennemi, ainsi que toute la cavalerie légère prussienne.

Le prince royal a retrouvé parmi les prisonniers des officiers et des soldats qui avoient combattu sous ses ordres, et qui ont versé des larmes de joie en revoyant leur ancien général.

Nota. Cette victoire du Prince Royal de Suède fit

échouer le projet d'entrer à Berlin, annoncé par Napoléon Bonaparte comme devant s'effectuer dans deux jours. Les magistrats de Berlin ayant envoyé une députation au Prince Royal de Suède pour le remercier d'avoir sauvé la capitale de la monarchie, ce Prince répondit en ces termes :

« Messieurs, je n'ai pas encore mérité vos remer-
« cîmens ; mais je me réjouis de la part sincère que vous
« prenez au succès de nos armes, et de votre attache-
« ment à votre auguste monarque. Nous vaincrons ;
« l'avant-garde de nos armées a déjà repoussé jusqu'en
« Saxe l'ennemi qui fuit. Je ne vous demande que la
« confiance en vous-mêmes, et bientôt la Prusse sera ré-
« tablie dans son ancienne grandeur. Nous célébrerons
« ensemble la fête de la victoire ; saluez les bons Ber-
« linois, et ne nous oubliez pas. Adieu, Messieurs. »

No XXV.

Ordre du jour du général Wellington, du 9 juillet 1813.

1° Le général en chef fixe l'attention des officiers de son armée sur la position dans laquelle ils se sont trouvés jusqu'à présent à l'égard des peuples d'Espagne et de Portugal, et sur celle dans laquelle ils se trouvent maintenant qu'ils ont atteint les frontières de France.

2° Dès aujourd'hui on doit employer toutes les précautions militaires pour obtenir des renseignemens et éviter les surprises. Les généraux

et officiers supérieurs qui commandent des corps détachés devront maintenir sur leurs flancs et sur leurs derrières une communication non interrompue avec les corps dont ils sont les plus proches. Sous aucun prétexte, aucun soldat, aucun individu appartenant au train ne pourra quitter son cantonnement.

3o. Quoique ces mesures soient d'une rigueur indispensable, cependant le général en chef exige expressément que les habitans soient bien traités, et que toute propriété particulière soit regardée comme sacrée.

4°. Les officiers et les soldats doivent considérer que leurs nations ne sont en guerre avec les François que parce que le dominateur de la France ne peut souffrir qu'elles vivent en paix, mais veut les soumettre à son joug. Ils n'oublieront jamais que les maux les plus graves éprouvés par l'ennemi, lors de son infâme irruption en Espagne et en Portugal, ont été causés par l'indiscipline dont les soldats françois se sont, avec l'approbation de leurs chefs, rendus coupables envers les habitans paisibles.

5o. Vouloir punir les François paisibles de la conduite tenue par leurs troupes en Espagne et en Portugal, seroit indigne d'hommes d'honneur et surtout de soldats anglois. Une conduite pa-

reille attireroit sur eux des maux plus grands encore peut-être que ceux qui ont accablé les François dans la péninsule; enfin elle seroit infiniment préjudiciable à l'intérêt général.

6°. Les mesures établies jusqu'à présent pour les réquisitions relatives aux besoins de l'armée et pour les bons de fournitures, seront également suivies en France, et les commissaires des guerres recevront des commandans des corps respectifs l'ordre de payer les fournitures effectuées.

Signé, WELLINGTON.

N°. XXVI.

Manifeste de S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, etc., etc., du 12 *Août* 1813. (1).

LA monarchie autrichienne, par sa position géographique, par ses rapports multipliés avec les autres puissances, par le rang éminent qu'elle occupe dans le système politique de l'Europe, a

(1) Ce manifeste ne fut porté, par Napoléon Bonaparte, à la connoissance des François qu'à la fin de septembre; mais ce fut d'une manière extrêmement infidèle. C'est pour mettre nos lecteurs à même d'en ju-

été impliquée dans la plupart des guerres qui; depuis plus de vingt ans ont désolé l'Europe. Dans tout le cours de ces guerres si rudes, un même principe politique a guidé chaque démarche de S. M. l'Empereur. Amie de la paix par son caractère, par le sentiment de son devoir, par son amour pour ses peuples, étrangère à toute idée de conquête et d'agrandissement, S. M. n'a jamais pris les armes que lorsque sa propre défense ou sa sollicitude pour le sort des Etats voisins, inséparable de sa propre conser-

---

ger que nous allons donner l'extrait de ce Manifeste qui a été communiqué au Sénat sous le titre de Déclaration du ministre d'Etat et des affaires étrangères de l'Autriche.

DÉCLARATION.

Le soussigné ministre d'Etat et des affaires étrangères est chargé, par un ordre exprès de son auguste maître, de faire la déclaration suivante à S. Exc. M. le comte de Narbonne, ambassadeur de S. M. l'Empereur des François, Roi d'Italie.

Depuis la dernière paix signée avec la France, en octobre 1809, S. M. I. et R. apostolique a voué toute sa sollicitude, non-seulement à établir avec cette puissance des relations d'amitié et de confiance dont elle avoit fait la base de son système politique, mais à faire servir ces relations au maintien de la paix et de l'ordre en Europe.

vation, ou le danger de voir le systême social de l'Europe anéanti par le despotisme le plus effréné, lui en imposoient l'obligation. S. M. a toujours souhaité régner pour la justice et pour l'ordre; c'est pour l'ordre et la justice que l'Autriche a combattu. Si dans cette lutte souvent malheureuse la monarchie a été frappée de plaies profondes, S. M. au moins a eu la consolation de voir que le sort de son empire n'avoit pas été compromis par des entreprises inutiles ou dictées par la passion, et que chacune de ses détermi-

---

Elle s'étoit flattée que ce rapprochement intime, cimenté par une alliance de famille contractée avec S. M. l'Empereur des François, contribueroit à lui donner, sur sa marche politique, la seule influence qu'elle soit jalouse d'acquérir, celle qui tend à communiquer aux cabinets de l'Europe l'esprit de modération, le respect pour les droits et les possessions des Etats indépendans, qui l'anime elle-même.

S. M. I. n'a pu se livrer long-temps à de si belles espérances. Un an étoit à peine écoulé depuis l'époque qui sembloit mettre le comble à la gloire militaire du souverain de la France, et rien ne paroissoit plus manquer à sa prospérité, pour autant qu'elle dépendoit de son attitude et de son influence au dehors, quand de nouvelles réunions au territoire françois d'Etats jusqu'alors indépendans, de nouveaux morcellemens de l'empire d'Allemagne vinrent réveiller les inquiétudes des puissances

nations a pu être justifiée aux yeux de Dieu, des peuples qui lui sont confiés, des contemporains et de la postérité.

Malgré les dispositions préparatoires les mieux combinées, la guerre de 1809 auroit entraîné l'état à sa perte, si la bravoure inaltérable de l'armée, et le patriotisme pur qui animoit les citoyens de toutes les parties de la monarchie, ne l'avoient emporté sur une destinée ennemie. Au milieu des calamités de cette guerre, l'honneur national et l'antique gloire des armes autrichiennes furent heureusement maintenues, mais

---

et préparer, par leur funeste réaction sur le nord de l'Europe, la guerre qui devoit s'allumer, en 1812, entre la France et la Russie.

Le cabinet français sait mieux qu'aucun autre combien S. M. l'Empereur d'Autriche a eu à cœur d'en prévenir l'éclat par toutes les voies que lui dictoit son intérêt pour les deux puissances et pour celles qui devoient se trouver entraînées dans la grande lutte qui se préparoit. Ce n'est pas elle que l'Europe accusera jamais des maux incalculables qui en ont été la suite.

Dans cet état de choses, S. M. l'Empereur ne pouvant conserver à ses peuples le bienfait de la paix, et maintenir une heureuses neutralité au milieu du vaste champ de bataille qui, de tous côtés, environnoit ses états, ne consulta, dans le parti qu'elle adopta, que sa fidélité à

des provinces précieuses furent perdues, la cession des côtes de la mer Adriatique priva l'Autriche de toute participation au commerce maritime, une des principales ressources de son industrie; et ce coup eût été ressenti bien plus vivement encore, si, à la même époque, un système pernicieux, qui embrassoit tout le continent européen, n'eût déjà fermé toutes les voies au commerce, et coupé toutes les communications entre les différens peuples.

La marche et les résultats de cette guerre

---

des relations si récemment établies, et l'espoir qu'elle aimoit à nourir encore que son alliance avec la France, en lui offrant des moyens plus sûrs de faire écouter les conseils de la sagesse, mettroit des bornes à des maux inévitables, et serviroit la cause du retour de la paix en Europe.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi : ni les succès brillans de la campagne de 1812, ni les désastres sans exemple qui en ont marqué la fin, n'ont pu ramener dans les conseils du gouvernement françois l'esprit de modération qui auroit mis à profit les uns, et diminué l'effet des autres.

S. M. n'en saisit pas moins le moment où l'épuisement réciproque avoit ralenti les opérations actives de la guerre, pour porter aux puissances belligérantes des paroles de paix, qu'elle espéroit encore voir accueillir, de part et d'autre, avec la sincérité qui les lui avoit dictées.

avoient pleinement convaincu S. M. que, dans l'impossibilité évidente de remédier immédiatement et radicalement à la détresse dans laquelle se trouvoit l'état politique de l'Europe, les efforts que les états isolés tenteroit par les armes pour opérer leur salut, au lieu de mettre un terme

---

Persuadée toutefois qu'elle ne pourroit les faire écouter qu'en les soutenant des forces qui promettroient au parti avec lequel elle s'accorderoit de vues et de principes, l'appui de sa coopération active, pour terminer la grande lutte, en offrant sa médiation aux puissances, elle se décida à l'effort, pénible pour son cœur, d'un appel au courage et au patriotisme de ces peuples. Le congrès proposé par elle, et accepté par les deux partis, s'assembla au milieu des préparatifs militaires, que le succès des négociations devoit rendre inutiles, si les vœux de l'Empereur se réalisoient, mais qui devoient, dans le cas contraire, conduire par de nouveaux efforts au résultat pacifique que S. M. eût préféré d'atteindre sans effusion de sang.

En obtenant de la confiance qu'elles avoient vouée à S. M. I. le consentement des puissances à la prolongation de l'armistice que la France jugeoit nécessaire pour les négociations, l'Empereur acquit, par cette preuve de leurs vues pacifiques, celle de la modération de leurs principes et de leurs intentions. . . . .

Il y reconnut les siens, et se persuada, de ce moment, que ce seroit de leur côté qu'il rencontreroit des dispositions sincères à concourir au rétablissement d'une paix solide et durable. La France, loin de manifester des in-

aux calamités communes, ne produiroient d'autre effet que d'user sans fruit les ressources qui restoient encore d'accélerer la chute de tout, et d'anéantir même l'espérance d'un avenir plus

---

tentions analogues, n'avoit donné que des assurances générales, trop souvent démenties par des déclarations publiques qui ne fondoient aucunement l'espoir qu'elle porteroit à la paix des sacrifices qui pourroient la ramener en Europe.

La marche du congrès ne pouvoit laisser de doute à cet égard; le retard de l'arrivée de MM. les plénipotentiaires françois, sous des prétextes que le grand but de sa réunion auroit dû faire écarter; l'insuffisance de leurs instructions sur les objets de forme qui faisoient perdre un temps considérable, lorsqu'il ne restoit plus que peu de jours pour la plus importante des négociations, toutes ces circonstances réunies ne démontroient que trop que la paix, telle que la désiroient l'Autriche et les souverains alliés, étoit étrangère aux vœux de la France, et qu'ayant accepté, pour la forme, et pour ne pas s'exposer au reproche de la prolongation de la guerre, la proposition d'une négociation, elle voulut éluder l'effet, ou s'en prévaloir peut-être uniquement pour séparer l'Autriche des puissances qui s'étoient déjà réunies avec elles de principes, avant même que les traités eussent consacré leur union pour la cause de la paix et du bonheur du monde.

L'Autriche sort de cette négociation, dont le résultat a trompé ses vœux les plus chers avec la conscience

heureux. Guidée par cette conviction, S. M. reconnut qu'il étoit essentiellement nécessaire d'arrêter, au moins par une paix assurée pour quelques années, le torrent jusqu'alors indompté d'une puissance énorme qui prenoit chaque jour

---

de la bonne-foi qu'elle y a portée. Plus zélée que jamais pour le noble but qu'elle s'étoit proposé, elle ne prend les armes que pour l'atteindre, de concert avec les puissances animées des mêmes sentimens. Toujours également disposée à prêter la main au rétablissement d'un ordre de choses, qui, par une sage répartition de forces, place la garantie de la paix sous l'égide d'une association d'états indépendans, elle ne négligera aucune occasion de parvenir à ce résultat, et la connaissance qu'elle a acquise des dispositions des cours, devenues désormais ses alliés, lui donne la certitude qu'elles coopéreront avec sincerité à un but salutaire.

En déclarant, d'ordre de l'Empereur, à M. le Comte de Narbonne que ces fonctions d'ambassadeur viennent à cesser de ce moment, le soussigné met à la disposition de S. Exc. les passe-ports dont elle aura besoin pour elle et pour sa suite.

Les mêmes passe-ports seront remis à M. de La Blanche, chargés d'affaires de France à Vienne, ainsi qu'aux autres individus de l'ambassade.

Il a l'honneur d'offrir, etc.

Prague, le 12 août 1813.

Signé METTERNICK.

des accroissemens nouveaux, de procurer à sa monarchie le repos indispensable pour le rétablissement des finances et de l'armée, et aux puissances voisines un intervalle de tranquillité, qui, employé avec prudence et activité, pourroit préparer des jours plus heureux. Dans les conjonctures critiques où l'état se trouvoit, une paix de ce genre ne pouvoit être obtenue que par une résolution extraordinaire : l'Empereur le sentit; il prit cette résolution. S. M. donna pour la monarchie, par l'intérêt le plus sacré de l'humanité, pour écarter des maux incalculables; enfin, pour gage d'un meilleur ordre de choses, S. M. donna ce qui étoit le plus cher à son cœur (1). Ce fut dans ces sentimens élevés au-dessus des considérations ordinaires, ce fut en s'armant contre les fausses interprétations du moment, que l'on serra un nœud qui, après les désastres résultans d'une lutte inégale, devoit relever la partie plus foible et souffrante, en lui inspirant la confiance de la sécurité, porte la partie plus forte et victorieuse à la modération et à la justice, et préparer ainsi, des deux côtés à la fois, la voie au

(1) L'expression *donner* ne rend pas dans toute sa force le mot *ingeben* de l'original : l'expression *sacrifier* seroit trop forte; *livrer* en approcheroit peut-être.

retour d'un équilibre de forces, sans lequel l'union des états ne seroit qu'une communauté de misères.

L'Empereur étoit d'autant plus fondé à concevoir de pareilles espérances, qu'à l'époque où ce lien fut formé, l'Empereur Napoléon avoit atteint ce point de sa carrière où l'affermissement de ce que l'on a acquis devient plus désirable que les efforts continuels pour acquérir encore. Toute nouvelle extension de sa domination, qui déjà dépassoit toute mesure, étoit liée à un danger évident non-seulement pour la France accablée du poids de ses conquêtes, mais aussi pour l'intérêt bien entendu de Napoléon. Tout ce que cette domination gagnoit en étendue, elle devoit nécessairement le perdre en sûreté. Le lien formé avec la plus ancienne maison impériale de la chrétienté donna aux yeux de la nation française et du monde entier un tel degré de solidité et de perfection à l'édifice de sa grandeur, que de nouveaux projets d'agrandissement ne pouvoient dorénavant que l'affoiblir et l'ébranler. Ce que la France, ce que l'Europe, ce que tant de nations foulées et réduites au désespoir demandoient au ciel en suppliant; une saine politique le prescrivoit comme loi de sa propre conservation au Monarque couvert des lauriers de la victoire. Il étoit permis d'espérer que

des motifs si puissans et si nombreux se réuniroient pour triompher d'une seule passion.

Si des espérances si flatteuses furent vaines, le reproche ne peut en être fait à l'Autriche. Après des efforts inutilement continués pendant plusieurs années, après d'immenses sacrifices de tout genre, on avoit assez de motifs pour tenter d'opérer le bien en montrant de la confiance et de l'abandon envers l'Empereur Napoléon, puisque des torrens de sang n'avoient fait qu'accroître les maux. Au moins S. M. ne se repentira jamais d'avoir pris cette voie.

L'année 1810 n'étoit pas encore écoulée, la guerre désoloit encore l'Espagne, les peuples germaniques avoient à peine eu le temps de respirer librement après les ravages des deux dernières guerres, lorsque, dans une heure fatale, l'Empereur Napoléon résolut de réunir à cette masse de pays qu'il appelait l'Empire français une portion considérable de l'Allemagne septentrionale, et de priver les anciennes villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck, d'abord de leur existence politique, et bientôt après de leur existence commerciale, et des derniers moyens de subsistance qui leur restoient. Cet acte de violence s'exécuta sans aucun motif de droit, même apparent, au mépris de toutes les formes adoucissantes, sans avis préa-

lable, sans négociation avec un cabinet quelconque, mais sous le seul prétexte arbitraire et futile qu'il étoit commandé par la guerre avec l'Angleterre. En même temps on poursuivit avec une rigueur inexorable ce système cruel qui, aux dépens de l'indépendance, du bien-être, des droits et de la dignité de tous les états du continent, et par la violation de toutes les propriétés publiques et particulières, devoit anéantir le commerce du monde, dans le vain espoir d'arracher un résultat qui, si heureusement il n'eût pas été impossible, eût pour de longues années plongé l'Europe dans la misère, la foiblesse et la barbarie.

Le décret qui établissoit sur les côtes de l'Allemagne une nouvelle domination françoise sous le titre de trente-deuxième division militaire, étoit par lui-même assez inquiétant pour toutes les puissances voisines; mais il le fut encore bien plus, parce qu'on le regardoit avec raison comme le présage des dangers futurs bien plus éminens. Ce décret renversoit un systême établi par la France elle-même, violé, à la vérité, dans plus d'une occasion, mais que l'on proclamoit cependant comme toujours subsistant, le systême des soi-disant limites naturelles de la France. Il fut renversé sans qu'on entrât dans aucune explication pour justifier cette démarche, et l'Empereur

Napoléon, par cet acte arbitraire sans exemple, anéantit même ses propres créations. Ni les états de la Confédération du Rhin, ni le royaume de Westphalie, ni quelque autre territoire que ce fût, ne se trouva à l'abri de cette marche usurpatrice. Tracée par l'aveugle caprice, sans règle ni plan, sans aucun égard aux rapports politiques anciens ou nouveaux, la nouvelle ligne de frontières traversa les pays et les rivières enleva aux provinces du milieu et du midi de l'Allemagne toute communication avec la mer du Nord, passa l'Elbe, sépara le Danemarck de l'Allemagne, se fixa même sur la Baltique, et parut tendre à aller rejoindre la ligne des forteresses prussiennes sur l'Oder, que la France occupoit encore. Et cependant cet acte de violence, quoiqu'il entamât sans ménagement tous les droits et toutes les propriétés, toutes les lignes de démarcation géographiques, politiques et militaires, donnoit si peu au pays occupé le caractère d'un territoire fermé, qu'on fut obligé de regarder cette démarche comme le préludes d'injustices plus grandes encore, par lesquelles la moitié de l'Allemagne devoit devenir une province françoise, et l'Empereur Napoléon maître réel du continent.

La Russie et la Prusse se virent les premières

menacées par cette extension peu naturelle du territoire françois. La monarchie prusienne, cernée de tous côtés, privée de tout mouvement spontané et de tout moyen de rassembler de nouvelles forces, sembloit marcher à grands pas vers sa dissolution finale. La Russie, inquiétée dans ses limites occidentales par la transformation de la ville de Dantzick, déclarée libre par la paix de Tilsitt, en une place d'armes françoise, et par la réduction d'une grande partie de la Pologne en une province françoise, aperçut dans les progrès de la puissance françoise le long des côtes de la mer, et dans les nouveaux fers préparés à la Prusse, un danger imminent pour ses possessions allemandes et polonoises. Dès ce moment la rupture entre la France et la Russie devoit être regardée comme inévitable.

Ce n'étoit pas sans de grandes et de justes inquiétudes que l'Autriche voyoit ces nouveaux nuages s'élever sur l'horizon politique. Il étoit impossible, dans tous les cas, que le théâtre des hostilités n'atteignît pas ses provinces, dont l'état de défense étoit défectueux, parce que la réforme qu'exigeoient les finances avoit arrêté le rétablissement complet des forces militaires. Aperçue d'un point de vue plus élevé, la lutte dans laquelle la Russie alloit être engagée se présentoit sous

un aspect très-inquiétant, parce qu'elle commençoit dans des conjonctures politiques tout aussi défavorables, avec aussi peu de coopération de la part des autres puissances et avec la même disproportion entre les moyens respectifs, par conséquent sous des auspices aussi malheureux que lors des guerres précédentes. Tout ce qu'une intervention amicale auprès des deux partis pouvoit opérer pour empêcher l'orage d'éclater, S. M. I. l'employa; et aucune prévoyance humaine ne pouvoit deviner que l'époque approchoit où le mauvais succès de ces démarches bienveillantes devoit devenir bien plus pernicieux à l'Empereur Napoléon qu'à ses adversaires. Ainsi le vouloit le conseil du grand ordonnateur de l'univers.

Lorsque l'ouverture de la campagne ne resta plus douteuse S. M. I. dut penser à des mesures qui lui permissent, dans cette position si critique, de combiner sa propre sûreté avec les obligations que lui imposoient les intérêts des puissances voisines. L'Empereur Napoléon n'admettoit, d'après ses déclarations, qu'une seule espèce de neutralité, un désarmement complet; ce système n'étoit pas admissible d'après les principes de la politique; il n'auroit été au fond qu'une tentative impuissante pour éluder le problème difficile qui devoit être résolu. Une puissance de l'importance

de l'Autriche ne pouvoit, sous aucune condition, se dispenser de prendre part aux affaires de l'Europe, ni se placer dans une position, où également inactive pour la paix comme pour la guerre, elle perdoit son influence sur les grandes délibérations, sans obtenir une garantie de la sûreté de ses propres frontières. Des préparatifs de guerre contre la France auroient été, dans les circonstances d'alors, aussi injustes que contraires à la politique. L'Empereur Napoléon n'avoit fourni à Sa Majesté aucun motif personnel d'acte hostile, et la perspective d'obtenir, par l'emploi habile des liens d'amitié subsistans, par des représentations confidentielles, par des conseils de douceur, beaucoup de choses qui pouvoient opérer le bien, n'étoit pas encore évanouie sans espérance de retour, et cependant la conséquence d'une détermination semblable auroit été de faire des provinces autrichiennes le premier et le principal théâtre d'une guerre qui en très-peu de temps devoit abattre la monarchie, évidemment dépourvue de ses moyens de défense.

Dans cette situation pénible, il ne resta à Sa Majesté d'autre parti à prendre que d'entrer en lice comme l'allié de la France. Se déclarer entièrement pour la France, auroit été une démarche

long-temps préparée à la résolution de tenter un effort extrême et de préférer même la mort politique immédiate à une longue agonie, au milieu des vexations qui la dévoroient, saisit le moment opportun pour se jeter dans les bras des alliés. Beaucoup de Princes d'Allemagne imitèrent cette conduite. Partout les vœux impatiens des peuples devançoient la marche régulière de leurs gouvernemens. De tous côtés le besoin de l'indépendance, le sentiment de l'honneur national offensé, l'exaspération contre les abus de pouvoir des étrangers se manifestèrent avec impétuosité.

S. M. l'Empereur, trop éclairé pour ne pas regarder la tournure que prenoient les choses comme une suite naturelle et nécessaire d'une tension excessive, trop juste en même temps pour la voir avec mécontentement, n'avoit fixé son attention que sur un point, qui étoit de pouvoir, par des mesures sages et bien combinées, employer ces dispositions des esprits pour l'intérêt véritable et durable de la république européenne. Dès le commencement de décembre le cabinet autrichien avoit fait des démarches notables pour porter l'Empereur Napoléon à une politique juste et pacifique, par des motifs qui intéressoient aussi intimement son bien-être que celui du monde entier. De temps en temps ces

démarches furent renouvelées avec plus d'instances. On se flattoit que l'impression produite par les désastres de la dernière campagne, que le souvenir du sacrifice infructueux d'une armée immense, que les mesures de rigueur nécessaires pour réparer cette perte, la profonde répugnance de la nation françoise et de tous les pays enveloppés dans son sort contre une guerre qui, sans offrir la perspective d'une indemnité, les épuisoit et les énervoit; enfin que les réflexions sur l'issue incertaine de cette nouvelle crise, bien périlleuse, pourroient engager l'Empereur Napoléon à écouter les représentations de l'Autriche. Le ton dans lequel on les lui adressa fut soigneusement adapté aux circonstances, aussi grave que l'exigeoit l'importance de l'objet, aussi circonspect que le désir de réussir et les rapports d'amitié l'inspiroient.

On ne s'attendoit certainement pas à ce que des ouvertures dont la source étoit si pure seroient absolument rejetées; cependant la manière dont elles furent accueillies, et plus encore le contraste marqué qui, lorsque l'on fit les tentatives de paix, existoit entre les sentimens de l'Autriche et toute la conduite de Napoléon, ébranlèrent dès le principe les espérances les mieux fondées. Au lieu de faire entrevoir par un langage plus modéré un avenir plus heureux, et

de consoler le désespoir général, on ne laissa passer aucune occasion pour proclamer devant les autorités supérieures en France que l'Empereur n'écouteroit aucunes propositions de paix qui seroient contraires à l'intégrité de l'empire françois, dans le sens françois de ce mot, ou annonceroient des prétentions sur quelques provinces arbitrairement incorporées dans cet empire. On parla en même temps, tantôt avec colère et menaces, tantôt avec mépris et indignation, de conditions qui pourroient lui être faites, et qui n'étoient pas exclues par ce principe arbitrairement mis en avant, comme si l'on ne pouvoit pas annoncer assez clairement que l'Empereur Napoléon étoit fermement décidé à ne pas faire, pour le repos du monde, le moindre sacrifice qui méritât ce nom.

Ces manifestes hostiles attirèrent encore à l'Autriche un désagrément personnel, qui fut de placer dans un jour faux et très-défavorable les insinuations de paix que l'Autriche, au su, et, en apparence, avec le consentement de la France, faisoit passer à d'autres cours. Aux propositions de négociation et de médiation faites par l'Autriche, les Souverains alliés contre la France opposèrent pour toute réponse les déclarations publiques de l'Empereur françois.

Lorsqu'au mois de mars S. M. eut envoyé un ambassadeur à Londres pour inviter l'Angleterre à prendre part à une négociation, le ministère britannique répondit qu'il ne pouvoit croire que l'Autriche nourrît encore des espérances de paix, puisque, dans l'intervalle, l'Empereur Napoléon avoit manifesté des intentions qui ne pouvoient que perpétuer la guerre. S. M. a été d'autant plus sensible à cette réponse, qu'elle étoit juste et fondée.

L'Autriche continua néanmoins à faire sentir de plus en plus à l'Empereur Napoléon la nécessité urgente de la paix : dans toutes ses démarches elle fut guidée par la conviction que l'équilibre et la tranquillité de l'Europe ayant été troublés par la puissance immodérée de la France, on ne pouvoit penser véritablement à la paix sans mettre des bornes à cette supériorité. S. M. prit en même temps toutes les mesures nécessaires pour renforcer et concentrer son armée. L'Empereur sentoit que l'Autriche devoit être préparée pour la guerre, si elle vouloit que ses propositions de paix ne restassent pas sans effet. Au surplus, S. M. n'avoit pu, depuis long-temps, se dissimuler que le cas d'une participation immédiate à la guerre devoit entrer dans ses calculs.

Cet état de choses ne pouvoit durer long-temps :

cette conviction, qui étoit le mobile de toutes les demandes de l'Empereur, devint plus forte lorsque la tentative faite pour obtenir la paix échoua au premier abord. Le résultat étoit évident. Il falloit sortir d'incertitude, soit par des négociations, soit par la force des armes.

L'Empereur Napoléon avoit non-seulement connoissance des armemens de l'Autriche, il en avoit même reconnu la nécessité, et les avoit approuvés en plus d'une occasion. Il avoit assez de motifs pour croire que, dans un moment si décisif pour le sort de l'Europe, S. M. l'Empereur, écartant toute considération personnelle et passagère, ne consulteroit que le bien permanent de la monarchie autrichienne et des états voisins, et ne prendroit d'autre détermination que celle qui lui étoit prescrite par ces motifs.

Le cabinet de Vienne ne s'étoit jamais expliqué d'une manière qui pût admettre une autre interprétation; et cependant la France avoit non-seulement reconnu que la médiation autrichienne devoit être nécessairement armée, mais elle avoit déclaré plus d'une fois que les conjonctures ne permettoient plus à cette puissance de jouer un rôle secondaire; qu'elle devoit paroître sur la scène avec des forces imposantes, et contribuer, en agissant comme une des puissances principales,

à amener une décision finale. Quelles que fussent les espérances ou les craintes inspirées par l'Autriche au gouvernement françois, cet aveu justifioit d'avance la marche suivie par Sa Majesté l'Empereur.

Les choses en étoient là lorsque l'Empereur Napoléon quitta Paris pour arrêter les progrès des armées alliées. Le courage que les troupes russes et prussiennes ont déployé dans les combats sanglans du mois de mai a été reconnu par leurs ennemis. Cependant si l'issue de cette première période de la campagne ne leur fut pas favorable, il faut en chercher la cause, soit dans la supériorité des forces françoises et dans le génie universellement reconnu de leur chef, soit dans des combinaisons politiques qui guidoient les entreprises des souverains alliés. Ils agissoient dans la supposition bien fondée qu'une cause comme celle pour laquelle ils combattoient ne pouvoit rester long-temps exclusivement la leur; que tôt ou tard, après des succès ou des malheurs, chaque état qui n'auroit pas été entièrement privé de sa souveraineté, chaque armée restée indépendante, devoit se placer à côté d'eux. En conséquence ils ne laissèrent pas à la bravoure de leurs troupes plus d'essor que n'en commandoit le moment, et ménagèrent une grande partie de leurs forces

pour un temps où, avec des moyens plus étendus, ils pourroient viser à de plus grands résultats. Par les mêmes motifs et pour attendre le développement ultérieur des événemens, ils consentirent à un armistice.

Cependant la retraite des alliés avoit fait prendre, pour le moment, à la guerre une tournure qui prouvoit chaque jour plus vivement à l'Empereur qu'il lui seroit impossible de rester spectateur oisif si les hostilités recommençoient. Avant tout, le sort de la monarchie prussienne fixoit fortement l'attention de Sa Majesté. L'Empereur regarda le rétablissement de la puissance prussienne comme le premier pas vers la restauration du système politique de l'Europe : il regardoit le danger où elle se trouvoit comme lui étant entièrement personnel. Dès le commencement d'avril, l'Empereur Napoléon avoit fait savoir à la cour d'Autriche qu'il regardoit la dissolution de la monarchie prussienne comme une suite naturelle de la défection de la France et de la continuation de la guerre; qu'en conséquence il ne dépendroit que de l'Autriche elle-même de réunir à ses états la plus importante et la plus belle des provinces de cette monarchie. Cette ouverture prouva qu'il falloit tenter tous les moyens pour sauver la Prusse. S'il n'étoit pas possible d'at-

teindre ce grand but par une paix équitable, il falloit soutenir la Russie et la Prusse par une coopération efficace. En partant de ce point de vue naturel, sur lequel la France elle-même ne pouvoit plus guère se faire illusion, S. M. continua ses préparatifs avec une grande activité. Elle quitta sa capitale dans les premiers jours du mois de juin, et se rendit dans la proximité du théâtre de la guerre, soit pour travailler avec d'autant plus de succès à une négociation pour la paix, qui restoit encore le dernier but de ses vœux, si toutefois il se présentoit la moindre possibilité de l'entamer, soit pour travailler avec d'autant plus de vigueur aux préparatifs de la guerre, s'il ne restoit pas d'autre choix à l'Autriche.

Peu auparavant l'Empereur Napoléon avoit fait annoncer qu'il avoit proposé un congrès pour la paix, qui devoit être tenu à Prague, et où paroîtroient, d'une part, des ministres de France, des États-Unis de l'Amérique septentrionale, du Danemarck, du Roi d'Espagne et de tous les Princes alliés; et de l'autre, des députés d'Angleterre, de Russie, de Prusse, des insurgés Espagnols et des autres alliés de cette masse belligérante, pour y poser les bases d'une longue paix. Mais à qui ces propositions ont-elles été adres-

sées? par quelle voie, dans quelle forme diplomatique, par l'organe de qui avoient-elles été faites? Le cabinet autrichien, qui n'en eut connoissance que par les feuilles publiques, l'ignoroit absolument. Au reste il étoit si difficile de concevoir comment il seroit possible d'entamer seulement l'exécution d'un pareil projet, et comment de la réunion d'élémens si hétérogènes il pourroit, sans base préalablement et unanimement admise, sans travail préparatoire, résulter une négociation de paix, qu'il étoit bien permis de regarder la proposition elle-même plutôt comme un jeu de l'imagination que comme une invitation sérieuse à une grande mesure politique.

L'Autriche, qui connoissoit parfaitement les difficultés d'une paix générale, avoit depuis long-temps examiné la possibilité de se rapprocher graduellement d'un but si éloigné et si difficile à atteindre : dans ces sentimens, elle avoit manifesté, aussi-bien envers la France qu'envers la Russie et la Prusse, l'idée d'une paix continentale. Ce n'est pourtant pas que la cour de Vienne ait méconnu un instant la nécessité et l'avantage immense d'une paix négociée entre toutes les grandes puissances réunies, paix sans laquelle l'Europe ne peut espérer ni tranquillité, ni bonheur; ou qu'elle ait pensé que le continent pour-

roit subsister si l'on cessoit de regarder la séparation d'avec l'Angleterre comme un mal mortel. Les négociations que l'Autriche proposa lorsque les déclarations décourageantes de la France eurent presque anéanti l'espoir de faire participer l'Angleterre à une tentative de paix générale, devoient être simplement regardées comme faisant essentiellement partie d'une négociation plus générale (un congrès général); elles devoient préparer, poser les articles préliminaires d'une paix définitive, et servir d'acheminement à une négociation longue et paisible, protégée par un armistice continental. Si l'Autriche avoit eu un autre objet, certainement la Russie et la Prusse, qui étoient liées à l'Angleterre par les traités les plus positifs, ne se seroient jamais décidées à écouter les propositions du cabinet autrichien.

Après que les cours de Russie et de Prusse, guidées par leur confiance en S. M. l'Empereur, se furent déclarées prêtes à donner la main à un congrès de paix sous la médiation de l'Autriche, il ne s'agissoit plus que de s'assurer du consentement formel de l'Empereur Napoléon, et de convenir avec lui des dernières mesures qui devoient amener la négociation. Dans cette vue, Sa Majesté se décida, vers la fin de juin, à envoyer à Dresde son ministre des affaires étran-

gères. Le résultat de cette mission fut une convention signée le 30 juin, par laquelle l'Empereur Napoléon accepta la médiation offerte par S. M. l'Empereur pour la conclusion d'une paix générale, ou s'il n'étoit pas possible d'y parvenir, d'une paix continentale préparatoire. La ville de Prague fut désignée comme lieu du congrès, dont on fixa l'ouverture au 5 juillet. Afin de gagner le temps nécessaire pour les négociations, on avoit stipulé, par la même convention, que l'Empereur Napoléon ne dénonceroit pas avant le 10 août l'armistice à la Russie et à la Prusse, qui expiroit au 20 juillet, et S. M. l'Empereur se chargea d'engager ces deux puissances à une déclaration semblable.

Dès ce moment on communiqua à ces deux cours les points qui avoient été traités à Dresde. Quoique la prolongation de l'armistice leur parût contraire à leurs intérêts et entraîner des inconvéniens majeurs, cependant le désir de donner à S. M. l'Empereur une nouvelle preuve de leur confiance, et de prouver au monde entier qu'elles ne repoussoient aucune tentative, quelque foible et partielle qu'elle fût, pour parvenir à la paix, fit taire toutes les objections. La convention du 30 juin ne fut pas changée; seulement le terme de l'ouverture du congrès fut

prorogé au 12 juillet, parce que les derniers pourparlers n'avoient pu être terminés aussi promptement qu'on l'avoit pu.

Cependant S. M., ne pouvant encore renoncer à l'espoir de mettre par une paix générale un terme aux maux de l'humanité et au bouleversement du monde politique, avoit résolu d'essayer encore une démarche auprès du gouvernement britannique. L'Empereur Napoléon avoit non-seulement paru applaudir à ce projet, il avoit même, pour accélérer la chose, offert le passage par la France aux personnes que l'on devoit envoyer en Angleterre ; mais lorsqu'on en vint à l'exécution, il se présenta des difficultés inattendues ; sous des prétextes futiles, la délivrance des passe-ports fut retardée d'un terme à l'autre, et finalement refusée. Cette conduite fournit un motif nouveau et important pour douter de la sincérité des déclarations pacifiques que l'Empereur avoit plus d'une fois réitérées publiquement, et avec d'autant plus de fondement, qu'alors précisément plusieurs de ses insinuations devoient faire croire qu'il mettoit le plus grand prix à la paix maritime.

Dans l'intervalle, LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse avoient nommé leurs plénipotentiaires pour le congrès de paix, et leur avoient donné des instructions très-positives ; ces

plénipotentiaires, ainsi que le ministre chargé par S. M. de la médiation, arrivèrent à Prague le 12 juillet.

Si les négociations ne prenoient pas dès l'origine une tournure qui fît prévoir avec une grande probabilité un résultat heureux, elles ne pouvoient être prolongées au-delà du 10 août. La médiation de l'Autriche avoit obtenu la prolongation de l'armistice jusqu'à ce jour. La situation politique et militaire des puissances, la position et les besoins des armées, l'état des pays qu'elles avoient occupés, le désir ardent des souverains alliés de mettre un terme à une incertitude pénible, ne permettoient aucune prolongation ultérieure. L'Empereur Napoléon en avoit été expressément prévenu. Il savoit que la durée des négociations étoit nécessairement bornée à celle de l'armistice. Il ne pouvoit d'ailleurs se dissimuler qu'il dépendoit de ses résolutions d'abréger les négociations, et de les conduire à un résultat heureux.

Ce fut donc avec une vive douleur que S. M. l'Empereur s'aperçut bientôt que, de la part de la France, non-seulement on ne faisoit aucune démarche pour accélérer le grand ouvrage de la paix, mais que cette puissance se conduisoit même comme si elle n'avoit d'autre intention que de traîner les négociations en longueur et d'em-

pêcher leur réussite. Il se trouvoit, il est vrai, un ministre françois dans le lieu du congrès; mais il avoit eu ordre de ne rien faire avant l'arrivée du premier plénipotentiaire, qu'on faisoit espérer d'un jour à l'autre. Ce ne fut que le 21 juillet que l'on apprit qu'une difficulté qui s'étoit présentée lors de la conclusion de l'armistice entre les commissaires françois et ceux de la Russie et de la Prusse, difficulté très-peu importante, n'ayant aucune influence sur le congrès de pacification, et pouvant être levée sur-le-champ par la médiation de l'Autriche, étoit alléguée pour expliquer et justifier ce retard étonnant. Lorsqu'enfin ce prétexte fut écarté, le plénipotentiaire françois arriva à Prague le 28 juillet, seize jours après le terme fixé pour l'ouverture du congrès.

Dès les premiers jours après l'arrivée de ce ministre l'issue du congrès ne dut plus rester douteuse. La forme dans laquelle les pleins pouvoirs devoient être remis et les déclarations réciproques entamées, objets sur lesquels il y avoit déjà eu des pourparlers de tous les côtés, devint la matière d'une discussion qui fit échouer tous les efforts du ministre médiateur. L'insuffisance évidente des instructions données aux plénipotentiaires françois occasiona une suspension de plusieurs jours. Ce ne fut que le 6 août que ces

plénipotentiaires remirent une nouvelle déclaration qui ne leva nullement la difficulté relative à la forme, et qui ne fit pas faire un pas de plus à la négociation. En échangeant infructueusement des notes, on parvint au 10 août. Les plénipotentiaires russes et prussiens ne purent passer ce terme; le congrès étoit rompu, et la détermination de l'Autriche étoit fixée d'avance par la marche de la négociation, par la conviction intime de l'impossibilité de la paix, par le point de vue sous lequel S. M. regardoit depuis long-temps la question importante, par les principes et les intentions des alliés, dans lesquels l'Empereur reconnut les siens, enfin par les déclarations antérieures les plus positives, qui ne laissoient aucune possibilité à un malentendu.

Ce n'est pas sans une douleur profonde, qui n'est allégée que par la conscience d'avoir épuisé tous les moyens capables d'empêcher le renouvellement de la guerre, que l'Empereur se voit forcé à la démarche qu'il fait. Pendant trois ans S. M. n'a cessé de travailler pour obtenir, par les voies de la douceur et de la conciliation, des bases qui rendissent possible une paix longue et durable pour l'Autriche et pour l'Europe. Toutes ces tentatives ont été infructueuses; plus de ressource, plus de refuge que dans les armes. L'Em-

pereur les prend sans ressentiment personnel, forcé par une nécessité pénible, par un devoir impérieux, par des motifs que tout citoyen fidèle de ses états, que le monde, que l'Empereur Napoléon lui-même reconnoîtra dans un moment de calme et de justice. La justification de cette guerre est écrite dans le cœur de tout Autrichien et de tout Européen, sous quelque domination qu'il vive, en caractères grands et lisibles, qui rendent tout art inutile. La nation et l'armée feront leur devoir. Une alliance contractée avec toutes les puissances armées pour leur indépendance, alliance dictée par le besoin de tous et l'intérêt de tous, donnera une force nouvelle aux moyens que nous déploierons. Avec l'assistance du Très-Haut le succès remplira les justes attentes des amis de l'ordre et de la paix.

N° XXVII.

Réponse du général Palafox au général françois L..., qui l'avoit sommé de se soumettre avec son armée.

Albarraçin, en Aragon, 28 août 1808.

Monsieur,

Les événemens qui se sont passés depuis deux mois auroient dû vous faire sentir qu'en m'écrivant vous ne pouviez pas, ainsi que vous

le pratiquez avec d'autres, vous dispenser de me parler le langage du bon sens, de la raison et de l'honneur. Si les autres nations de l'Europe avoient pensé et agi comme nous, vous ne seriez point ici; mais, tant qu'il plaira à Dieu de vous y laisser pour l'expiation de nos péchés, nous vous apprendrons du moins à nous respecter. Vous me conjurez de poser les armes, *au nom du bonheur de l'Espagne;* et depuis quand, je vous prie, un général révolutionnaire françois prend-il un si vif intérêt au sort d'une nation qui, de toutes celles de l'Europe, devroit lui être la plus étrangère par son esprit religieux, ses mœurs, ses habitudes, par sa fidélité surtout envers son légitime souverain? Les Espagnols, il est vrai, voyagent peu: mais, avant même que vous ne fussiez venus chez eux, leur prêcher, à coups de baïonnettes, vos maximes sur le *bonheur*, ils connoissoient parfaitement l'espèce de celui que vous aviez donné à la Hollande, à la Suisse, à l'Italie, à l'Allemagne, à la Pologne, à vos alliés surtout, et à vos malheureux concitoyens eux-mêmes que vous traînez enchaînés sur nos frontières, pour y planter vos drapeaux souillés du sang de vos Princes et de celui de toute l'Europe. Quel bonheur, grand Dieu! que celui qui nous est offert par un gé-

néral de l'héritier universel de toute la révolution françoise ! Mon sang se glace dans les veines à la seule idée de la possibilité d'un pareil bonheur. Tout féroce qu'étoit Attila, il avoit dans l'âme plus de véritable grandeur que celui qui vous lance sur nous pour nous dévorer, car Attila annonçoit hautement les projets de son ambition. En entrant en Italie, il ne s'étoit point proclamé son ami, son allié ; les Huns ne s'appeloient point eux-mêmes : *la grande Nation* ; l'Italie ne leur avoit pas, comme nous, ouvert pendant douze ans ses trésors, donné ses flottes, confié ses armées.... Le terrible conquérant cependant, saisi de respect à la vue du Pape Léon-le-Grand, baissa devant lui son épée ensanglantée, et Rome fut égargnée ; ajoutez que le Pontife n'avoit point quitté son siége pour aller couronner Attila ; ce dernier néanmoins, malgré ce trait qui l'honore, fut surnommé *le fléau de Dieu*. Quel nom, monsieur, la postérité donnera-t-elle au vôtre ?

Vous me conjurez de poser les armes pour assurer le *repos* de l'Espagne.... Et qui l'a troublé ce repos ? Depuis Ferdinand-le-Catholique jusqu'au jour où vous avez mis le pied sur cette terre, notre tranquillité n'a été troublée qu'une seule fois : ce fut quand nous nous battîmes

contre la moitié de l'Europe pour assurer le trône de toutes les Espagnes et des Deux-Indes à un Prince de votre nation ; c'est pour nous récompenser sans doute de ces généreux efforts, que, pour notre *repos* et notre gloire, vous voulez aujourd'hui substituer un Corse au petit-fils de Henri IV et de Louis XIV ? Mais, si vous pouviez dire vrai, si, pendant un seul moment, le vœu de notre bonheur et de notre *repos* pouvoit être gravé dans votre âme, je pourrois, à mon tour, vous indiquer le véritable moyen de les assurer : « Repassez les Pyrénées, vous di-
« rois-je, et l'Espagne, dès le moment même,
« redeviendra tranquille ! Ce n'est point à la na-
« tion la plus signalée par la légèreté de son
« esprit, par la mobilité de son caractère et par
« son inquiète turbulence, qu'il appartient de
« prêcher le *repos* aux graves et paisibles Castil-
« lans. Si cependant la fureur de propager vos
« maximes vous tourmente, allez dans certaines
« contrées philosophiques, dont les savans et les
« raisonneurs vous prêteront sans doute une
« oreille complaisante, et ne manqueront pas de
« célébrer votre modération, votre tolérance, la
« perfection de votre discipline, la beauté de
« votre tenue, le ravissement de vos hôtes en
« vous recevant chez eux, leur désespoir en

« vous perdant, vos idées libérales, l'horreur de
« votre Empereur pour la guerre, son amour
« de la paix, ils endoctrineront les armées des-
« tinées à vous combattre, ils leur prouveront
« que c'est une sottise de vous résister; et il y
« aura par conséquent, je n'en doute pas, en-
« core plus d'une bataille d'Iena; et les Magde-
« bourg, comme ci-devant, tomberont au seul
« son de vos trompettes. » Mais, nous autres pauvres Espagnols, qui, malgré l'immense foyer de lumières répandues par la révolution françoise, continuons d'aller en pèlerinage à Saint Jacques de Compostella, nous sommes trop ignorans pour renverser notre antique constitution et pour faire tomber la tête de nos rois. Le croiriez-vous bien, mon cher monsieur, le dernier de nos bacheliers de Salamanque pense être plus raisonnable (1) que le premier de vos présidens d'institut; et le plus mince de nos *hidalgos* (2) se croit plus véritablement noble

---

(1) A quoi servent les sciences et les beaux arts, s'ils n'épurent et ne dirigent pas au bien les sentimens et la raison?

(2) Dénomination ordinaire de la simple noblesse espagnole.

qu'un Duc d'Abrantès ou de Dantzig? Que faire avec une pareille nation? avouez qu'il n'y a point là de point de contact pour les réformateurs du genre humain.

Vous prétendez que le peuple espagnol *est égaré par ses moines;* j'avoue que ceux-ci jusqu'à présent se sont montrés très-actifs, et qu'ils n'ont pas peu contribué à faire chasser Junot-Abrantès du Portugal, et don Joseph de Madrid. Mais quand tous les reproches qu'on fait aux moines depuis l'existence des ordres religieux seroient aussi fondés qu'ils le sont peu, nous croyons que ce seul service qu'ils ont rendu à l'Espagne et à *toute l'Europe* suffiroit pour les réconcilier avec tout véritable ami du bon ordre et de l'humanité. Les Hollandois, les Prussiens, les Hessois et tant d'autres n'avoient point de moines. Eh bien, qu'ont fait ces peuples pour vous résister? que sont-ils devenus entre vos mains? quelle énergie montrent-ils pour s'en délivrer? Le peuple espagnol d'ailleurs, malgré cette superstition qui vous embarrasse bien plus qu'elle ne le gêne, a un attachement invincible pour sa patrie et pour toutes les institutions de ses ancêtres; il sait que sa religion et ses moines ne l'ont pas empêché de battre votre fameux Roland

à Roncevaux, de chasser les Maures de l'Espagne, d'accueillir Christophe Colomb, partout ailleurs dédaigné, de conquérir le Nouveau-Monde, de produire la brillante époque du règne de Charles-Quint, et de faire prisonnier à Pavie votre bon François I, qui valoit bien vos Joseph-Napoléon, vos Napoléon-Louis et vos Joachim-Napoléon. Ce peuple voit tous les jours ces pauvres Récollets et Capucins porter les consolations de la religion, les secours de la charité dans le réduit ignoré du pauvre et dans les hôpitaux, pendant qu'au sortir peut-être de quelque orgie, les membres de vos lycées se bornent à écrire de belles phrases sur l'humanité, et à encenser bassement celui qui la foule aux pieds. Ce peuple, pendant l'affreuse épidémie qui ravagea, il y a trois ans, Cadix, Malaga, Alicante, a vu ces moines ne point désemparer de ces villes, que les philosophes surtout avoient alors grand soin de fuir; il les a vus ces moines braver la mort sous ses formes les plus hideuses, soigner les pestiférés, emporter les cadavres sur leurs épaules, leur donner la sépulture avec une charité et un abandon de tout intérêt personnel, bien autrement dignes d'éloges que des discours sur l'acide muriatique oxigéné, ou des divagations sur la crânologie.

Après toutes ces belles sorties, il falloit bien aussi s'attendre que M. le général en feroit une contre l'Inquisition ; et j'ai remarqué avec plaisir que vous vous étiez étendu sur ce sujet avec toute la complaisance d'un ancien Maure de Grenade. Cela m'a tellement réjoui, que je ne balance point à donner un nouvel aliment à votre zèle, en vous déclarant formellement que, loin d'être dégoûtés du Saint-Office, nous croyons au contraire que, quoiqu'il ait perdu depuis fort long-temps tout ce qu'il y avoit d'excessif dans l'exercice de son autorité, c'est lui qui a principalement contribué à nous prémunir contre vos maximes séditieuses, antireligieuses et antisociales; que nous croyons fermement lui devoir, en grande partie, notre attachement au sol de la patrie, notre horreur des innovations qui vous ont perdus, et le maintien de cette énergique caractère national, presque partout ailleurs effacé, dégradé, avili ; que nous nous félicitons de voir encore parmi nous des nobles et des capitalistes assez fiers, assez sensibles à l'honneur, pour être prêts à périr mille fois plutôt que de courber la tête sous la plus honteuse et la plus dégoûtante tyrannie qui ait jamais affligé et déshonoré l'humanité. Et vous même,

monsieur, ne croyez-vous pas que l'Europe seroit bien plus tranquille et plus heureuse si, en 1789, notre Sainte-Hermandad avoit pu se saisir d'une cinquantaine de vos plus chauds discoureurs, les affubler d'un *san-benito* à flammes renversées, leur appliquer en place de Grève une bonne et vigoureuse flagellation, et les mettre ensuite, pendant un an, à la diète rafraîchissante et salutaire de Charenton? Croyez-vous qu'après l'administration de ce remède nous eussions eu encore des *Marat*, des *Robespierre*, des *Jourdan coupe-tête*, des *Montagnards*, des *Brissotins*, des *Feuillans*, des *sans-culottes*, des *fusillades*, des *noyades*, des *Marseillois*, des *chauffeurs*, des *septembriseurs*, des *Cayennes*, un *Temple*, ses *tortures* et ses *oubliettes*? Non, monsieur, nous n'aurions rien de tout cela, pas même de Corses pour rois, ni une *grande nation* qui déchire les autres nations à belles dents, et qui, depuis dix-neuf ans, peut se vanter d'avoir massacré ou fait massacrer trois millions de créatures humaines, et de n'être pas encore rassasiée de sang..... Ah! monsieur, quel épouvantable Saint-Office que le vôtre!

Vous terminez, monsieur, cette longue et singulière épître par des menaces; les plaines de

l'Aragon et les quarante-deux assauts de Sarragosse ont dû vous prouver que le cœur des Espagnols n'est pas plus accessible à la crainte qu'à la corruption. Vous parlez ensuite de *guerre interminable ;* quant à cela il faut vous rendre justice : nous savons que vous avez une patience à toute épreuve ; car, depuis vingt ans que durent vos convulsions il ne seroit guère possible d'imaginer un mal, soit physique, soit moral, auquel vous ne vous soyez soumis avec un stoïcisme qui eût fait rougir Epictète. Votre Roi, le plus honnête homme peut-être qui fût parmi vous, a été traîné à l'échafaud après avoir été abreuvé pendant quatre ans des plus lâches et des plus infâmes outrages.... vous l'avez vu sans murmurer. Le sang de vos plus dignes citoyens a été versé à flots par une poignée de scélérats.... vous l'avez vu sans murmurer. Les crimes les plus atroces ont souillé pendant sept ans toute la surface de la France.... vous l'avez vu et entendu sans murmurer. Trois cent soixante de vos prêtres ont été égorgés, dans un seul jour, dans la grande capitale de la *grande nation....* et la grande nation l'a vu sans murmurer. Vous avez pendant quinze ans changé de gouvernement et de joug aussi souvent qu'il a plu

à vos geoliers de vous les imposer..... et vous avez porté votre bât et votre muselière sans murmurer. Depuis huit ans on vous traîne des bords du Nil à ceux de la Vistule, et de la Vistule à l'Ebre et au Tage, en vous faisant faucher et en vous fauchant comme l'herbe des champs..... pas un mot, pas un mouvement pour rompre cette horrible et dégoûtante servitude. Oui, François, si séditieux sous le meilleur des Rois, vous êtes devenus le peuple le plus *patient* sous vos tyrans; et je ne doute pas que vous ne vous prêtiez à toutes les impulsions qu'on va vous donner pour ensanglanter ma malheureuse patrie. Mais sachez que nous sommes prêts à tout; et que la patience aussi qui nous caractérise, partant d'un principe bien autrement pur et sacré que la vôtre, vous fera sentir la différence qu'il y a entre des hommes enflammés de l'amour de la patrie, et des furieux qui, après avoir déshonoré la leur, se plaisent à s'entourer de ruines et de cadavres. Le sort peut trahir *un moment* la sainte justice de notre cause, mais jamais, non jamais vous ne gagnerez nos cœurs. Souvenez-vous qu'une petite peuplade d'Espagnols chrétiens, réfugiés dans les montagnes des Asturies, a bravé pendant sept siècles

toute la puissance des Maures, et que ces Maures..... ont fini par être chassés de toutes les Espagnes.

Signé PALAFOX,

Général en chef de l'armée du royaume d'Aragon.

PIÈCES

RELATIVES AUX AFFAIRES DE SA SAINTETÉ.

N° I.

Lettre de monseigneur Rivarola, gouverneur général de la Marche d'Ancône pour le Pape, au général françois commandant à Macerata.

Macerata, 11 novembre 1807.

C'est avec le plus vif étonnement et avec la douleur que doit inspirer un acte aussi choquant qu'inattendu, que je viens d'apprendre, monsieur ls général, qu'au nom de S. E., M. le général Lemarrois, votre chef, vous avez annoncé au magistrat de Macerata qu'il se trouvoit en état d'arrestation, et alloit être conduit à Ancône sous escorte militaire. Quel que soit le motif qui sert de prétexte à cet ordre, je vous fais la simple observation que, dans tout état de cause, on ne peut méconnoître dans cet acte un grand abus de pouvoir et une énorme violation des droits et de la souveraineté du Chef de l'état. En conséquence

je proteste hautement, au nom de mon maître et du droit des gens, contre cette violence, et contre tout acte qui en sera la conséquence, et vous prie de faire connoître mes sentimens à S. E. M. le général Lemarrois, de la modestie et des lumières politiques et diplomatiques duquel j'ai lieu d'espérer le redressement d'une démarche si contraire aux droits des souverains. Dans cette position désagréable je ne manque pas de vous témoigner, monsieur le général, l'estime avec laquelle, etc.

Nota. Peu après ce préfet lui-même fut arrêté et conduit à Pesaro; son substitut, M. Silvani, protesta contre cet acte illégal, ce qui fut cause qu'on le conduisit dans la même forteresse.

N° II.

Note du Cardinal Secrétaire d'état, transmise à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, à Rome.

Du 2 mars 1808.

Le commandant militaire françois a commis, dans ces derniers jours, tant d'actes de violence, que si la patience de S. S. et sa résignation à la volonté divine n'ont pas encore éprouvé d'altération, elle ne peut cependant pas dissimuler la juste indignation qu'elle éprouve. Le comman-

dant a inopinément envoyé un détachement de troupes françoises à l'hôtel de la poste aux chevaux, dont la direction a été enlevée à M. le chevalier Altieri; une autre garde a été placée à la poste aux lettres, où, contre la foi publique, a été installé un inspecteur de la correspondance épistolaire; ce même commandant a incorporé par force les troupes papales dans les régimens françois; il a relégué dans la forteresse et plus tard a exilé de Rome le colonel Bracci, parce qu'il avoit préféré rester fidèle à son Prince à la honte de souiller son nom par un parjure, comme avoit fait, aux yeux de tout le monde, le lieutenant-colonel Trias; enfin il a placé des postes dans toutes les imprimeries, pour enlever au souverain de Rome et au Chef de la religion la liberté de la presse.

Un seul de ces attentats suffit pour mettre au jour l'intention manifestée dans la note du 23 du mois passé, où l'on colore l'entrée des troupes françoises à Rome du prétexte de vouloir purger cette ville des prétendus brigands napolitains (1). Chacune de ces actions porte le caractère d'un

(1) Ces brigands étoient les citoyens de Naples qui avoient refusé de prêter la main à l'asservissement de leur patrie. On connoît la signification de ce mot dans le dictionnaire de Bonaparte.

extrême mépris et est une offense de la dignité dont est revêtu le Chef visible de l'Église.

Cependant les militaires françois ne se sont pas bornés à ces excès. Pour combler la mesure ils ont osé mettre la main sur quatre Cardinaux qui ont été arrachés des bras de Sa Sainteté, et conduits à Naples comme des criminels, escortés par la force armée.

Peut-on pousser plus loin la violence et l'abus du pouvoir ? Tous les jours S. S. s'est vu arracher des droits de la souveraineté, a vu fouler aux pieds sa dignité de plus d'une manière, et ses Vicaires injuriés par ceux-mêmes qui prétendoient être ses amis; mais elle n'auroit jamais cru qu'ils pousseroient leur injustice jusqu'à lui faire éprouver une insulte qui, plus que toute autre, a percé son cœur navré de chagrins. Le Saint-Père avoit supporté en silence et avec la résignation d'un agneau les précédens outrages, mais le dernier l'a tellement ému qu'il a ordonné au soussigné de ne pas le passer sous silence, mais d'en porter des plaintes devant Votre Excellence, et de vous déclarer en même temps que, quelle que soit l'indignation que lui inspire cette conduite hostile, et quelqu'humiliantes que soient pour toute l'Europe les mesures inattendues et offensantes que les militaires françois se sont permises, en insultant même

à la dignité de Cardinal qui est une émanation de celle de S. S.; cependant le Saint-Père, se confiant en Dieu seul, et se conformant à des principes qui lui prescrivent ses devoirs les plus sacrés, attendra patiemment pour voir jusqu'à quel point les militaires françois abuseront de sa patience et de sa douceur, et s'ils ne voudront pas enfin mettre un terme aux offenses les plus graves et au mépris avec lequel ils traitent le souverain de Rome et le Chef de l'Église catholique.

Tel est l'ordre exprès que le Cardinal secrétaire d'état a reçu de S. S. Regardant comme son devoir de l'exécuter avec la plus grande ponctualité, il en renouvelle à V. E. les sentimens de sa sincère estime.

Donné au palais Quirinal, le 2 mars 1808.

Signé Jos. Card. DORIA-PANFILI.

No. III.

Lettre circulaire adressée par le Cardinal Secrétaire d'état à tous les Cardinaux, le 5 mars 1808.

S. S. ayant appris que M. le général Miollis a invité à dîner presque tous les membres du Sacré Collége, elle a chargé le secrétaire d'état Cardinal Doria-Panfili, de faire savoir à V. E. que S. S.

ne veut pas croire qu'au milieu des tribulations actuelles du Saint-Siége quelqu'un voudra accepter cette invitation, ou toute autre, pour des concerts ou *conversazioni* (assemblées), mais que par leur refus, les membres du Sacré Collége, qui est le conseil du Chef de l'Église, feront connoître la part qu'ils prennent à sa douleur.

Pour ce qui regarde la réponse polie qu'il s'agit de faire, il seroit fort utile que tout le Sacré Collége alléguât des motifs uniformes de son refus, savoir ceux-là même que le Saint-Père vient d'énoncer.

Le soussigné a ordre de porter à la connoissance de V. E. ces sentimens de notre maître, et renouvelle en même temps, etc.

Donné au palais Quirinal, le 5 mars 1808.

Signé le Card. DORIA-PANFILI.

N° IV.

Lettre du Cardinal Secrétaire d'état Doria-Panfili au général françois Miollis, du 13 *mars* 1808.

S. S. a appris qu'on a arrêté quelques-uns de ses officiers, et qu'il est question de les faire conduire à Mantoue et dans d'autres forteresses du royaume d'Italie, parce qu'ils ont refusé la

continuation de leur service, après avoir été avertis que l'incorporation de ses troupes dans celles de France s'est faite contre la volonté de leur souverain.

Cette nouvelle a infiniment affecté le cœur du Saint-Père, et il a chargé le soussigné de porter sans retard les plaintes les plus vives contre cette mesure violente. Il paroît presque incroyable au Saint-Père qu'après tant d'injustices on aille punir ceux qui répugnent à se montrer sujets infidèles, et qui veulent garder l'honneur, la seule richesse permanente et estimable.

S. S. ne pourroit s'expliquer une telle mesure que par le renversement de tous les principes qui doivent être sacrés aux hommes, et dont V. E. sent certainement la vérité dans son cœur.

Le Saint-Père est persuadé que S. M. I. et R. envisagera sous le même point de vue ce qui vient de se passer, et que ceux qui marchent dans la voie de la fidélité et de l'honneur mériteront plutôt son approbation que son blâme. S. S., moins sensible à ses propres maux qu'à ceux des autres, qui lui sont d'autant plus douloureux lorsqu'elle pense que ses sujets ne les éprouvent qu'à cause de leur inaltérable fidélité, se plaint hautement non-seulement du projet d'enlever ses officiers, mais aussi de leur arrestation, et se

flatte que V. E. ne permettra pas une mesure qui sera désapprouvée par tout le monde, et surtout par les sentimens de son propre cœur.

En exécutant les ordres de S. S., le soussigné renouvelle, etc.

Du palais Quirinal, le 13 mars 1808.

Signé Jos. Card. DORIA-PANFILI.

N° V.

Lettre circulaire adressée, au nom de S. S., par le Cardinal Secrétaire d'état Doria-Panfili aux Cardinaux exilés.

S. S. notre souverain a chargé le secrétaire d'état Doria-Panfili de faire savoir à V. E. que l'ordre donné par le commandant françois à un ou plusieurs membres du Sacré Collége de quitter Rome dans l'espace de trois jours a douloureusement affecté son cœur.

S. S. voyant clairement que cet abus de pouvoir et cette violence n'ont d'autre but que de détruire la domination spirituelle de l'Église de Dieu, en enlevant à son Chef tant de serviteurs de l'Église nécessaires pour la gestion des affaires ecclésiastiques, et parmi lesquels se trouvent même son Vicaire, son premier ministre et des

pasteurs ayant charge d'âmes dans leurs diocèses, elle ne peut permettre leur départ, et défend au contraire à chacun d'entre eux, en vertu du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, de quitter Rome, à moins d'y être contraints par la force des armes. S. S. prévoit le cas où la force armée, après avoir indignement arraché V. E. du sein de la papauté, l'abandonnera à une certaine distance de Rome; il est en conséquence dans l'intention de S. S. qu'alors V. E. ne continue pas sa route, si la force armée ne la conduit pas jusqu'au lieu de sa destination, afin que l'on ne puisse pas croire que son éloignement du Chef de l'Église ait été volontaire, et afin qu'il soit manifeste qu'elle n'en a été arrachée que par la violence.

Les vertus connues de tous les membres exilés consolent le cœur navré du Saint-Père et le confirment dans la persuasion qu'imitant l'exemple qu'il donne, chacun supportera avec patience cette nouvelle persécution, et que ce scandale donné au monde augmentera plutôt qu'il ne diminuera la considération dont jouit le Sacré Collége,

Tels sont les ordres, etc.

Du palais Quirinal, le 23 mars 1808.

Nota. Noms des cardinaux exilés.

Joseph Doria-Panfili, secrétaire d'état, camerlingue et secrétaire des requêtes.

Antoine-Marie Doria.

Braschi, secrétaire des brefs.

Dugnani, évêque de Sabina.

Lita, inspecteur-général des établissemens d'instructions.

Scotti.

Galleppi, abbé de Subiaco.

Crivelli, un des cinq membres de la commission des affaires courantes.

Roverella, protodataire.

Della Somaglia, vicaire de S. S.

A peine ces cardinaux furent-ils partis le 6 mars, que le Pape nomma provisoirement.

Le cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'état.

Le cardinal Antonelli, pro-secrétaire des brefs.

Le cardinal Mattei, protodataire.

Le cardinal Vicenti, pro-camerlingue.

Le cardinal Albani, pro-secrétaire des requêtes.

Le cardinal Despuig, pro-vicaire.

Nº VI.

Note du Cardinal Gabrielli, Pro-secrétaire d'état, remise à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, du 26 mars 1808.

Le Cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'état de S. S., a reçu d'elle-même l'ordre exprès de prévenir V. E. qu'elle n'auroit jamais cru que les outrages dont les militaires françois se sont rendus coupables envers les Cardinaux natifs du royaume de

Naples se renouvelleroient contre la personne des autres Cardinaux natifs du royaume d'Italie, et d'autres états réunis à la France.

Dès ce moment le Saint-Père ne peut plus ignorer qu'on n'a pas seulement l'intention de détruire son empire temporel, mais qu'on attaque aussi ouvertement le pouvoir spirituel de l'Église romaine, exercé par le Sacré Collége, qui est le sénat du Pape.

Dans les persécutions qu'éprouve le Chef de l'Église on a vu avec un grand étonnement avancer et développer un principe tendant à détruire les liens les plus sacrés qui attachent les Cardinaux au Pape par la force du serment.

Jamais aucun Prince séculier, professant la religion catholique, ne s'est porté à outrager à ce point le caractère qui lie intimement les Cardinaux au Pape, pour les forcer à aller habiter ses états, sous prétexte qu'ils étoient ses sujets, mais beaucoup moins encore jusqu'à les expulser, les entraîner par force, et enlever ainsi à leur chef tant de collaborateurs de l'Église universelle. Cette violation des droits, scandaleuse pour les temps présens et futurs, tant à cause de l'insulte grave faite au caractère des Cardinaux, qu'à cause de l'offense de sa personne sacrée, a affecté à un point incroyable le cœur de S. S., parce que l'on

n'a pas même épargné son Vicaire, son premier Ministre, et les Évêques que l'on a enlevés à leurs diocèses.

Le Saint-Père, convaincu du détriment qui en résulte pour le gouvernement spirituel de l'Eglise, a chargé le soussigné de se plaindre hautement de ce traitement rigoureux et de réclamer le renvoi des Cardinaux qui lui ont été enlevés contre le droit des gens; au reste, résigné à la volonté de Dieu, et fort de la pureté de sa conscience, il souffre patiemment pour la cause de la justice les traitemens les plus durs et les moins mérités. Après avoir fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour conjurer l'orage qui ébranle le Saint-Siége, fidèle à ses devoirs sacrés, il abandonne au Ciel le soin de protéger l'Église, et à la postérité celui de juger ces événemens.

Tels sont les sentimens de S. S. que, par son ordre exprès, le soussigné étoit chargé de manifester à V. E. En se faisant un devoir d'obéir à cet ordre, il a l'honneur, etc.

Nº VII.

Lettre circulaire adressée par le Cardinal Pro-secrétaire d'état aux Officiers du Pape.

Du 30 mars 1808.

Les circonstances actuelles font craindre que

la troupe françoise ne veuille s'emparer des rênes du gouvernement papal.

Le Saint-Père n'ignore pas que ceux qui ont quelque sentiment d'honneur n'ont pas besoin d'être exhortés à la fidélité et à la constance ; il a cependant jugé convenable de faire engager, dans le cas d'un événement si malheureux, tous ceux qui occupent des charges publiques, et surtout éminentes, à refuser de continuer leurs fonctions au nom de tel prétendu possesseur de l'état ecclésiastique que ce soit, et à faire, jusqu'au dernier moment, tous les actes au nom de Sa Sainteté.

C'est ce que, par ordre exprès de notre Maître, le soussigné vous fait connoître.

Au palais Quirinal, le 30 mars 1808.

Nº VIII.

Note de Son Excellence M. de Champagny, à Son Éminence le Cardinal Caprara, Légat Apostolique à Paris.

Le soussigné, Ministre des relations extérieures de Sa Majesté l'Empereur des François et Roi d'Italie, a mis sous les yeux de Sa Majesté la note de Son Éminence le Cardinal Caprara ; et il a été chargé de faire la réponse suivante :

L'Empereur ne sauroit reconnoître le principe

que les Prélats ne sont point sujets du souverain sous le domaine duquel ils sont nés.

Quant à la seconde question : la proposition, dont l'Empereur ne se départira jamais, est que toute l'Italie, Rome, Naples et Milan forment une ligue offensive et défensive, afin d'éloigner de la presqu'île les désordres de la guerre. Si le Saint-Père adhère à cette proposition, tout est terminé; s'il s'y refuse, il annonce par cette détermination qu'il ne veut aucun arrangement, aucune paix avec l'Empereur, et qu'il lui déclare la guerre. Le premier résultat de la guerre est la conquête, et le premier résultat de la conquête est le changement de gouvernement; car si l'Empereur est forcé d'entrer en guerre avec Rome, ne l'est-il pas encore d'en faire sa conquête, d'en changer le gouvernement, d'en établir un autre qui fasse cause commune avec les royaumes d'Italie et de Naples contre les ennemis communs? Quelle autre garantie auroit-il de la tranquillité et de la sûreté de l'Italie, si les deux royaumes étoient séparés par un état où leurs ennemis continueroient d'avoir une retraite assurée?

Ces changemens devenus nécessaires, si le Saint-Père persiste dans son refus, ne lui feront pas pour cela perdre aucun de ses droits spirituels; car il continuera d'être Evêque de Rome,

comme l'ont été ses prédécesseurs dans les huit premiers siècles, et sous Charlemagne. Néanmoins ce sera un motif de douleur pour Sa Majesté que de voir l'imprudence, l'aveuglement détruire l'ouvrage du génie, de la politique et des lumières.

Au moment même que le soussigné recevoit l'ordre de faire cette réponse à M. le Cardinal Caprara, il recevoit aussi la note que Son Éminence lui fit l'honneur de lui envoyer le 30 mars.

Cette note a deux objets. Le premier d'annoncer la cessation des pouvoirs du Légat du Saint-Siége; de la notifier contre l'usage et les formes ordinaires, et à la veille de la Semaine Sainte, temps où la cour de Rome, si elle avoit été encore animée d'un véritable esprit évangélique, auroit cru devoir multiplier les secours spirituels, et prêcher par son exemple l'union entre tous les fidèles.

Quoi qu'il en soit, le Saint-Père, ayant retiré ses pouvoirs à Son Éminence, ne le reconnoît plus pour Légat.

L'Église gallicane rentre dans toute l'intégrité de sa doctrine... Ses lumières, sa piété continueront de conserver en France la religion catholique, que l'Empereur mettra toujours sa gloire à faire respecter et défendre.

Le second objet de la note de Son Éminence M. le Cardinal Caprara est de demander ses passe-ports comme ambassadeur. Le soussigné a l'honneur de les lui adresser. Sa Májesté voit avec regret cette demande des passe-ports, dont l'usage de nos temps modernes a fait une véritable déclaration de guerre... Rome est donc en guerre avec la France, et, dans cet état de choses, Sa Majesté a dû donner les ordres que la tranquillité de l'Italie rendoit nécessaire.

Le parti qu'a pris la cour de Rome, de choisir pour cette rupture un temps où elle pouvoit croire ses armes plus puissantes, peut faire prévoir de sa part d'autres extrémités; mais les lumières du siècle en arrêteroient l'effet. Le temporel et le spirituel ne sont plus confondus. La dignité royale, consacrée par Dieu même, est au-dessus de toute atteinte.

Le soussigné désire que les observations qu'il a reçu ordre de transmettre à Son Éminence M. le Cardinal Caprara puissent déterminer le Saint-Siége à accéder aux propositions de Sa Majesté, et il a l'honneur de renouveler à Son Éminence les sentimens de sa considération distinguée.

CHAMPAGNY.

Paris, le 3 avril 1808.

N° IX.

Lettre du Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, au Trésorier général.

Du 5 avril 1808.

Messieurs les Cardinaux Saluzzo et Pignatelli, que le commandant militaire françois a d'abord relégués à Naples, et ensuite à Modène et à Reggio, ont fait humblement connoître à Sa Sainteté la détresse dans laquelle ils se trouvent au moment où, dépourvus des moyens nécessaires, ils doivent entreprendre un nouveau voyage et vivre dans des pays étrangers où ils n'ont ni liaisons ni connoissances. S. S. touchée du triste sort de ces Cardinaux, dont les revenus provenant du royaume de Naples ont été saisis, et des souffrances qu'ils ont patiemment supportées, désire leur accorder un secours conforme à la générosité de son cœur et à la situation de ces Princes de l'Eglise malheureux et vertueux. Prenant cependant en considération le triste état de la caisse publique, le Saint-Père a ordonné que l'on remette à chacun d'eux une somme d'au moins mille écus romains, afin qu'ils puissent, jusqu'à un certain point, subvenir aux besoins d'un dur et doulourenx pèlerinage. Cet ordre suprême est porté à la connois-

sance de M. le trésorier-général, pour être exécuté sur-le-champ.

De la secrétairerie d'état, le 5 avril 1808.

Signé le cardinal GABRIELLI.

N° X.

Note du Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, adressée à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France.

Du 7 avril 1808.

CE matin, vers six heures, un détachement de troupes françoises s'est présenté devant le palais de S. S. Le Suisse de garde déclara à l'officier commandant le détachement qu'il ne pourroit accorder l'entrée à une troupe armée, mais qu'il ne s'opposeroit pas à ce qu'il entrât seul.

L'officier françois eut l'air satisfait. Il fit faire halte à sa troupe, qui s'éloigna de quelques pas. Le Suisse ouvrit alors la petite porte, et laissa entrer l'officier; mais au moment où celui-ci passoit, il fit un signe à ses gens, qui, la baïonnette en avant, écartèrent le Suisse. La troupe, ainsi entrée par force et par ruse, se rendit au corps-de-garde de la milice du Capitole, qui se trouve dans l'intérieur du palais, en enfonça aussitôt la

porte, et s'empara des carabines destinées à la garde des antichambres de Sa Sainteté.

La troupe commit la même violence dans la salle de la garde noble du Saint-Père, où ils enlevèrent les carabines dont cette garde se sert pour faire son service dans l'antichambre qui précède immédiatement l'appartement de Sa Sainteté.

Un officier françois se rendit auprès du capitaine des Suisses, et lui annonça, ainsi qu'au petit nombre de gens qui étoient avec lui, que, de ce jour, la garde suisse étoit sous les ordres du général françois, ce qu'ils refusèrent de reconnoître.

Une sommation pareille a été faite au commandant de la garde sédentaire des finances; ayant refusé de s'y soumettre, il fut conduit au château. En même temps différens détachemens de troupes parcoururent la ville, arrêtèrent les gardes nobles et leurs officiers.

Le Saint-Père prévenu de ces attentats contre sa souveraineté, et plongé dans la douleur que son cœur en ressent, a expressément ordonné au secrétaire d'état, Cardinal Gabrielli, d'en porter des plaintes et de déclarer franchement à V. Exc. que la mesure des offenses et des injures auxquelles sa sainte personne est exposée augmente journellement, et que journellement on foule

de plus en plus aux pieds les droits de sa souveraineté.

Les troupes françoises, peu satisfaites d'avoir signalé leur entrée dans Rome en braquant des canons contre les appartemens du souverain Pontife, et d'avoir insulté d'une manière si révoltante la résidence de S. S., voulurent pousser plus loin les avanies, surprirent la sentinelle suisse, pénétrèrent de force dans la demeure paisible du Pape, enfoncèrent les portes, s'emparèrent du peu d'armes qui servent plutôt pour la pompe que pour la défense de sa personne sacrée, arrêtèrent même ses gardes, et la privèrent ainsi de sa garde d'honneur.

Sa Sainteté exige, avant tout, que tous ses gardes du corps arrêtés sans raison et contre le droit soient élargis; ensuite elle déclare solennellement qu'à ces outrages elle n'a opposé et n'opposera que la patience, et à la dureté de semblables traitemens la douceur prescrite par son divin maître. Dans sa longue et injuste captivité, S. S., en présence du monde, des anges et des hommes, attend avec une sainte résignation et avec la fermeté inaltérable de ses principes qui en est une conséquence, toutes les offenses que la violence pourra encore faire éprouver au Chef de la religion catholique, toutes les humiliations qu'elle

éprouve ne devant servir que d'autant plus sûrement à sa gloire.

Tels sont les sentimens de S. S., que le soussigné doit expressément manifester à V. Exc. En obéissant à cet ordre, il renouvelle pour sa personne l'assurance, etc.

Du palais Quirinal, le 7 avril 1808.

Signé P. Cardinal GABRIELLI.

N° XI.

Note du Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, adressée à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, du 11 *avril* 1808.

LORSQUE S. S. eut vu avec autant d'étonnement que de chagrin l'incorporation de ses troupes dans l'armée françoise, et le rude traitement éprouvé par les personnes restées fidèles à leur Prince, elle donna une nouvelle cocarde à ses gardes du corps, et au corps peu nombreux des gardes du Capitole et des finances qui n'avoient pas encore été incorporés, ni mis sous les ordres du général françois.

En changeant la cocarde, S. S. eut l'intention de manifester sa répugnance pour cette incorporation violente et sa ferme résolution de maintenir la neutralité, enfin de ne prendre aucune

part aux actions des troupes incorporées qu'elle ne reconnoissoit plus pour siennes. Par ordre du Saint-Père, cette intention fut manifestée officiellement à V. E. et à tout le corps diplomatique, et, en observant toutes les règles, on joignit à cette notification un modèle de la nouvelle cocarde.

Après une déclaration aussi prompte et aussi franche, S. S. n'auroit jamais pu penser qu'on iroit jusqu'à calomnier la pureté de ses intentions et à répandre dans le public l'opinion que la nouvelle cocarde devoit être un signe de ralliement contre l'armée françoise, ainsi qu'elle a été représentée par un ordre du jour qui fut distribué hier à chaque coin de rue et envoyé dans les provinces.

Le Saint-Père veut bien croire que de faux rapports adressés à S. M. l'Empereur et Roi Napoléon ont été la cause de cet ordre du jour.

En effet, si S. M eût connu les véritables intentions du Saint-Père en changeant cette cocarde, et qu'elle eût su que le général françois avoit ordonné aux troupes incorporées de prendre la même cocarde, elle n'auroit pu la faire passer pour un signe de ralliement contre l'armée françoise, puisqu'elle est portée même par des troupes qui font partie de cette armée.

Quoique le Saint - Père soit certain que le peuple romain et le monde entier rendent justice à la pureté de ses intentions et à la loyauté de sa conduite, et qu'il ait la conviction que personne ne pourra soupçonner que le ministre de la paix de Dieu puisse former dans son cœur bénin le plan vil et malicieux de machinations sanglantes, néanmoins les couleurs atroces sous lesquelles on a présenté à S. M. une chose aussi innocente que l'innocence même, ont si vivement affligé le cœur du Saint-Père, qu'il a ordonné au secrétaire d'état Cardinal Gabrielli d'en adresser à V. Ex. les plaintes les plus fortes, et de sommer votre loyauté pour qu'elle présente à S. M. ce changement de cocarde sous son véritable point de vue.

S. S., inébranlable dans sa façon de penser, déclare formellement que les ordres du jour que l'on a publiés insultent à son caractère personnel, à sa dignité et à sa souveraineté ; qu'ainsi que chaque Prince peut choisir pour ses officiers les couleurs qui lui conviennent, elle a de même donné aux siens une nouvelle cocarde, pour faire connoître à toute la terre qu'elle ne reconnoît plus pour sienne la cocarde portée par ses troupes incorporées dans l'armée françoise, et qu'on a enfermé au château ses gardes nobles, et beaucoup d'autres officiers sur lesquels ne

tomboit pas même l'ombre d'un reproche, mais qui au contraire avoient le mérite d'avoir exécuté les ordres de leur Prince.

C'est en leur faveur que l'innocence élève sa voix plaintive et réclame itérativement cette liberté que le Saint-Père a jusqu'à présent inutilement reclamée.

Après avoir fidèlement exécuté les ordres de S. S., le soussigné a l'honneur, etc.

N° XII.

Note du même au même, du 19 *avril* 1808.

Après que V. E. eut porté à la connoissance du Saint-Père que la volonté positive de S. M. I. et R. étoit que S. S. entrât dans la ligue offensive et défensive des Princes d'Italie, ainsi que S. E. M. de Champagny l'avoit déclaré à M. le Cardinal Caprara, dans sa note du 9 de ce mois, les dépêches de ce Cardinal, auxquelles étoit jointe la note originale dudit ministre, sont arrivées.

Après avoir lu attentivement et pris cette note en considération, le Saint-Père a chargé le Cardinal Gabrielli, secrétaire d'état, de communiquer à V. E. ses sentimens relatifs à tous les points contenus dans cet écrit.

Quant au point principal, S. S. dut voir avec le chagrin le plus vif que la proposition d'une alliance offensive et défensive est accompagnée de la menace, en cas de non-accession, de lui enlever son temporel.

Si S. S. étoit mue par des considérations humaines, elle auroit cédé, dès le principe, à la volonté de S. M., sans s'exposer à tous les outrages qu'elle a éprouvés; mais le Saint-Père ne connoît d'autre règle que celle de son devoir et de sa conscience. De même que son devoir et sa conscience l'ont empêché, à une époque antérieure, d'accéder à la fédération, de même ils ne lui permettent pas d'accepter aujourd'hui la proposition d'une ligue offensive et défensive, qui, à la vérité, paroît différente de la première, mais n'excepte, par sa nature, aucun Prince avec lequel les circonstances ne pussent mettre S. S. en état de guerre. Elle trouve en conséquence que, bien loin d'améliorer sa position, ce point la rendroit au contraire plus pénible. Dans les articles qui avoient été communiqués au Cardinal Baïanne, on proposoit une alliance contre les infidèles et contre les Anglois; dans l'article susdit, au contraire, on ne s'exprime qu'en termes généraux, et si aucune nation n'est désignée comme ennemie, on n'exclut aucun gouverne-

ment ni aucune nation de la possibilité de l'être. Si donc S. S. trouvoit que sa conscience ne lui permettoit pas d'accéder à la première fédération, elle pourra tout aussi peu accepter cette alliance.

Par une telle ligue, le Saint-Père ne se chargeroit pas seulement de l'obligation d'une simple défense, il s'engageroit même à attaquer. Ainsi le serviteur du Dieu de la paix seroit placé dans un état de guerre permanente, le Père de tous s'élèveroit contre ses enfans, et le Chef de la religion s'exposeroit au danger de voir rompus ses rapports spirituels avec les puissances envers lesquelles la ligue agiroit hostilement.

Eh ! comment S. S. pourroit-elle à ce point renoncer à son caractère et sacrifier ses devoirs, sans se rendre coupable, aux yeux de son Seigneur, de tous les inconvéniens qui en résulteroient pour la religion ?

Comme le Saint-Père, bien différent en ceci des autres souverains, est revêtu de la double charge de Chef de l'Église et de Prince temporel, il ne peut, en cette dernière qualité, se charger d'aucune obligation qui soit contraire, soit à la première et la principale de ses dignités, soit la religion dont il est le chef, le promoteur et défenseur.

Le Saint-Père ne peut donc consentir à aucune alliance défensive ou offensive qui, d'après un système fixe et continu, le mette sur la ligne des ennemis de tous ceux auxquels il plairoit à S. M. de déclarer la guerre, puisque les états d'Italie ne pourront jamais se soustraire à la nécessité de prendre part à ces guerres; par conséquent S. S. seroit obligée, en vertu de l'alliance, de se joindre à ces états, cette obligation commenceroit dès ce moment pour le Saint-Père, et il seroit forcé de faire la guerre à tel Prince catholique qui ne lui en a pas donné le moindre sujet.

Par la suite il seroit entraîné dans la guerre envers toutes les puissances catholiques ou non catholiques qui, par telle raison que ce fût, seroient brouillées avec quelque Prince italien : ainsi le Chef de l'Église, accoutumé à gouverner ses états en paix, se verroit tout d'un coup dans la nécessité de s'armer et de paroître comme puissance militaire pour attaquer des ennemis qui ne seroient pas les siens, et défendre des états qui lui seroient étrangers.

Une pareille obligation est trop contraire aux devoirs sacrés du Pape; elle seroit trop pernicieuse à la religion pour que son chef pût la contracter.

Après tout cela, S. S. ne trouve nullement fondée l'accusation qu'on avance : comme si, en refusant de contracter une alliance défensive et offensive, elle annonçoit l'intention de n'avoir ni armistice, ni paix aveo l'Empereur, mais de lui déclarer la guerre.

Comment peut-on croire que le Saint-Père soit capable de nourrir de semblables pensées, lui qui a si long-temps supporté les procédés les plus hostiles, et qui est résolu à courir la chance de perdre son temporel, ainsi qu'on l'en a menacé, plutôt que de se mettre en état de guerre avec quelque puissance ?

Dieu est témoin des intentions pures de S. S., et le monde jugera si elle a jamais pu concevoir un projet si absurde. C'étoit parce qu'il désiroit ardemment un arrangement amiable et la conservation de la paix avec S. M. que, dans sa note du 28 janvier dernier, le Saint-Père promit tout ce qu'il lui étoit possible de promettre.

Mais S. M., peu contente des concessions compatibles avec le caractère de S. S., persiste inflexiblement à exiger d'elle l'impossible, en voulant l'entraîner dans une guerre continuelle, sous prétexte de maintenir la tranquillité de l'Italie.

Qu'est-ce que l'Italie a à craindre dans le cas

où le Saint-Père n'accéderoit pas à l'alliance proposée? Le territoire du Pape étant enveloppé de toutes parts, S. M. ne peut raisonnablement être inquiète que pour les ports de mer. Mais en offrant de les fermer pendant la durée de la présente guerre aux ennemis de la France, et de garder ses côtes afin d'empêcher qu'on n'y effectue de débarquement, elle a prouvé autant que ses devoirs les plus sacrés le lui permettent, combien elle s'intéresse à la sûreté et à la tranquillité de l'Italie.

Si S. M. veut exécuter sa menace, s'emparer du territoire du Pape, que dans l'espace de dix siècles les plus puissans monarques ont respecté, et renverser le gouvernement de ce pays, le Saint-Père ne pourra s'opposer à ce sacrilége; il gémira en silence et dans l'affliction de son cœur sur le crime dont S. M. se chargera devant Dieu, à la protection de qui le Saint-Père se confiera. Sa conscience lui dira qu'il ne s'est attiré ce désastre ni par une conduite déraisonnable, ni par opiniâtreté, ni par aveuglement, mais de l'avoir éprouvé parce qu'il vouloit maintenir son indépendance et la transmettre à ses successeurs telle qu'il l'avoit reçue; enfin parce qu'il vouloit conserver l'amitié de tous les Princes, qui lui est si nécessaire, et rester fidèle à ses devoirs. Se

renfermant dans ce sentiment, il se consolera par les paroles de son divin Maître : Heureux ceux qui souffrent la persécution pour la juste cause !

Pour ce qui regarde l'exil des Cardinaux, S. S. n'a pas jugé nécessaire d'examiner les principes d'après lesquels ils doivent être regardés comme sujets des Princes dans les états desquels ils sont nés. Faisant abstraction de la liberté que le droit des gens alloue à chaque homme de vivre sous le ciel qui lui plaît davantage; faisant abstraction des devoirs de sujets qu'on contracte en fixant son domicile ailleurs et le conservant pendant nombre d'années, S. S. se contente d'observer que la qualité originaire de sujet ne sauroit être préférée à des obligations sacrées et expressément contractées, ni au caractère éminent de conseiller du Pape en affaires ecclésiastiques dont les Cardinaux sont revêtus en recevant la pourpre, et en contractant des obligations qui ne permettent pas qu'ils soient enlevés du sein de l'Église.

Quant à l'expiration des pouvoirs du Légat et à son départ, S. S. pouvoit s'attendre à toute autre chose plutôt qu'aux motifs qui sont mis en avant dans la note de M. Champagny.

Le Saint-Père le répète, après avoir tenté toutes

les voies pour ramener S. M. à ses premiers sentimens envers le Saint-Siége, et à s'entendre avec elle sur les moyens tant désirés qui pourroient remédier aux innovations en fait de religion; après avoir supporté avec une patience inébranlable et une douceur que rien n'a pu altérer une suite d'outrages auxquels le Saint-Père a été en butte; après s'être aperçu que toutes ses plaintes contre la conduite des troupes françoises étoient restées infructueuses; après avoir supporté avec patience l'humiliation de sa captivité et vu augmenter de jour en jour le mépris, les vexations et les prétentions, il a rempli avec chagrin le devoir de rappeler son Légat, pour détruire au moins à la face de l'univers l'opinion scandaleuse d'une approbation tacite par lui donnée à des événemens si injurieux à sa personne.

En ordonnant le rappel pour lequel S. S. ne put fixer aucune époque déterminée, elle a encore cédé aux considérations amicales qu'elle n'avoit jamais cessé de témoigner à S. M.; en effet elle remit entre les mains mêmes de l'Empereur le moyen de prévenir le départ de son Vicaire, et le fit dépendre de son bon plaisir. Il suffisoit que S. M. accordât la demande si juste de l'évacuation de Rome, et se contentât des concessions qui étoient compatibles avec les devoirs du Saint-Père, pour

que le Légat, d'après les instructions dont il étoit muni, n'eût pas interrompu l'exercice de ses fonctions.

Mais S. M. s'est montrée inflexible, et, plutôt que de céder en rien, elle a laissé partir le représentant du Pape.

Ce n'est donc pas S. S. qui, par le rappel conditionnel de son Légat, déclare la guerre à l'Empereur ; c'est l'Empereur qui veut la déclarer à S. S., et non content de la déclarer à sa puissance temporelle, il menace d'établir, à l'égard de la puissance ecclésiastique, une barrière entre les catholiques de France et le Pape; car dans la note de M. de Champagny on annonce que, vu le rappel des pouvoirs de M. le Cardinal-Légat, l'Eglise gallicane retournoit à la pureté de sa doctrine.

S. S. a une trop bonne opinion du digne clergé de France, pour ne pas être convaincue qu'aussi attentif au maintien de ses prérogatives que dévoué au siége de saint Pierre, l'Eglise gallicane maintiendra ses véritables principes, sans s'arroger des droits qu'elle n'a ni ne peut avoir, et qu'elle ne voudra pas, en se séparant de l'unité catholique, causer un schisme. Il est nécessaire de répéter que le Saint-Père ne peut pas vouloir la rupture de la paix. Ce Prince

pacifique fut, contre toute justice, dépouillé des états de Bénévent et de Ponté-Corvo; il fut accablé de dépenses excessives pour l'entretien des armées françoises; contre les conventions subsistantes, ses provinces et sa capitale furent occupées; sa résidence fut envahie; on s'empara de presque tous ses droits de souveraineté; on expulsa un grand nombre de membres distingués de son sacré Sénat; enfin on outragea de mille manières sa dignité. S. S. au contraire avoit tâché, lorsque les François entrèrent à Rome, de leur donner de la considération aux yeux de son peuple; pendant leur séjour prolongé elle les pourvut de tout ce dont ils avoient besoin pour leur subsistance, se bornant, en attendant, à faire parvenir à S. M. ses plaintes de tous les outrages qu'elle essuyoit, à verser des larmes devant l'autel, et à supplier le Seigneur pour qu'il ait pitié de son peuple, qu'il tournât à de meilleures fins la grande puissance de l'Empereur Napoléon, et ne permît pas que l'héritage du Saint-Siége que la Providence a alloué pour le soutien de la religion au Chef de cette religion, se perde ou soit démembré. C'est de cette manière que S. S. déclare la guerre; c'est de cette manière que jusqu'à ce jour elle s'est conduite envers S. M., quoique le succès

de ses démarches ait été continuellement malheureux.

S. S. ne veut pas renoncer à tout espoir que, repoussant les suggestions des ennemis du Saint-Siége, qui ont employé tous les artifices pour changer le cœur de S. M., elle reprendra les liaisons d'amitié antérieure, et se contentera des concessions offertes par la note du 28 janvier.

Si, d'après les vues secrètes de Dieu, cette espérance ne se réalisoit pas, et que, loin de consulter sa gloire et d'écouter la justice, S. M. vouloit mettre à exécution ses menaces, s'emparer de l'état ecclésiastique en prétextant le droit de la conquête, et en renverser le gouvernement; S. S. ne pourra pas prévenir ces événemens désastreux, mais elle déclare solennellement qu'un droit de conquête ne peut exister à son égard, puisque S. S. vit en paix avec l'univers, et qu'il ne peut exister que l'usurpation la plus violente et la plus inouïe. Le renversement du gouvernement ne sera pas une suite de la conquête, mais il sera un acte d'usurpation. S. S. déclare que par un tel acte on détruira, non l'ouvrage du génie, de la politique ou des lumières, mais l'ouvrage de Dieu, de qui provient toute domination, mais surtout celle qui a été accordée au Chef de la religion pour le plus grand bien de la religion.

Dans un tel cas, S. S., pénétrée d'une profonde vénération pour les conseils du Ciel, se consolera par la pensée que Dieu est le maître absolu de l'univers, que tout cèdera à sa volonté suprême lorsque le temps de l'accomplissement qu'il a déterminé est enfin arrivé.

Telle est la réponse expresse que le Saint-Père a ordonné au soussigné de communiquer à V. E. En exécutant cet ordre, etc.

N° XIII.

Note de M. Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, à M. le Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, du 19 avril 1808.

S. E. M. le Cardinal Caprara, ayant demandé et reçu ses passe-ports, il ne reste au chargé des affaires de France à Rome que de demander aussi les siens. En conséquence il prie monsieur le Cardinal Gabrielli de vouloir les lui faire parvenir, et d'agréer l'assurance de sa considération respectueuse, etc.

N° XIV.

Note du Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, à M. Lefevre, chargé d'affaires de France à Rome, de la même date.

Le Cardinal Gabrielli, secrétaire d'état, a reçu

la note de V. E. de ce jour, par laquelle elle annonce que, par suite des passe-ports obtenus par M. le Cardinal Caprara à Paris, il ne vous reste que de demander les vôtres, et dans laquelle vous ajoutez la demande de cet envoi.

Le Saint-Père n'a pu apprendre sans chagrin que, bien loin de reconnoître la solidité des motifs allégués, et d'accorder la demande de l'évacuation de Rome faite par ledit Cardinal, S. M. l'a mis dans la nécessité de demander des passe-ports, et a en conséquence donné ordre à V. E. de demander les vôtres.

S. S. a chargé le soussigné de vous envoyer les passe-ports, et de vous dire qu'au chagrin que lui cause l'affaire elle-même, se joint encore le désagrément qu'elle éprouve par votre départ, à cause de l'estime personnelle qu'elle a de V E. Le soussigné, etc.

N° XV.

Lettre du même au général françois Miollis, en date du 22 avril 1808.

Le Chef de l'état-major général françois, s'est rendu ce matin, par ordre de V. E. auprès du Cardinal secrétaire d'état, pour le prévenir que l'arrestation et le prochain transport à Fenestrelle

de Monseigneur le Gouverneur de Rome n'a pas d'autre motif que sa persévérance à exercer la justice d'après les lois et les formes usitées.

Le soussigné a cru de son devoir de porter cette communication à la connoissance du Saint-Père, qui avoit appris avec amertume l'intimation précédemment faite à ce prélat.

S. S. a été extrêmement surprise en apprenant le motif apparent de cette arrestation et de cet exil. L'expérience de beaucoup d'années a prouvé à S. S. et à toute la ville de Rome la vigilance, le zèle et l'impartialité de ce fonctionnaire, précieux pour la justice et la tranquillité publique. Elle ne peut croire que la vigueur de sa conduite vigilante ait relâché.

Le Saint-Père sait aussi que s'il en étoit ainsi, il n'appartiendroit qu'à lui-même, comme souverain, de réprimander, et, le cas échéant, de punir ce prélat. Il a en conséquence ordonné au soussigné de porter promptement à V. E. ses plaintes les plus vives. Il est persuadé que cette démarche aura pour suite immédiate la délivrance du prélat, et que V. E. ne prendra pas la mesure de violence projetée, qui seroit d'autant plus sensible à son cœur qu'elle seroit plus irrégulière et plus injuste. Le soussigné, en exécutant cet ordre de S. S., a l'honneur, etc.

Nº XVI.

Réponse du général Miollis à la lettre précédente, du 23 avril 1808.

Votre lettre d'hier fait, à mon grand regret, mention de tous les événemens qui ont été une conséquence des ordres de S. S. J'ai eu souvent l'honneur de représenter, tant à LL. EE. vos prédécesseurs qu'à V. E. elle-même, les craintes que j'éprouvois à l'égard des résultats qu'ils produiroient. Je prie V. E. d'approuver les expressions de ma haute considération.

Nº XVII.

Note du Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, au chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie à Rome, en date du 30 *avril* 1808.

S. S. a reçu la nouvelle affligeante que ses quatre provinces d'Urbino, Macerata, Ancona et Camerino ont été réunies au royaume d'Italie; dans la douleur dont son âme est remplie, elle a chargé le secrétaire d'état, Cardinal Gabrielli, de communiquer à V. E. l'expression sincère de ses sentimens.

S. S. a appris avec une extrême douleur que

l'évidence des motifs développés dans la note du 19 avril, adressée à M. le chargé d'affaires Lefebvre, n'a pas empêché S. M. I. et R. d'exécuter ses menaces; que ce puissant monarque, dans la main duquel S. S. a jadis remis devant l'autel le bâton de la justice, a été jusqu'à lui arracher, contre tout droit, la plus belle portion des provinces qui lui restoient.

Mais à quel point l'étonnement du Saint-Père ne dut-il pas s'accroître, lorsqu'il vit que l'arrêté de l'Empereur est daté de la veille du jour où a été expédiée la note de M. Champagny, de manière que le sort des quatre provinces usurpées étoit décidé avant que le ministre eût renouvelé ses propositions ou reçu une réponse.

Son étonnement augmenta lorsqu'il vit que, comme motif de cette spoliation, on alléguoit son refus constant de faire la guerre aux Anglois et de s'allier aux Rois d'Italie et de Naples.

Cependant S. S. n'a cessé de représenter que ni sa dignité suprême, comme serviteur de la paix et Vicaire du Dieu de la paix sur terre, ni sa qualité de Chef de la religion, de Pasteur et de Père commun de tous les fidèles, ni les lois sacrées de la justice, que, comme représentant de Dieu, la source de toute justice, elle doit défendre et protéger, ne lui permettent d'accéder à

un système de guerre permanent, et moins encore de déclarer la guerre au gouvernement britannique dont elle n'a reçu aucune offense. Le Saint-Père avoit conjuré S. M. de considérer qu'il n'a ni ne peut avoir d'ennemis, parce qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ, qui n'est pas venu au monde pour entretenir des hostilités, mais pour les extirper; et qu'il ne pourroit pas s'obliger à jamais, pour sa personne et ses successeurs, à faire, d'après la volonté de l'Empereur, la guerre pour des causes étrangères.

S. S. a fait mention des suites funestes que son accession à l'alliance fédérative auroit eues pour la religion; elle a représenté que, sans entacher son honneur, sans se charger d'un rôle odieux, et sans trahir ses devoirs et sa conscience, elle ne pourroit s'exposer au danger de devenir l'ennemi de chaque Prince, même catholique, et de lui faire la guerre. Mais tous les motifs, toutes les représentations que S. S. a fait valoir si souvent avec une douceur paternelle n'ont pas même été écoutés.

Comme deuxième motif, qui devoit colorer cette spoliation, on a allégué que l'intérêt des deux états et l'avantage des armées italiennes et napolitaines exigeoient que leur communication ne fût interrompue par aucune puissance ennemie.

Si par cette puissance ennemie on entend l'Angleterre, l'histoire de près de deux siècles réfute ce prétexte. Les Souverains catholiques de l'Espagne de la maison d'Autriche, depuis Charles-Quint jusqu'à Charles II, possédoient le royaume de Naples et le duché de Milan, qui actuellement fait la principale partie du royaume d'Italie ; et cependant ils ne crurent jamais que l'intérêt de leurs états fût compromis, ni ne rencontrèrent d'obstacles dans les communications de leurs armées. Ils étoient souvent en guerre avec la Grande-Bretagne, et plus souvent encore avec la France ; mais ils ne craignoient jamais un débarquement dans l'état ecclésiastique intermédiaire entre leurs possessions ; encore moins prétendoient-ils forcer les Papes de ce temps d'entrer avec eux en alliance, afin d'avoir, en cas de refus, un prétexte pour les dépouiller.

Mais, faisant abstraction de l'histoire, à quels dangers peut-on supposer que l'intérêt politique des deux royaumes soit exposé? La neutralité du Saint-Père reconnue et respectée par toutes les puissances, et les mesures qu'il a prises pour la maintenir, sont plus que suffisantes pour la sécurité de ces deux états.

Mais pour leur donner une assurance plus forte, et pour écarter tout prétexte, S. S. a poussé sa

condescendance aussi loin qu'il lui a été possible, et s'est déjà déclarée prête à fermer, dans la guerre actuelle, ses ports aux Anglois, et à défendre à main armée les côtes de l'état de l'Église contre toute attaque hostile.

Mais quelle attaque peuvent craindre les deux royaumes limitrophes du territoire papal, puisque les troupes françoises ont depuis si long-temps violé la neutralité des états du Saint-Père et occupé leurs côtes et leurs ports, au grand détriment de l'intérêt général et particulier ?

Si l'on vouloit entendre, par la dénomination de puissance ennemie, la personne du Saint-Père, son caractère doux et pacifique l'absout d'une imputation semblable. Pour la réfuter encore mieux, S. S. en appelle au témoignage de l'empire françois et du royaume d'Italie, en faveur desquels elle a signé deux concordats dont la violation a été un sujet de chagrin continuel pour son cœur, puisqu'elle en a constamment mais inutilement réclamé l'exécution fidèle ; elle en appelle au témoignage de l'Europe, que, dans son âge avancé, dans la saison la plus rude de l'année, et non sans exciter le mécontentement d'autres grandes puissances, elle a quitté sa résidence, passé les Alpes, et s'est rendue à Paris pour sacrer et couronner Sa Majesté Impériale et Royale ;

elle en appelle au témoignage des troupes françoises, depuis le premier général jusqu'au dernier soldat, qui, soit dans leur marche, soit durant leur séjour dans l'état de l'Église, ont trouvé de la part du gouvernement papal l'accueil le plus affectueux et l'hospitalité la plus généreuse, quoique ces passages et ce séjour aient coûté des larmes bien amères au Saint-Père, qui avoit le cœur navré de faire peser sur ses sujets des fardeaux insupportables, pour pouvoir entretenir et payer les troupes françoises ; enfin elle en appelle au témoignage de S. M. l'Empereur lui-même, envers lequel elle s'est en chaque occasion exprimée avec des égards particuliers.

Si les deux premiers motifs allégués pour justifier cette spoliation ont excité l'étonnement du Saint-Père, il est impossible de décrire ce qu'a produit sur lui la teneur du troisième motif. Il est fondé sur la donation de Charlemagne, et on observe à ce sujet qu'elle a eu lieu pour le bien du christianisme, et n'a pas été faite pour l'avantage des ennemis de notre sainte religion.

Il est suffisamment notoire que ce grand et glorieux monarque, dont l'Église bénira constamment la mémoire, n'a pas fait don au Saint-Siége des provinces actuellement usurpées; il est notoire que les Papes romains, à une époque

beaucoup plus reculée, en ont obtenu la possession par la soumission volontaire des peuples abandonnés par les Empereurs d'Orient; qu'ensuite, lorsque l'Exarchat de Ravenne et la Pentapole qui comprenoit ces provinces, furent occupés par les Lombards, Pepin, le père pieux et magnanime de Charlemagne, leur arracha ces contrées, et les rendit au Pape Étienne avec un acte de donation; que ce grand Empereur, l'ornement et l'admiration du huitième siècle, bien loin de révoquer l'acte pieux et généreux de son père Pepin, l'approuva et le confirma sous Adrien, et qu'au lieu de dépouiller le Saint-Siége de ses possessions, songeoit sans cesse à lui rendre ce qui lui avoit été arraché, et à augmenter ses possessions; qu'il alla même au point d'insérer dans son testament la loi expresse pour ses fils de les défendre de leurs armes, et qu'il ne réserva à son successeur aucun droit de révoquer rien de ce que lui et son père Pepin avoient fait à l'avantage de la Chaire de Saint-Pierre; que son intention étoit de défendre les Papes romains contre leurs ennemis, et non de les contraindre à se faire des ennemis; que dix siècles écoulés depuis Charlemagne, mille ans de possession paisible, rendent superflues toute recherche ultérieure, et toute explication tardive; que si ce

Prince pieux, au lieu de rendre ou de donner sans conditions ces provinces, les avoit rendues ou données pour le bien-être du christianisme, c'est en effet pour cela, ou plutôt pour le bien de la religion catholique que le Saint-Père veut vivre en paix avec tous, n'exciter le courroux d'aucune puissance, et ne se mêler d'aucune contestation publique.

Si l'on s'est récrié contre les Papes qui ont fait la guerre même pour les causes les plus justes, le Saint-Père ne voit pas comment on peut lui faire un crime de ce qu'il se refuse, sans être provoqué, et seulement d'après une volonté étrangère, à prendre une attitude hostile, au préjudice de la religion de ses sujets.

S. S. ne peut cacher la douleur que lui cause l'insulte qu'on lui fait dans ledit décret. Il y est dit, vers la fin, que la donation de Charlemagne n'a pas été faite en faveur des ennemis de la religion, et on l'accuse par-là de trahir son intérêt sacré.

Cette imputation a fait une blessure profonde au cœur du S. Père, qui, depuis plus de trois ans, est en butte à la persécution, et la souffre pour le bien de la religion et pour l'accomplissement de ses devoirs apostoliques.

Il souffre parce qu'il n'a pas voulu contracter

l'obligation de coopérer à un système de guerre continuel, ni voulu opposer de fait aucun obstacle au libre exercice du culte catholique.

Il la souffre, parce qu'il n'a pas voulu reconnoître le principe allégué expressément et itérativement que le Saint-Père étoit à la vérité souverain de Rome, mais que S. M. étoit Empereur de Rome; que le Saint-Père étoit soumis à S. M. dans les choses temporelles, de même que S. M. l'est à S. S. dans les affaires spirituelles; que l'état de l'Église appartient à l'empire françois et en fait partie; qu'en vertu d'un droit inhérent à sa couronne, le Pape doit actuellement et pour toujours faire cause commune avec l'Empereur et ses successeurs, reconnoître constamment les ennemis de la France comme les siens, et conséquemment accéder à la confédération de son empire.

Le serment solennel que le Saint-Père a prêté pour le maintien de la liberté et de l'indépendance nécessaires au bien de la religion catholique et au libre exercice de sa puissance spirituelle, lui a rigoureusement interdit d'approuver des principes aussi destructeurs et aussi pernicieux.

Il souffre la persécution, parce qu'il n'a pas pu acquiescer à la demande de S. M. de nommer

pour toujours le nombre de Cardinaux nécessaire pour remplir le tiers du Sacré Collége ; parce qu'elle mineroit les bases de sa constitution, attaqueroit l'indépendance de sa puissance spirituelle, et ouvriroit la voie aux malheurs et aux déchiremens que l'Église de Jésus-Christ pleure si amèrement.

Il la souffre enfin, parce qu'il n'a pas voulu entrer dans aucune alliance ni offensive, ni défensive, de crainte d'être entraîné par-là à coopérer à des hostilités contre une puissance catholique, et, au détriment visible de la religion, de se présenter comme guerrier et comme agresseur.

Dieu, l'Église, les contemporains, la postérité, décideront si cette conduite peut s'appeler une trahison envers l'intérêt sacré de la religion.

Le Saint-Père est persuadé de n'avoir fait aucun tort ni à Sa Majesté ni à la France; mais en supposant même qu'on eût raison de se plaindre de lui personnellement, on ne pourroit et on ne devroit pas punir en lui l'Église romaine par la spoliation irrévocable de ses biens, dont on dit dans l'arrêté cité plus haut qu'ils ont été concédés pour le bien du christianisme ; l'Église romaine est seule propriétaire de ces biens ; le Pape n'en est que le gardien et le conservateur ; cette Église, chargée du soin spirituel de toutes les autres, a,

par une disposition admirable de la Providence, depuis les premiers jours de paix dont elle a joui depuis Constantin, été, par la piété des Princes et des peuples, gratifiée d'abord de biens considérables, et ensuite de provinces, pour soutenir avec plus de dignité, de liberté et d'efficacité sa puissance spirituelle; aujourd'hui on veut abaisser cette Église, et mettre des obstacles à l'exercice de sa divine primatie.

S. S. ne peut assez déplorer l'erreur de S. M. qui, dans l'instant même où elle enlève au Saint-Siége une partie de ses états, en alléguant pour prétexte de leur occupation qu'ils ne puissent pas servir à l'avantage des ennemis de la religion catholique, ordonne en même temps qu'on introduise dans ses provinces ce code contre lequel le Chef de la religion a si souvent mais si inutilement fait entendre des plaintes, puisqu'il contient des dispositions, surtout relativement au mariage et au divorce, entièrement opposées aux lois de l'Église et de l'Évangile.

Enfin, S. S. a vu avec étonnement, dans l'arrêté précité, qu'on alléguoit, pour justifier la spoliation, la demande de passe-ports faite par le Cardinal Caprara, qui est simplement nommé ministre de la Cour romaine.

D'après la réponse faite par le soussigné, le 19

avril dernier, à la note de S. E. M. de Champagny, S. S. croit que l'objet de ce grief tombera entièrement. On a suffisamment prouvé que l'ordre de demander des passe-ports étoit lié avec la condition directe de l'évacuation de Rome, et de la rétractation des demandes inadmissibles faites au Chef de l'Eglise. S. S. doit donc répéter que cela a dépendu de la volonté de l'Empereur, et qu'elle avoit entièrement laissé à sa disposition si le Cardinal Caprara partiroit ou continueroit de séjourner à Paris, non-seulement comme envoyé de la cour de Rome, mais encore comme Légat apostolique; c'est donc à tort que l'on allègue ce grief dans l'arrêté.

Si l'injustice de cet arrêté a causé une grande douleur au cœur navré du Saint-Père, le second arrêté ne l'a pas moins affligé, lorsqu'il a vu que les Cardinaux, les Prélats, les Officiaux, et tous les Officiers attachés à la cour de Rome, qui sont natifs du royaume d'Italie, sont, sous peine de perdre leurs biens, sommés d'y retourner.

Il est actuellement évident, dit S. S., que non-seulement sa puissance temporelle, mais même sa puissance spirituelle est attaquée, quoique dans le second arrêté on distingue, avec affectation, le Prince temporel de Rome de la personne

du Vicaire de Jésus-Christ, afin de conserver l'apparence du respect pour ce dernier.

Qui ne voit que cette ordonnance a pour but de mettre S. S. dans l'impossibilité de remplir ses devoirs, de dissoudre son saint Sénat, mettre en désordre le gouvernement de l'Église, et lui enlever, dans les personnes qui lui sont les plus chères, la dernière consolation qui lui reste au milieu des désagrémens qui l'entourent et paralysent même l'exercice de ses fonctions.

Le Pape n'est pas seulement évêque de Rome, comme on l'a dit improprement ; il est en même temps pasteur de l'Église universelle, et a par conséquent le droit de choisir dans toutes les nations de la terre les serviteurs et les collaborateurs de son apostolat. Depuis la naissance du christianisme, le clergé romain a été composé non-seulement de Romains, mais aussi d'individus de toutes les nations, comme cela résulte évidemment du nombre des étrangers incorporés dans le clergé, qui dans les quatre premiers siècles de l'Église romaine se sont assis sur la chaire de Saint-Pierre.

S. S. se plaint donc et réclame avec raison contre une ordonnance qui n'épargne pas ces ecclésiastiques distingués, choisis pour prêter une

main secourable au gouvernement de l'Église de Dieu.

S. S. réclame aussi et proteste hautement et en face de tout l'univers contre l'usurpation de ses états; elle la déclare solennellement injuste, nulle et illégitime; elle déclare qu'il n'en peut résulter aucun préjudice aux droits légitimes de propriété et de possession de S. S. et de ses successeurs; et que, si la violence la prive de l'exercice de ces droits, elle les conserve intacts dans leur sens entier, a fin que le Saint-Siége puisse reprendre leur possession lorsqu'il plaira au Dieu fidèle et vrai, qui juge et qui combat avec justice, et qui porte écrit sur ses vêtemens et sur sa personne : Roi des Rois, le Seigneur des dominateurs.

S. S. offre cependant au Père des miséricordes ses vœux les plus ardens pour qu'il inspire à ses sujets enlevés par la violence à sa domination, et qui seront toujours chers à son cœur, un esprit de patience et de résignation, qui leur fasse attendre humblement la paix et la consolation du ciel, et conserver inviolablement en eux la religion et la foi.

Le Dieu d'Israël donnera pour cela à son peuple la vertu et la force.

Telles sont les intentions positives que S. S. a

chargé le soussigné de transmettre à V. E. comme chargé d'affaires du royaume d'Italie, puisque ses provinces ont été réunies à ce royaume, et, en se faisant un devoir de s'acquitter ponctuellement de cette commission, il a l'honneur de lui renouveler l'assurance de sa considération véritable.

Du palais Quirinal, le 30 avril 1808.

Signé le Cardinal GABRIELLI.

N° XVIII.

Lettre circulaire du Cardinal Gabrielli, Secrétaire d'état, aux officiers et autres personnes attachées au service de Sa Sainteté, du 30 avril 1810.

LES circonstances actuelles inspirent la crainte trop fondée que la force armée françoise ne veuille s'emparer des rênes du gouvernement papal.

Quoique le Saint-Père sache très-bien que les hommes d'honneur n'ont pas besoin d'être exhortés à la fidélité et à constance, il a cependant trouvé bon de faire avertir tous ceux qui remplissent des fonctions publiques et surtout éminentes que, ce cas échéant, ils ont à refuser de continuer leurs fonctions au nom de quiconque prétendroit avoir pris possession de

l'état ecclésiastique, mais de continuer jusqu'au dernier moment à faire tous les actes au nom de Sa Sainteté.

C'est par le commandement exprès de notre maître que le soussigné vous notifie cet ordre, ayant l'honneur, etc.

Signé le Cardinal GABRIELLI, secrétaire d'état.

N° XIX.

Bref du Pape adressé à l'Empereur Napoléon.

A NOTRE TRÈS-CHER FILS NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇOIS.

DEPUIS que la volonté divine nous a, sans que nous l'ayons mérité, élevé à la dignité papale, vous êtes témoin de notre désir de la paix pour tous les peuples et pour l'Église catholique, et de notre sollicitude pour le repos spirituel de la nation françoise, et de notre condescendance paternelle. Vous êtes témoin de notre bienveillance envers l'Église gallicane, envers votre personne et vos sujets. Vous êtes témoin qu'en chaque occasion nous nous sommes empressés dans tout ce que nous permettoit l'autorité dont nous sommes revêtus, de vous complaire par des concessions, par les concordats avec l'empire

françois et le royaume d'Italie; vous êtes témoin enfin des sacrifices immenses qu'au préjudice de notre peuple nous avons faits pour le bien et le repos des nations françoise et italienne, quoique notre peuple eût été affoibli et froissé par les tempêtes précédentes.

Mais vous, pour récompense des marques d'affections si nombreuses et si signalées, vous n'avez cessé d'affliger notre cœur, puisque, sous des prétextes imaginaires, vous nous avez mis dans des extrémités critiques; vous avez tenté nos devoirs sacrés et notre conscience; en récompense du concordat, vous l'avez détruit par des lois arbitraires que vous avez qualifiées d'organiques, et vous nous avez de propos délibéré fait des demandes incompatibles avec la saine morale de l'Evangile et les principes inébranlables de l'Eglise catholique.

En récompense de la paix et de nos bienfaits, les états du Saint-Siége ont supporté depuis longtemps le fardeau énorme de vos troupes et les exactions de vos généraux. Depuis l'an 1801 elles nous ont coûté près de cinq millions d'écus romains, sans voir mettre à exécution la promesse solennelle d'en être payé par le royaume d'Italie. Vous nous avez, en récompense, ravi les duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo, en promettant

pour cela au Saint-Siége des indemnités généreuses.

Pour remplir cette promesse, vous avez présenté à notre acceptation des points contraires aux droits des peuples, à l'unité et aux canons de l'Eglise catholique, ainsi qu'au bien des catholiques qui demeurent dans les pays étrangers, et subversifs de notre indépendance et de notre liberté spirituelle.

Pour compléter les indemnités, vous avez attaqué nos états, ces états donnés au Saint-Siége apostolique par la libéralité et la piété des Monarques qui ont régné sur la France, consacrés à l'indépendance et à la liberté des successeurs de saint Pierre, et depuis onze cents ans garantis par tous les Princes catholiques au Père commun des fidèles, afin qu'il pût occuper un rang qui le mît au niveau des Souverains, ses fils spirituels bien aimés.

Enfin vous avez occupé hostilement la capitale, vous avez rendu nos milices rebelles, mis sous vos ordres les bureaux de poste et les imprimeries; vous avez arraché de nos bras les conseillers qui nous sont nécessaires pour la gestion des affaires spirituelles de l'Église catholique, et les serviteurs de la justice; vous nous avez tenu prisonnier dans la résidence apostolique

lique, et opprimé notre peuple avec une rigueur militaire.

Nous invoquons sur votre conduite le droit des gens, vos devoirs sacrés et ceux de votre peuple; nous vous invoquons vous-même, vous notre fils, que nous avons oint et sacré pour le maintien des droits de l'Eglise catholique; nous invoquons la justice du Très-Haut. Vous avez abusé de votre pouvoir, et foulé aux pieds, surtout au détriment de l'Eglige, les devoirs les plus sacrés. Vous nous contraindrez même, dans l'humilité de notre cœur, à faire usage de ce pouvoir que le Tout-Puissant a mis dans nos mains, et à faire connoître au monde la justice de notre cause. Tous les maux qui proviennent de vous vous tomberont sur la conscience.

N° XXI.

Instruction adressée, d'après les ordres de S. S. Pie VII, par la chancellerie d'état, à tous les Evêques des provinces usurpées par le gouvernement françois, en mai 1808.

Quelque amère que soit la douleur que le Saint-Père a éprouvée depuis l'invasion des François dans l'état de l'Eglise, non à cause de son

intérêt personnel, mais principalement à cause de celui de la sainte Église et des sujets et fils chéris, dont les maux et les chagrins ne peuvent être indifférens à son cœur paternel, son esprit a cependant été grandement consolé et fortifié; de ce qu'après sa pleine confiance en Dieu, dont il défend la cause, et non pas la sienne propre, il lui est parvenu les nouvelles les plus certaines de la prudence et de la tranquillité de ses sujets, tant entre eux qu'envers ceux qui ont violé son territoire, et de la fidélité inébranlable, ainsi que de l'attachement loyal de ces mêmes sujets au Siége apostolique et à sa personne sacrée.

Après une épreuve aussi longue et aussi peu équivoque, S. S. ne pouvoit douter qu'à l'avenir ses sujets ne montrassent en chaque occasion les mêmes intentions vertueuses et la même conduite louable qui ont servi à l'édification et les ont rendus dignes des éloges de toutes les nations. Elle en est d'autant plus sûre et plus convaincue, maintenant qu'elle leur a fait connoître devant tout le monde, son intention et sa volonté décidée et inébranlable, manifestée dans les différentes protestations et déclarations faites contre chaque atteinte portée à l'indépendance et à la souveraineté temporelle du Saint

Siége, qui en étoit en possession paisible depuis tant de siècles, possession qui seule doit garantir sa sûreté contre toutes les prétentions et les attaques extraordinaires, indépendamment des autres motifs, par exemple, que de telles entreprises détruisent toute possession, toute propriété, tout droit parmi les hommes. Mais au milieu des temps malheureux dans lesquels la force a pris la place du droit, et qu'elle a presque réussi, par des profanations répétées, à vous accoutumer à leurs sacriléges, S. S., qui daigne par mon organe assurer ses sujets bien aimés de sa satisfaction de leur conduite, m'a ordonné de faire connoître la présente instruction, qui doit vous servir de guide à l'avenir pour vous diriger dans la position où, par les desseins impénétrables de Dieu, les nouvelles opérations du gouvernement françois nous ont placés.

Le caractère de Père et de Chef des fidèles que S. S. réunit en elle à celui de Souverain temporel lui fait un devoir de prévenir ses sujets contre les erreurs et les incertitudes dans lesquelles ils pourroient tomber, parce que l'expérience d'événemens antérieurs, et de révolutions politiques difficiles à croire, ne l'ont que trop convaincue de la nécessité d'exposer des règles légales de conduite auxquelles les bons

eussent à conformer leurs opinions et leurs actions, afin de ne pas donner lieu aux inquiétudes, aux rixes, aux crimes, aux horreurs, aux cruautés et à tous les événemens tragiques que produit la dissension entre les prêtres et entre les autres partis. La nécessité d'une pareille règle de conduite devient encore plus sensible dans les circonstances difficiles du moment, où les lois ordinaires pouvoient facilement être mal appliquées par les autorités ecclésiastiques et séculières envers les malheureux sujets qui tombent sous la domination d'un gouvernement déprédateur.

Indépendamment de la légitimité avérée de son origine, et de la possession tranquille durant le cours de tant de siècles, possession contre laquelle les usurpateurs ne peuvent alléguer ni prétexte ni principe de droit, la souveraineté du Pape réunit encore en elle beaucoup d'autres caractères qui la rendent unique et particulière dans le monde, relativement à ses droits, ses prérogatives et son importance. Tels sont manifestement et indubitablement le caractère de la souveraineté, qui n'est pas inhérente à la personne de chaque Prince régnant; celui-ci n'en est que l'usufruitier et le conservateur; la sainteté du serment par lequel le Pape

s'est obligé à maintenir la souveraineté de l'Église et de la transmettre à ses successeurs; l'union intime de cette souveraineté avec le sort et le bien de la religion catholique, pour laquelle il est de la plus haute importance que son Père, le Chef et protecteur de tous les fidèles, soit indépendant, et puisse exercer librement et sans partage la puissance spirituelle que Dieu lui a donnée sur toute la terre. C'est pourquoi tous les Papes se sont occupés de conserver cette souveraineté à tout prix, comme on le voit par leurs bulles et leurs constitutions, ainsi que par l'histoire de l'Église; et les Empereurs et les Rois catholiques ont, à proportion de leur piété et de leur dévotion, protégé et défendu par les armes cet héritage du Prince des Apôtres. Tels furent les principes que le glorieux fondateur de l'empire d'Occident, Charlemagne, légua à ses fils, par qui ils passèrent à leurs successeurs comme un héritage précieux, ainsi qu'on le voit dans les capitulaires de la France.

On doit enfin remarquer le soin visible avec lequel Dieu a conservé la puissance papale durant tant de siècles au milieu des révolutions nombreuses et de la chute de tant d'états; ce soin ne peut certainement être qu'un effet de l'intérêt particulier que Dieu prend à son Église

et à son Vicaire. Tels sont les caractères propres et les rapports particuliers qui font voir combien la domination temporelle de l'Église est sainte et respectable; elle ne peut se comparer à aucune autre, et les Pontifes romains ne peuvent y porter aucune atteinte, à moins d'y renoncer arbitrairement, et de devenir eux-mêmes sacriléges, complices et fauteurs des préjudices et des dommages qui en résultent pour la sainte Eglise.

Si ces principes sont fondés dans tous les cas d'attaques extraordinaires, ils le sont encore plus dans le cas actuel où il s'agit non-seulement de remplacer le gouvernement de l'Église par un autre non ennemi de la sainte religion catholique, mais de lui en substituer un qui porte un préjudice notable à la puissance temporelle de l'Église, et prend sous sa protection toutes les églises étrangères. Les formules de serment que ce gouvernement prescrit, ses constitutions, le code de ses lois, ses actes publics, respirent généralement au moins de l'indifférence envers toutes les religions, même envers la juive, ennemie implacable du christianisme. Cette indifférence, qui ne préfère aucune religion, est là plus outrageante pour l'Église catholique, apostolique, romaine, et la plus opposée à son es-

prit, parce que cette Église étant divine et nécessairement une, ne peut faire alliance avec aucune autre, pas plus que le Christ avec Bélial, la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur, la piété véritable avec l'impiété. La protection que le gouvernement françois se vante d'accorder à chaque culte n'est qu'une feinte et un prétexte de la puissance temporelle pour mettre la main aux affaires spirituelles; et tandis qu'elle respecte toutes les autres sectes avec toutes leurs opinions, leurs cérémonies et leurs superstitions, elle n'a plus ni vénération ni égard pour les droits, les règlemens et les lois de la religion catholique. Cependant sous le masque de cette protection se cache la persécution la plus adroite que l'on puisse s'imaginer contre l'Église chrétienne, afin de l'ébranler toujours davantage, et aussi de la détruire, s'il étoit possible que les puissances et les artifices de l'enfer puissent prévaloir contre elle.

Celui-là ne connoît pas, n'aime pas cette religion sainte hors de laquelle il n'y a pas d'espérance de salut, qui ne ressent pas la plus grande horreur, et qui ne recule pas d'effroi en pensant seulement à la position dans laquelle elle va se trouver sous ce nouveau gouvernement. Oh! celui qui ne sent pas naturellement que, sans l'injustice la plus évi-

dente et sans le crime le plus affreux, on ne peut accorder à ce gouvernement ni attachement, ni coopération, est complice du mal et un malfaiteur pervers digne du châtiment le plus rigoureux. Mais on sait, et il n'est pas besoin de rappeler ici combien les châtimens de l'Église sont terribles pour ceux qui l'attaquent et abusent de ses biens et de ses droits. Il existe un principe indubitable duquel il résulte évidemment que l'on doit regarder comme illicite que les sujets du Pape, tant ecclésiastiques que séculiers, soutiennent, soit médiatement, soit immédiatement, une usurpation aussi inique et aussi criante, et contribuent à son extension et à sa consolidation.

Il résulte de ceci, 1° qu'il n'est pas permis, si le gouvernement introduit par force le vouloit jamais exiger, de lui prêter serment de fidélité, d'obéissance et d'attachement en termes indéfinis, qui comprennent une fidélité et une reconnoissance positives, parce que ce seroit un serment qui rendroit chacun coopérateur de l'usurpation sacrilége, et la déclareroit en quelque sorte légale; un semblable serment de parjure et d'impiété contre son légitime Souverain, parce qu'il combat les protestations et les demandes du Pape pour lui-même et pour l'Église, seroit un délit grave, puisqu'il favorise un acte *in periculum fidei et*

perniciem animarum; ce seroit enfin, sous tous les rapports, un serment illégitime, blasphématoire et sacrilége.

2° Il n'est pas moins illicite d'accepter ou de chercher des fonctions qui ont une tendance médiate ou immédiate à soutenir ou à affermir le nouveau gouvernement dans l'exercice de son injuste puissance, parce que cela ne peut avoir lieu sans que l'on s'en rende le coopérateur et le défenseur volontaire. Mais si des places et des fonctions de ce genre avoient une influence immédiate sur l'exécution des lois et des règlemens directement opposés aux principes de l'Église, alors ceux qui les auroient acceptées seroient encore plus coupables, puisque c'est un principe généralement reconnu que l'on ne doit ni embrasser un état ni persévérer dans un état qui est utile à l'existence temporelle, mais aux dépens de la conscience et du salut éternel.

3° Il n'est pas permis aux évêques, aux curés ni aux autres ecclésiastiques de chanter un *Te Deum* qui pourroit être ordonné pour fêter la fondation du gouvernement imposé par contrainte. Indépendamment de ce qu'il n'appartient pas à l'autorité séculière de prescrire, de sa propre puissance, des prières publiques, il se joindroit, dans ce cas, à l'incompétence de ceux qui ordon-

neroient, l'inconvenance manifeste de l'objet, qui tendroit à rendre un tel *Te Deum* plutôt une profanation qu'une fête religieuse. Les hymnes religieuses, et surtout le Cantique de saint Ambroise, étant des expressions de joie réservées par [illegible]Église pour les fêtes d'allégresse, un *Te Deum*, [illegible]s les circonstances actuelles, seroit un menso[illegible] manifeste, entièrement opposé aux sentime[illegible]ont les bons sujets et les fidèles enfans de l'Ég[illegible] doivent être pénétrés sur l'événement déplora[illegible] accompagné de tant de violences et d'a[illegible]ression[illegible]justes, sur le renversement de la puis[illegible]nce tem[illegible]elle de l'Église, et sur l'admission forcée [illegible]n gouve[illegible]ment qui est aussi opposé de fait à la [illegible]gion qu'i[illegible] protége par ses paroles; en un mot, s[illegible]a ruine te[illegible]porelle et spirituelle de l'état papal, e[illegible] destructi[illegible] de toute l'Église catholique.

[illegible]lles sont[illegible] injonctions que S. S., après de sé[illegible]ses mé[illegible]tions et de mûres réflexions, a cr[illegible]voir a[illegible]sser à ses sujets bien aimés, tandis que [illegible]ance usurpatrice n'affermissoit que trop son invasion en différens cantons. Ces injonctions générales s'appliqueront aisément à tous les cas particuliers que l'on ne peut prévoir.

Quant au serment, l'expérience a montré les suites déplorables qu'il peut avoir pour la tranquillité publique. Les sujets du Pape ne doivent

pas obtempérer à la demande accompagnée de violence qu'on leur fera de le prêter; autrement ils se mettroient dans la position critique de pécher contre leur conscience ou contre l'état.

Mais le contraire pourroit aussi avoir lieu; le nouveau gouvernement pourroit masquer ses violences sous le prétexte de sa sûreté et de la tranquillité publique; alors on peut satisfaire à la demande, sans agir contre les principes exposés ci-dessus, qui sont irréfragables, et choisir une formule de serment qui se borne à une fidélité et à une obéissance passives, c'est-à-dire promettre d'être soumis et de ne pas agir contre l'autorité; ce qui conservera la sûreté et la tranquillité publique. Il n'est pas permis aux particuliers de la troubler par des partis et par des attroupemens; car alors on agiroit contre la justice et contre la religion. S. S., qui cherche à tranquilliser ses sujets, autant que cela lui est possible, en réclamant constamment les droits de l'Église romaine et du glorieux Prince des Apôtres, et en déclarant solennellement qu'elle ne consentira jamais à abdiquer ou à céder la souveraineté ou les droits qui lui appartiennent, permet que ses sujets tant ecclésiastiques que séculiers, qui ne pourront sans grand danger ou dommage se dérober au serment, le prêtent dans les termes suivans : Je promets et

je jure de ne prendre part à aucune conspiration, à aucun attroupement, ni à aucune émeute contre le gouvernement actuel, mais de lui être soumis et obéissant dans tout ce qui n'est pas contraire aux lois de Dieu et de l'Église.

Si le gouvernement usurpateur n'a d'autre but que la sûreté, il doit se contenter de ce serment. Mais s'il n'en est pas satisfait, cela montrera clairement qu'il est dans l'intention de lier les sujets du Pape par un serment qui leur fasse prendre part à son usurpation impie. Il sera alors d'autant plus obligé à trahir le mauvais sens de la formule de serment perfide et ambigu qu'il a proposé, qu'il mettra plus de rigueur à exiger la prestation de ce serment et à punir ce refus.

Mais telle grande que puisse être cette sévérité, les sujets du Pape réfléchiront qu'ils sont chrétiens, et par conséquent imitateurs de leur divin Maître, qui promet aux siens les récompenses les plus riches pour l'éternité dans la vie future, mais dans la vie actuelle ne leur prédit que croix et que persécution, et qui nous a aussi enseigné à ne pas craindre ceux qui ne peuvent que tuer le corps, mais à redouter celui qui peut envoyer le corps et l'âme à la damnation éternelle.

Signé le Cardinal GABRIELLI.

N° XXI.

Lettre circulaire adressée par le Secrétaire d'état aux Ministres étrangers, datée du 17 *juin* 1808.

Un outrage des plus énormes qui en réunit plusieurs autres, un outrage qui doit exciter la vigilance de tous les gouvernemens de la terre pour la sûreté de leurs délégués et l'inviolabilité de leur correspondance, a été commis hier sur la personne du Cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'état, et sur ses papiers, dans la propre maison de son souverain.

Le Saint-Père, qui observe combien ces coups atroces deviennent chaque jour plus fréquens, qui voit jusqu'à quel degré inouï on pousse les violences, qui trouve, à la vérité, de la consolation dans ses souffrances pour la bonne cause, mais ne peut léser ses devoirs envers l'Église et envers lui-même, a chargé le soussigné de faire connoître au général Miollis ses plaintes et ses protestations contre des vexations si offensantes, et lui a ordonné en même temps de donner à V. E. copie de ces protestations, et de les renouveler de la manière la plus solennelle devant tous les ministres résidans à la

cour papale, afin qu'ils puissent en informer leurs cours respectives.

Le soussigné, fidèle interprète des ordres de S. S., en s'acquittant de sa commission, renouvelle à V. E. les sentimens, etc.

Du 17 juin 1808.

Signé le Cardinal GABRIELLI.

N° XXII.

Lettre circulaire du Cardinal Gabrielli, du 17 juin 1808.

HIER, vers trois heures après midi, parurent dans l'appartement du Cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'état, deux officiers françois qui, par ordre supérieur, se permirent d'enfoncer l'armoire dans laquelle se trouvent les papiers de l'état, de placer une sentinelle dans l'appartement et de signifier au soussigné qu'il eût à quitter Rome dans deux jours pour se rendre dans son évêché de Sinigaglia.

On peut aisément se représenter la surprise du soussigné en recevant un outrage de ce genre, non-seulement relativement à sa personne, mais aussi relativement au caractère dont il est revêtu et à l'emploi qu'il remplit. Ayant hier au soir fait au Saint-Père un rapport sur cet événement,

S. S., émue et révoltée de violences si monstrueuses, a chargé le soussigné de notifier à V. E. :

Qu'il étoit réservé au dix-neuvième siècle d'entasser affront sur affront, de faire blessure sur blessure, de fouler aux pieds sans aucun égard la dignité du Chef visible de l'Église, et de se déchaîner contre les innocens et les opprimés ;

Que parmi les abus excessifs de pouvoir dont l'histoire causera l'étonnement des races futures, le plus criant est celui qui a été commis hier sur la personne du soussigné, comme Cardinal, comme Évêque et comme Ministre, et cela dans l'intérieur du palais papal, contre les lois les plus sacrées du droit des gens, qui, depuis que l'on connoît la civilisation, ont été respectées dans tous les temps et par tous les hommes ;

Que si la demeure d'un ministre étranger résidant sur le territoire d'un autre Prince est sacrée, et que si l'on considère l'emploi de la force dans sa maison comme une violation du droit des gens, que pensera-t-on quand la violence est exercée sur le propre ministre du souverain d'un état, violence qui a été poussée au point d'enlever ce qu'il y a de plus sacré, confié à la bonne foi publique, le porte-feuille d'un

ministre, et de mettre une sentinelle dans son cabinet?

Que ce ministre est le ministre non-seulement d'un souverain temporel, mais aussi d'un Prince dont la dignité principale est celle de Chef de l'Église, dignité qu'il exerce moins pour les affaires temporelles que pour les affaires spirituelles de tout le monde catholique;

Que l'offense qui lui a été faite est non-seulement la plus grande violation que l'on puisse commettre contre tous les principes du droit des gens, mais aussi la violence la plus révoltante que l'on puisse imaginer contre la dignité du premier évêque de la chrétienté, contre la liberté, l'indépendance et l'inviolabilité que la religion reconnoît dans son Chef spirituel, droits que l'on prétend ne pas vouloir léser, mais que dans le fait on foule aux pieds;

Qu'il regarde cet événement comme une violence dont on n'a pas d'exemple; violence dont au milieu de la guerre toutes les puissances se sont constamment abstenues les unes contre les autres; violence contre laquelle S. S. proteste de la manière la plus solennelle devant Dieu et devant les hommes,

Que sa volonté expresse est que le soussigné ne s'éloigne pas de ses côtés et n'obtempère nul-

lement à la demande d'un pouvoir illégitime qui n'a sur lui absolument aucun droit;

Que si ce pouvoir enfreignant avec dédain, suivant sa coutume, les lois les plus sacrées, arrachoit le soussigné du sein de S. S., on verra une scène qui sera aussi ignominieuse pour celui qui la cause, que glorieuse pour celui qui en sera la victime.

Telles sont les intentions bien précises du Saint-Père, que le soussigné est chargé de communiquer fidèlement et sans la moindre altération à V. E., à laquelle j'ai l'honneur, etc.

Signé le Cardinal GABRIELLI.

N° XXIII.

Lettre de Monsignor Cavalchini à S. S. le Pape Pie VII.

IL n'y a jamais eu dans ma vie un instant dans lequel j'aie éprouvé autant de consolation et de tranquillité intérieure que j'en ressens actuellement en présentant humblement cet écrit à V. S.; écrit heureux, à qui il sera au moins permis de rester près de votre trône, tandis que cette satisfaction est refusée à son auteur! écrit qui sera une preuve toujours subsistante des sen-

timens avec lesquels, forcé par la violence, je me sépare de mon Prince et de mon père.

Maître de mes idées, l'esprit calme, et fort de la conscience de mon innocence, je quitte Rome. Votre courage indomptable et l'exemple éclatant donné par tant de Cardinaux respectables qui souffrent, sans la mériter, la même peine, me donnent de la force et de l'allégresse.

Mon crime est d'avoir conservé à Votre Sainteté la fidélité que je lui devois, et dans toutes les afflictions, dans tous les mauvais traitemens que j'essuierai, je serai fier de ce délit honorable. Qui ne vous garderoit pas la fidélité, vous le héros de la patience et de la fermeté, le Chef de l'Église, le successeur de saint Pierre?

Je frémis d'horreur, j'en jure par votre personne sacrée, au souvenir des grandeurs, des richesses, des dignités que l'on m'a promises pour que je me montrasse rebelle envers vous et envers votre trône. J'en frissonne, et, toutes les fois que j'y penserai, j'en frissonnerai. Ces récompenses, je les aurois regardées comme les pièces d'argent que reçut le disciple infidèle par lequel notre Sauveur fut trahi, comme le prix honteux de la perfidie, du sang et de l'impiété.

Les menaces ni la prison ne m'ont pas fléchi : maltraité, banni, je ne m'avilirai pas. Et quel est

celui de vos serviteurs resté fidèle qui pourroit s'avilir? Ce courage est le reproche le plus amer adressé à vos ennemis et aux miens.

Je serai dépouillé de tout, mais personne ne pourra me ravir le repos agréable d'une conscience pure, la persuasion que j'endure des souffrances non méritées, et que je n'ai manqué ni à votre personne sacrée, ni à votre Saint-Siége apostolique.

On ne me permet pas de rentrer dans la maison paternelle; on m'exile dans une forteresse étrangère; mais ni les murs affreux d'une prison, ni les chaînes dont je serai chargé, ne m'empêcheront de contempler sans cesse l'exemple de Votre Sainteté, et de me rappeler les exhortations que j'ai constamment regardées comme les ordres les plus sacrés.

Je supplie votre Sainteté de me réserver la place que j'ai occupée auprès d'elle pendant plusieurs années et que j'ai remplie avec toute la fidélité et la droiture dont j'ai été capable. La promesse que j'en recevrai me servira de consolation dans les peines de mon exil.

Le Seigneur protégera la justice de ma cause, indissolublement attachée à celle de Votre Sainteté.

Tels, ô Très-Saint-Père, sont les principes

avec lesquels je quitte la capitale du monde chrétien ; pénétré d'un profond sentiment religieux et de l'amour filial le plus ardent, j'implore pour ce jour et à jamais votre bénédiction apostolique.

N° XXIV.

Note circulaire adressé par le Cardinal Pacca aux Ministres étrangers résidans à Rome, du 12 *septembre* 1808.

La justice et la sainteté de la cause pour laquelle depuis huit mois le Saint-Père a souffert tant d'injures et de tribulations ont seules pu soutenir son esprit affligé ; mais elles ne lui permettent pas de passer sous silence l'abus continuel de la force que se permettent les troupes françoises, abus qui est parvenu au comble.

On avoit déjà vu avec horreur une commission militaire établie à Rome ; on y avoit vu les arrestations illégales et la déportation des sujets du Pape ; on y avoit vu exécuter sous les yeux du Prince des malheureux condamnés à être fusillés ; mais on n'avoit pas encore vu un pareil jugement mis à exécution contre un sujet de Sa Sainteté.

Ce crime, qui manquoit encore, vient d'être commis. Un certain Joseph Vanni de Caldarola, qu'on dit colonel des troupes de ligne au service de

S. M. Ferdinand IV, ayant débarqué près d'Ostie, fut arrêté comme suspect d'espionnage, conduit au château Saint-Ange, et condamné par la commission militaire à être fusillé, jugement qui, à l'effroi de tout Rome, a été exécuté hier.

Le Saint-Père, vivement ému par ce nouveau forfait attentatoire aux droits du Prince, forfait qui réunit à la fois la violation du respect dû à la personne du Prince et à son territoire, forfait qui est une usurpation manifeste des droits de la souveraineté, déclare qu'il désapprouve et condamne de la manière la plus solennelle un attentat aussi grave et aussi sanglant.

Sans invoquer aucun autre principe du droit public, Sa Sainteté observera seulement que Vanni étoit né sujet du Saint-Siége, et qu'elle n'a jamais cessé de le regarder comme tel, quoique l'endroit où il étoit né eût été injustement enlevé à l'état ecclésiastique, puisqu'elle n'a jamais consenti, et ne consentira jamais à cette spoliation, contre laquelle elle proteste devant Dieu et devant les hommes. En supposant Vanni coupable, sa punition appartenoit au juge nommé par son souverain légitime.

S. S. voulant que les ministres étrangers accrédités auprès du Saint-Siége soient instruits de cette nouvelle insulte, de cette injustice, de cette

violence, de ce nouveau crime, qui comble la mesure de tous les attentats commis jusqu'à présent contre la souveraineté, et qu'en même temps ils n'ignorent pas combien S. S. désapprouve cet acte, afin qu'ils puissent en rendre compte à leurs cours respectives, le secrétaire d'état a reçu l'ordre de porter ces faits à la connoissance de V. Ex. En l'exécutant, le soussigné, etc.

N° XXV.

Circulaire adressée par le Pro-secrétaire d'état aux Ministres étrangers, le 6 septembre 1808.

Ce matin, vers les quatre heures et demie, il s'est présenté dans l'appartement du Cardinal Pacca, pro-secrétaire d'état de notre seigneur le Pape Pie VII, deux officiers françois avec un sergent, pour lui intimer, au nom du général Miollis, l'ordre de partir demain pour Bénévent sa patrie, escorté par la force armée, en lui défendant de monter dans l'appartement de S. S., dans l'idée qu'il pourroit en résulter quelque grand scandale. Pour cet effet, l'officier supérieur a laissé l'autre officier dans la chambre du soussigné pour le garder à vue, afin qu'il ne pût en sortir. Le soussigné a répondu qu'il ne con-

noissoit point d'autres ordres que ceux de S. S. en qualité de son souverain légitime, et que si elle lui ordonnoit de rester, il ne partiroit certainement pas. Le soussigné n'ayant point eu la liberté de monter à l'appartement du Saint-Père pour lui demander ses intentions suprêmes, a pris le parti de lui faire connoître avec fidélité et exactitude les termes de l'ordre qu'il avoit reçu, au moyen d'un billet qu'il a écrit en présence de l'officier, et qu'il a fait soumettre à S. S.

Le Saint-Père, après avoir lu cet ordre, a daigné descendre dans la chambre du soussigné, et a intimé, d'un ton en même temps résolu et plein de dignité, à l'officier françois d'aller dire de sa part à M. le général qu'il étoit fatigué de souffrir les violences et les outrages qu'on faisoit chaque jour à son caractère sacré; qu'il étoit las de se voir arracher de ses côtés les ministres qui le servent, non-seulement en sa qualité de souverain temporel, mais encore en qualité de Chef de l'Eglise; que sa volonté expresse étoit que le Cardinal soussigné n'obéît point à l'intimation qu'il avoit reçue d'une autorité qui n'a aucun droit sur sa personne; qu'il vouloit l'emmener avec lui dans son appartement pontifical, et partager dorénavant sa prison; que si la force se portoit jusqu'à vouloir l'arracher violemment de son

sein, il faudroit auparavant enfoncer toutes les portes qui conduisent à son appartement; mais que, dans un pareil cas, il déclareroit M. le général responsable de toutes les conséquences qui pourroient résulter de cette démarche, tant à Rome que dans l'univers catholique.

Après que S. S. eut chargé l'officier de faire connoître à M. le général ses sentimens irrévocables, elle a pris le soussigné par la main et l'a conduit dans son appartement, où elle lui a ordonné de vivre, comme elle, en qualité de prisonnier.

Le Saint-Père a fait défendre ensuite à sa garde suisse de permettre désormais l'entrée de son palais à quelque soldat françois que ce fût; et dans le cas où il se présenteroit quelque officier, il lui a enjoint de déclarer, avec toute la civilité possible, que le Cardinal soussigné habitant l'appartement de S. S., la décence s'opposoit à ce qu'il reçût les officiers françois, mais qu'ils avoient la liberté de communiquer avec lui par écrit. S. S. a enfin ordonné au soussigné de faire connoître ce nouvel événement à MM. les Ministres étrangers résidant auprès du Saint-Siége, afin qu'ils pussent instruire leur cour de cette nouvelle violence, des résolutions du Saint-Père et de ses protestations.

Le Cardinal soussigné, fidèle exécuteur des ordres qu'il a reçus, prie Votre Excellence d'agréer les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le Cardinal BARTHÉLEMI PACCA.

No XXVI.

Circulaire du même aux mêmes.

Du 7 septembre 1808.

Le Cardinal Pacca, pro-secrétaire d'état, après avoir communiqué à Votre Excellence, par l'ordre de Sa Sainteté, la nouvelle de l'attentat auquel on s'est porté hier sur sa personne, doit encore, pour obéir au Saint-Père, vous faire connoître une nouvelle violence que la force militaire françoise vient de se permettre sur la personne de monseigneur le Cardinal Antonelli, doyen du sacré Collége. Hier, vers les deux heures après midi, il s'est présenté chez monseigneur le Cardinal un officier françois avec huit grenadiers, pour lui intimer l'ordre de son arrestation, laissant des sentinelles à la porte de son hôtel, dans sa salle et dans son antichambre. Deux heures après, l'officier françois est revenu pour lui signifier l'ordre de partir de Rome dans la nuit même, sans égard pour son grand âge,

pour son caractère d'Évêque, ni pour les importans services qu'il rendoit à l'Eglise catholique, en qualité de Préfet de la sacrée pénitencerie, et de secrétaire des brefs. Arraché par la force, il a dû partir vers les six heures de cette nuit, escorté de six dragons françois.

La troupe françoise s'est permis hier une autre violence sur la personne de monseigneur Arezzo, Pro-gouverneur de Rome. Ce respectable prélat vaquoit aux fonctions de sa charge dans le palais public du gouvernement, lorsqu'il vit se présenter un officier françois avec trente grenadiers, lequel lui intima son arrestation, et l'obligea de se rendre sur-le-champ à son logis, où il le fit conduire escorté par quinze grenadiers, garder étroitement à vue, et priver de la liberté de parler à personne. Ce prélat a été déporté vers les huit heures du soir, suivant ce que l'on prétend, en Toscane.

Beaucoup de gouverneurs des provinces ont été arrêtés et conduits à Rome, pour s'être fidèlement prêtés à l'affiche de la déclaration que Sa Sainteté leur avoit ordonné de publier, par laquelle le Saint-Père condamnoit l'enrôlement de quelques soldats pontificaux dans une troupe civique portant cocarde italienne et françoise.

Ce matin on a appris que la force militaire

françoise avoit arraché violemment de son diocèse et conduit à Rome l'Evêque d'Anagni, qui a été enfermé dans le château Saint-Ange. Le palais Quirinal, la propre habitation de Sa Sainteté, est bloqué par la troupe françoise : des sentinelles sont placées nuit et jour autour de sa demeure. On porte l'audace jusqu'à arrêter et visiter les voitures qui sortent de ce palais. On a arrêté et conduit chez le commandant de la place plusieurs personnes qui en sortoient avec des commissions pour les visiter; comme il est arrivé à un portier de la secrétairerie d'état, qui portoit des papiers officiels à la sacrée consulte. Une accumulation de tant de violences éclatantes, que l'on ne peut voir s'exercer sans frémir, et qu'on n'entendra point raconter sans frissonner et sans horreur, démontre clairement que la persécution se dirige tous les jours plus directement contre le Chef de l'Eglise; que tout tend à lui rendre l'exercice de son ministère apostolique plus difficile, et que l'on cherche tous les moyens pour rompre le frein de sa patience héroïque.

En même temps que le soussigné proteste au nom de Sa Sainteté contre des excès aussi abominables, et qu'il déclare que la persécution, quelle qu'elle puisse être, ne sera point capable d'ébranler ses maximes et ses principes fondés

sur la sainte religion, il a reçu l'ordre de porter tous ces événemens à la connoissance de Votre Excellence, afin qu'elle puisse en instruire sa cour.

Le Cardinal soussigné, en exécutant les ordres de Sa Sainteté, a l'honneur de renouveler à Son Excellence les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le Cardinal BARTHELEMI PACCA.

N° XXVII.

Lettre du Cardinal Pacca, Pro-secrétaire d'état, au général françois Miollis, du 15 *octobre* 1808.

LES excès multipliés que se sont permis, sous la protection des armes françoises, les scélérats qui se sont engagés dans la nouvelle milice bourgeoise, ont excité les plaintes journalières des citoyens, des curés et des évêques, et mis le comble à la juste indignation de Sa Sainteté.

Le Cardinal pro-secrétaire d'état se voit forcé de rompre le silence auquel l'inutilité des démarches précédentes l'avoit engagé, pour faire connoître encore une fois à V. E. la conduite abominable de cette troupe, qui depuis cinq mois a enfreint les

droits les plus sacrés de la souveraineté et de l'humanité, et pour lui peindre les derniers excès dont le tableau remplira V. E. même d'horreur et d'indignation.

Un certain Nicolas Fabrizi de Torrice, homme entaché de vices auxquels il a donné un libre cours depuis que dans sa démence il s'y croit autorisé par la cocarde françoise qu'il porte comme capitaine de cette troupe, se permet toutes sortes de crimes, et il n'est aucun excès qu'il ne se glorifie de commettre.

Ce rebelle ose calomnier la personne sacrée de Sa Sainteté, son gouvernement et ses ministres; il parcourt les villages pour y chercher des adhérens animés du même esprit de perversité et d'irréligion, ou impliqués dans des délits que poursuivent les tribunaux et pour lesquels il leur promet l'impunité; pour assouvir ses vengeances il ordonne des arrestations et en même temps il publie des proclamations; il offre aux détenus la faculté de racheter leur liberté. Il a plusieurs fois attenté à la vie du juge du lieu, et le 23 du mois dernier il eût exécuté ce meurtre, si des hommes honnêtes ne fussent accourus pour le sauver dans le prétoire même où ledit Fabrizi, et ses complices armés de fusils, de pistolets et de poignards, s'étoient rendus pour assassiner le juge.

Le 24 du même mois il se présenta, avec plusieurs soldats de sa milice, au marché de Casamari. Cette troupe y commit toutes sortes d'excès et de violences, frappa et blessa plusieurs personnes, arracha l'édit affiché pour le maintien de l'ordre, répandit la confusion et le désordre, et tenta tous les moyens d'exciter une émeute.

Le lendemain Fabrizi se rendit avec ses satellites à Banno, s'y logea dans le couvent des Franciscains, força, par ses menaces et ses violences, les religieux de le nourrir lui et sa troupe : après s'être rassasiés, et avoir commis des excès dans tous les genres, ils volèrent divers effets appartenans au couvent.

Un certain Gaëtan Cipolla de Cipriano, soi-disant fourrier de la milice bourgeoise, se rendit avec un subalterne au moulin, et, sous prétexte que la cocarde françoise l'exemptoit du droit, et sans être muni du billet usité en cas pareil, il voulut faire moudre par force; le meunier s'y opposa, ferma le moulin et s'en alla; mais Cipolla et ses complices, animés de cet esprit d'arrogance et de despotisme dont fait parade cette troupe ennemie de tout ordre, battirent le meunier, l'arrêtèrent et l'enfermèrent dans la maison commune, dont ils s'étoient par force fait donner les clefs.

A Orvietto, un certain Aloys Tucci ayant fait cession de biens à ses créanciers, le juge fit poser les scellés sur les portes d'un palais qui appartient à une campagne pour le loyer de laquelle un particulier s'étoit porté caution; le juge voulut, par cet acte conservatoire, empêcher les effets de la caution d'être dilapidés. Pour rendre nul cet acte de justice, Tucci prit la cocarde françoise : les armes à la main, il arracha le scellé et le décret du juge, et se rendit ainsi maître de la maison et des effets qu'elle renfermoit.

Un certain Eustache de' Andréis de Piperno, homme connu par ses principes abominables, osa, avec trente hommes armés qu'il avoit rassemblés dans les villages voisins et décorés de la cocarde françoise, entrer tambour battant dans l'église de Nôtre-Dame du village de Colli di Sezze, où une petite fête avoit réuni un grand concours de fidèles. Andréis et les siens se permirent, dans ce lieu saint, toutes sortes d'actes arbitraires.

Cette troupe de misérables, composée de la lie des habitans des villages, se permit d'arrêter deux citoyens paisibles qui alloient à la chasse munis d'une permission de porter les armes. Ces loups affamés les obligèrent à se racheter de leurs griffes moyennant une contribution de dix écus romains par tête.

Ces malfaiteurs s'étant rendus ensuite à Piperno, exigèrent que le magistrat leur fournît le logement et les rations; celui-ci le leur ayant justement refusé, de' Andréis fit arrêter le chef de cette magistrature. Il en a fait autant à Sezze, ayant, pour le même objet, ordonné d'arrêter le chef de la magistrature, M. Jean-Baptiste Sacci, vieillard respectable et septuagénaire, qu'il a fait conduire à Piperno. Après quoi de' Andréis, se croyant autorisé à disposer des fonds publics, expédia des ordres fréquens aux magistrats de Piperno, en exigeant, dans l'instant, des sommes considérables, sous prétexte de payer des voitures pour le service militaire, et de fournir à la subsistance des individus emprisonnés par son ordre.

Il arrive de Sonnino et de Cave des rapports qui pronostiquent des événemens fâcheux très-prochains. Les maraudeurs de la milice bourgeoise rôdent pendant la nuit, insultent différentes personnes, surtout les femmes, chantent les chansons les plus dissolues et les plus obscènes, commettant continuellement des vols et des indignités. Si un individu est arrêté pour dette ou pour délit, les bandits vont à la prison, donnent la cocarde françoise aux détenus, et demandent aux autorités locales leur élargissement immédiat; en

cas de refus, ils enfoncent les portes de la prison et mettent par force les détenus en liberté, comme enrôlés dans la milice bourgeoise. Ces hommes, qui foulent aux pieds les lois divines et humaines, ont poussé leurs excès au point de briser pendant la nuit les portes d'une maison, d'y pénétrer et d'insulter une femme couchée auprès de son mari; dans d'autres maisons ils sont entrés par les fenêtres dans la même intention.

Une multitude d'excès de ce genre nous reporte à ces temps lugubres de l'anarchie, trop fameux dans notre histoire, où les bandes trop fameuses, ramas de différens peuples, ravageoient le territoire papal, qui dans ces derniers temps étoit le pays le plus tranquille de la terre; mais ce n'est pas encore tout.

Un certain Nicolas-Cyprien Bottini d'Alatri, qui sert comme sergent-major dans cette troupe de réprouvés, scélérat connu par des vols et d'autres délits, dénué de toute étincelle de pudeur, et adonné à la lubricité la plus scandaleuse, se livre avec une impudence révoltante à tout ce qui peut assouvir ses passions brutales, et a poussé son libertinage impie au point de commettre des actions honteuses dans l'église même, à l'horreur de toutes les personnes présentes.

Dans quel lieu les vertus morales et religieuses seront-elles respectées, et qui désormais ne se livrera pas au crime, le front levé, lorsque ces monstres de méchanceté, encouragés par une cocarde qu'ils n'ont prise que pour pouvoir se livrer impunément à leurs déréglemens, n'épargnent pas même la maison du Seigneur, d'où les vendeurs de colombes ont cependant été chassés, parce que ce lieu saint n'est pas destiné au commerce, mais à la prière? Et aujourd'hui il deviendroit, à la faveur d'une cocarde étrangère, la scène des débordemens les plus honteux !

Les officiers d'un gouvernement qui se vante d'avoir rétabli les autels permettroient une licence semblable? Et s'il est de leur devoir de ne le pas permettre, comment le Souverain Pontife, le conservateur suprême de la pureté des mœurs et le défenseur du respect dû au temple du Dieu vivant, le permettra-t-il?

Si Bottini a commis de semblables attentats, l'effronterie de trois de ses compagnons n'a pas été moindre. Le 4 de ce mois, dans la soirée, on les a vus violer une femme en pleine rue, au scandale horrible de la ville, qui n'a élevé qu'un cri contre ces propagateurs de la corruption des mœurs.

Les lois civiles ont ces délits publics dans une

telle horreur, qu'elles prononcent unanimement contre eux la peine de mort : mais combien ne doit pas détester encore plus ces enfans effrontés de la dissolution un Prince qui est législateur spirituel en même temps que temporel !

Une classe d'hommes semblables trouve des protecteurs ! c'est à de tels individus que l'on confie la sûreté publique ! Mais quelle sûreté y a-t-il à attendre, puisque ces individus sont des misérables qui n'ont rien à perdre, des hommes ou vicieux par penchant, ou criminels par principes ?

L'oppression des familles honnêtes, les menaces de vol et de spoliation faites aux propriétaires, la violation du nœud conjugal, les insultes adressées aux autorités, le mépris des lois, la protection accordée aux vexations, le despotisme et le sacrilége sont le métier habituel de cette bande de traîtres à leur Prince et à leur patrie. Si S. M. l'Empereur Napoléon savoit que la cocarde de la nation françoise est déshonorée et avilie à ce point, il en frissonneroit d'indignation.

Le soussigné est convaincu que des gens qui ne prennent aucun intérêt à la réputation de V. E. lui cachent avec adresse la conduite de ces enrôlés, parmi lesquels on ne compte ni ne peut

compter aucune personne honnête, parce que chaque sujet probe a de l'aversion pour la perfidie et la trahison; il est de même convaincu que les crimes dont, sous l'égide de la cocarde françoise, ces hommes se rendent coupables, sont cachés avec un artifice malicieux, tandis que d'un autre côté on s'occupe à inventer des calomnies contre le gouvernement et ses agens, à peindre des couleurs du crime les plus fortes et les plus vives ses actes les plus indifférens, ou d'en exciter de la défiance ou d'attirer des vexations aux citoyens les plus respectables et les plus fidèles.

Le soussigné peut, sur son honneur, assurer à V. E. que journellement il arrive de tous les côtés des plaintes contre cette détestable troupe d'enrôlés, et que les cantons qui sont assez malheureux pour avoir cette peste sociale dans leur sein, las d'endurer plus long-temps de telles vexations, conjurent le gouvernement d'y mettre une fin; ils ont déclaré qu'autrement ils se verront contraints de s'aider eux-mêmes, et que chaque citoyen usera de ses droits naturels et combattra pour se délivrer de ce fardeau accablant.

Après avoir terminé cet exposé véritable des faits, le soussigné ne peut, sans offenser les

principes et les lumières de V. E., douter qu'elle n'écoutera plus les insinuations des ennemis de son honneur, et qu'elle n'ordonne la dissolution d'nn corps de traîtres à l'état qui détruisent la sûreté publique et particulière, et ne rende ainsi à chaque citoyen la tranquillité et la protection des lois.

Le soussigné, pénétré d'une confiance aussi juste, renouvelle, etc.

Du palais Quirinal, le 15 octobre 1808.

Signé le Cardinal PACCA.

N° XXVIII.

Note circulaire adressée par le Cardinal Pacca, Pro-secrétaire d'état, aux Ministres étrangers à Rome.

SA Sainteté ayant appris que la feuille périodique qui paroît sous le titre de *Gazette de Rome* est non-seulement publiée sans permission légale, mais aussi composée pour chagriner le gouvernement, sous la protection des autorités militaires françoises; et S. S., connoissant très-bien le tissu ténébreux de cette machination artificieuse, elle a, dès le premier instant de l'apparition de cette feuille, fait connoître à Votre Excellence et aux

autres ministres accrédités auprès du Saint-Siége, qu'elle désapprouve cette gazette illégale et tout ce qui y est contenu d'offensant contre les principes sacrés, la vérité, et tel Prince que ce soit.

Cette feuille a été fréquemment, pour le Saint-Père, l'objet de chagrins cuisans; mais il n'auroit pas cru que ses auteurs pousseroient l'audace jusqu'à y insérer des passages condamnables dans telle gazette que ce soit, mais surtout à Rome, sous ses yeux; car elle attaque des principes religieux dont il est le premier prédicateur et le gardien zélé.

On peut surtout ranger dans cette catégorie le discours tenu le 12 novembre dernier dans la séance du Corps législatif.

Indépendamment de tout le reste, on y trouve, dans l'article *Culte*, des principes et des conséquences attribuées au Concordat passé entre le Saint-Siége et la France, principes et conséquences qui sont déshonorans pour S. S. et peuvent induire en erreur les personnes qui ne connoissent pas le texte de ce Concordat. On semble admettre que les principes et les conséquences exposés dans les lois organiques qui ont été imprimées et publiées avec le Concordat, mais auxquelles S. S. n'a pas eu la moindre part, sont renfermés dans

ce Concordat, ou en sont une suite nécessaire; au contraire, dès que le Saint-Père reçut la nouvelle douloureuse de la publication de ces lois organiques, il déclara, dans l'allocution qu'il adressa au Consistoire pour la publication du Concordat, qu'il ne les connoissoit nullement, ne manqua pas d'en manifester la désapprobation formelle et d'en faire sans délai des plaintes, qu'il n'a pas cessé de renouveler par écrit et de vive voix, quoiqu'il n'ait pas pu obtenir le changement de ces lois.

Le Saint-Père sait bien que cet objet ne peut faire la matière d'une note ministérielle, mais, comme il a extrêmement à cœur de réfuter sans délai les faux principes contenus dans le discours précité, il a chargé expressément le Cardinal pro-secrétaire d'état de déclarer à V. E. que c'est à tort que l'on avance qu'avant le Concordat on avoit supposé deux puissances. Elle n'a pas été supposée cette double puissance, elle existoit réellement comme elle existe encore. Ni le Concordat, ni les lois organiques n'ont pu annuller la différence établie par Dieu même entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, ni accorder aux monarques de la France l'encensoir du sacerdoce, non plus que la juridic-

tion spirituelle donnée seulement à l'Eglise et à son chef visible.

Il est de même faux que le Concordat ait reconnu et confirmé l'indépendance de l'Eglise gallicane. Si cette indépendance existoit, il existeroit aussi un schisme dont le vénérable clergé et les bons catholiques de France sont bien éloignés.

Il est de même faux et calomnieux que le Concordat ait consacré la tolérance des autres religions.

Cette convention a simplement consacré le retour louable des catholiques françois à l'unité, et ne contient pas un seul mot sur telle doctrine que ce soit, condamnée et excommuniée par l'Eglis eromaine.

Quoique l'on ait voulu, par les articles organiques, introduire une semblable tolérance, et la faire regarder comme une partie du Concordat, puisqu'on les a ajoutés, et publiés avec cet acte, et sous la même date, le Souverain Pontife les a néanmoins toujours condamnés et désavoués.

On prétend, dans le discours précité, que la France a été heureusement ramenée aux douces lois de l'Evangile, à la doctrine de l'Eglise, et à une réunion sincère avec son Chef visible.

Les regards paternels de S. S. étoient en effet uniquement dirigés vers ce but grand et important, les sacrifices faits par le Concordat ne l'ont été que pour cela ; mais elle fut obligée, malgré ses représentations et son affliction extrême, de voir mettre à exécution un code qui renferme plusieurs dispositions entièrement contraires à l'Evangile, de voir l'Eglise dégradée jusqu'à devenir la servante et l'esclave de la puissance séculière, de se voir elle-même prisonnière depuis six mois, tourmentée, insultée, privée de ses ministres, et empêchée par des obstacles sans nombre d'exercer ses fonctions apostoliques.

S. S. a dû éprouver un juste mécontentement de l'audace des rédacteurs de la gazette de Rome, qui se sont permis d'insérer un discours injurieux au caractère religieux de son Concordat ; mais elle n'a pas ressenti une moindre affliction en lisant dans cette feuille les discours tenus par les députés des provinces récemment ravies à l'état romain, et la réponse qui leur a été faite.

Le Saint-Père juge convenable à sa dignité de ne faire, dans cette note, aucune mention des discours que ces députés infidèles à leur devoir ont prononcés dans cette occasion.

Il ne peut cependant passer sous silence les expressions de ce discours dirigées contre sa sou-

veraineté temporelle, ni les principes qui attaquent cette souveraineté que les vues miraculeuses de la Providence ont accordée au Chef visible de l'Église.

Quant aux fautes dont on accuse l'administration passée, S. S. en remet le jugement aux peuples mêmes qui ont été enlevés à sa domination, et qui déjà doivent sentir la différence existante entre l'ancienne et la nouvelle administration.

Le gouvernement pontifical a duré et prospéré un grand nombre de siècles; il a fait l'admiration des plus grands politiques; même dans l'état actuel il mérite le respect et l'amour des peuples qui lui sont soumis, quoiqu'il soit affoibli et presque accablé sous le poids des dépenses qu'on l'a forcé de faire depuis trois ans.

Les lumières de la raison, l'histoire des siècles passés, et une suite de faits notoires, réfutent les principes mis en avant dans ces discours sur l'incapacité des prêtres pour le gouvernement; on y soutient que la théologie qu'ils apprennent dans leur enfance leur donne des règles sûres pour le gouvernement spirituel, mais ne leur en donne aucune pour le gouvernement des armées et pour l'administration; et qu'en conséquence ils doivent se renfermer dans le gouvernement des affaires du

ciel. Le bonheur des peuples ne dépend pas seulement des connoissances militaires, il est principalement l'ouvrage d'une administration juste, pacifique et paternelle. Qu'on jette un regard sur les annales de l'Église, et l'on verra une suite brillante de Papes qui ont été grands administrateurs, et qui, plus que tout autre Prince, ont contribué à dissiper les ténèbres de la barbarie, à protéger les sciences et les arts, et à fonder le bonheur des peuples sur des bases solides. L'histoire de toutes les nations a conservé les noms de plusieurs grands hommes revêtus de la dignité sacerdotale, et qui, par des lois, des établissemens et des entreprises, ont élevé les peuples au faîte de la grandeur. Il suffit de nommer pour l'Espagne le grand Cardinal Ximénès, et pour la France un Suger, un Richelieu, un Mazarin, un Fleury, qui, comme ministres, ont gouverné ces pays avec gloire et à l'avantage des peuples.

Charlemagne ne regardoit pas les prêtres comme incapables de gouverner; il voulut au contraire que les archevêques et les évêques du royaume siégeassent dans les assemblées nationales, composées des grands de la France : assisté de leurs conseils, il publia ces célèbres capitulaires qui font encore l'admiration du monde.

S. S. doit être singulièrement surprise que la

réunion des puissances temporelle et spirituelle dans la personne du Pape soit traitée comme un ouvrage qui mérite d'être détruit, tandis que dans la note de M. de Champagny, du 4 avril dernier, elle est nommée l'œuvre du génie et de la politique.

S. S. n'a pas été moins surprise de voir que, quoique l'on attribue la décadence de l'Italie à la part que les ecclésiastiques ont prise à l'administration des finances, au gouvernement politique et au maniement des armes, cependant ces mêmes ecclésiastiques siégent au Sénat et au Corps législatif. Mais ce qui a excité dans S. S. le plus grand étonnement, c'est que, tout en blâmant hautement et avec justice les sujets qui manquent au respect et à l'attachement dus au souverain, on comble néanmoins d'éloges l'archevêque d'Urbin, qui, au grand scandale des peuples, a violé le respect qu'il doit à son souverain légitime, souverain qui est en même temps le Vicaire de Dieu, à qui tous les trônes sont soumis, souverain qui est nommé le Prince des Pinces.

Le Saint-Père ne s'arrêtera pas plus long-temps aux passages contenus dans ce discours, et qui attaquent audacieusement sa puissance temporelle; il se contente de leur opposer les paroles

graves du célèbre Bossuet, si cher à l'Église gallicane. Dans son traité sur l'unité de l'Église, il dit : Dieu vouloit que cette Église romaine, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siége où tous les fidèles doivent garder l'unité, à la fin fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'état pourroient causer. L'Église, poursuit-il, indépendante, dans son Chef, de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun, et sous la commune protection des Rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes; et, tenant en main la balance droite au milieu de tant de Princes souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, tantôt par de sages tempéramens.

Le Saint-Père ne devant pas supporter patiemment l'offense faite à sa religion dans le discours prononcé au Corps législatif, ni le principe de l'incompatibilité de ses puissances spirituelle et temporelle, énoncé dans la réponse adressée à ce discours, ni les injures des gazetiers de Rome, il a jugé nécessaire de donner la présente déclaration de ses sentimens, et ordonné au soussigné de la communiquer à V. E.

pour qu'elle la porte à la connoissance de sa cour.

En exécutant ces ordres, le soussigné, etc.

N° XXIX.

Extrait du n° 146 de la gazette de Rome, du 17 décembre 1808.

Nous sommes autorisés à prévenir le public qu'au prochain carnaval les mascarades, les courses de chevaux, les bals et autres divertissemens publics auront lieu comme par le passé dans la capitale et dans les provinces de l'état ecclésiastique. Les entrepreneurs, les fournisseurs, et les autres personnes que cela concerne, peuvent prendre leurs mesures en conséquence.

N° XXX.

Proclamation du gouvernement papal, relative au n° 146 de la gazette de Rome, du 18 décembre 1808 (1).

Sa Sainteté, notre souverain, ayant eu connoissance que la gazette de Rome, désap-

---

(1) Cette proclamation a été affichée dans les rues et carrefours de Rome, et envoyée à tous les Ministres étrangers.

prouvée, a annoncé, en date d'hier, que les mascarades, les bals et les courses de chevaux sont autorisés pour le carnaval prochain, elle nous a expressément chargés de faire connoître sur-le-champ à ses fidèles sujets que cette permission n'a pas été donnée par elle. Le Saint-Père veut, au contraire, que le public sache que, bien éloigné d'approuver ces manifestations et ces expressions de la joie publique, il les désapprouve hautement, parce que les mêmes motifs pour lesquels elles n'eurent pas lieu pendant le carnaval passé subsistent encore, et même plus fortement.

Ces divertissemens bruyans paroissent à Sa Sainteté incompatibles dans le moment présent avec la tranquillité publique, qui lui tient si fortement à cœur : les peines qu'elle éprouve doivent au contraire engager ses sujets à se rappeler la conduite des fidèles de l'Eglise primitive : « Pierre « étoit dans les fers, l'Église prioit incessamment « Dieu pour lui. »

Le Saint-Père ne doute pas que ses sujets bien aimés ne veuillent imiter cet exemple glorieux, et lui donner dans cette circonstance une nouvelle preuve de cet attachement dont ils lui ont déjà fourni tant de témoignages consolans.

N° XXXI.

Lettre du Cardinal Pacca, Pro-secrétaire d'état, au général françois Miollis, du 5 janvier 1809 (1).

Le pro-secrétaire d'état Cardinal Pacca a reçu de Sa Sainteté le commandement exprès d'informer V. E. qu'elle a appris avec une grande surprise que la gazette romaine, désapprouvée, a annoncé au public, comme permis, les divertissemens du carnaval, tels que mascarades, bals et courses de chevaux. Elle n'a pas été moins surprise et affligée d'apprendre que le commandant militaire françois a fait enlever de force les barrières gardées au Capitole, et ordonné, sous peine de prison, au *Capo conservatore* de Rome, de s'acquitter des fonctions de sa charge durant le carnaval prochain; qu'enfin, abusant de la force, on prend toutes sortes de mesures pour obliger les sujets du Pape à désobéir à leur souverain, en se livrant, au mépris de son autorité, à ces divertissemens publics.

Le Saint-Père a non-seulement détrompé, par sa déclaration du 18 décembre dernier, sur la

(1) Cette lettre a été communiquée officiellement aux Ministres étrangers.

prétendue permission annoncée par les gazetiers, mais aussi formellement désapprouvé ces divertissemens bruyans, en alléguant les motifs de sa conduite. Connoissant, par une suite non interrompue d'exemples qui servent à sa consolation, les cœurs dociles, obéissans et affectueux de son peuple, il a pu compter que ses intentions seroient respectées et remplies. Il a pu espérer aussi que des troupes étrangères placées dans ses états, et vivant aux dépens de sa caisse épuisée, ne s'immisceroient pas violemment dans une affaire de ce genre. Les faits ont prouvé le contraire.

Votre Excellence ne peut ignorer qu'un des principaux droits de la souveraineté consiste à donner une direction aux actions publiques des sujets. Sans ce droit l'anarchie remplaceroit l'ordre civil. Comme les divertissemens publics font principalement partie de ces actions, l'autorisation ou la défense de ces amusemens ne peut être regardée comme indépendante de la souveraineté, si le pouvoir suprême ne doit pas être un vain titre. Une autorité étrangère qui s'arrogeroit ce droit attenteroit non-seulement à la souveraineté qu'elle prétendroit reconnoître, mais elle se mettroit même en opposition avec les principes qu'elle professe. En ac-

cordant une permission semblable, elle ne léseroit pas seulement les droits du Prince dans les états duquel elle se trouve, mais elle attenteroit en même temps aux droits des souverains et aux principes de l'ordre public, en excitant les sujets à rompre le lien qui les unit à la société. Il seroit impossible d'imaginer un exemple plus pernicieux pour tous les gouvernemens.

Mais si une autorité étrangère, en permettant des choses qui ne peuvent se faire sans la permission du Prince, donne un exemple dangereux, combien ne sera-t-il pas plus funeste encore, lorsque le Prince a protesté contre la violation de ses droits, et a expressément défendu ce qu'au mépris de son autorité on veut non-seulement permettre, mais même exécuter forcément? S'il est dangereux et absurde qu'une autorité étrangère veuille permettre et exécuter forcément ce que le souverain du pays a défendu, combien ne sera-t-il pas plus étonnant et plus scandaleux que cette autorité, non contente d'exciter les sujets à la désobéissance, menace de les punir s'ils ne se rendent pas coupables d'un pareil délit?

Une telle conduite est une violation de la foi publique; elle entraîne les peuples à saper les bases de leur devoir; elle met la hache à l'arbre

des principes de la société civile; elle a pour but d'établir une collusion entre les opinions et la volonté des bons citoyens fermement attachés à leurs devoirs, et de cette portion misérable et réprouvée de fils ingrats et pervers qui affichent ouvertement l'insubordination.

Comme Sa Sainteté, dont le caractère pacifique ne se dément pas, n'a rien plus à cœur que le maintien de la tranquillité publique, elle a manifesté sa désapprobation des mascarades, des bals et des courses de chevaux; elle veut que cette désapprobation soit réitérée à V. E. Elle veut que l'on se plaigne hautement de la force dont on abuse pour parvenir à un but contraire à ses intentions. Elle veut enfin qu'il soit déclaré en son nom que si malheureusement on ne renonce pas à ce projet, qui ne peut en aucune manière tourner à l'honneur ni à l'avantage de ses auteurs, le Saint-Père, dans le silence de la solitude, adressera de nouveau au ciel des vœux pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée, et qu'il rendra responsables, aux yeux de l'univers, du mal qui peut en résulter, ceux qui, abusant du pouvoir qu'ils ont en main, opposent des obstacles à sa volonté, et non-seulement engagent, mais forcent même ses sujets à prendre part à ces divertissemens.

Le Saint-Père éprouveroit le plus vif déplaisir, quoiqu'il soit bien convaincu qu'il ne lui sera causé par aucun de ses enfans, s'il voyoit revivre le souvenir de ces jours malheureux pour la France, jours où les François désolés étoient obligés de cacher leurs larmes, et de danser autour des victimes de la terreur et de l'anarchie.

En l'honneur de qui ces danses forcées, ces réjouissances extraordinaires doivent-elles avoir lieu à Rome? Est-ce en l'honneur du Prince légitime retenu en captivité, et réduit à la plus profonde humiliation, du Vicaire de J. C., du Chef de l'Eglise catholique, du Père de tous les fidèles, qui a donné à la nation françoise tant de preuves de sa tendresse?

Le soussigné n'a rien à ajouter à ces réflexions : en les transmettant à V. E., il a l'honneur, etc. (1).

---

(1) Malgré les ordres du général Miollis le peuple romain, fidèle à ses devoirs, ne prit aucune part aux amusemens du carnaval.

N° XXXII.

Bref adressé aux Archevêques et Évêques des provinces de l'État ecclésiastique occupées par les François, et qui ont été déportés, du 20 janvier 1809.

PIE VII, PAPE.

Nos chers FILS et nos Vénérables FRÈRES, Salut et Bénédiction Apostolique.

VOUS ne pourriez jamais croire, nos chers Fils et nos Vénérables Frères, quelle a été l'amertume de notre douleur, et de quelle cruelle plaie notre âme a été blessée, lorsque nous avons appris que la force militaire vous avoit arrachés des siéges épiscopaux auxquels vous avez été unis par un mariage spirituel, et séparés du troupeau où le Saint-Esprit vous a établis (1), pour avoir refusé avec fermeté de prêter le serment dans les termes sous lesquels cette Chaire de vérité vous l'avoit défendu. Notre Seigneur Jésus-Christ nous ayant confié les brebis et les agneaux de l'Eglise universelle, et nous ayant chargés d'en avoir soin, nous les aimons et nous les chérissons en Notre Seigneur d'un amour paternel :

---

(1) Act. 20, 24.

ce qui fait que nous sentons beaucoup plus ce qu'ils ont à souffrir que ce que nous souffrons nous-même; nous pouvons même dire qu'oubliant presque l'état de captivité où nous sommes depuis si long-temps, ainsi que les maux et les outrages auxquels nous sommes en butte chaque jour, et qui pèsent de plus en plus sur nous; ce n'est que pour eux que nous éprouvons un sentiment très-vif, et que nous sommes profondément ému en voyant leurs peines et leurs malheurs.

Mais lorsque nous jetons les yeux sur vos diocèses de nos provinces de la Marche et du duché d'Urbin, diocèses si renommés et si importans, nous ne pouvons retenir nos larmes en pensant que c'est dans le temps même que l'on y viole les lois de la discipline ecclésiastique que l'on y fait une guerre furieuse aux conseils de Notre Seigneur Jésus-Christ; que l'on y publie un recueil de lois dont quelques-unes sont opposées à l'Evangile; que l'on s'y porte jusqu'à souiller les temples et les monastères consacrés à Dieu, en les prostituant à des usages profanes; c'est dans ce temps-là même que l'on a enlevé à leurs ouailles, et transporté ailleurs, avec violence, des pasteurs recommandables, qui eussent pu trouver quelque moyen de les secourir, dont

la présence, les discours et l'exemple les eussent défendues puissamment contre l'erreur : tandis qu'à présent elles sont abandonnées ; et qu'elles errent sans guide au milieu des nombreux dangers de la dépravation.

Cependant, au milieu de cette étrange multiplicité de malheurs, vous nous avez procuré une très-grande consolation, ce n'est pas dire assez, mais une grande et sensible joie, par le très-éclatant exemple de fidélité et de constance que vous avez donné, lequel honore non-seulement vos diocèses, mais l'Église entière : car nous pouvons vous assurer, nos chers Fils, nos Vénérables Frères, que tous les vrais fidèles de Jésus-Christ rendent à Dieu pour vous des actions de grâces, parce que votre foi est devenue célèbre dans le monde entier (1), et qu'ils vous félicitent de tout leur cœur et avec une grande ardeur, parce que vous avez été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ (2). L'extravagante philosophie de ce siècle, qui est la racine de tous les maux, se flattoit peut-être en elle-même, ou certainement au moins elle se vantoit de s'attacher, par les caresses, les pas-

---

(1) Rom. 1, 8.
(2) Act. 5, 41.

teurs de l'Eglise catholique, et de les rendre les approbateurs complaisans de ses principes pervers, en les intimidant par des menaces, des terreurs, et la spoliation de leurs biens : follement persuadée qu'ils avoient pu et pouvoient encore préférer la terre au ciel, les choses humaines aux choses divines; comme si dans leur conduite passée ce n'étoit point l'amour de la vérité et de la vertu, mais la soif des honneurs et des richesses qui les eût dirigés. Vous l'avez hautement convaincue de mensonge et de folie à la face de toute l'Eglise, puisque ni ses flatteries et ses promesses, ni la perte de vos honneurs et de tous vos biens, ni une déportation violente au milieu des armes et des soldats, ni la captivité et l'exil, n'ont pu surmonter votre vertu et votre constance, ni même l'ébranler en aucune manière. C'est donc à juste titre que l'Eglise entière a les yeux sur vous et voit avec admiration que vous avez renouvelé les glorieux exemples des Athanase, des Hilaire, des Eusèbe et des autres saints Evêques des premiers siècles. C'est pourquoi les paroles de saint Chrysostôme, écrivant aux Evêques et aux Prêtres qui étoient, comme vous, persécutés pour la cause de Dieu, vous conviennent parfaitement : « Ce ne sont pas « seulement vos amis qui vous louent et qui vous

« couronnent, mais vos ennemis eux-mêmes qui « le font en secret, quoique les auteurs de ce que « vous souffrez. Si quelqu'un lisoit dans leur « conscience, il les verroit pleins d'admiration « pour vous. Telle est la force de la vertu, qu'elle « se fait admirer de ceux même qui lui déclarent « la guerre. » Partagés, comme nous sommes, entre le chagrin de votre absence et la joie que vous nous causez, il ne nous est pas possible de trouver ces éloges et de donner à notre voix les accens qu'il faudroit pour relever dignement l'excellence de votre vertu (1). Continuez, nos chers Fils et nos Vénérables Frères ; et, déployant toujours la même force et la même constance, demeurez fermes et inébranlables, en travaillant de plus en plus à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur (2). Agissez avec vigueur, prenez de nouvelles forces : c'est la cause de Dieu que vous avez entreprise et que vous défendez, ne l'abandonnez jamais par lâcheté. Mais puisque tous les moyens humains que nous avons essayés pendant tant d'années pour éloigner

---

(1) Le Pape *Libère* à d'illustres Evêques de diverses provinces de l'Occident, envoyés en exil. *Baron. ann.* 355.

(2) I Corinth. 13.

ces maux et conserver la paix à l'Église ont été sans succès ; puisque nous en sommes venus à ce point d'être captifs et enfermés dans notre demeure, privés de presque tous nos officiers ecclésiastiques et civils que la violence a arrachés de nos côtés et chassés de Rome ; puisque l'on nous a mis presque entièrement hors d'état, au grand détriment de l'Eglise et de la chose publique, d'exercer notre double puissance, pouvant à peine en faire quelque fonction à cause des liens dans lesquels nous sommes retenus ; puisque (ce qui est le plus important dans la conjoncture actuelle) ce Fils, dont la puissance est si grande, qu'il pourroit d'un seul signe mettre fin en un moment à tous nos maux, ne veut plus, hélas ! écouter notre voix, la voix d'un père, et que nous sommes devenus pour lui comme un objet en butte à la contradiction : tournons nos vœux et nos regards vers le Dieu tout-puissant dont la main répand tous les biens, et qui est le père de toute consolation ; il ne nous reste plus qu'à le conjurer, par d'instantes prières, de se montrer à son sanctuaire, qui est tout désert (1). Qu'il sorte enfin de son repos, et qu'il regarde avec bonté la barque de S. Pierre que

(1) Dan. c. 9, v. 17.

des flots impétueux agitent de toutes parts; qu'il commande aux vents et à la mer, afin que par son secours nous recouvrions la tranquillité que nous désirons depuis si long-temps : toute notre ressource est de faire de nouveaux efforts, par de continuels gémissemens et de fréquentes prières, pour arriver à ce but. Telles sont les armes célestes que nous avons, et qui ont la vertu de rendre ferme et de faire persévérer courageusement : tels sont les remparts spirituels et les traits divins qui protégent. Souvenons-nous les uns des autres; unis de cœur et d'esprit, prions sans cesse les uns pour les autres, et adoucissons nos peines et nos malheurs par les bons offices d'une charité mutuelle (1). Cependant, nos chers Fils et nos Vénérables Frères, nous vous donnons, avec une grande affliction, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 20e jour de janvier 1809, et la 9e année de notre pontificat.

PIE VII, PAPE.

---

(1) S. Cyp. au Pape Corneil. *Baron. ann.* 251.

N° XXXIII.

Lettre du Pro-secrétaire d'état au général françois Miollis, du 22 janvier 1809.

Le Cardinal pro-secrétaire d'état, forcé par le devoir indispensable de son pénible ministère, de porter presque tous les jours à la connoissance de Sa Sainteté quelque acte violent et injurieux commis par la troupe françoise, a dû aussi être, malgré lui, le triste rapporteur des violences qui ont été exercées, contre toute espèce de droit, et qui vont être mises à exécution envers les individus espagnols qui demeurent dans Rome. Quoique l'âme du Saint-Père soit depuis tant de temps accoutumée à se nourrir d'amertumes, il paroît impossible d'exprimer combien sa douleur a été profonde en apprenant que dans la nuit du 19 du courant un bon nombre de soldats françois, réunis à de vils archers, ont osé se porter au palais d'Espagne; que quatre archers et un officier ont eu l'audace d'entrer dans la chambre, et d'entourer le lit où étoit malade depuis quelque temps monsieur le chevalier don Antoine Vargas, envoyé avec le caractère public d'Ambassadeur près le Saint-Siége; et que ledit chevalier qui, par ses vertus et sa conduite exemplaire, s'étoit attiré l'estime de la

ville de Rome, ainsi que la satisfaction et l'amitié de Sa Sainteté, a reçu l'ordre de son arrestation, dans laquelle il se trouve maintenant avec les autres individus appartenant à la Légation espagnole.

Le cœur de Sa Sainteté n'a pas été moins affecté d'apprendre que deux dignes prélats, *Guardogui* et *Bardaxi*, Auditeurs espagnols de la Rote romaine, tribunal aussi respectable que vénéré, tant au-delà des monts qu'au-delà des mers, deux individus particulièrement attachés au Saint-Siége par une affection intime aient été également arrêtés, et qu'ils soient toujours gardés à vue.

Le Saint-Père a dû apprendre avec une grande peine que ces archers et ces soldats avoient ensuite procédé à l'arrestation de plusieurs autres individus de cette même nation, sans respecter même dans quelques-uns d'entre eux le caractère sacré dont ils sont revêtus, ni l'immunité du lieu dans lequel ils demeuroient.

Sans s'occuper des motifs qui ont pu déterminer le commandant militaire françois à prendre des mesures aussi violentes, Sa Sainteté ne peut souffrir ni tolérer dans le silence la nouvelle et grave atteinte qui vient d'être portée à sa souveraineté territoriale.

Elle ne peut non plus tolérer qu'on foule aux pieds, sous ses yeux, aussi fréquemment et sans la moindre pudeur, le droit des gens qui assure l'asile et la protection à tous les individus étrangers. Ce droit des gens envers les étrangers constitue pour tout gouvernement une obligation sacrée de les protéger et de les garantir; et vouloir se soustraire à cette obligation, c'est la même chose que vouloir violer ses propres devoirs les plus essentiels, et vouloir se rendre responsable par son silence de la plus grande violation des droits de la société, reconnus chez tous les peuples et dans tous les temps.

Si les principes immuables du droit public ne permettent pas même à un Prince de se prêter à la demande d'un autre souverain, pour faire arrêter et consigner les sujets de ce souverain, coupables envers lui, à moins qu'un traité public et réciproque n'ait préalablement ôté aux prévenus la confiance de leur sûreté, ou qu'il ne s'agisse de délits très-atroces contre la souveraineté et la société générale des hommes; combien moins sera-t-il permis au Saint-Père de garder le silence sur la violence exercée dans sa capitale par une force étrangère contre tant d'individus qui vivoient pacifiquement sous la protection de ses lois?

il a l'honneur de lui renouveler les sentimens de sa considération distinguée.

Le Cardinal BARTHELEMI PACCA.

N° XXXIV.

Circulaire adressée par le Cardinal Pro-secrétaire d'état aux Ministres étrangers à Rome, le 23 *janvier* 1809.

LES actes violens et arbitraires auxquels la troupe françoise s'est portée ces jours derniers contre M. le chevalier Vargas, envoyé avec le caractère public et ministériel d'ambassadeur près du Saint-Siége, contre messeigneurs Guardogui et Bardaxi, Auditeurs espagnols de la Rote romaine, et contre un si grand nombre d'autres individus appartenant à la nation espagnole, ont tellement affligé l'âme de Sa Sainteté, qu'elle a ordonné au Cardinal pro-secrétaire d'état de faire sur-le-champ une vive réclamation à M. le général Miollis, tant à cause de ces arrestations qui blessent la souveraineté territoriale, le droit public ecclésiastique et celui des gens, que par la manière injurieuse avec laquelle on les a exécutées; ayant également manqué à tous les égards dus à la dignité, au caractère et à l'âge de quelques-uns de ceux qui ont été arrêtés. Le soussigné, en remplissant les volontés de Sa Sainteté,

a aussi reçu l'ordre d'envoyer à Votre Excellence une copie de cette note, afin qu'elle ait la bonté de la faire parvenir à la connoissance de sa cour.

En exécutant cette seconde partie des ordres qu'il a reçus, le soussigné renouvelle à Votre Excellence les sentimens de sa considération distinguée.

Le Cardinal BARTHELEMI PACCA.

N° XXXV.

Lettre adressée par le Cardinal Pro-secrétaire d'état au général françois Lemarois, le 14 *mai* 1809.

Au moment où S. S. se flattoit que le gouvernement françois s'étoit enfin repenti d'avoir fait opprimer, pendant un si long-temps et sans le moindre prétexte, le souverain de Rome, Chef de la religion catholique, et que le changement du commandant des troupes françoises stationnées dans la capitale devoit naturellement faire changer cet odieux système de vexation exercé depuis si long temps contre lui, le Saint-Père voit avec la douleur la plus amère que ce même système acquiert une nouvelle consistance, et que la violence s'accroît chaque jour.

L'ordre émané dans la journée d'hier concernant les étrangers qui arrivent à Rome, celui que

l'on sait dans ce moment avoir été donné, au nom de Votre Excellence, par l'officier Crivelli au gouverneur et au magistrat d'Albano, pour qu'ils aient à dépendre de lui dorénavant pour les objets qui regardent la police, leur annonçant que toute la Campagne de Rome venoit d'être mise sous votre autorité; la rumeur qu'une semblable mesure va produire lorsqu'elle sera mise à exécution dans toutes les autres provinces; tous ces ordres et tous ces actes sont un attentat des plus graves et des plus intolérables contre les droits du souverain de Rome.

Les règlemens de police ont pour objet la conservation particulière et publique, et le droit de les prescrire est une des premières prérogatives inhérentes à la souveraineté.

Une force étrangère qui s'attribue ce droit s'arroge une partie essentielle du souverain pouvoir, lequel, divisé entre deux autorités, l'une usurpée et l'autre légitime, devient un monstre politique, forme un corps à deux têtes, et produit dans l'état même tous les désordres qui désorganisent et anéantissent l'ordre social. Le Saint-Père est assez clairvoyant pour connoître où vont aboutir tous les fils de ce système, qu'on ne cherche plus à cacher; ce système est trop notoire et trop douloureux pour que Sa Sainteté veuille en faire la matière

d'une nouvelle réclamation; elle observera à cet égard le silence qu'elle s'est prescrit dès l'origine. Mais ayant solennellement juré de conserver et de défendre, au prix de son sang, les domaines qui sont le patrimoine de l'Église, ainsi que sa liberté déjà si entravée, au grand préjudice de la religion, le Saint-Père est fermement résolu et prêt à défendre l'un et l'autre par tous les moyens que Dieu a mis en son pouvoir. En même temps S. S. fait donner à ses représentans l'ordre de ne pas obéir aux commandemens d'un pouvoir illégitime dans les choses qui regardent le gouvernement; elle veut que le Cardinal pro-secrétaire d'état fasse à Votre Excellence cette déclaration franche et loyale de ses sentimens, ne doutant point que, la pesant dans sa sagesse, elle ne révoque les mesures qui viennent d'être prises.

Le Cardinal soussigné, en obéissant aux ordres de son souverain, renouvelle à Votre Excellence les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le Cardinal BARTHELEMI PACCA.

N° XXXVI.

Proclamation du Saint-Père, du 10 juin 1809.

PIE VII, PAPE.

ILS sont enfin accomplis les desseins téné-

breux des ennemis du Siége apostolique; après le violent et injuste envahissement de la plus belle et de la plus considérable portion de nos domaines, nous nous voyons dépouillés, sous d'indignes prétextes et avec la plus grande injustice, de notre souveraineté temporelle, avec laquelle notre indépendance spirituelle est étroitement liée. Au milieu de cette barbare persécution, nous sommes consolés et soutenus par la pensée que nous ne nous sommes point exposés à tomber dans un si grand désastre par aucune offense faite à l'Empereur des François ou à la France, qui a toujours été l'objet de nos tendres et paternelles sollicitudes, mais pour n'avoir point voulu trahir nos devoirs et notre conscience.

S'il n'est point permis à quiconque professe la religion catholique de plaire aux hommes en déplaisant à Dieu, combien moins doit-il l'être à celui qui est le Chef de cette même religion, et qui est chargé de l'enseigner? Obligés d'ailleurs envers Dieu et envers l'Église de transmettre à nos successeurs nos droits intacts et entiers, nous protestons contre cette nouvelle et violente spoliation, et déclarons nulle l'occupation qui vient d'être faite de tous nos domaines; nous rejetons avec la résolution la plus ferme et la plus absolue toute rente ou pension

quelconque que l'Empereur des François prétend faire à nous et aux membres de notre Collége. Nous nous couvririons tous d'opprobre à la face de l'Église, si nous consentions à tirer notre subsistance des mains de l'usurpateur de ses biens. Nous nous abandonnons à la Providence et à la piété des fidèles, contens de terminer ainsi dans la médiocrité la carrière douloureuse de nos pénibles jours. Nous adorons avec une parfaite humilité les décrets impénétrables de Dieu ; nous invoquons sa divine miséricorde sur nos sujets fidèles, qui seront toujours notre joie et notre couronne ; et après avoir fait dans cette circonstance tout ce que commandoient nos devoirs, nous exhortons ces mêmes sujets à conserver toujours intacte la religion et la foi, et à s'unir à nous pour conjurer par nos gémissemens, entre le vestibule et l'autel, le Père suprême des lumières, afin qu'il daigne changer les conseils pervers qui dirigent nos persécuteurs.

Donné dans notre palais apostolique du Quirinal, le 10 juin 1809.

PIE VII, PAPE.

3 avril 1809, pour avoir, par son décret du 17 mai dernier, ordonné l'envahissement de la ville de Rome.

Nous déclarons que la susdite excommunication sera encourue, *ipso facto*, par tous ceux qui, ou par la force, ou par tout autre moyen, s'opposeroient à la publication de ces présentes. Sont compris dans la même excommunication tous les membres de notre Collége apostolique, Évêques, Prélats, Prêtres, tant séculiers que réguliers, qui, par quelque motif que ce soit et respect humain, refuseroient de se conformer à ce qui, avec l'assistance du Père des lumières, a été statué par Nous dans nos décrets des 10 et 11 du mois de juin courant.

Donné dans notre palais du Quirinal, le 12 juin de la naissance de Notre-Seigneur 1809, et le 10e de notre pontificat.

PIE VII, PAPE.

N° XXXIX.

Relation de ce qui s'est passé à Fontaînebleau les 22 et 23 janvier 1814.

M. DE BEAUMONT, évêque de Plaisance, nommé par l'Empereur archevêque de Bourges, avoit été plusieurs fois envoyé par le gouvernement vers le Saint-Père pour le déterminer à quelque arrangement; tous ses efforts avoient été inutiles. M. l'évêque, avoit répondu le Saint Pontife, le bon Dieu sait les larmes que j'ai répandues sur le prétendu Concordat que j'ai eu le malheur d'accepter; j'en porterai la douleur jusqu'au tombeau; c'est un sûr garant que je ne serai pas trompé une seconde fois.

L'archevêque de Tours, l'évêque d'Évreux, le Cardinal Maury, se rendoient aussi à Fontainebleau : Pie VII refusa de voir le Cardinal; il dit aux autres prélats qui furent admis à son audience, et qui le pressoient de faire quelques sacrifices pour éviter les suites funestes d'un refus : Laissez-moi mourir digne des maux que j'ai soufferts ! Cependant l'évêque de Plaisance, revenant toujours à la charge, fatigué de ses instances, le Souverain Pontife ordonna d'avertir le prélat, lorsqu'il se présenteroit, de mettre ses demandes par écrit.

M. de Beaumont fut sans doute informé de cet ordre, car lorsqu'il parut au château pour obtenir une nouvelle audience (c'étoit le 22), dès qu'on lui eut fait part des volontés du Saint-Père, il donna un papier écrit, en sollicitant l'honneur de voir S. S., toujours par l'ordre du gouvernement. L'Empereur, d'après ces nouvelles propositions, consentoit à rendre au Chef de l'Église une partie de ses états, pourvu que Pie VII cédât l'autre. L'auguste prisonnier ayant fait entrer M. de Beaumont, lui dit : Les domaines de Saint Pierre ne sont pas ma propriété; ils appartiennent à l'Église, et je ne puis consentir à aucune cession; au reste, dites à votre Empereur que, si pour mes péchés je ne dois pas retourner à Rome, mon successeur y entrera triomphant, malgré tous les efforts du gouvernement françois. — L'évêque de Plaisance voulut un peu justifier l'Empereur, qui, disoit-il, avoit la meilleure volonté. Je me fie beaucoup plus aux Princes alliés qu'à lui, répondit le Souverain Pontife. Le prélat, étonné, demanda quelque explication sur ces dernières paroles. Il ne me convient pas de vous la donner, ni à vous de l'entendre, répondit le Chef de l'Église. M. de Beaumont, voyant que tous ses efforts étoient inutiles, ajouta que le Saint-Père alloit retourner

à Rome, que c'étoit l'intention de l'Empereur. Ce sera donc avec tous mes Cardinaux, répondit le Souverain Pontife. L'évêque dit que cela n'étoit pas possible pour le moment; que l'Empereur avoit les meilleures intentions, mais que les circonstances ne lui permettoient pas de faire partir en même temps les Cardinaux pour Rome. Eh bien! repliqua Pie VII, si votre Empereur veut me traiter en simple religieux (et je n'oublie pas que je le suis), je n'ai besoin que d'une voiture pour me conduire; tout ce que je demande, c'est d'être à Rome pour remplir les fonctions de ma charge pastorale. Saint-Père, dit le prélat, Sa Majesté sait ce qu'elle doit au Chef de l'Église; elle ne méconnoît pas votre dignité; elle veut vous donner une escorte honorable; un colonel doit vous accompagner. Du moins, reprit avec dignité le Saint-Père, le colonel ne sera pas dans ma voiture, et il congédia M. de Beaumont.

Dès que celui-ci fut sorti de l'appartement, le colonel y entra pour avertir le Saint-Père qu'il alloit le conduire à Rome; c'étoit le samedi après midi. Le Souverain Pontife, bien persuadé de la mauvaise foi du gouvernement, qui ne vouloit pas le renvoyer dans sa capitale, déclara qu'il ne partiroit que le lendemain après avoir dit sa

messe ; il le déclara avec tant de fermeté, qu'on ne répliqua pas ; mais le colonel ne quitta pas son appartement, et il ne fut pas permis au Saint-Père de parler à personne en particulier. Cet état de contrainte n'empêcha pas l'illustre prisonnier de convoquer tous les Cardinaux qui étoient à Fontainebleau, au nombre de dix-sept. Un d'entre eux, malade, fut porté au château. Arrivés auprès du Saint-Père, ils se jetèrent à ses pieds en pleurant, et Pie VII mêla ses larmes avec les leurs, en leur donnant sa bénédiction. Malgré la présence du colonel, il leur prescrivit trois choses, la première, de ne pas porter la décoration qu'ils avoient reçue du gouvernement ; la deuxième, de ne recevoir aucun traitement, aucune pension du gouvernement ; la troisième, de n'aller à aucun repas où ils seroient invités par les hommes du gouvernement.

Le dimanche, 23, le Saint-Père fut enlevé de Fontainebleau à onze heures du matin, et le soir même il arriva près d'Orléans. On l'a fait voyager sous le nom de l'évêque d'Imola. Plusieurs Cardinaux ont témoigné le désir que ces détails fussent connus ; on ignore s'ils en étoient chargés par le Saint-Père. LL. EE. n'ont pas tardé à être enlevées elles-mêmes de Fontainebleau ; on a fait partir chaque Cardinal en par-

ticulier avec un gendarme, et ils ne doivent savoir qu'en route le lieu de leur destination.

On a su depuis que les Cardinaux Dugnani (Antoine), Ruffa (Fabrice), Doria (Joseph), ont eu la permission de rester à Paris. Le Cardinal Mattei (Alexandre) a été relégué à Aix, Oppizoni (Charles) à Carpentras, et l'archevêque de Naples à Grasse ; on ignore le sort des autres. Le gouvernement emploie tous les moyens pour faire courir le bruit que le Saint-Père est retourné à Rome.

RETRAITE DE MOSCOU*.

> Quippe ita se rès habet, ut plerumque, qui fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat, efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, etiam meritò accidisse videatur, et casus in culpam transeat.
>
> Vell. Pat. lib. II, c. 118.

Le dernier coup qui devoit anéantir l'indépendance de l'Europe avoit été préparé de la part de l'Empereur Napoléon par des armemens énormes, et annoncé avec une affectation et une pompe qui exaltèrent l'orgueil des troupes et l'attente des partisans du système françois, dont plus

* Quoique cette pièce ne soit pas officielle, elle a cependant été publiée dans des journaux qui paroissent avec autorisation, et elle porte en elle-même un caractère d'authenticité qui nous engage à la placer dans notre recueil. Nous nous sommes permis, cependant, quelques changemens, sans altérer en rien les faits intéressans qui y sont consignés ; nous avons adouci ou retranché quelques déclamations ou allusions malignes qui prouvent autant

d'un, voyant déjà l'empire de Russie tombé en ruines, portoit ses regards au-delà, et s'abandonnoit à ses illusions, en parlant d'une expédition en Perse et aux Indes. Napoléon avoit publiquement déclaré qu'une destinée inévitable entraînoit la Russie vers sa perte; il ne cachoit pas qu'il se regardoit comme l'exécuteur des volontés du ciel, qui reléguoient dans les déserts de l'Asie les Moscovites, ces barbares étrangers à la civilisation européenne. La gloire dont les campagnes précédentes l'avoient entouré, le bonheur qui jusqu'alors s'étoit attaché à tous ses pas, et une armée immense qui l'accompagnoit, donnoient à ses promesses un air d'importance aux yeux du vulgaire, et faisoient croire à son infaillibilité.

Les premiers événemens de la campagne semblèrent confirmer l'annonce prophétique de Napoléon. Aussitôt que les armées françoises eurent passé le Niémen, les Russes se retirèrent de toute

---

le mauvais goût de l'auteur de cet ouvrage que sa haine pour les François en général. C'est pour lui une jouissance délicieuse de peindre les désastres de nos armées. Quant à nous, nous avons pensé que la lecture de cette pièce, qui peut servir de commentaire au fameux vingt-neuvième bulletin, inspireroit à nos lecteurs un sentiment de peine que les froides plaisanteries de l'auteur changeroient en indignation.

parts, abandonnant à l'ennemi les provinces septentrionales de la Pologne, dont les habitans levèrent sur-le-champ l'étendard de la révolte et firent cause commune avec les François. Napoléon avoit promis à ses soldats de les conduire dans la capitale de la Russie, qu'il représentoit comme le but de tous leurs efforts, où ils trouveroient une paix glorieuse et le délassement de tant de fatigues.

L'Empereur des François, qui jusqu'alors avoit, pour dicter la paix, profité des premiers momens de terreur et de stupeur inspirés par ses victoires, avoit dirigé toutes ses opérations vers un seul but, la prise de Moscou dans le plus bref délai possible. Son calcul parut être juste jusqu'à un certain point : Moscou tomba effectivement en son pouvoir; mais la paix ne fut pas, comme il l'avoit annoncé, le fruit de sa conquête. Ce ne fut pourtant pas la seule erreur de calcul qu'il commit en cette occasion, car, même auparavant, la bataille de Borodino avoit dérangé ses vues. Dans cette affaire les soldats françois furent reçus avec tant de vigueur par les Russes, qu'obligés de reculer de quatre lieues, ils virent que cette suite de victoires, annoncée hautement par Napoléon, pourroit leur échapper. Les bulletins

firent de cet échec un avantage, mais ils n'en purent imposer qu'à la France et au reste de l'Europe éloigné du lieu de l'action.

Les Russes continuèrent avec ordre et tranquillité une retraite combinée d'avance. Les François les suivirent avec quelque inquiétude, car l'ordre de la retraite indiquoit plutôt le résultat d'un plan que l'effet de la nécessité, et les villes et les villages que l'on trouvoit partout abandonnés par leurs habitans répondoient mal à l'espoir conçu par les François d'y être reçus à bras ouverts. Cependant la prise de Moscou venoit de rendre aux soldats françois leur confiance dans les promesses de Napoléon, lorsqu'à leur surprise extrême ils ne rencontrèrent dans cette ville que quelques habitans épars et une masse d'édifices abandonnés qui tout à coup furent réduits en cendres : sacrifice volontaire et inouï qui devoit faire pressentir une guerre à mort et servir de gage de la persévérance invincible de l'Empereur et de la nation. Sur ces entrefaites, l'armée russe, commandée par le prince Kutusoff-Smolenskoï, avoit fait un mouvement latéral très-hardi pour se placer entre Kalouga et Moscou, près de Lechlatschkowa et couvrir par-là les provinces méridionales de l'empire. Pendant que

cette armée recevoit de tous côtés des renforts ; l'ennemi fut fatigué et affoibli par des combats journaliers.

L'armée russe étoit nombreuse et bien disposée. Sur tous les points de l'empire, l'amour de la patrie, se déployant avec énergie, fit naître de nouvelles armées, tandis que les bulletins françois annonçoient que la Russie étoit réduite à l'extrémité, que son armée presque détruite ne consistoit plus qu'en quelques recrues forcées, et que la terreur et la confusion régnoient dans toutes les âmes. Cependant Napoléon avoit adressé des invitations bénévoles aux habitans fugitifs de Moscou et des environs, pour qu'ils vinssent reprendre possession des décombres de leurs maicons et vivre paisibles sous la protection de la grande armée françoise. Le peu de confiance que la conduite précédente de Napoléon avoit inspirée fut cause de l'inutilité de ces proclamations. Comme quelques tentatives de négociations échouèrent en même temps, Napoléon crut apparemment que les Russes attachoient la plus haute importance à la possession de Moscou, car il offrit généreusement d'abandonner, sous les auspices d'un armistice, les ruines fumantes de cette cité, et de se retirer à Wiasma où l'on pourroit traiter de la paix. Cette proposition fut éludée, et on

répondit que l'on étoit fort étonné d'entendre parler d'armistice et de paix dans un moment où de la part des Russes la guerre alloit commencer.

La situation de l'armée françoise étoit vraiment singulière : s'étendant sur les routes de Twer, Wladimir, Kasan et Kalouga, et formant un vaste circuit autour de Moscou enflammé, comme autour d'un foyer, elle se trouvoit dans un désert immense. Tous les jours des milliers de soldats sortoient du camp, les uns pour aller découvrir un peu d'or au milieu des ruines, les autres pour trouver dans les environs des subsistances et des fourrages. Mais les forêts et les lieux marécageux étoient remplis de paysans armés qui fondoient à l'improviste sur ces détachemens. Les soldats qui échappoient à leurs coups tomboient entre les mains des Cosaques. La position de Napoléon devenoit de jour en jour plus critique. Le manque de subsistances se faisoit sentir plus vivement; le mécontentement des soldats se manifestoit hautement, et l'espoir de la paix s'affoiblissoit de plus en plus. Après un séjour de cinq semaines, Napoléon se décida à quitter Moscou. Avant de commencer sa retraite, il dit à ses soldats : « Je vais vous conduire dans des quartiers d'hi- « ver; si je rencontre les Russes sur mon chemin,

« je les battrai; si je ne les rencontre pas, tant « mieux pour eux. » Le succès ne répondit pas à cette annonce présomptueuse.

Le 18 octobre, veille du jour où commença la retraite, le Roi de Naples avoit été attaqué à Winskowo, à 80 werstes (20 lieues) de Moscou et complètement battu : vingt-six canons, deux mille prisonniers et beaucoup de bagages tombèrent entre les mains des vainqueurs; le Roi de Naples n'échappa qu'avec peine. Sorti de Moscou, Napoléon prit la vieille route de Kalouga. Les manœuvres qu'il fit alors paroissent indiquer que sa marche sur Kalouga n'étoit que feinte, mais que dès l'origine il avoit eu le dessein de se retirer vers le Dnepr, où se trouvoient ses magasins, et qu'il ne marcha sur Kalouga que pour effrayer les Russes et leur faire faire un faux mouvement. Si ceux-ci eussent donné dans le piége, Napoléon eût gagné du temps et de l'avance, et eût traversé, parallèlement à la grande route de Smolensk, des provinces qui n'avoient pas encore été épuisées. Mais au lieu d'avoir forcé le Prince Kutusof à rétrograder, Napoléon le rencontra avec toute son armée à Maloï-Jaroslawetz, où il étoit arrivé dans la nuit du 23 octobre. Le lendemain 24 octobre il fut livré dans ce lieu un combat très-chaud, auquel cependant ne prirent

part que le sixième corps russe et le quatrième corps françois, tandis que le reste des deux armées placées en réserve s'observoit réciproquement. Cette journée, glorieuse pour les Russes, croisa toutes les combinaisons de Napoléon et dérangea ses plans. Au lieu d'en imposer aux Russes sur ses mouvemens, ce furent eux qui lui en avoient imposé sur les leurs; au lieu de manœuvrer de manière à les écarter de la route, il les avoit attirés trop près de lui; au lieu de gagner tranquillement ses quartiers d'hiver, il fut obligé d'y arriver plutôt par une fuite que par une retraite; au lieu de choisir le chemin qui lui convenoit, il fut contraint de suivre la grande route à travers une contrée qu'il avoit ravagée et rendue déserte. Cette retraite commença le 26; elle se dirigea par Borrowsk et Wëreja, près de Mojaïsk; vingt régimens de Cosaques, commandés par le général Platow, et deux corps d'armée sous les ordres du général Miloradowitsch, suivirent les François pied à pied; la grande armée russe marcha sur la gauche de la grande route, dans un pays où les vivres et les fourrages abondoient. Les magasins françois les plus proches étrient à Smolensk, éloigné de près de cent lieues de Maloï-Jaroslawetz. Parcourir cette distance sans pain et sans fourrage, harcelée sans

relâche par l'ennemi, tel étoit le sort de l'armée françoise. Tous les malheurs qu'elle éprouva, elle les dut à son Empereur, qui, dans son aveuglement vraiment inoconcevable, n'avoit rien prévu, rien calculé, n'avoit pris aucune des précautions les plus communes qu'un général doit à ses soldats, de sorte qu'il sembloit livrer, de propos délibéré, son armée à une perte inévitable. Une retraite précipitée ne peut s'exécuter que lorsque l'on a à parcourir une distance bornée: lorsque la distance est considérable, la précipitation devient pernicieuse; car s'il est vrai que toute retraite par elle-même *démoralise* le soldat, cette *démoralisation*, qui est un plus grand mal que tous les désastres, augmente dans la proportion de la distance et de la promptitude qu'on met à la parcourir. Napoléon méconnut la vérité de ce principe, et il paya cette faute par la perte de sa gloire militaire.

La famine ne tarda pas à se manifester dans l'armée françoise. Les régimens s'éparpillèrent pour aller chercher des vivres; sur la droite et la gauche de la grande route tout fut pillé et dévasté. Les chevaux périrent par milliers; il fallut journellement brûler une grande quantité de bagages et de munition, faute de chevaux pour les transporter. Tous les villages des départe-

mens de Moscou et de Kalouga étoient sous les armes pour venger les horreurs que les François avoient commises ; ils assommèrent les soldats, la plupart devenus maraudeurs. Harcelés sans relâche par les paysans et les Cosaques, les soldats françois furent finalement presque réduits à n'occuper que la grande route. L'armée étoit généralement réduite à se nourrir de chair de cheval; dès-lors plusieurs centaines de soldats mouroient journellement de faim et de fatigue; on enleva les chevaux à la cavalerie pour pouvoir au moins sauver l'artillerie, et néanmoins on fut obligé d'abandonner des canons ou de les enterrer; en un mot les désastres étoient déjà très-grands; mais ils augmentèrent avec une rapidité vraiment effrayante.

Le 2 novembre il fut livré près de Wiasma un combat d'arrière-garde extrêmement vif. Le premier corps, commandé par le maréchal Davoust, et une partie du quatrième corps, y perdirent vingt-cinq canons et plusieurs milliers de soldats morts, blessés ou faits prisonniers : ces deux corps furent poursuivis à travers Wiasma jusqu'à la nuit tombante. La ville même, comme toutes les villes et tous les villages que les François traversèrent, fut la proie des flammes. Ce fut à cette époque qu'un froid rigoureux se fit sentir

pour la première fois, et accabla les François de maux qu'ils n'avoient pas encore soufferts. Bivouaquer sur la neige et la glace, sans autre nourriture que de la chair de cheval gelé, sans boisson restaurante, sans vêtemens convenables pour la saison, étoit plus que les forces humaines ne pouvoient supporter. Chaque nuit voyoit plusieurs centaines de soldats mourir de froid, chaque jour en voyoit un nombre égal expirer d'inanition ou d'épuisement : une longue suite de cadavres marquoit la route que l'armée avoit suivie. Des pelotons entiers de soldats jetoient leurs fusils ; l'ordre et la discipline avoient disparu ; le soldat ne reconnoissoit plus ses chefs, l'officier ne s'occupoit plus de ses soldats : l'excès du malheur contraignoit si fortement chaque individu à songer à sa propre conservation, què toute idée d'obéissance ou de commandement étoit effacée. Les différens corps, qui ne présentoient plus qu'un ramas bizarre formé des débris de divers régimens, ne se distinguoient plus que par les trains des bagages, que les Cosaques avides de butin assailloient continuellement de chaque côté de la route. On avoit poussé l'oubli des précautions les plus simples jusqu'à négliger de ferrer les chevaux à glace avant de quitter Moscou. Les chevaux, épuisés de fatigue, ne

purent bientôt plus marcher sur la surface glissante que présentoit la grande route : il fallut en attacher jusqu'à douze et quatorze pour traîner une seule pièce de canon ; et néanmoins chaque élévation de terrain la moins considérable étoit un obstacle presque insurmontable. Mais bientôt la cavalerie n'eut plus de chevaux à donner; tous les cavaliers, à l'exception de ceux de quelques régimens de la garde, marchoient à pied. Il devint donc impossible de transporter les canons plus loin. Près de Dorogobousch, le quatrième corps abandonna toute son artillerie, composée de plus de cent bouches à feu ; le premier corps et le troisième firent de-même, de manière qu'arrivée à Smolensk, l'armée françoise avoit déjà perdu près de quatre cents canons. Cette armée qui, au départ de Moscou, comptoit encore plus de cent mille hommes, étoit, en rentrant à Smolensk, réduite à soixante mille hommes, dont la moitié au plus avoit des armes. Elle séjourna deux jours à Smolensk dans le plus grand désordre, se livrant au pillage et brûlant ce qu'elle ne pouvoit emporter. Les magasins que l'on trouva dans cette ville ne furent pas d'un grand secours : car les soldats affamés dévorèrent toutes à la fois les rations qui leur avoient été délivrées pour plusieurs jours. Au

surplus, ces rations ne consistoient qu'en farine, on manquoit de moyens de faire du pain. Un nombre très-considérable de soldats ne participa même pas aux distributions, parce que le tumulte étoit si grand auprès des magasins, qu'il falloit se battre pour obtenir quelque chose. On avoit aussi annoncé des distributions de munitions, mais peu de soldats se présentèrent pour en recevoir.

Cependant l'armée russe partie d'Inlua avoit, en laissant Smolensk de côté, marché directement sur Krasnoï, afin d'atteindre les François; elle y arriva dans la soirée du 15 novembre, et campa à deux lieues de Krasnoï; Napoléon y entra le même jour. Le 17 on se battit. Napoléon, avec la plus grande partie de sa garde, seul corps de son armée qui conservât la tenue militaire, s'étoit déjà porté en avant, de manière que le 1er et le 4e corps prirent seuls part à l'action; après quelque résistance ils furent mis en fuite. Vingt-cinq canons, formant la moitié de ce qui restoit à l'armée, et plusieurs milliers de prisonniers, tombèrent au pouvoir des vainqueurs; dans le butin se trouvèrent aussi beaucoup de drapeaux et d'aigles, ainsi que le bâton de maréchal du général Davoust.

Le 3e corps, fort de quinze mille hommes,

tachés, disoient-elles, s'approchoient de Twer, de Toula et de Kalouga. En parlant du combat de Tarutino, on racontoit que le roi de Naples avoit donné une leçon aux Russes, et qu'en cette occasion la cavalerie françoise avoit fait des charges brillantes. Lorsqu'enfin l'on fut obligé de parler de la retraite, le vingt-cinquième bulletin apprit que Napoléon conduisoit son armée dans le gouvernement de Smolensk, vers des quartiers d'hiver qu'elle avoit si bien mérités; que les Russes n'osoient pas troubler sérieusement cette marche, qui s'exécutoit avec le plus grand ordre; que l'armée se trouvoit dans la meilleure disposition du monde, et que l'Empereur avoit si heureusement et si habillement combiné sa marche, qu'on devoit la regarder comme un véritable mouvement offensif dirigé contre Pétersbourg, dont Smolensk est moins éloigné que Moscou (1).

---

(1) Comme plusieurs lecteurs ne se rappellent peut-être pas les vingt-cinquième et vingt-sixième bulletins, nous les insérons ici.

XXVe BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

A Noilskoë, le 20 octobre 1812.

Tous les malades qui étoient aux hôpitaux de Moscou ont été évacués dans les journées du 15, du 16, du 17 et du 18, sur Mojaïsk et Smolensk. Les caissons d'artillerie,

Jamais peut-être gouvernement n'avoit menti aussi impudemment à la face de ses peuples qu'ont fait les auteurs de ce bulletin. Le désordre

---

les munitions prises, et une grande quantité de choses curieuses, et des trophées, ont été emballés et sont partis le 15. L'armée a reçu l'ordre de faire du biscuit pour vingt jours, et de se tenir prête à partir; effectivement, l'Empereur a quitté Moscou le 19. Le quartier-général étoit le même jour à Desna.

D'un côté, on a armé le Kremlin, et on l'a fortifié : dans le même temps on l'a miné pour le faire sauter. Les uns croient que l'Empereur veut marcher sur Toula et Kalouga pour passer l'hiver dans ces provinces, en occupant Moscou par une garnison dans le Kremlin.

Les autres croient que l'Empereur fera sauter le Kremlin et brûler les établissemens publics qui restent, et qu'il se rapprochera de cent lieues de la Pologne, pour établir ses quartiers d'hiver dans un pays ami, et être à portée de recevoir tout ce qui existe dans les magasins de Dantzick, de Kowno, de Wilna et Minsk, pour se rétablir des fatigues de la guerre : ceux-ci font l'observation que Moscou est éloigné de Pétersbourg de cent quatre-vingts lieues de mauvaise route, tandis qu'il n'y a de Witepsk à Pétersbourg que cent trente lieues; qu'il y a de Moscou à Kiow deux cent dix-huit lieues, tandis qu'il n'y a de Smolensk à Kiow que cent douze lieues, d'où l'on conclut que Moscou n'est pas une position militaire; or Moscou n'a plus d'importance politique, puisque cette ville est brûlée et ruinée pour cent ans.

le plus complet y fut représenté comme le modèle de l'ordre; le désespoir des soldats y fut effrontément changé en gaieté; la famine fut peinte sous les couleurs de l'abondance, et la colère du ciel qui accabla les malheureux François fut transformée en une faveur insigne! Dix mille

---

L'ennemi montre beaucoup de Cosaques qui inquiètent la cavalerie : l'avant-garde de la cavalerie, placée en avant de Winkovo, a été surprise par une horde de ces Cosaques; ils étoient dans le camp avant qu'on pût être à cheval. Ils ont pris un parc du général Sébastiani de cent voitures de bagages, et fait une centaine de prisonniers. Le Roi de Naples est monté à cheval avec les cuirassiers et les carabiniers, et apercevant une colonne d'infanterie légère de quatre bataillons, que l'ennemi envoyoit pour appuyer les Cosaques, il l'a chargée, rompue et taillée en pièces. Le général Dery, aide-de-camp du Roi, officier brave, a été tué dans cette charge, qui honore les carabiniers.

Le Vice-Roi est arrivé à Fominskoë. Toute l'armée est en marche.

Le maréchal Duc de Trévise est resté à Moscou avec une garnison.

Le temps est très-beau, comme en France en octobre, peut être un peu plus chaud. Mais dans les premiers jours de novembre on aura des froids. Tout indique qu'il faut songer aux quartiers d'hiver. Notre cavalerie surtout en a besoin. L'infanterie s'est remise à Moscou, et elle est très-bien portante.

hommes morts de froid n'étoient pas des preuves de la faveur du ciel ; cependant les victimes déplorables de la folie d'un seul homme auroient peut-être souri d'indignation, si on leur avoit dit qu'à Paris leur retraite désastreuse étoit procla-

---

Les mouvemens de la grande armée indiqués dans le vingt-cinquième bulletin étoient annoncés depuis quelques jours par les lettres particulières de Moscou. La marche rapide de l'armée sur cette ville et la brillante victoire de la Moskowa auroient dû assurer aux vainqueurs des quartiers d'hiver commodes, si la rage et le désespoir d'un ennemi barbare ne lui avoient suggéré l'affreuse résolution de détruire, de ses propres mains, une des capitales de son empire. Dès que Moscou étoit réduit en cendres, ce n'étoit plus qu'un avant-poste de l'armée françoise, dont l'occupation devoit être subordonnée au plan général de la campagne. Or, quel doit être, à la fin du mois d'octobre, le principal et même le seul but d'un sage capitaine qui se trouve à la tête d'une immense armée au milieu de la Russie; si ce n'est celui de s'assurer des quartiers d'hiver avant que la mauvaise saison ne vienne le surprendre? Dans les premiers jours de novembre, l'hiver de Russie peut commencer d'un moment à l'autre; l'abondance des pluies ou des neiges rend les chemins impraticables jusqu'à l'époque des grandes gelées; le froid humide, bien plus redoutable que le froid sec, menace la santé des troupes. La prudence veut impérieusement qu'une armée, avant cette époque, ait pris des cantonnemens d'hiver tranquilles, commodes et éten-

mée comme un mouvement offensif dirigé sur Pétersbourg.

C'est à Krasnoï que commence la *seconde période* de la retraite; elle va de là jusqu'à la

---

dus. Il ne suffit pas de rester dans l'inaction, il faut qu'une masse aussi considérable d'hommes et de chevaux s'éparpille sur une étendue de territoire capable de les nourrir; il leur faut des abris, des couchers; il faut enfin que ces quartiers soient couverts par une chaîne de postes qui empêchent tout parti ennemi d'y pénétrer et de troubler le repos des troupes. Ce ne sont même ni les plans militaires, ni les positions topographiques qui décident le choix d'un cantonnement d'hiver; la quantité des vivres et la facilité de recevoir de nouvelles ressources y ont souvent la plus grande part. Ce sont de semblables considérations qui, dans la campagne de 1807, décidèrent l'Empereur à quitter la Prusse Orientale, et à ramener son armée victorieuse sur les bords fertiles de la Vistule, où elles passèrent l'hiver dans l'abondance, en couvrant par leur position le siége de Dantzick, et d'où elles s'élancèrent, au retour de l'été, pour aller dicter les lois de la paix à Friedland et à Tilsitt. Le plan de la campagne actuelle est tracé sur une échelle trop grande pour qu'on puisse se permettre aucune supposition sur le choix des quartiers d'hiver que l'armée va prendre. Ira-t-elle occuper Kalouga et ses environs fertiles? Menacera-t-elle Kiovie et les derrières de l'armée de Tormassow? Couvrira-t-elle le siége de Riga? Ou restera-t-elle à Witepsk et Smolensk dans une position centrale, d'où elle pourra,

Bérézina, dans une étendue de cinquante lieues. Cette période sembla commencer sous des auspices plus heureux; car au-delà du Dnieper les François devoient effectuer leur jonction avec le corps

---

au premier moment d'une saison favorable, se porter partout où l'appelle la victoire? Quelle que soit la position dont l'armée fera choix pour ses cantonnemens d'hiver, soyons assurés que, dans leur repos comme dans leur activité, nos invincibles légions commanderont le respect aux hordes ennemies; et rendons grâces à cette prévoyance, qui sait également précipiter la marche de la victoire et s'arrêter au point où l'ordonne la sagesse. Pensons avec plaisir que nos amis, nos frères, nos fils, rassemblés autour des drapeaux de la patrie, vont goûter quelques instans de repos. S'il falloit même acheter ce repos par de nouveaux combats, il est bon d'observer que le fruit de ces combats, quelque brillans qu'ils soient, ne peut ni ne doit être que la dispersion des colonnes ennemies, qui peut-être appuient ces bandes de Cosaques par lesquelles les positions sur la Nara ont été inquiétées. Tous les mouvemens que l'armée pourra faire n'auront pour but que de s'assurer des cantonnemens d'hiver aussi abondans et aussi tranquilles que possibles. Ces mouvemens exigent nécessairement une grande ligne d'opérations; et Moscou étant à l'extrémité de la position qu'occupe l'armée, le quartier-général, foyer de tous les mouvemens, ne pouvoit plus y rester. Dire que l'Empereur a quitté Moscou, c'est seulement dire que ce père des soldats se porte par tout où de grandes opérations exigent sa

du victorieux Dombrowski, et avec le corps d'Oudinot, dont la force réunie se montoit à plus de trente mille hommes, et l'ennemi, retardé par le combat du 18, poursuivoit un peu moins vive-

---

présence. Ses regards ont commandé la victoire, ses regards veilleront encore à la sûreté de l'armée victorieuse !

XXVI[e] BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Borowsk, le 23 octobre 1812.

Après la bataille de la Moskowa, le général Kutusow prit position à une lieue en avant de Moscou : il avoit établi plusieurs redoutes pour défendre la ville ; il s'y tint, espérant sans doute en imposer jusqu'au dernier moment. Le 14 septembre, ayant vu l'armée françoise marcher à lui, il prit son parti et évacua la position en passant par Moscou. Il traversa cette ville avec son quartier-général à neuf heures du matin. Notre avant-garde la traversa à une heure après midi.

Le commandant de l'arrière-garde russe fit demander qu'on le laissât défiler dans la ville sans tirer : on y consentit; mais au Kremlin, la canaille armée par le gouverneur fit résistance et fut sur-le-champ dispersée. Dix mille soldats russes furent, le lendemain et les jours suivans, ramassés dans la ville où ils s'étoient éparpillés par l'appât du pillage; c'étoient d'anciens et bons soldats : ils ont augmenté le nombre des prisonniers.

Les 15, 16 et 17 septembre, le général d'arrière-garde

ment. De plus l'armée entroit dans un pays qu'elle pouvoit regarder comme allié, et où se trouvoient ses magasins; et, pour comble de bonheur, la rigueur de la saison s'étoit relâchée. Mais deux cir-

---

russe dit que l'on ne tireroit plus, et que l'on ne devoit plus se battre, et parla beaucoup de paix. Il se porta sur la route de Kolomna, et notre avant-garde se plaça à cinq lieues de Moscou, au pont de la Moskowa. Pendant ce temps, l'armée russe quitta la route de Kolomna et prit celle de Kalouga par la traverse. Elle fit ainsi la moitié du tour de la ville, à six lieues de distance. Le vent y portoit des tourbillons de flammes et de fumée. Cette marche, au dire des officiers russes, étoit sombre et religieuse. La consternation étoit dans les âmes : on assure qu'officiers et soldats étoient si pénétrés, que le plus profond silence régnoit dans toute l'armée comme dans la prière.

On s'aperçut bientôt de la marche de l'ennemi. Le Duc d'Istrie se porta à Desna avec un corps d'observation.

Le Roi de Naples suivit l'ennemi d'abord sur Podol, et ensuite se porta sur ses derrières, menaçant de lui couper la route de Kalouga. Quoique le Roi n'eût avec lui que l'avant-garde, l'ennemi ne se donna que le temps d'évacuer les retranchemens qu'il avoit faits, et se porta six lieues en arrière, après un combat glorieux pour l'avant-garde. Le prince Poniatowki prit position derrière la Nara, au confluent de l'Istia.

Le général Lauriston ayant dû aller au quartier-général russe le 5 octobre, les communications se rétablirent entre

constances qui compensèrent tous ces avantages furent l'approche de l'armée du général Tchitschakoff, qui avançoit par Minsk sur la Bérézina,

---

nos avant-postes et ceux de l'ennemi, qui convinrent entre eux de ne pas s'attaquer sans se prévenir trois heures d'avance; mais le 18, à sept heures du matin, quatre mille Cosaques sortirent d'un bois situé à demi-portée de canon du général Sébastiani, formant l'extrême gauche de l'avant-garde, qui n'avoit été ni occupé ni éclairé ce jour-là. Ils firent un houra sur cette cavalerie légère dans le temps qu'elle étoit à pied à la distribution de farine. Cette cavalerie légère ne put se former qu'à un quart de lieue plus loin. Cependant l'ennemi pénétrant par cette tróuée, un parc de douze pièces de canon et de vingt caissons du général Sébastiani fut pris dans un ravin, avec des voitures de bagages au nombre de trente : en tout soixante-cinq voitures, au lieu de cent que l'on avoit porté dans le dernier bulletin.

Dans le même temps, la cavalerie régulière de l'ennemi et deux colonnes d'infanterie pénétroient dans la trouée. Elles espéroient gagner le bois et le défilé de Woronosvo avant nous; mais le Roi de Naples étoit là : il étoit à cheval. Il marcha, et enfonça la cavalerie de ligne russe dans dix ou douze charges différentes. Il aperçut la division de six bataillons ennemis commandée par le lieutenant-général Muller, la chargea et l'enfonça. Cette division a été massacrée. Le lieutenant-général Muller a été tué.

Pendant que ceci se passoit, le prince Poniatowki

pour y recevoir les François, et la marche du général Comte de Wittgenstein avec son corps renforcé par celui du général Steinheil; ce général

---

repoussoit une division russe avec succès. Le général polonois Fischer a été tué d'un boulet,

L'ennemi a non-seulement éprouvé une perte supérieure à la nôtre, mais il a la honte d'avoir violé une trève d'avant-garde ; ce qu'on ne vit presque jamais. Notre perte se monte à huit cents hommes tués, blessés ou pris. Celle de l'ennemi est double. Plusieurs officiers russes ont été pris; deux de leurs généraux ont été tués. Le Roi de Naples, dans cette journée, a montré ce que peuvent la présence d'esprit, la valeur et l'habitude de la guerre. En général, dans toute la campagne, ce Prince s'est montré digne du rang suprême où il est.

Cependant l'Empereur, voulant obliger l'ennemi à évacuer son camp retranché et le rejeter à plusieurs marches en arrière, pour pouvoir tranquillement se porter sur les pays choisis pour ses quartiers d'hiver, et nécessaires à occuper actuellement pour l'exécution de ses projets ultérieurs, avoit ordonné, le 17, par le général Lauriston, à son avant-garde, de se placer derrière le défilé de Winkowo, afin que ses mouvemens ne pussent pas être aperçus. Depuis que Moscou avoit cessé d'exister, l'Empereur avoit projeté, ou d'abandonner cet amas de décombres, ou d'occuper seulement le Kremlin avec trois mille hommes; mais le Kremlin, après quinze jours de travaux, ne fut pas jugé assez fort pour être abandonné pendant vingt ou trente jours à ses propres forces. Il au-

se dirigeoit de Tscharnik vers le sud, pour se joindre à l'armée de Moldavie du général Tchitschakoff.

---

roit affoibli et gêné l'armée dans ses mouvemens, sans donner un grand avantage. Si l'on eût voulu garder Moscou contre les mendians et les pillards, il falloit vingt mille hommes. Moscou est aujourd'hui un vrai cloaque malsain et impur. Une population de deux cent mille âmes errant dans les bois voisins, mourant de faim, vient sur ces décombres chercher quelques débris et quelques légumes des jardins pour vivre. Il parut inutile de compromettre quoi que ce soit pour un objet qui n'étoit d'aucune importance militaire, et qui est aujourd'hui devenu sans importance politique.

Tous les magasins qui étoient dans la ville ayant été découverts avec soin, les autres évacués, l'Empereur fit miner le Kremlin. Le duc de Trévise le fit sauter le 23, à deux heures du matin; l'arsenal, les casernes, les magasins, tout a été détruit. Cette ancienne citadelle, qui date de la fondation de la monarchie, ce premier palais des Tsars, ont été! Le duc de Trévise s'est mis en marche pour Vereja. L'aide-de-camp de l'Empereur de Russie, Winzingerode, ayant voulu percer, le 22, à la tête de cinq cents Cosaques, fut repoussé et fait prisonnier avec un jeune officier russe, nommé Narischkin.

Le quartier-général fut porté, le 19, au château de Troitskoe; il y séjourna le 20. Le 21, il étoit à Ignatiew; le 22 à Pominskoi, toute l'armée ayant fait deux marches de flanc; et le 21 à Borowsk.

Les mouvemens combinés de ces deux armées menaçoient les François d'un grand danger ; le moindre péril auquel ils fussent exposés étoit une

---

L'Empereur compte se mettre en marche le 24 pour gagner la Dwina et prendre une position qui le rapproche de quatre-vingt lieues de Pétersbourg et de Wilna, double avantage, c'est-à-dire plus près de vingt marches des moyens et du but.

De quatre mille maisons de pierre qui existoient à Moscou, il n'en restoit plus que deux cents. On a dit qu'il en restoit le quart, parce qu'on y a compris huit cents églises, encore une partie en est endommagée. De huit mille maisons de bois, il en restoit à peu près cinq cents. On proposa à l'Empereur de faire brûler le reste de la ville pour servir les Russes comme ils le veulent, et d'étendre cette mesure autour de Moscou. Il y a deux mille villages et autant de maisons de campagne ou de châteaux. On proposa de former quatre colonnes de deux mille hommes chacune, et de les charger d'incendier tout à vingt lieues à la ronde. Cela apprendra aux Russes, disoit-on, à faire la guerre en règle, et non en Tartares. S'ils brûlent un village, une maison, il faut leur répondre en leur en brûlant cent.

L'Empereur s'est refusé à ces mesures, qui auroient aggravé les malheurs de cette population. Sur neuf mille propriétaires dont on auroit brûlé les châteaux, cent peut-être sont des sectateurs du Marat de la Russie ; mais huit mille neuf cents sont de braves gens, déja trop victimes de l'intrigue de quelques misérables. Pour punir

répétition de la journée de Krasnoï. Napoléon sentit parfaitement le danger de sa position, et se hâta d'atteindre la Bérézina. Arrivé à Orja,

---

cent coupables, on en auroit ruiné huit mille neuf cents. Il faut ajouter que l'on auroit mis absolument sans ressources deux cent mille pauvres serfs innocens de tout cela. L'Empereur s'est donc contenté d'ordonner la destruction des citadelles et établissemens militaires, selon les usages de la guerre, sans rien faire perdre aux particuliers, déjà trop malheureux par les suites de cette guerre.

Les habitans de la Russie ne reviennent pas du temps qu'il fait depuis vingt jours. C'est le soleil et les belles journées du voyage de Fontainebleau. L'armée est dans un pays extrêmement riche, et qui peut se comparer aux meilleurs de la France et d'Allemagne.

Depuis l'arrivée du XXVI[e] bulletin on a reçu des lettres du quartier-général de la grande armée; il étoit, le premier novembre, à Wiazma, à environ quarante lieues de Smolensk. Le Prince Vice-Roi, qui avoit battu et dispersé un grand corps d'armée russe, étoit venu rejoindre le centre de l'armée, ne pouvant se livrer à la poursuite de l'ennemi sans s'éloigner trop de la ligne générale d'opérations. On s'attendoit à voir toute l'armée cantonnée entre Smolensk, Witepsk et Minsk, dans la première quinzaine de novembre. Ce pays fertile et 'loit offrir à l'armée des quartiers d'hiver abon-

trouva des députés du gouvernement de Mohilew (anciennement polonois), qui s'y étoient rendus pour lui présenter leurs respects et recevoir ses

---

dans et tranquilles ; la cavalerie surtout y trouvera des fourrages. Le temps sec facilite les mouvemens des troupes, et les entretient en bonne santé. Les plans ultérieurs et le but de la nouvelle campagne, à laquelle on va se préparer, ne peuvent ni ne doivent être devinés ; mais déjà nous apercevons que la marche de l'armée, de Moscou sur Smolensk et Witepsk, est bien moins un mouvement rétrograde qu'un mouvement latéral par lequel le quartier-général s'est rapproché de Pétersbourg de près de quarante lieues. Si les yeux des Russes n'ont pu être dessillés par l'incendie et la destruction de leur première capitale ; si la faction de la guerre, déterminée à tout risquer, ne peut être abaissée que par la soumission ou la destruction de la seconde capitale de l'empire ; si, en un mot, la paix ne peut être signée qu'à Pétersbourg, il est évident que la concentration de la grande armée aux environt de Smolensk et de Witepsk étoit la condition préliminaire de toute opération dirigée vers ce but. L'armée ne pouvoit marcher de Moscou sur Pétersbourg par la route de Twer, sans perdre toute communication avec ses magasins et avec les corps détachés ; il falloit absolument comprendre dans la ligne d'opérations Witepsk, la route de Weliki-Luki, et celle de Pleskow ; il étoit donc bien plus simple de rapprocher toutes les forces de ces deux routes qui conduisent par le plus court chemin à Pétersbourg, et par lesquelles on peut

ordres. L'Empereur, qui dans d'autres occasions avoit toujours paru sensible à ce genre d'attentions, renvoya sur-le-champ les députés, sans

---

en même temps menacer Riga et Reval. Loin de nous la téméraire présomption de vouloir prédire ce que fera la grande armée; nous voulons seulement indiquer une partie de ce que le mouvement sur Smolensk l'a mise à même de pouvoir faire, selon les circonstances et la conduite de l'ennemi. Qui ne sait si des sentimens d'humanité ne se ranimeront pas dans le cœur des hommes d'état de la Russie, en voyant l'orage qui a foudroyé Moscou se rapprocher de nouveau de Pétersbourg? Ne feront-ils pas la réflexion que, si l'expédition de Moscou a dissipé les vains prestiges qui représentoient l'empire russe comme invulnérable et même inaccessible, l'expédition de Pétersbourg pourroit enlever à la Russie jusqu'aux moyens de se relever de sa chute et de se replacer au rang des nations civilisées? Au surplus, quelle que soit la destination de la grande armée, qu'elle veuille menacer Pétersbourg et les côtes de la Baltique, ou qu'elle se porte sur Kiovie et l'Ukraine, elle est dans une position centrale d'où elle commande les trois routes principales de l'intérieur de la Russie; elle est revenue de Moscou avec tous les moyens qui l'y avoient conduite. Si on considère le personnel, nous dirons que le nombre des blessés et des malades est extrêmement petit; on n'en a évacué de Moscou sur Smolensk que deux à trois mille: si on considère le matériel, nous savons que l'artillerie est abondamment fournie, et que, pour faire sauter le

vouloir les entendre : sans doute il pensoit qu'on ne doit se montrer à des rebelles que dans une attitude imposante, et la sienne ne l'étoit guère.

Kremlin, on n'a employé qu'une partie des deux cent mille quintaux de poudre que les Russes y avoient abandonnés; enfin, les dispositions morales de la troupe sont excellentes : la vue des trophées qu'elle emporte de l'antique capitale des Tsars ; l'idée d'avoir traversé en vainqueurs un pays lointain, immense, et dont on regardoit l'invasion comme impossible ; le noble orgueil d'avoir presque atteint les limites de l'Europe et d'avoir fait entendre aux peuples de l'Asie le bruit des armes françoises ; enfin la confiance justement illimitée qu'inspire ce génie unique dans l'histoire militaire, ce grand capitaine qui fait mouvoir à des distances étonnantes une masse d'hommes si énorme avec la même précision qu'on mettroit à faire manœuvrer une brigade, tout concourt à entretenir, chez le soldat comme chez l'officier, ce sentiment réuni de persévérance et d'enthousiasme qui a de tout temps distingué les armées françoises. L'ennemi, au contraire, ne voit autour de lui que des motifs de désolation et d'abattement ; ses villes en cendres, tristes monumens de ses propres fureurs ; ses campagnes désertes, ses manufactures détruites au berceau, toutes les barrières de son empire franchies, et une armée victorieuse se mouvant librement dans le centre de son territoire cultivé, et n'abandonnant les inutiles décombres de Moscou que pour menacer ce qui reste en Russie de villes dignes d'être conquises.

Aussitôt que Napoléon se se fut réuni aux renforts que Dombrowski et Oudinot lui avoient amenés, il envoya les Polonois à gauche vers Borisow, ville occupée par Tschitschakof, et ordonna à son aile droite, commandée par Victor, de marcher contre Wittgenstein. Protégé par ces deux corps détachés, lui-même atteignit la Bérézina, sur laquelle il jeta un pont à quatre lieues au-dessus de Borisow, près de Sembin. Le passage, dont le souvenir ne s'effacera jamais de l'esprit des soldats françois, dura deux jours. Dès le commencement il s'exécuta avec confusion; car depuis long-temps il ne régnoit plus d'ordre dans cette armée. Beaucoup de ces malheureux furent engloutis par les eaux de la rivière. Mais lorsque les armées russes eurent repoussé les corps de Dombrowski et de Victor, toute l'armée se précipita vers le pont, et le désordre et la terreur parvinrent à leur comble. L'artillerie et les bagages, la cavalerie et l'infanterie, tous voulurent passer les premiers; le plus fort renversa le plus foible et le fit tomber dans l'eau; les soldats ne respectant pas leurs officiers, et les chefs ne ménageant pas leurs subordonnés, beaucoup de malheureux furent écrasés par les canons; un grand nombre se jeta dans le fleuve, espérant le passer à la nage, et fut saisi par le froid. D'autres

essayèrent de marcher sur la croûte de glace qui s'étoit formée en divers endroits, et furent engloutis; partout on n'entendoit que cris et gémissemens, sans que qui ce fût voulût venir au secours de ceux qui le réclamoient. La retraite cessa du moment où les batteries russes commencèrent à jouer sur le pont et les deux rives. Une division de sept mille cinq cents hommes du corps de Victor, avec cinq généraux, se rendit par capitulation. Le nombre des noyés ou des tués se montoit à quelques milliers; beaucoup de canons et de chariots furent abandonnés par les fuyards sur la rive gauche. Telle fut la fin de la seconde période de la retraite. Ses résultats furent plus de vingt mille prisonniers, près de deux cents canons et un butin immense.

On peut regarder comme le chef-d'œuvre de la police militaire de Napoléon que, dans tous les endroits où il y avoit des troupes françoises, on n'eut pas jusqu'alors la moindre connoissance des désastres de la grande armée. Wilna, chef-lieu de la nouvelle confédération polonoise, et centre des autorités françoises, étoit sous une inspection particulière, et fut plus long-temps que les autres villes laissée dans l'ignorance parfaite des événemens. Le public de cette ville croyoit bonnement au vingt-cinquième bulletin. On fut, à la vérité,

un peu surpris lorsqu'on apprit que l'armée de Moldavie s'étoit emparée de Minsk, et marchoit sur Borisow; mais on se tranquillisa un peu, après que la gazette de Wilna eut annoncé que la marche de l'armée de Moldavie entroit tout-à-fait dans le plan de Napoléon, et que cette armée étoit tombée dans le piége qui lui avoit été tendu. Cependant les inquiétudes se renouvelèrent lorsque tous les courriers de la grande armée manquèrent. Après douze jours d'une incertitude extrême, le Duc de Bassano envoya un jeune Polonois, travesti à ce qu'on prétend en femme, à la rencontre de l'armée. Après cinq jours d'absence, cet émissaire revint et apporta la nouvelle, qui sur-le-champ fut annoncée par la gazette, qu'il avoit trouvé l'Empereur en bonne santé et dans la meilleure disposition sur les bords de la Bérésina; que ce Prince étoit sur le point d'aller combattre le général Tchitschakoff qui avoit parfaitement donné dans le piége; qu'au reste l'Empereur n'avoit avec lui que la moitié de l'armée, ayant laissé le reste, comme inutile, à Smolensk dans les quartiers d'hiver. Peu de jours après, Napoléon arriva lui-même, et le soin qu'il prit d'éviter la ville, en en faisant le tour, servit de commentaire aux nouvelles qu'on avoit répandues.

La *troisième période* de la retraite commence à la Bérésina et se termine à l'arrivée de l'armée sur le Niémen, et ensuite en Prusse. Quoique, sous le rapport des maux que les François souffrirent, elle fût la plus terrible des trois, elle est celle qui offre le moins d'intérêt au militaire, parce qu'elle ne présente qu'une fuite précipitée le long de la grande route. Environ quarante mille hommes et une artillerie assez imposante encore avoient passé la Bérésina; mais quel aspect hideux offroit cette troupe! Le froid rigoureux qui survint l'anéantit; la plupart de ces déplorables victimes de l'ambition et de la folie jetèrent leurs armes; les malheureux soldats n'avoient ni bottes ni souliers; ils s'enveloppoient les pieds de toutes sortes de chiffons, de morceaux de havresacs ou de vieux feutres; ils se couvroient la tête et les épaules de tout ce qu'ils trouvoient; des couvertures de lits, de vieux sacs, des paillassons, des peaux d'animaux récemment écorchés servoient à les envelopper; heureux ceux qui avoient trouvé quelque mauvaise pelisse. Les bras croisés, et plongés dans un morne silence, les officiers et les soldats marchoient pêle-mêle; les gardes ne se distinguoient en rien des autres soldats; comme eux, exténués, désarmés, ils étoient couverts de haillons. Toute

idée de résistance avoit cessé, et le seul cri d'alarme de *Cosaques* faisoit précipiter le pas à des colonnes entières, et souvent quelques Cosaques faisoient prisonniers plusieurs centaines de François. La route suivie par l'armée se couvroit de cadavres, et chaque bivouac ressembloit le lendemain à un champ de bataille. A peine un de ces malheureux tomboit-il, épuisé de fatigue, que ses camarades, sans attendre qu'il fût mort, tomboient sur lui pour le dépouiller de ses misérables vêtemens, afin de se couvrir de ses haillons. Toutes les maisons et tous les hangars qu'on rencontroit étoient brûlés; les soldats se traînoient au milieu du feu; ils ne sentoient pas qu'il les consumoit, et ils n'avoient plus la force de lui échapper, et le lendemain tous les feux étoient couverts de cadavres à moitié rôtis. La route qui conduit dans l'intérieur de la Russie étoit couverte de prisonniers qu'on ne se donnoit pas la peine d'escorter ni de surveiller. On y vit des scènes d'horreur qui faisoient frémir l'humanité. Noircis de fumée et couverts de boue, les misérables soldats rôdoient comme des fantômes au milieu des cadavres de leurs camarades, jusqu'à ce que l'épuisement les faisant tomber pour ne plus se relever, les pieds nus et attaqués de la gangrène, ils se traînoient

presque sans connoissance. Beaucoup d'entre eux avoient perdu la parole; d'autres, plongés dans une stupeur frénétique, rôtissoient les cadavres qu'ils rencontroient et se nourrissoient de la chair de leurs frères ou rongeoient leurs propres membres. Plusieurs, n'ayant plus même la force de chercher du bois pour entretenir les feux qu'ils avoient trouvés allumés, se serroient autour d'un tison prêt à s'éteindre, placés sur les cadavres de leurs camarades, et mouroient aussitôt que le feu cessoit. On en a vu qui, ayant perdu l'usage de leurs sens, se traînoient au milieu du feu pour y trouver une mort d'un autre genre; leurs gémissemens n'empêchoient pas leurs camarades de les suivre au milieu des flammes. Détournons nos yeux de ce tableau déchirant, en maudissant l'auteur de ces calamités inouïes!

De Wilna, la division Loison, arrivée de Kœnigsberg, et composée de dix mille hommes, la plupart Allemands, étoit allée à la rencontre de l'armée jusqu'à Oszmiana, à douze lieues au-delà de cette ville : elle devoit couvrir la retraite. Dans l'espace de quatre jours, ce corps, sans s'être battu, étoit réduit à trois mille hommes par la fatigue de la marche et des bivouacs, et par le froid rigoureux de la saison. Ce misérable

reste fut détruit par les Russes près de Wilna même.

Napoléon, qui naguère avoit annoncé que le bruit de son canon retentissoit en Asie, passa le 24, incognito, et suivi de peu de personnes, près de Wilna. L'armée défila par la ville dans le plus grand désordre, depuis le 26 jusqu'à la matinée du 28. Les rues de Wilna se couvroient de morts qui ne pouvoient se traîner plus loin; les habitans plaignoient ou maudissoient les victimes de la tyrannie, selon les sentimens divers dont ils étoient animés. Lorsque le 28 au matin on entendit le cri d'alerte : *Cosaques!* les Juifs, cette misérable engeance, formant une grande partie de la population de Wilna, tombèrent sur les fuyards et en massacrèrent plusieurs, surtout des gardes, dont ils prétendoient avoir souffert toutes sortes d'avanies. La promptitude de la retraite fut cause que la ville échappa au pillage et à l'incendie : depuis Moscou elle fut la première qui ne fût pas saccagée. De Wilna, les François marchèrent sur Kowno; à peine vingt-cinq mille passèrent le Niémen; la plus grande partie de l'artillerie qui leur restoit s'étoit arrêtée avant Wilna; le reste fut perdu à Kowno.

Le résultat des trois périodes est une masse de

plus de cent mille prisonniers, parmi lesquels se trouvent cinquante généraux, et neuf cents canons.

Depuis Kowno, les François furent poursuivis par les Cosaques. On a lieu de croire que parmi ceux qui atteindront la Vistule, un petit nombre échappera à la mort, dont ils portent en eux le germe. On a fait l'expérience que l'épuisement est monté à un tel point que les malheureux n'ont plus même la force de supporter le repos; beaucoup de prisonniers moururent aussitôt qu'ils eurent avalé la nourriture qu'on leur avoit offerte.

Telle fut la fin d'une entreprise gigantesque, pour la réussite de laquelle on avoit réuni une armée de plus d'un demi-million d'hommes, la fleur de la jeunesse françoise! La fortune tourna le dos à celui qu'elle avoit favorisé jusqu'alors, et la gloire militaire de Napoléon s'éclipsa pour jamais (1)!

---

(1) Nous supprimons les injures que l'auteur vomit contre l'armée françoise, trop punie de son attachement pour un général qui avoit coutume de nommer la mémorable retraite de Moreau, une *retraite de sergent.*

Nous croyons devoir encore placer ici les bulletins Nos XXVII, XXVIII et XXIX publiés par Napoléon.

XVIIe BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Vereia, le 27 octobre 1812.

Le 22, le Prince Poniatowski se porta sur Vereia. Le 23, l'armée alloit suivre ce mouvement, lorsque, dans l'après-midi, on apprit que l'ennemi avoit quitté son camp retranché, et se portoit sur la petite ville de Maloiaroslawetz. On jugea nécessaire de marcher à lui pour l'en chasser.

Le Vice-Roi reçut l'ordre de s'y porter. La division Delzons arriva le 23, à six heures du soir, sur la rive gauche, s'empara du pont, et le fit rétablir.

Dans la nuit du 23 au 24, deux divisions russes arrivèrent dans la ville, et s'emparèrent des hauteurs sur la rive droite, qui sont extrêmement favorables.

Le 24, à la pointe du jour, le combat s'engagea. Pendant ce temps, l'armée ennemie parut toute entière, et vint prendre position derrière la ville : les divisions Delzons, Broussier et Pino, et la garde italienne, furent successivement engagées. Ce combat fait le plus grand honneur au Vice-Roi et au quatrième corps d'armée. L'ennemi engagea les deux tiers de son armée pour soutenir la position : ce fut en vain ; la ville fut enlevée, ainsi que les hauteurs. La retraite de l'ennemi fut si précipitée, qu'il fut obligé de jeter vingt pièces de canon dans la rivière.

Vers le soir, le maréchal Prince d'Eckmühl déboucha avec son corps; et toute l'armée se trouva en bataille

avec son artillerie, le 25, sur la position que l'ennemi occupoit la veille.

L'Empereur porta son quartier-général, le 24, au village de Ghorodnia. A sept heures du matin, 6000 Cosaques, qui s'étoient glissés dans les bois, firent un *houra* général sur les derrières de la position, et enlevèrent six pièces de canon qui étoient parquées. Le Duc d'Istrie se porta au galop avec toute la garde à cheval : cette horde fut sâbrée, ramenée et jetée dans la rivière ; on lui reprit l'artillerie qu'elle avoit prise, et plusieurs voitures qui lui appartenoient ; six cents de ces Cosaques ont été tués, blessés ou pris ; trente hommes de la garde ont été blessés, et trois tués. Le général de division Comte Rapp a eu un cheval tué sous lui : l'intrépidité dont ce général a donné tant de preuves, se montre dans toutes les occasions. Au commencement de la charge, les officiers de Cosaques appeloient la garde, qu'ils reconnoissoient, *muscadins de Paris*. Le major des dragons, Lefort, s'étoit fait remarquer. A huit heures, l'ordre étoit rétabli.

L'Empereur se porta à Maloiaroslawetz, reconnut la position de l'ennemi, et ordonna l'attaque pour le lendemain ; mais, dans la nuit, l'ennemi a battu en retraite. Le Prince d'Eckmühl l'a poursuivi pendant six lieues ; l'Empereur alors l'a laissé aller, et a ordonné le mouvement sur Vereia.

Le 26, le quartier-général étoit à Borowsk, et le 27 à Vereia. Le Prince d'Eckmühl est ce soir à Borowsk ; le maréchal Duc d'Elchingen est à Mojaïsk.

Le temps est superbe, les chemins sont beaux ; c'est le reste de l'automne : ce temps durera encore huit jours,

Reggio est venu le remplacer, et a repris le commandement du deuxième corps.

La santé de l'Empereur n'a jamais été meilleure.

XXIXe BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Molodetschno, le 3 décembre 1812.

Jusqu'au 6 novembre, le temps a été parfait, et le mouvement de l'armée s'est exécuté avec le plus grand succès. Le froid a commencé le 7 : dès ce moment, chaque nuit nous avons perdu plusieurs centaines de chevaux, qui mouroient au bivouac. Arrivés à Smolensk, nous avions déjà perdu bien des chevaux de cavalerie et d'artillerie.

L'armée russe de Wolhynie étoit opposée à notre droite. Notre droite quitta la ligne d'opération de Minsk, et prit pour pivot de ses opérations la ligne de Varsovie. L'Empereur apprit à Smolensk, le 9, ce changement de ligne d'opérations, et présuma ce que feroit l'ennemi. Quelque dur qu'il lui parût de se mettre en mouvement dans une si cruelle saison, le nouvel état des choses le nécessitoit; il espéroit arriver à Minsk, ou du moins sur la Beresina, avant l'ennemi; il partit le 13 de Smolensk; le 16 il coucha à Krasnoi. Le froid, qui avoit commencé le 7, s'accrut subitement, et, du 14 au 15 et au 16, le thermomètre marqua seize et dix-huit degrés au-dessous de glace. Les chemins furent couverts de verglas; les chevaux de cavalerie, d'artillerie, de train, périssoient toutes les nuits, non par centaines, mais par milliers, surtout les chevaux de France et d'Allemagne : plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours; notre cavalerie se trouva toute à pied; notre artillerie et nos transports se trouvoient sans attelage. Il fallut abandonner et détruire une bonne partie

de nos pièces et de nos munitions de guerre et de bouche.

Cette armée, si belle le 6, étoit bien différente dès le 14, presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transports. Sans cavalerie, nous ne pouvions pas nous éclairer à un quart de lieue; cependant, sans artillerie, nous ne pouvions pas risquer une bataille et attendre de pied ferme; il falloit marcher pour ne pas être contraint à une bataille, que le défaut de munitions nous empêchoit de désirer; il falloit occuper un certain espace pour ne pas être tournés, et cela sans cavalerie qui éclairât et liât les colonnes. Cette difficulté, jointe à un froid excessif subitement venu, rendit notre situation fâcheuse. Les hommes que la nature n'a pas trempés assez fortement pour être au-dessus de toutes les chances du sort et de la fortune, parurent ébranlés, perdirent leur gaieté, leur bonne humeur, et ne rêvèrent que malheurs et catastrophes; ceux qu'elle a créés supérieurs à tout conservèrent leur gaieté et leurs manières ordinaires, et virent une nouvelle gloire dans des difficultés différentes à surmonter.

L'ennemi, qui voyoit sur les chemins les traces de cette affreuse calamité qui frappoit l'armée françoise, chercha à en profiter. Il enveloppoit toutes les colonnes par ses Cosaques, qui enlevoient, comme les Arabes dans les déserts, les trains et les voitures qui s'écartoient. Cette méprisable cavalerie, qui ne fait que du bruit et n'est pas capable d'enfoncer une compagnie de voltigeurs, se rendit redoutable à la faveur des circonstances. Cependant l'ennemi eut à se repentir de toutes les tentatives sérieuses qu'il voulut entreprendre; il fut culbuté par le Vice-Roi au-devant duquel il s'étoit placé, et il y perdit beaucoup de monde.

Le duc d'Elchingen, qui avec trois mille hommes faisoit l'arrière-garde, avoit fait sauter les remparts de Smolensk. Il fut cerné et se trouva dans une position critique : il s'en tira avec cette intrépidité qui le distingue. Après avoir tenu l'ennemi éloigné de lui pendant toute la journée du 18, et l'avoir constamment repoussé, à la nuit il fit un mouvement par le flanc droit, passa le Borysthène et déjoua tous les calculs de l'ennemi. Le 19, l'armée passa le Borysthène à Orza, et l'armée russe fatiguée, ayant perdu beaucoup de monde, cessa là ses tentatives.

L'armée de Wolhynie s'étoit portée dès le 16 sur Minsk et marchoit sur Borisow. Le général Dombrowski défendit la tête du pont de Borisow avec trois mille hommes. Le 23, il fut forcé et obligé d'évacuer cette position. L'ennemi passa alors la Berezina, marchant sur Bobr ; la division Lambert faisoit l'avant-garde. Le deuxième corps, commandé par le duc de Reggio, qui étoit à [illegible], avoit reçu l'ordre de se porter sur Borisow pour assurer à l'armée le passage de la Berezina. [illegible]

[illegible]

Le général ennemi avoit placé ses quatre divisions dans différens débouchés où il présumoit que l'armée françoise voudroit passer.

Le 26, à la pointe du jour, l'Empereur, après avoir trompé l'ennemi par divers mouvemens faits dans la journée du 25, se porta sur le village de Studzianca, et fit aussitôt, malgré une division ennemie, et en sa présence, jeter deux ponts sur la rivière. Le Duc de Reggio passa, attaqua l'ennemi, et le mena battant deux heures; l'ennemi se retira sur la tête du pont de Borisow. Le général Legrand, officier du premier mérite, fut blessé grièvement, mais non dangereusement. Toute la journée du 26 et du 27 l'armée passa.

Le Duc de Bellune, commandant le neuvième corps, avoit reçu ordre de suivre le mouvement du Duc de Reggio, de faire l'arrière-garde, et de contenir l'armée russe de la Dwina qui le suivoit. La division Partounaux faisoit l'arrière-garde de ce corps. Le 27 à midi, le Duc de Bellune arriva avec deux divisions au pont de Studzianca.

La division Partounaux partit à la nuit de Borisow. Une brigade de cette division qui formoit l'arrière-garde, et qui étoit chargée de brûler les ponts, partit à sept heures du soir; elle arriva entre dix et onze heures; elle chercha sa première brigade et son général de division qui étoient partis deux heures avant, et qu'elle n'avoit pas rencontrés en route. Ses recherches furent vaines; on conçut alors des inquiétudes. Tout ce qu'on a pu connoître depuis, c'est que cette première brigade, partie à cinq heures, s'est égarée à six, a pris à droite au lieu de prendre à gauche, et a fait deux ou trois lieues dans cette direction, que dans la nuit et transie de froid elle s'est ralliée aux feux de l'ennemi, qu'elle a pris pour ceux de l'armée

françoise ; entourée ainsi, elle aura été enlevée. Cette cruelle méprise doit nous avoir fait perdre deux mille hommes d'infanterie, trois cents chevaux et trois pièces d'artillerie. Des bruits couroient que le général de division n'étoit pas avec sa colonne, et avoit marché isolément.

Toute l'armée ayant passé le 28 au matin, le Duc de Bellune gardoit la tête de pont sur la rive gauche ; le Duc de Reggio, et derrière lui toute l'armée, étoit sur la rive droite.

Borisow ayant été évacué, les armées de la Dwina et de Wolhynie communiquèrent ; elles concertèrent une attaque. Le 28, à la pointe du jour, le Duc de Reggio fit prévenir l'Empereur qu'il étoit attaqué ; une demi-heure après, le Duc de Bellune le fut sur la rive gauche, l'armée prit les armes. Le Duc d'Elchingen se porta à la suite du Duc de Reggio, et le Duc de Trévise derrière le Duc d'Elchingen. Le combat devint vif ; l'ennemi voulut déborder notre droite ; le général Doumerc, commandant la cinquième division de cuirassiers, et qui faisoit partie du deuxième corps resté sur la Dwina, ordonna une charge de cavalerie aux quatrième et cinquième régimens de cuirassiers, au moment où la légion de la Vistule s'engageoit dans les bois pour percer le centre de l'ennemi, qui fut culbuté et mis en déroute. Ces braves cuirassiers enfoncèrent successivement six carrés d'infanterie, et mirent en déroute la cavalerie ennemie qui venoit au secours de son infanterie : six mille prisonniers, deux drapeaux et six pièces de canon, tombèrent en notre pouvoir.

De son côté, le Duc de Bellune fit charger vigoureusement l'ennemi, le battit, lui fit cinq à six cents prison-

niers, et le tint hors la portée du canon du pont. Le général Fournier fit une belle charge de cavalerie.

Dans le combat de la Beresina, l'armée de Volhynie a beaucoup souffert. Le Duc de Reggio a été blessé, sa blessure n'est pas dangereuse; c'est une balle qu'il a reçue dans le côté.

Le lendemain 29 nous restâmes sur le champ de bataille. Nous avions à choisir entre deux routes, celle de Minsk et celle de Wilna. La route de Minsk passe au milieu d'une forêt et de marais incultes, et il eût été impossible à l'armée de s'y nourrir. La route de Wilna, au contraire, passe dans de très-bons pays. L'armée, sans cavalerie, foible en munitions, horriblement fatiguée de cinquante jours de marche, traînant à sa suite ses malades et les blessés de tant de combats, avoit besoin d'arriver à ses magasins. Le 30, le quartier-général fut à Plechnitsi; le premier décembre à Slaiki, et le 3 à Molodetschno, où l'armée a reçu les premiers convois de Wilna.

Tous les officiers et soldats blessés, et tout ce qui est embarras, bagages, etc., ont été dirigés sur Wilna.

Dire que l'armée a besoin de rétablir sa discipline, de se refaire, de remonter sa cavalerie, son artillerie et son matériel, c'est le résultat de l'exposé qui vient d'être fait. Le repos est son premier besoin. Le matériel et les chevaux arrivent. Le général Bourcier a déjà plus de vingt mille chevaux de remonte dans différens dépôts. L'artillerie a déjà réparé ses pertes. Les généraux, les officiers et les soldats ont beaucoup souffert de la fatigue et de la disette. Beaucoup ont perdu leurs bagages par suite de la perte de leurs chevaux, quelques-uns par le fait des

embuscades des Cosaques. Les Cosaques ont pris nombre d'hommes isolés, d'ingénieurs-géographes qui levoient les positions, et d'officiers blessés qui marchoient sans précaution, préférant courir des risques plutôt que de marcher posément dans des convois.

Les rapports des officiers généraux commandant les corps feront connoître les officiers et soldats qui se sont le plus distingués, et les détails de tous ces mémorables événemens.

Dans tous ces mouvemens, l'Empereur a toujours marché au milieu de sa garde, la cavalerie, commandée par le maréchal Duc d'Istrie, et l'infanterie, commandée par le Duc de Dantzick. S. M. a été satisfaite du bon esprit que sa garde a montré; elle a toujours été prête à se porter partout où les circonstances l'auroient exigé; mais les circonstances ont toujours été telles que sa simple présence a suffi, et qu'elle n'a pas été dans le cas de donner.

Le prince de Neuchâtel, le grand-maréchal, le grand-écuyer et tous les aides-de-camp et les officiers militaires de la maison de l'Empereur, ont toujours accompagné S. M.

Notre cavalerie étoit tellement démontée, que l'on a pu réunir les officiers auxquels il restoit un cheval pour en former quatre compagnies de cent cinquante hommes chacune. Les généraux y faisoient les fonctions de capitaines, et les colonels celles de sous-officiers. Cet escadron sacré, commandé par le général Grouchy, et sous les ordres du Roi de Naples, ne perdoit pas de vue l'Empereur dans tous les mouvemens.

La santé de S. M. n'a jamais été meilleure.

PIÈCES

RELATIVES AUX ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS EN ESPAGNE.

N° I.

Proclamation de la Junte suprême de Séville, du 29 mai 1808.

ESPAGNOLS,

La ville de Séville s'est livrée aux élans de cette fidélité dont elle a dans tous les temps donné à ses souverains tant de preuves héroïques. On lui enleva son Roi, auquel elle avoit prêté serment et qu'elle avoit reçu avec des acclamations sans exemple. Les principes de la monarchie furent foulés aux pieds, vos propriétés, vos institutions, vos femmes, tout ce qui vous est cher est menacé. La sainte religion, notre seule espérance, sera anéantie ou réduite à de simples formalités extérieures; elle est sans appui et sans protection. Tous ces malheurs nous arrivent de la part d'une puissance étrangère, non par la force des armes, mais par la ruse et par

la perfidie. On s'est servi de nous-mêmes contre nous; on a rendu complices de ces abominations ceux qui se disoient les chefs de notre gouvernement, et qui, par la bassesse de leurs sentimens ou par lâcheté, et peut-être par d'autres motifs que le temps et la justice dévoileront, n'ont pas hésité à trahir leur patrie. Il est donc devenu nécessaire de rompre les liens qui attachoient les Espagnols à ce gouvernement, et qui les empêchoient de se réveiller et de faire usage de ce courage par lequel ils se sont, dans tous les siècles, couverts de gloire et ont défendu l'honneur de la nation, leurs lois, leurs Rois et leur foi.

En conséquence, les habitans de Séville se sont assemblés le 27 mai, et avec le concours de tous les magistrats et de toutes les autorités établies, et des personnes les plus respectables de toutes les conditions, ils ont nommé une Junte suprême de gouvernement, l'ont revêtue des pouvoirs nécessaires, et lui ont enjoint de défendre la religion, la patrie, les lois et le Roi. Nous avons accepté cette belle mission; nous jurons de la remplir, et nous comptons sur la force de toute la nation, après avoir de nouveau proclamé comme notre Roi Ferdinand VII et avoir juré de

mourir pour lui. Tel fut notre vœu solennel, il sera celui de toute l'Espagne.

Une prétendue Junte de gouvernement qui, à peine établie, viola les lois fondamentales de la monarchie; un président nommé d'une manière illégale, qui, s'il avoit quelques talens pour occuper cette place, s'en est bientôt rendu indigne; qui d'ailleurs, né hors du royaume, ne pouvoit pas être élevé à ce poste; sa conduite incertaine, qui tendoit à renverser le monarque dont il tenoit son pouvoir, et les lois, par lesquelles seules il pouvoit avoir quelque autorité, ne peuvent ni ne doivent nous inspirer le moindre respect : rien de tout cela ne sauroit comprimer notre fidélité, ni ébranler notre attachement à des devoirs que nous avions contractés comme sujets, comme chrétiens, comme hommes libres et indépendans de toute puissance étrangère.

Nous pouvions encore moins être retenus par l'autorité du premier tribunal de la nation, le Conseil de Castille. Sa foiblesse s'est manifestée dans les démarches incertaines et contradictoires que les membres dont il est composé firent dans cette occasion importante, où ils auroient dû au contraire montrer ce courage héroïque dont tant de motifs et l'honneur lui-même

leur faisoient un devoir. La foiblesse de ce corps, ou peut-être son crime, fut manifeste lorsqu'il osa proclamer l'ordre de reconnoître et exécuter l'acte d'abdication de Charles IV en faveur d'un souverain étranger; abdication évidemment nulle et non avenue, parce que celui qui l'a signée n'en avoit pas le droit; parce que la monarchie n'est pas sa propriété, et que la nation espagnole ne se compose pas d'un vil troupeau dont on puisse disposer arbitrairement; et parce que le Prince est parvenu au trône par le droit de sa naissance et par les lois fondamentales de la monarchie, qui déterminent d'une manière immuable l'ordre de la succession, lois sur lesquelles le Conseil de Castille n'a aucune autorité, et à la conservation desquelles il est chargé de veiller. Cette abdication est encore nulle par la violence qui l'a arrachée à Charles IV, et qui est plus grande et mieux prouvée que celle qu'on prétend avoir précédé sa première abdication. Elle est nulle, parce que les abdications prétendues de Ferdinand VII, de son oncle et de son frère, supposé même qu'elles fussent authentiques, ont été arrachées par la contrainte, ainsi que le disent clairement les paroles de ces actes. Toutes ces abdications sont nulles, parce que plusieurs Princes de la famille royale qui ont droit à la

couronne n'y ont pas [illegible] contraire conservé dans son [illegible] de la perfidie sans exemple avec laquelle on a bafoué la nation espagnole. C'est à [illegible] et aux sacrifices que nous avons [illegible] nation françoise doit une grande partie de ses victoires. On enleva nos braves soldats, on les conduisit dans les régions les plus éloignées, où on les fit combattre pour le gouvernement françois. Ce n'est pourtant pas que ce gouvernement eût besoin de ce secours; il ne le demanda que pour nous affoiblir. Prétextant sans cesse notre bien-être, ce gouvernement fit entrer ses troupes en Espagne, alléguant une expédition contre un ennemi dont il n'est plus question maintenant. Par un élan courageux le peuple empêcha le départ du Roi. Quoique le gouvernement françois eût dû s'applaudir de la tournure que cet événement avoit prise, non-seulement il garda à ce sujet le plus profond silence, mais il en prit même occasion pour nous opprimer. On accuse notre nation d'une discorde qui n'existe pas, car jamais nation ne fut plus unanime dans l'amour de son Roi. Ce gouvernement perfide attira, par des machinations infâmes, notre Roi sur son territoire : avec une générosité sans exemple le Roi se confia à des paroles trompeuses, et se jeta

entre les bras de ce gouvernement qui, avec une perfidie dont l'histoire de toutes les nations et de tous les siècles n'offre aucune trace, le fit prisonnier, le traita avec indignité et le força à des actes que toute l'Espagne a vus avec horreur. En se servant de la même hypocrisie, on conduisit les parens de S. M. hors de notre pays pour les forcer à des injustices propres à déshonorer, jusqu'à la postérité la plus reculée, leurs noms illustres. De même les autres Princes de la maison royale furent enlevés; on n'épargna pas même ceux dont la jeunesse auroit dû leur servir de protection au milieu des peuples les plus barbares.

Napoléon appelle à lui la nation espagnole; il nomme à son gré de prétendus députés, détermine arbitrairement le mode d'élection des autres qui, dans un pays étranger, doivent traiter des intérêts les plus sacrés de la nation, pendant que lui-même publie une lettre secrète et respectueuse que le Roi Ferdinand, étant encore Prince royal, lui avoit adressée; il la proclame criminelle et contraire aux droits des souverains; et peut-être lui-même avoit-il provoqué cette lettre dont il veut maintenant faire un crime à son auteur! C'est un crime en effet, et un crime de haute trahison, qu'une nation indépendante obéisse à

un Prince étranger, qu'elle aille sous ses yeux et sous sa direction délibérer sur des objets qui concernent son bonheur; et ni les habitans de Séville, ni quelque Espagnol que ce soit, ne pousseront l'oubli des convenances et de la loyauté au point de commettre un crime dont un esclave même ne se souilleroit pas.

Cet homme a employé mille moyens infâmes pour nous tromper; il répand des pamphlets et journaux séditieux pour corrompre l'opinion publique; il y annonce le respect des lois et de la religion, tandis qu'il viole les unes et qu'il outrage l'autre; il ne rejette aucun projet qui puisse servir à nous imposer un joug de fer. Il pousse le mensonge au point de dire dans un de ses libelles qu'il est d'accord avec le Chef de l'Église, le Vicaire de Jésus-Christ, tandis que toute l'Europe et les nations barbares elles-mêmes savent qu'il le tient sous l'oppression, qu'il a dépouillé ce Pontife de ses états, et privé de la société de ses Cardinaux, et tout cela par violence et dans le but d'entraver le gouvernement de l'Église qui appartient au Pape par la volonté de notre divin Sauveur.

Espagnols ! tout nous oblige à nous réunir pour prévenir de pareilles atrocités. Ce n'est pas une révolution que nous allons faire en Espagne;

nous demandons seulement à protéger ce que nous avons de plus sacré contre celui qui, sous le masque de l'amitié et de l'alliance, nous en a dépouillés, et qui voudroit nous priver de nos Rois et de notre religion. Sacrifions tout pour une cause si juste ; et si nous devons tout perdre, que ce soit en combattant et en hommes d'honneur.

Réunissons-nous tous ! notre peuple est prêt à prendre les armes ; sommons les hommes de lettres de toutes les provinces pour qu'ils soutiennent l'opinion publique et réfutent ces infâmes libelles que notre ennemi ne cesse de publier. Que chacun combatte à sa manière ; que l'Église espagnole sollicite sans cesse le secours du Dieu des armées, dont la protection nous est assurée par la justice de notre cause.

Et qu'aurions-nous à craindre ? L'ennemi n'a pas en Espagne une aussi grande armée qu'il l'annonce dans le dessein de nous effrayer ; celle qui s'y trouve est composée d'hommes de toutes les nations enrôlés de force, et soupirant après le moment où ils pourront rompre leur chaîne. Les positions que ces troupes ont prises sont telles qu'il est facile de les forcer ; au reste, la conscience de défendre une mauvaise cause décourage l'homme le plus vaillant.

Toute l'Europe, applaudissant à nos efforts, accourra à notre secours. L'Italie, l'Allemagne, tout le Nord qui gémissent sous le joug de l'oppresseur, saisiront l'occasion que nous leur offrons pour le secouer, et pour reprendre leurs lois et leurs Princes que la France leur a enlevés. La France elle-même ne voudra pas se couvrir de la honte qui rejailliroit sur elle, si elle se laissoit forcer à servir d'instrument à une perfidie qui annonce le sort qu'on lui prépare à elle-même. Non, les François ne verseront pas leur noble sang pour une cause si infâme. Ils ont souffert des maux sans fin, parce qu'on les a constamment bercés de l'espoir d'une paix et d'un bien-être qu'ils n'obtiendront que sous l'empire de la raison, de la religion et des lois, et lorsqu'ils respecteront les droits des autres peuples. . . . .

Espagnols! la patrie, nos propriétés, nos lois, votre liberté, vos Rois, votre sainte religion, et l'espoir d'une vie éternelle que cette religion vous assure, sont menacés d'un danger imminent auquel ils ne peuvent échapper que par votre courage. . . . .

Donné à Séville le 29 mars 1808.

Par ordre de la Junte suprême de gouvernement,

Signé Don Juan Battista ETELLER,
Don Juan PARDO.

N° II.

Déclaration de guerre de l'Espagne contre Napoléon I, Empereur des François, du 6 *juin* 1808.

Ferdinand VII, Roi d'Espagne et des Indes, et en son nom la Junte suprême des deux royaumes.

La France, ou plutôt Napoléon Ier, Empereur des François, a rompu d'une manière perfide les liens qui subsistoient entre lui et l'Espagne. Il a enlevé à ce royaume ses Princes, et les a engagés par la contrainte à signer des actes d'abdication, que l'univers entier a reconnus nuls et non avenus. Par la violence il les a forcés de lui transférer tous leurs droits de souveraineté, cession qu'ils n'avoient pas le pouvoir de faire.

Par une insolence sans exemple, il déclare avoir choisi un Roi d'Espagne. Il a fait entrer ses troupes dans le royaume, les a distribuées dans les différentes provinces, et leur a ordonné de s'emparer des places fortes et de la capitale. Ces troupes se sont rendues coupables de rapine, de meurtres et de cruautés inouïes. Ces entreprises criminelles, Bonaparte ne les a pas exécutées par la force de ses armes; il les a couvertes

du manteau de l'amitié et a prétexté sa sollicitude pour notre bonheur. Il a récompensé par l'ingratitude la plus noire les services que la nation espagnole lui avoit rendus ; il n'a pas rougi de payer la loyauté espagnole par la ruse, la fraude et la trahison : conduite qu'aucun peuple et aucun prince, tel ambitieux et tel barbare qu'il fut, ne s'est jamais permise envers un autre peuple ou un autre gouvernement. Enfin il a franchement déclaré que c'étoit son intention de renverser la monarchie et ses lois les plus sacrées ; et il a prouvé par le fait combien peu il respecte la religion que les Espagnols professent depuis la venue au monde du divin Sauveur, et que, fidèles à leur serment, ils ont toujours maintenue dans sa pureté.

Pour mettre un terme à ces atrocités, nous nous sommes vus forcés de prendre les armes, seul remède dont nous puissions espérer un succès assuré. En conséquence, nous publions, à la face de l'Europe, que nous déclarons la guerre à Bonaparte.

C'est au nom de notre Roi, Ferdinand VII, et de toute la nation espagnole que nous déclarons la guerre par terre et par mer à l'Empereur Napoléon, et aussi à la France, tant qu'elle restera soumise à son joug. Nous ordonnons à tous les

Espagnols de commencer les hostilités envers les François, et de leur faire tout le mal que les lois de la guerre autorisent. Nous ordonnons qu'un embargo soit mis sur tous les bâtimens françois qui se trouvent dans nos ports, et que le séquestre soit posé sur toute propriété appartenant au gouvernement françois ou à des individus de cette nation, dont les Espagnols pourront s'emparer.

Nous ordonnons en même temps qu'aucun mal ne soit fait à la nation angloise, qu'on respecte son gouvernement, qu'on ne mette aucun empêchement à ce que les vaisseaux appartenant à son Roi, ou à des particuliers, ne continuent leur route, et que les propriétés des Anglois qui peuvent se trouver sur le sol de l'Espagne soient soustraites à tout séquestre ou à toute autre atteinte.

Nous déclarons que nous avons établi un commerce libre avec la Grande-Bretagne, et que nous le maintiendrons intact; que nous avons conclu avec cet état un armistice qui, à ce que nous espérons, sera bientôt changé en une paix solide et durable. Nous promettons de ne poser les armes que lorsque l'Empereur Napoléon aura rendu à l'Espagne Ferdinand VII, son souverain légitime, et les autres personnes de la maison royale, et qu'il aura pris l'engagement formel de

respecter désormais les lois sacrées d'une nation qu'il a outragée, et de reconnoître la liberté, l'intégrité et l'indépendance de l'Espagne.

Et afin que notre résolution ferme et inébranlable soit portée à la connoissance de toute la nation espagnole, et obtienne son effet entier, nous ordonnons que la présente déclaration soit imprimée, proclamée, affichée aux lieux accoutumés, répandue dans la capitale et dans les provinces de l'Espagne et des deux Amériques, enfin publiée en Europe, en Asie et en Afrique.

Donné au palais royal d'Alcazar à Séville, le 6 juin 1808.

Au nom de la Junte suprême,

Signé Juan Battista PARDO, Emmanuel Maria AGUILAR, secrétaires.

N° III.

Adresse à Napoléon, publiée à Valence le 7 juin 1808.

NAPOLÉON, le voile qui couvroit ta perfidie est déchiré. Le mystère dans lequel l'hypocrisie s'enveloppoit est éclairci. Elle est dévoilée ton ambition effrénée qui ne connoît ni borne ni loi. Elle est le mobile de toutes tes machinations compliquées. Elle t'a enseigné ces paroles mielleuses

et astucieuses par lesquelles tu réussis à tromper la bonne foi. Tu trompes pour séduire; tu séduis pour faire la guerre; tu fais la guerre pour piller; tu pilles pour régner; tu règnes pour détruire.

Que Rome et Naples nous servent de témoins. Nous en appelons à l'Allemagne et à la Prusse, à la Toscane et à toute l'Italie, à la Suisse et à la Hollande, au Portugal et à notre Espagne. Toi même, Napoléon, réponds, sois une fois maître de tes passions, qu'une parole de vérité sorte une seule fois de ta bouche. Que deviendra l'Espagne quand tu l'auras ravagée et asservie, quand tu la gouverneras, toi ou un de tes complices, quand tu auras enlevé à nos ateliers les mains laborieuses qui les mettoient en mouvement, quand tu auras arraché de leurs foyers trois cent mille hommes pour être égorgés dans une terre lointaine, où leurs corps pouriront sans sépulture? Nos bras sont-ils réservés à t'aider dans l'exécution de ce projet que tu nourris en secret, de détruire la maison impériale d'Autriche environnée de siècles de gloire? Lui prépares-tu déjà des funérailles comme à la maison des Bourbons?

Et parvenu à ce but, les guerriers que tu enlèveras aux champs fertiles de l'Autriche, comment les emploieras-tu pour être les instrumens

et les soutiens de ta tyrannie? Parcourront-ils l'Allemagne pour renverser ces trônes chancelans auxquels tu as donné une existence éphémère? Alors le titre imposant d'Empereur d'Occident te suffira-t-il enfin? Ou bien as-tu promis tes secours à la Russie pour renverser et la Prusse, et la Porte et la Perse? Sera-t-il permis alors à son Tsar de s'intituler Empereur d'Orient? Napoléon, défie-toi de toi-même : jamais tu ne permettras qu'il existe auprès de toi un homme qui soit ton égal. Tu prendrois les armes pour anéantir ton meilleur ami. Ton ambition ne connoît pas de borne, mais elle n'échappera pas au châtiment qui lui est dû.

Dis, quelle destinée prépares-tu à l'Espagne, à cette Espagne qui s'étoit placée comme amie et comme alliée à tes côtés, qui pour toi avoit combattu la Grande-Bretagne, et dont les trésors t'ont aidé à vaincre à Marengo, à Austerlitz, à Jena et à Eylau? Ta magnanimité si vantée, quelle récompense a-t-elle réservée à ces Espagnols qui par ton ordre doivent verser leur sang dans la Scandinavie, et à une nation qui jusqu'à ce jour s'est soumise à tes lois et à tes caprices? Tu nous avois, pour tous ces sacrifices, solennellement promis ton amitié, ta foi, ta reconnoissance et ta protection.

Combien il est heureux le pays qui a obtenu un tel protecteur ! Le ciel t'a envoyé sur la terre pour répandre la joie parmi nous. Tes bourreaux inondent l'Espagne ; tu as transporté à Bayonne notre maison royale, sans doute pour inculquer à ses Princes tes maximes politiques, pendant que toi-même tu condescends à instruire nos grands dans l'art de gouverner. Napoléon, change de rôle, cesse de jouer cette comédie qui a trop duré ; il est temps que le spectacle se termine par une scène de sang et d'horreur. Tous les Espagnols doivent-ils, dans leur foiblesse, être la victime de la fourbe, comme l'ont été les Charles et les Ferdinand ? doivent-ils, comme le Prince de la Paix, trahir leur patrie ? L'Espagne doit-elle trembler devant le colosse de ta puissance fantastique ? Doit-elle frémir des imprécations que vomissent contre elle tes adulateurs et tes esclaves ? Doit-elle imiter ses Princes, qui, égarés par les lueurs perfides que tu as fait briller à leurs yeux, les ont suivies jusque dans les cachots de la France, où tu les as renfermés ? L'Espagne doit-elle remettre entre tes mains le choix d'un nouveau souverain, ou, comme l'Italie, placer sur ta tête une couronne de plus ? Que d'autres te préconisent arbitre de la paix ; qu'ils soumettent à ta décision les dissensions fomen-

tées par ta perfidie ; continue à punir les crimes que tu as créés ! quant à nous, aucune loi ne te permet de nous juger, de nous châtier.

Où te conduit ta démence ? Il est une vérité que nous sentions vivement depuis long-temps, c'est que, grâce à ton amitié, l'Espagne n'est plus qu'un squelette décharné ; nous savions qu'ils ont été gagnés par toi, ces traîtres qui t'ont juré fidélité par la tête de leur chef, le Prince de la Paix. Nous savions qu'il a existé quelques Espagnols de bonne foi, qui jusqu'à présent ont cru à ta loyauté. Mais écoute ce que nous reconnoissons maintenant, ce que nous savons, ce que nous croyons, ce que nous espérons, car aujourd'hui la nation n'a plus qu'une opinion, qu'un sentiment, et nous allons te les faire connoître.

Tes paroles ne sont que faussetés ; tes traités ne sont que trahisons ; la soif de sang qui te dévore est insatiable, tu es ce Roi des ténèbres entouré de nuées de sauterelles infernales ; c'est toi que l'Apocalypse a nommé ; tu t'appelles Apollyon, c'est-à-dire, le destructeur (1) ; tu es

(1) Voy. le chap. IX, v. 11 de l'Apocalypse. « Et elles (les sauterelles) avoient au-dessus d'elles l'ange de l'abîme, qui a nom en hébreu, *Abaddon*, et dont le nom est, en grec, *Apollyon*. »

sorti des abîmes de l'enfer pour régner sur la terre ; tu veux que nous avalions à longs traits le calice amer que tu as préparé aux peuples, dont le bonheur et la liberté ne sont vantés que par toi ; tes paroles, tes sentimens et tes actions répondent à la bassesse de ta naissance, à la conduite que tu as toujours tenue, à ta religion, car tu n'en professes pas d'autre. Voilà ce que nous reconnoissons. Ecoute maintenant ce que nous savons.

Sous un prétexte spécieux tu as envoyé tes mercenaires pour nous asservir et nous exterminer ; tes vils courtisans ont acheté des amis pour toi, des ennemis pour les Bourbons ; tu as forgé des lettres et des actes d'abdication ; tu as arraché par force les signatures de Charles et de Ferdinand ; tu as beau les dire volontaires ces signatures, elles ne seront jamais légales, car elles sont les enfans de ton ambition et de ta violence ; tu promets du soulagement aux cultivateurs ; tu expulses le propriétaire de son domaine, et tu prends pour ta part le tiers des productions de la terre. Il existe en France un père auquel la nature a donné sept fils, tu ne lui en as pas laissé un seul pour soutien de sa vieillesse. Il existe en France une veuve mère de cinq fils, il n'en reste plus un seul. Situ étois

le maître de l'Espagne, nos enfans ne seroient plus à nous; jamais ils ne reverroient le sol qui les a vus naître, ou bien ils n'y reviendroient que lorsque les guerres que se renouvellent sans cesse auroient fini, et elles ne peuvent finir qu'avec ta vie. Tu traiterois la religion dominante comme tu l'as traitée dans les autres pays; tu chasses les prêtres de leurs demeures, tu profanes et tu renverses les temples, tu voles les vases sacrés, tu frappes de ton épée les dons de la piété, tu brises les images des saints, et, profitant des ténèbres de la nuit, tu enlèves les trésors du sanctuaire. Voilà ce que l'Espagne sait. Écoute ce qu'elle croit.

Tu es l'ennemi de toute l'Europe; tu es le destructeur du commerce, des arts de la paix, de l'agriculture. La religion fuit devant toi aussitôt que tu t'approches d'un pays. Tu veux envoyer par-delà les montagnes et les mers trois cent mille enfans de l'Espagne; tu veux nous ravir notre or, afin qu'il ne nous reste rien et que nous n'ayons plus qu'à pleurer notre malheur, notre pauvreté, notre misère. N'est-ce pas là le sort même des potentats dont tu nous vantes le bonheur? Tu as invoqué, tu as fomenté la dissension entre le père et le fils; tu as répandu les semences de la désunion entre Charles et Ferdi-

nand; tu as profité de la foiblesse du premier, de la bonté du second, et de la perfidie du Prince de la Paix. Ce dernier s'est engagé à te livrer comme une proie les villee royales d'Espagne, Madrid, Tolède et Séville. Tu as appelé à Bayonne la maison de Bourbon, afin d'enterrer sa grandeur. Tu es semblable au monstre épouvantable qui se lève pour annoncer l'approche épouvantable du dernier jour. Voilà ce que croit l'Espagne. Écoute ce qu'elle espère.

L'Espagne n'espère rien de toi, car tu n'as rien à lui offrir. Elle espère, par la réunion de ses peuples, te combattre et déchirer les lacs dont tu l'as enveloppée. Elle espère que ses enfans aimeront mieux verser leur sang dans la terre de leurs ancêtres pour leurs foyers paternels et la religion de leurs aïeux, que de prodiguer ce sang, sous ta conduite, dans des contrées étrangères, où le guerrier qui succombera sera déchiré par les vautours et les bêtes féroces. Elle espère qu'elle ne sera gouvernée par aucun homme qui ait, comme toi, à rougir de sa naissance. Elle espère vaincre dans le combat qu'elle soutiendra contre toi, afin que les états que tu as asservis et ravagés en Europe puissent de nouveau respirer librement. Elle espère que tu finiras comme ces tyrans des anciens temps, Na-

buchodonosor, Sardanapale, et tous ces Princes superbes qui du haut de leurs trônes daignoient sourire quand la sottise et la bassesse, la flatterie et l'impiété, prosternées à leurs pieds dans la poussière, les nommoient tout-puissans. Ces espérances de l'Espagne sont fondées, non sur sa confiance dans ses propres forces, mais sur sa confiance dans la puissance de l'Être-Suprême, qui a déjà dévoilé et anéanti la trame ourdie le 19 mars. Elle espère, l'Espagne, que la Divine Majesté ne t'accordera jamais le pouvoir d'exterminer ceux qui, pleins de foi, s'inclinent devant le signe sacré de notre rédemption. Que la croix soit notre bannière de guerre qui nous serve à nous reconnoître les uns les autres; c'est par elle que l'Espagne s'étoit préparée à la conquête du nouveau monde; Dieu et son Saint l'avoient élue pour ce grand ouvrage. C'est pourquoi elle espère t'arracher ce que tu as ravi à Dieu, à l'Église, à toute l'Europe; t'abaisser en proportion de tes forfaits, délivrer le monde de ta tyrannie et de ta doctrine perverse, afin que tu tombes comme un fils du péché, comme un parjure, comme un ennemi de Dieu, de l'Église, de l'humanité.

Oui, c'est le ferme fondement de notre espérance. Mais dis-nous, toi, qu'espères-tu? Espères-tu que nous te proclamerons Roi? Jamais,

jamais. Le sort de l'Italie est présent à nos yeux. Espères-tu que nous nommerons ton frère? Jamais. Les malheurs de Naples nous remplissent d'effroi. C'est envers Ferdinand que nous avons contracté des obligations, nous lui avons juré obéissance comme héritier de son père. Espères-tu trouver des amis en Espagne? Jamais. Nous savons comment tu as récompensé Moreau, Pichegru et Villeneuve, qui ont contribué médiatement ou immédiatement à la grandeur de ton trône. Espères-tu que l'Espagne te reconnoîtra pour son vainqueur? Espères-tu faire croire à tes bulletins, quand ils annonceront que, dans un combat décisif, vingt-cinq François sont tombés, tandis que trois mille Espagnols ont péri? Toute l'Espagne mentira-t-elle, parce que le mensonge t'est utile et te plaît?

Nous avouons que tu t'es emparé des forteresses que tu as nommées dans tes gazettes, et que ton ami le Prince de la Paix t'a livrées; nous avouons qu'un soulèvement du peuple de Madrid, qui s'étoit armé de couteaux, t'a coûté cinq mille soldats et privé de la vie deux cents citoyens de cette ville. Cette vérité généralement connue, aucun de tes journaux ne l'a annoncée.

Espères-tu conquérir l'Espagne à main armée? Sache que tu peux beaucoup perdre, et que ja-

mais tu ne gagneras un cœur. Sache qu'un châtiment éclatant peut tarder, mais atteint toujours les forfaits éclatans. Sache que tes propres guerriers t'abandonneront un jour et tourneront l'épée contre toi. Sache que d'autres nations indignées se soulèveront, tandis que tu aiguises tes dents pour déchirer l'Espagne. Sache que le lion d'Esdras régnera deux fois comme roi; que le fameux lion de Roncevaux, couché depuis si long-temps, se réveillera et se redressera. Ce lion est l'Espagne : il se prépare pour commencer un combat à mort, pour porter la croix en trophée jusqu'aux confins du monde.

Tremble, Napoléon! il s'approche le moment où tu cesseras d'être invincible. Tremble devant l'Espagne, non à cause de sa propre force, mais à cause de ta conscience. Tremble devant Dieu qui protége l'Espagne et en qui elle se confie. Le Tout-Puissant, qui, par le bras d'un petit nombre d'enfans d'Israël, a vaincu les armées des Philistins et exterminé les troupes innombrables de Xerxès, enverra ses anges contre toi. Comme alors ils combattront dans les rangs des Espagnols dans une guerre sainte dont la religion est l'objet, elle sera dissipée comme la paille, cette armée que le despotisme a formée pour le

combat, et que le démon a remplie de désespoir. . . . .

N° IV.

Proclamation du général Palafox.

NAPOLÉON, qu'ont fait nos souverains légitimes pour que, d'une manière inouïe dans les annales de l'Europe, tu aies creusé pour eux l'abîme où tu les précipites? Pleins de confiance, n'ont-ils pas conclu avec toi le pacte de la fidélité, et ne t'ont-ils pas ouvert les portes de la péninsule espagnole, afin que les enfans de la France corrompissent nos mœurs et détruisissent la foi et l'espérance de nos religieux enfans? N'ont-ils pas prodigué les trésors de leurs royaumes pour t'affermir sur le trône chancelant de la France? En récompense, tu as inondé les villes frontières d'Espagne des productions de la France; cela t'étoit permis, et c'étoit interdit à l'Angleterre, quoique toi seul eusses énervé notre industrie et notre commerce. N'est-ce pas ce qui a donné lieu à la guerre désastreuse qui nous a tous appauvris? Cependant, pour récompenser notre Roi, tu as précipité son frère et sa race du trône de Naples, et tu lui as extorqué à lui-même la renonciation à son trône héréditaire. Ne t'a-t-il pas donné ses flottes pour protéger les

tiennes contre la puissance de l'Angleterre toujours victorieuse? En reconnoissance, n'a-t-il pas fallu que Villeneuve, par ton ordre, conduisît l'un après l'autre nos meilleurs vaisseaux au combat, afin que dans la mêlée la mer les engloutît, afin que l'illustre Gravina tombât, afin que l'élite de notre nation fût, comme ce brave, couverte de blessures et mourût?

N'as-tu pas, de concert avec Godoï le traître, enlevé la flotte d'argent de la Vera-Crux, avec des frégates françoises montées par des matelots hollandois, et munies du pavillon anglois; afin que les peuples déçus ne soupçonnassent pas que tu étois le moteur secret de cet attentat? Notre Roi ne t'a-t-il pas donné des troupes de soldats belliqueux, suivies de tout l'appareil de la guerre, pour combattre pour toi et avec toi contre tes ennemis? Ne t'envoyoit-il pas toutes les sommes que Godoï avoit ramassées en levant de nouveaux impôts, en pillant les fondations anciennes, en dissipant les biens communaux, en volant les monastères et les citoyens? Voilà ce que notre Roi a fait pour toi! Et c'est pour cela que tu as arraché de dessus la tête de sa fille la couronne d'Étrurie depuis long-temps mise en vente, payée et plus de dix fois pesée contre l'or de l'Espagne. Nos Princes ne t'ont-ils pas permis

de faire, à leur préjudice, traverser leur pays par ton armée, pour marcher contre le Portugal? N'ont-ils pas réprimé avec violence leur sentiment intime de l'équité pour t'aider dans tes actes d'iniquité? Et c'est pour cela que la fille de notre Roi, et chaque personne de la maison royale de Portugal, eût porté tes fers, si l'assistance vigilante de l'Angleterre ne les eût pas enlevées.

Cruel! de concert avec Godoï le traître et le fourbe, tu as conjuré contre Charles, et tu as rejeté ton noir forfait sur Ferdinand innocent. L'assassinat de l'un des Rois et l'accusation de l'autre devoient livrer le trône d'Espagne à ta discrétion.

L'innocence ayant triomphé, la tentative du crime ayant échoué, tu as feint pour nous de la sollicitude; tu as voulu défendre les ports de l'Espagne, emporter d'assaut le rocher de Gibraltar; tu as voulu subjuguer les côtes d'Afrique, nos voisines et nos ennemies.

Tout cela n'étoit que forfanterie, mensonge et artifices. Nous sommes instruits, nous savons tout! Ta puissance n'a rien pu effectuer de ce que tu as promis; mais tes discours fallacieux, colportés par tes vils et officieux complices, ont séduit le cœur de plusieurs Espagnols honnêtes.

C'est ainsi que tu as pu demander que l'on admît tes troupes dans l'intérieur du royaume; c'est ainsi que Godoï a pu te livrer les places fortes dans l'intérieur du royaume; c'est ainsi que tu as pu, au milieu de la paix, occuper hostilement la Catalogne, notre frontière.

Alors, alors enfin tous les peuples de l'Espagne t'ont pénétré; mais nous avons obéi encore, nous avons gardé le silence, nous avons souffert patiemment.

Le Roi d'Espagne s'est tu, les peuples de l'Espagne se sont tus comme lui; mais ils veilloient.

Tu as voulu engager toute la famille de nos souverains à une fuite honteuse, afin de saisir le royaume ainsi abandonné; mais les amis les plus fidèles de la patrie se sont pressés autour de Charles et de Ferdinand, pour que le vieillard affoibli cédât à son fils plus vigoureux la défense de la couronne en danger. Tu as alors voulu entrer en personne sur le territoire espagnol; persuadé par ses sujets les plus fidèles, entouré par les hommes les plus éclairés de son peuple, le jeune monarque, plein de respect et de confiance pour toi, s'est hâté d'aller à ta rencontre jusqu'à Bayonne. Là tu as voulu dans une réunion solennelle de la maison royale, aux yeux de toute l'Europe, décider du bonheur de l'Espagne; mais

là se déchira tout à coup le voile qui cachoit la perfidie de ton cœur; là tu as ravi la liberté aux Rois et à leur famille; là tu t'es, comme un brigand, emparé de la couronne d'Espagne, pour la mettre sur la tête de ton frère. C'est ainsi que tu as récompensé nos Rois, c'est ainsi que tu nous as comblés de bonheur; voilà où mènent les alliances que l'on conclut avec toi!

Généreux compatriotes et frères d'armes! ressentez cet affront déloyal, pensez à la douleur du jeune monarque, réfléchissez à l'affliction du vieux Roi et de sa noble compagne.

Nous les avons sans cesse devant nos âmes fières, l'humiliation d'une résignation forcée, l'opprobre d'une arrestation accompagnée de violences, l'obscurité d'un cachot humide que Bonaparte leur prépare peut-être. Espagnols, ne vous laissez pas tromper par les mensonges, qui lui sont si familiers! Il ressemble au prince du ténébreux abîme, qui d'abord pervertit et ensuite précipite dans une ruine totale. Songez à toutes les belles promesses qu'il a faites en Italie, et au mal qu'il y a opéré! Les villes d'Italie, jadis florissantes et célèbres, sont aujourd'hui désertes et ignorées. *Rome la Sainte* est par Bonaparte devenue l'impie, *Naples l'heureuse* est dans un état pitoyable, *Venise la riche* est misérable, *Gênes*

la superbe est abaissée, *Milan la grande* est dépeuplée, *Florence la belle* est flétrie, *Bologne la grasse* soutient à peine l'existence languissante de ses citoyens; *Padoue la savante* a perdu le savoir qui faisoit sa célébrité; *Ravenne l'antique* est obligée de se plier à de nouveaux vices et de nouveaux crimes.

Quel salut, nous, habitans de l'Espagne, pouvons-nous attendre d'un homme que l'enfer a vomi pour nous pervertir? Il est encore temps de nous garantir de ses atteintes: aux armes, aux armes! Que le cri de guerre et de détresse retentisse de l'orient à l'occident, de la mer du midi à celle du septentrion! Citoyens, volez aux clochers, faites entendre le son lugubre du tocsin! Enflammez dans les cœurs irréprochables cet esprit héroïque des temps anciens qui jadis vous rendit la terreur de vos oppresseurs, et anéantit les légions romaines jusqu'alors toujours victorieuses. Nous évoquons la Catalogne, la Cantabrie et l'ancienne Numance. Pensez, Espagnols, aux combats livrés aux Normands et aux Sarrasins! Rappelez-vous des chaînes et des liens de fer que vous avez jadis brisés dans le port de Marseille! Rappelez-vous que vous avez arraché Jean II du milieu d'une armée de trente mille François! Souvenez-vous, généreux Espagnols,

de Catalan Aldara, ce héros dont le bras amena prisonnier dans votre pays le roi de France lui-même, François I.

Ces faits éclatans des temps qui ont précédé le nôtre doivent l'éclairer. Ne tremblez donc pas devant la foule de vos ennemis! Vous, nobles et riches, ouvrez vos trésors, nourrissez les pauvres, afin qu'ils puissent d'un bras vigoureux saisir le glaive de la vengeance; serrez-vous comme frères les uns contre les autres, et, rangés en ordre, volez pour faire triompher la patrie! Guerriers, prenez courage contre le lion rugissant de la Numidie (1). Prêtres, criez vengeance, vengeance contre le destructeur des autels! Artisans, forgez des armes et fouillez la terre pour en arracher le fer! Mères, refusez pour un instant le sein à vos enfans, afin qu'ils sentent quel malheur les attend quand ils seront hommes! Enfans, remplissez l'air de vos lamentations, et accompagnez-en nos chants de combat! Vous, animaux des forêts, sortez de vos cavernes, de vos antres, de vos repaires, tombez avec nous sur les François depuis les Pyrénées jusqu'à la Sierra-Morena, afin que nous en purgions la terre, que nous conquérions la paix, et

(1) Allusion au mot Napoléon.

que nous vengions notre Roi, notre religion et notre patrie.

Signé Palafox.

N° V.

Instructions générales pour la formation des armées espagnoles et de la levée en masse.

Les mesures suivantes doivent être observées par les différentes provinces de l'Espagne, dans la nécessité où les ont mises les François de s'opposer à l'injuste et violente prise de possession que les armées françoises sont dans l'intention d'effectuer. On ne peut un seul instant douter de l'énergie avec laquelle toutes les provinces de l'Espagne s'efforceront de déjouer et de détruire les mauvais desseins des François, et qu'elles sacrifieront même leur vie dans cette conjoncture si importante et unique dans les annales de la nation, unique tant par la nature même des choses que par l'ingratitude et la perfidie avec lesquelles les François ont travaillé à nous asservir, et poursuivent l'exécution de cette œuvre d'iniquité.

1° Le point le plus important est d'éviter toute bataille rangée, et de se convaincre qu'elle nous mettroit dans le plus grand danger, sans aucune utilité, et même sans aucune espérance. Plusieurs

motifs viennent à l'appui de cette mesure ; tout homme raisonnable les apercevra aisément.

2° Il nous convient donc de faire la petite guerre avec des corps isolés, de gêner, de fatiguer l'armée ennemie, en lui coupant les vivres, en rompant les ponts, en faisant des abattis sur les points convenables, et en usant de moyens semblables. La position géographique de l'Espagne, ses montagnes nombreuses et les défilés étroits qu'elles offrent, ses rivières et ses fleuves, la position même de ses provinces, nous invitent à choisir ce mode de guerre, qui ne peut qu'être avantageux pour nous.

3° Il est absolument indispensable que chaque province ait un général doué de talens reconnus, et distingué par autant d'expérience que le permet la nouveauté de notre position, qui par une fidélité héroïque inspire de la confiance à tous, et que chaque général ait sous son commandement des officiers de mérite, et surtout des artilleurs et des ingénieurs.

4° L'unité des plans bien combinés étant l'âme de toutes les entreprises auxquelles concourent plusieurs volontés unies, et assurant et facilitant seule une heureuse issue, il paroît indispensablement nécessaire que l'on ait trois généraux supérieurs qui s'entendent entre eux ; à savoir un

qui commande dans les quatre royaumes d'Andalousie, Murcie, et l'Estramadure inférieure; un autre en Gallicie, dans l'Estramadure supérieure, dans la vieille et la nouvelle Castille et Léon; un dans Valence, Aragon et Catalogne. Ensuite il en faut nommer un de grande considération pour la Navarre, les provinces de Biscaye, Montanas, les Asturies, Rioja, et la partie septentrionale de la nouvelle Castille; et cela par les motifs qui seront déduits plus bas.

5° Chacun de ces généraux et de ces généraux supérieurs réunira une armée de vétérans et de paysans, et se mettra en état de tenter des entreprises et de secourir les points les plus exposés, en entretenant constamment néanmoins une correspondance ouverte et continuelle avec ses collègues, afin qu'ils agissent tous de concert, et que l'un puisse venir au secours de l'autre.

6° Les localités exigent que Madrid et la Manche aient un général particulier qui conçoive et qui exécute les entreprises commandées par ces localités. Son seul objet doit être de semer des obstacles sur le chemin de l'ennemi, de lui enlever ses vivres, de le harceler tantôt sur ses flancs, tantôt sur ses derrières, enfin de ne pas lui laisser un seul instant de repos. Le courage des habitans de ces provinces est connu; bien dirigés, ils

exécuteront des opérations de ce genre avec une ardeur louable. Pendant la guerre de la Succession, les ennemis pénétrèrent deux fois dans le cœur du royaume et jusqu'à la capitale ; cette marche fut la cause véritable de leur défaite et de leur destruction, enfin leur fit manquer leur but.

7° Les généraux supérieurs du nord et de l'est fermeront l'entrée des provinces soumises à leur commandement, et marcheront au secours du point par lequel l'ennemi tentera de pénétrer, afin de garantir, autant qu'il sera possible, les habitans de ces provinces du pillage et de la dévastation : les montagnes et les défilés qui garnissent les confins de ces provinces leur faciliteront l'exécution de ces mesures.

8° Les fonctions confiées au général de la Navarre, de la Biscaye, et de toute cette partie, sont les plus importantes de toutes : en conséquence, les généraux du nord et de l'est l'aideront de troupes et de tous les secours qu'il leur demandera. Son principal devoir sera de fermer l'entrée de l'Espagne à de nouvelles troupes françoises, ainsi que de harceler et de détruire celles qui, de ce côté, tenteroient de retourner en France. Les montagnes sont très-favorables à cette espèce de guerre, qui doit nécessairement être heureuse si elle est concertée et exécutée conve-

nablement. On peut dire la même chose des points par lesquels les troupes françoises qui sont en Portugal pourroient essayer d'entrer en Espagne, ainsi que de ceux par lesquels elles pourroient pénétrer en Catalogne en venant du Roussillon. Quant à l'Aragon, il n'a pas beaucoup à craindre une invasion. On peut même croire que les François ne pourront pas sortir du Portugal, car les proclamations que nous y avons répandues ont contribué à augmenter la haine dont les Portugais sont animés contre les François, à cause des maux qu'ils leur ont faits, et de la dureté de leur gouvernement.

9° Il sera très-avantageux que les généraux supérieurs et autres répandent fréquemment des proclamations parmi le peuple pour entretenir son courage et sa fidélité, en lui montrant qu'il a tout à craindre de la perfidie avec laquelle les François en ont usé envers l'Espagne et son Roi; que si jamais ils parvenoient à être nos maîtres, nous perdrions tout, nos Rois, notre monarchie, nos propriétés, la liberté, l'indépendance et la religion; qu'il vaut mieux sacrifier sa vie et sa fortune pour la défense du Roi et de la patrie. Les généraux diront aux Espagnols que si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous sommes réservés à l'esclavage, nous périrons les armes à la main et

en hommes courageux, et que nous n'irons pas, comme un troupeau de bétail, tendre notre cou au joug, ainsi que le vouloit notre ancien gouvernement, en ajoutant la honte et l'infamie à tous les maux de l'Espagne. Jamais la France n'a régné sur nous, ni n'a mis le pied sur notre territoire; nous, au contraire, nous avons souvent dominé sur les François, non par la trahison, mais par la force de nos armes. Nous avons fait leur Roi prisonnier et fait trembler la nation. Nous sommes encore les mêmes Espagnols, et la France, l'Europe et l'univers verront que nous ne sommes pas moins braves que nos illustres aïeux.

10° Tous les hommes de lettres seront invités à publier des instructions pour éclairer l'opinion publique et stimuler le zèle de la nation : ils réfuteront les infâmes journaux de Madrid, que la condescendance de l'ancien gouvernement a tolérés, et qui, sous le nouveau gouvernement, augmentent d'impudence. Nos écrivains dévoileront les mensonges et les contradictions de ces journaux, et couvriront d'ignominie leurs misérables auteurs. De temps en temps ils étendront leurs observations sur ces journaux de Paris, rédigés par de vrais charlatans, enfin sur l'infâme Moniteur. Ils démasqueront aux yeux

des Espagnols et de toute l'Europe ces vils rédacteurs de mensonges, dont la plume vénale est payée pour chaque louange qu'ils donnent au tyran oppresseur de leur patrie, et qui se rendent aussi complices de ses attentats (1). Que ces misérables tremblent devant l'Espagne! Que le gouvernement françois et ses suppôts sachent que nous les avons pénétrés; qu'ils nous inspirent de l'horreur, et que nous aimerions mieux perdre la vie que nous soumettre à un joug aussi infâme que celui qu'ils supportent.

11° On ne négligera pas de dire et de bien inculquer à la nation qu'aussitôt que nous serons

---

(1) Les auteurs de cette instruction n'ont pas distingué deux sortes de rédacteurs qui travailloient aux journaux de Paris; les uns étoient choisis parmi des hommes distingués par leurs lumières et leur attachement aux bons principes; leurs noms, quoique cachés sous des lettres de l'alphabet, étoient très-connus du public; les autres, indiqués par la police sous les noms soit de censeurs, soit de collaborateurs, forçoient les premiers à souiller leurs feuilles de tous les mensonges que le gouvernement vouloit répandre, et des louanges qu'il vouloit se faire donner. Dans les derniers temps, Bonaparte avoit même établi un comité chargé de rédiger des lettres supposées écrites par des particuliers des départemens, et même par des fonctionnaires publics.

délivrés de cette guerre cruelle à laquelle les François nous ont forcés, qu'aussitôt que nous aurons recouvré la tranquillité, et que notre Roi et souverain Ferdinand VII aura été rétabli sur le trône, les Cortès seront assemblés sous son autorité, que les abus seront réformés, et qu'on nous donnera des lois conformes aux lumières du siècle, et capables de faire notre bonheur. Pour nous donner ces lois, nous n'avons pas besoin des instructions des François, qui, selon leur coutume, et sous prétexte d'amitié et de zèle pour notre bien-être, n'ont fait que nous piller, déshonorer nos femmes, nous massacrer, nous priver de notre liberté, de nos institutions et de notre Roi, et blasphémer notre sainte religion. Voilà ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font, ce qu'ils feront aussi long-temps qu'ils seront poussés par cet esprit infernal de trahison et d'ambition qui les tyrannise eux-mêmes.

Publié par ordre de la Junte suprême.

Signé Juan Battista PARDO.

Manifeste de la Junte de Séville, exposant les motifs qui ont occasioné son établissement du 17 juin 1808.

L'ESPAGNE se reposoit sur sa grandeur, qu'elle avoit maintenue depuis des siècles, et elle comptoit en même temps sur la force et l'amitié de la France. Depuis qu'en 1795 nous avions conclu la paix avec cette puissance, nos intérêts étoient confondus; nous lui livrâmes des vaisseaux, des troupes, et tout ce qu'un allié peut demander. Les souverains de l'Espagne parurent n'être que les vassaux de la France; et c'est à cette union intime avec l'Espagne que la France doit ses victoires et ses conquêtes.

Pendant tout ce temps, le méchant Godoï gouvernoit despotiquement les Espagnes: abusant de l'indulgence de notre Roi Charles IV, il s'appropria, pendant dix-huit années de faveur, les domaines de la couronne et les possessions des particuliers; il disposa d'une manière scandaleuse des emplois publics; il s'arrogea tous les honneurs et tous les titres, même celui d'Altesse; il se fit revêtir des dignités de généralissime et de grand-amiral, et d'une foule de priviléges abusifs qui comblèrent la mesure de nos maux.

Le trône même tenta son ambition. Trouvant, dans la personne du Prince des Asturies, un obstacle pour y monter, il attenta à sa personne sacrée, l'accusa d'une conspiration contre son père et son souverain, le fit arrêter sous ce prétexte, et publia non-seulement l'atroce circulaire du 30 octobre 1807, mais encore celle du 5 novembre suivant, que l'on peut nommer ridicule. Le peuple étonné n'ajouta foi ni à l'une ni à l'autre, et le Conseil de Castille, convoqué pour examiner l'affaire, proclama à l'unanimité l'innocence du Prince.

Le Roi son père ne confirma pas cette sentence, mais fit sévèrement punir les prétendus complices du Prince. Le nom du Roi suffit pour que la nation obéît et souffrît en silence jusqu'au mois de mars 1808, où le danger imminent qui menaçoit le Roi et la patrie changea cette patience en fureur.

Quelque temps auparavant la famille royale de Portugal s'étoit vue contrainte de quitter l'Europe pour aller en Amérique : avant son départ, le régent ordonna à ses sujets de n'opposer aucune résistance à l'armée françoise qui alloit entrer sur leur territoire. Cette condescendance ne modéra pas l'ambition de Napoléon et ne l'engagea pas à traiter les Portugais avec plus de ménagement.

Ses troupes commirent des atrocités qui font frémir l'humanité. Napoléon ajouta ce royaume à ses états et lui imposa des contributions telles que le conquérant le plus avide ne les eût pas exigées. Cet exemple montra à l'Espagne le sort qui lui étoit réservé dans le cas où son Roi l'abandonneroit. L'honneur des Espagnols, leur amour pour la maison royale, et mille autres motifs ne leur auroient jamais permis de voir tranquillement le renversement des lois fondamentales et l'anéantissement de la monarchie la plus illustre de la terre.

Déjà les armées françoises étoient entrées en Espagne, s'étoient emparées des principales forteresses, et s'étoient avancées jusqu'aux environs de Madrid, assurant toujours qu'elles ne venoient pas pour opérer des changemens, mais qu'il ne s'agissoit que de notre bonheur et de l'exécution d'un grand projet contre l'Angleterre. Il se répandit en même temps un bruit populaire, et néanmoins assez fondé en vraisemblance, d'après lequel le vieux Roi avec son épouse et toute la famille royale étoient dans l'intention de quitter la capitale, d'aller en Andalousie et de s'y embarquer sur une flotte angloise qui devoit les transporter en Amérique. Ce bruit excita le plus vif mécontentement contre don Manuel Godoï,

auteur de ce projet de fuite. Toutes les troupes de la maison royale, les autres troupes de l'armée et les bons citoyens d'Aranjuez se réunirent pour en empêcher l'exécution et y réussirent. Le favori, qui avoit encouru la juste haine du peuple, ne dut la vie qu'à la magnanimité du Prince des Asturies. Le Roi Charles se démit du gouvernement et remit au Conseil de Castille l'acte authentique de cette abdication volontaire. Telles sont la loyauté et la justice du peuple espagnol, que ce grand événement ne coûta pas une goutte de sang.

Le Conseil fit publier à Madrid l'abdication de Charles IV et proclamer le Prince des Asturies, son fils aîné, Roi des Espagnes et des Indes, sous le titre de don Ferdinand VII. Les habitans de la capitale et toute la nation accueillirent cette nouvelle avec des transports de joie, et témoignèrent au nouveau Roi leur amour, leur obéissance et leur fidélité avec un zèle et par des preuves dont l'histoire de la fidèle nation espagnole n'offre pas d'exemple. Les troupes françoises elles-mêmes furent étonnées de ces événemens; car l'incendie de quelques maisons suspectes qui eut lieu à Madrid se passa avec tant d'ordre et de calme, et tant de précaution pour la sûreté des personnes, qu'on fut obligé

de reconnoître que la nation espagnole seule est capable de tant de retenue au milieu d'un soulèvement.

On croyoit généralement que les François se réuniroient aux Espagnols pour célébrer un événement qui empêchoit la maison royale de quitter l'Espagne. Mais de quel étonnement les Espagnols ne furent-ils pas saisis lorsqu'ils virent que les François se servoient d'un événement si heureux comme d'un prétexte pour les persécuter, pour perdre la maison royale, pour renverser le trône et pour commettre des horreurs dont l'histoire ne parle pas et ne peut parler? Ils ont tellement accumulé ces excès, qu'il sera difficile et peut-être impossible de mettre quelque ordre dans le récit que nous allons essayer d'en donner.

D'abord l'armée françoise entra dans Madrid, braqua des canons sur différentes places publiques, et exerça un despotisme qu'aucun monarque espagnol n'auroit jamais osé se permettre. Dans ces entrefaites, Ferdinand VII fut proclamé : mais Charles IV, qui a été si souvent abusé, signa un acte par lequel il rétractoit son abdication, l'envoya à Napoléon à Bayonne, et remit son sort entre les mains de cet ami. Ferdinand VII se mit en route pour aller au-devant de ce même

Napoléon, qui avoit fait annoncer par le Grand-Duc de Berg sa prochaine arrivée en Espagne. Le Roi fut précédé par son frère l'Infant don Carlos, qui, ne rencontrant pas Napoléon, alla jusqu'en France. Ferdinand VII suivit son frère jusqu'à Vittoria, dont les habitans, mus par un triste pressentiment de ce qui devoit se passer, s'opposèrent à la continuation de son voyage, coupèrent les traits de ses chevaux et le conjurèrent au nom du ciel de ne pas se confier à Napoléon. Le Roi, rassuré par son courage et sa grandeur d'âme, fut sourd à ces instances, poursuivit sa route et se rendit à Bayonne pour embrasser Napoléon, qui l'avoit attiré par mille protestations affectueuses d'amitié, et dans ses lettres le traitoit de Roi d'Espagne.

Mais, avant d'aller plus avant, retournons à Madrid contempler les scènes d'horreur qui s'y étoient passées. Ferdinand VII avoit établi une Junte de gouvernement dont il avoit nommé président son oncle don Antonio. Il falloit, pour exécuter les projets infâmes que l'on méditoit, commencer par anéantir cette Junte. On fit, dans ce dessein, conduire en France la famille royale, sans excepter les Infans, dont l'âge tendre devoit inspirer la pitié. Ce départ mit le peuple en fureur, ce qui fournit à l'armée françoise un

prétexte pour entrer dans Madrid, le 2 mai, avec de l'artillerie, et pour faire dans cette ville un massacre dont le souvenir fait frémir. La Junte, qui eut la foiblesse de se laisser maîtriser par le Grand-Duc de Berg, défendit aux troupes espagnoles de secourir leurs frères ; ensuite elle se montra dans les rues de Madrid, et aussitôt le peuple se calma et déposa ses armes.

Cette soumission, ce respect pour l'autorité qui caractérise la nation espagnole, au lieu d'apaiser Murat, excita sa rage. Sous prétexte que quelques individus portoient des armes en infraction d'une loi non encore rendue, il les fit fusiller de sang froid. Des prêtres ont souffert la mort à cause d'un canif, des artisans à cause d'un couteau ou de quelque instrument de leur métier qui furent trouvés sur eux ; des hommes de toutes les classes furent sacrifiés à la fureur d'une armée sans honneur, sans religion et sans humanité.

L'Infant don Antonio ayant été contraint de se rendre à Bayonne, Murat, cet étranger, ne rougit pas de forcer les membres de la Junte à le nommer président, lui présent. Cette circonstance suffit seule pour prouver la manière violente dont on agit ; et cependant tous les mem-

dont l'esprit supérieur ne sentit pas la vérité de ces maximes, et qui se couvrit d'une honte éternelle en recevant, d'un Prince qui n'avoit pas le droit d'en disposer, le don de la monarchie d'Espagne. Il faisoit un acte tout aussi nul devant la loi, s'il réussissoit par la force des armes à placer sur le trône de ce pays son frère Joseph Napoléon ; car ni celui-ci ni Napoléon Ier ne pourront jamais être Rois d'Espagne, parce qu'ils n'ont aucun droit à ce trône, ni par la naissance, ni par le choix libre de la nation. Puisse cette vérité s'imprimer à jamais dans leur esprit !

Les usurpateurs voulurent sanctionner leur injustice en y attachant le nom et la signature de Ferdinand VII. Dans ce dessein, ils publièrent d'abord l'acte par lequel ce Prince avoit, disoit-on, renoncé au trône en faveur de son père ; et ensuite un autre, par lequel cette abdication étoit faite en faveur de Napoléon. Ferdinand VII, son frère l'Infant don Carlos et son oncle, l'Infant don Antonio, furent contraints à signer cet acte, si toutefois ils le signèrent ; car il existe de puissans motifs pour croire que les deux actes sont supposés. Mais, en admettant qu'ils soient authentiques, on ne sauroit méconnoître la violence qui les a dictés, et ils sont par conséquent frappés de nullité. Le 4 mai, Charles IV reprit la

En reprenant la couronne, Charles IV reprit le pouvoir de nommer un régent, et, adoptant les expressions de la langue françoise, il nomma le Grand-Duc de Berg lieutenant du Roi. Jusqu'alors l'on avoit paru vouloir observer les formes; mais bientôt il n'en fut plus question. Le 4 mai, Charles IV, étant à Bayonne, se déclara roi d'Espagne, en annonçant que son intention étoit de consacrer ses derniers jours au gouvernement de ses sujets et à leur bonheur. Tout fut oublié quatre jours après, car, le 8 mai, le même Prince renonça à la couronne d'Espagne en faveur de l'Empereur Napoléon, en lui accordant expressément le droit de la transmettre à qui il jugeroit à propos.

La monarchie d'Espagne n'étoit pas la propriété de Charles IV; il ne la possédoit pas autrement que par droit de succession, conformément aux principes fondamentaux que ce Prince dut reconnoître lui-même dans l'acte par lequel il reprit les rênes du gouvernement. En vertu de quel droit peut-il aliéner la couronne, et traiter les Espagnols comme un troupeau d'animaux? De quel droit peut-il priver de la succession ses fils et tous leurs descendans légitimes?

En vérité rien ne prouve mieux l'aveuglement de l'ambition que la conduite de Napoléon,

confirmant les actes et induisant ainsi en erreur les personnes peu éclairées. Il est évident que ce Conseil n'est pas revêtu de la moindre autorité pour changer la dynastie régnante, ni pour renverser les lois fondamentales de la monarchie. En usurpant un droit qui ne lui appartenoit pas il a plongé l'Espagne dans l'abîme.

Pour remédier à nos maux, il fallut nommer une Junte suprême de gouvernement. Établie à Séville, elle s'est déclarée indépendante de toute autorité humaine, a refusé toute obéissance au Conseil de Castille et à la soi-disant Junte suprême; elle a rompu tout commerce avec Madrid et créé une armée qui va combattre pour notre liberté. Que le Très-Haut bénisse nos intentions pures et généreuses! Ce fut entre le 23 et le 27 mai que toute la nation se leva en masse pour proclamer le Roi légitime et défendre la patrie. Les généraux et les officiers ont été choisis; on organise les armées; le peuple s'empresse de prendre les armes; toutes les corporations et tous les états fournissent des contributions considérables.

L'Andalousie fut envahie par une armée françoise au moment où ses habitans avoient élevé leurs voix pour leur foi, pour le Roi et pour la patrie; quinze jours ont suffi pour cerner ce corps

ennemi qui ne pourra se sauver que par une fuite honteuse ou par une capitulation. La flotte françoise, mouillée dans la rade de Cadix, a baissé pavillon et s'est rendue à discrétion. De jour en jour les provinces d'Espagne reconnoissent à l'envi dans la Junte suprême les représentans fidèles de l'autorité royale et le centre d'union, sans lequel nous serions exposés à des guerres civiles qui perdroient notre sainte cause.

Nous avons conclu une armistice avec les Anglois, et les communications avec cette nation ont été rétablies. Elle nous a fourni de grands secours, et nous en promet de plus importans encore. Déjà les troupes angloises, débarquées sur divers points, combattent avec nous; déjà trois ministres, que nous députons vers S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, attendent à Cadix un vent favorable pour se rendre à leur destination. Ils concluront sans doute une paix durable et avantageuse avec le gouvernement de ce pays. Le Portugal aussi se remue pour secouer le joug honteux sous lequel il gémit.

Les royaumes situés au-delà de l'Océan, et faisant partie de la monarchie espagnole, renferment des sujets aussi fidèles que ceux de la péninsule européenne; ils ne manqueront pas de se joindre à nous pour le soutien de la bonne

cause. Nos forces réunies combattront po[ur le] même Roi, pour les mêmes lois, pour la p[atrie] et la religion. Si l'Amériqne ne se joignoit [à] nous, elle seroit menacée des mêmes maux [qui] accablent l'Europe. Elle verroit la ruine d[e la] monarchie, le renversement du gouverneme[nt et] des lois; elle seroit en proie à la plus horr[ible] corruption des mœurs; le pillage, le meurt[re], la persécution des ministres de la religion, [la] profanation des temples et des vierges consacr[ées] à Dieu, l'anéantissement de la religion et du c[ulte] seroient à l'ordre du jour; elle gémiroit [dans] l'esclavage le plus honteux, sous le joug [d'un] usurpateur étranger à la pitié, à la justice, à l['hu]manité et à tout sentiment de pudeur.

L'Espagne réunie à l'Amerique peut rire d[e sa] fureur. La Junte suprême apportera au sou[tien] de notre cause tous les soins nécessaires. L'A[mé]rique viendra à son secours en lui fournissan[t les] richesses de son sol inépuisable, et lui envo[yant] non-seulement tout ce qui se trouve dans les [ma]gasins du Roi, mais aussi les dons volontaire[s des] villes, des corporations, des prélats et des p[arti]culiers.

Le commerce, profitant de la liberté de la [na]vigation, fleurira de nouveau, et la Junte l[e fa]vorisera de tous les moyens qui sont en

voir. Nous sommes tous Espagnols; soyons-le ment; soyons unis pour la défense de la religion, du Roi et de la patrie.

Donné au palais royal de Séville, le 17 juin 1808.

Signé l'Archevêque de LAODICÉE, coadministrateur du diocèse de Séville.

Juan Battista PARDO, secrétaire.

Manuel Maria AQUILAR, secrétaire.

N° VII.

Lettre du général Castanos à la Junte suprême, datée du quartier-général d'Anduxar, du 19 juillet 1808, à huit heures du matin.

MESSEIGNEURS,

Dans ma dépêche du 17 j'ai eu l'honneur de vous faire connoître le résultat de nos diverses opérations et de nos mouvemens. Le 18, le général Reding me fit savoir qu'il étoit entré le matin dans Baylen avec sa division, et avec celle du marquis de Coupigny, à laquelle j'avois donné ordre de se joindre à la première, et que l'ennemi se retiroit à Guarromon, après avoir laissé à Baylen un détachement qui en fut bientôt chassé. J'ordonnai sur-le-champ au général Reding

de prendre Anduxar en flanc avec les deux divi-
sions, pendant que je l'attaquois de front.

Je me préparois à exécuter mon plan à la point
du jour, lorsqu à deux heures j'appris que l'en-
nemi évacuoit Anduxar et se retiroit précipi-
tamment vers Madrid. Craignant qu'il ne m'é
chappât, j'ordonnai au général La Penna d
harceler l'arrière-garde avec sa division, à laquel
j'envoyai un renfort. Ce mouvement étoit d'au
tant mieux combiné que je reçus au momen
même une lettre du général Reding, qui me pr
venoit qu'il avoit quitté Baylen à trois heures pou
attaquer Anduxar à onze heures. Ainsi par
mouvement prompt et heureux le génér
Dupont se trouvera entre les deux divisio
Reding et La Penna. J'espère que le succès co
ronnera ces dispositions ordonnées par la pr
dence. Vos Excellences peuvent s'attendre à
cevoir, à chaque instant, des nouvelles de la b
taille que je vais livrer, et pour laquelle tout
prêt. J'occupe la ville avec la division du géné
Jones; j'ai pris une position avantageuse. L'
nemi a laissé dans la ville trois cents malades
l'on croit que le général Vedel a péri dans l
faire de Mengibar. Le général Cruz m'a ave
qu'il a pénétré avec ses tirailleurs jusqu'à l
Bunos, pour protéger les mouvemens des d

ntes divisions, et si le colonel Baldecanos a suivi mes ordres, nous aurons bientôt oc-
on d'occuper Despenapiros; car une lettre du de l'état-major général françois, adressée au mandant de Santa-Helena, et qui a été in-
ptée, contient l'ordre de ne laisser sur ce t que cinq cents hommes, et de se retirer uarromon.

ue Dieu conserve vos Excellences pendant ques années.

Signé François-Xavier de Castanos.

Nº VIII.

re du même à la Junte suprême, du même jour, à 6 heures du soir.

Messeigneurs,

cinq heures est arrivé un officier, accom-
ié d'un trompette, porteur de la demande je voulusse bien donner ordre au général na de suspendre toutes les hostilités pendant onférence que le général Dupont avoit avec énéral Reding. Je refusai. Peu d'instans s, le général Penna me fit savoir que les çois demandoient à capituler. J'ai déclaré je n'accordois d'autre condition que les sui-

vantes : Que l'armée seroit prisonnière de guerr
que le général et les officiers conserveroient leu
épées et chacun un portemanteau qui ne pou
roit contenir que leurs hardes, clause que j'
ajoutée pour les forcer de laisser le butin qu'
avoient fait en Espagne : je promis en mêr
temps qu'ils seroient traités avec les mêmes égar
que les prisonniers faits sur la flotte mouillée
Cadix, et avec la générosité qui caractérise
nation espagnole. Pendant que l'on exécute m
ordres, j'ai l'honneur d'annoncer à vos Exc
lences que déjà nous avons fait quelques priso
niers, pris des canons, et que le général Dupo
est cerné de toutes parts.

Que Dieu, etc.

N° IX.

Lettre du Comte de Tilly à la Junte suprême

Du quartier-général d'Anduxar, 21 juillet 18

Hier l'Espagne, ou plutôt l'armée de vos E
cellences, a remporté la victoire la plus compl
que le ciel nous ait accordée depuis des siècl
elle n'est comparable qu'à la victoire de Pav
Par un seul coup l'Andalousie est délivrée
l'ennemi. La division du général Dupont a
prise avec armes et bagages et avec ses générau

et les autres divisions qui avoient occupé la partie de l'Espagne comprise entre les montagnes et Baylen. Tel est le principal contenu de la capitulation que le général Castanos et moi nous avons signée hier au soir. Comme nous ne sommes revenus que très-tard et accablés de fatigue, nous ne pouvons vous transmettre pour le moment les détails de cette capitulation et de la bataille qui l'a amenée. Aujourd'hui Anduxar prêtera serment de fidélité au Roi Ferdinand ; nous chanterons un *Te Deum*, et la ville sera illuminée pendant trois nuits de suite.

N° X.

Proclamation du général Castanos, du 21 juillet 1808.

Espagnols,

Si vous voulez être de bons soldats, apprenez avant tout à respecter le malheur. En vertu de la capitulation que je viens de publier, les troupes françoises, commandées par le brave Dupont, traverseront sans armes, et comme prisonnières de guerre, toute l'Andalousie, pour être embarquées à San-Lucar et conduites à Rochefort. Pères qui avez des fils dans mon armée, donnez à ces braves tous les secours dont ils ont besoin, tous

les soins qu'ils vous demanderont. Pensez que le même sort peut tomber sur vos enfans, si, ce qu'à Dieu ne plaise, la fortune nous étoit contraire, et que dans ce cas vous souhaiteriez qu'il fussent traités avec humanité et bienfaisance. Quiconque osera insulter un François sera sur-le-champ conduit au quartier-général, traduit devant un conseil de guerre, et fusillé dans les vingt-quatre heures. Soldats de mon armée, écrivez ou faites écrire à vos parens que les François sont braves, qu'ils sont bons, et qu'ils méritent d'être traités avec magnanimité. S'ils sont venus pour nous combattre, c'est qu'on le leur avoit ordonné. Ils sont innocens des offenses qui nous ont été faites, et de la honte et de l'opprobre dont leur gouvernement vouloit nous couvrir aux yeux de la postérité.

Anduxar, 31 juillet 1808.

Signé François-Xavier DE CASTAÑOS.

N° XI.

Rapport du même adressé à la Junte suprême, du 24 juillet 1808.

JE transmets à Vos Excellences un des deux originaux de la capitulation qui a été conclue avec le général Dupont, et dont l'autre a été en-

voyée à Madrid en exécution de l'article XXII. En vertu de cette convention, toute la division du général Dupont, forte de huit mille hommes, a mis bas les armes dans la journée d'hier, en ma présence, devant le centre de mon armée, à une distance de quatre cents toises de notre camp : elle nous a abandonné ses aigles, ses drapeaux, son artillerie, ses munitions, tous les chariots et les équipages, en un mot tout ce qui n'étoit pas expressément excepté par la capitulation.

Dans la même soirée je me rendis à Baylen pour y passer en revue mes deux premières divisions : du fond de mon cœur, et les larmes aux yeux, je remerciai chaque soldat de sa persévérance. L'aspect de ces soldats qui, oubliant toutes leurs peines, leurs fatigues, leurs dangers, et même la victoire brillante qu'ils venoient de remporter, ne pensoient dans ce premier moment qu'à manifester hautement leurs vœux pour leur Roi Ferdinand VII, et ne demandoient qu'à être conduits à de nouveaux triomphes, me combla de joie ; et je suis sûre que celle de Vos Excellences ne sera pas moindre.

Ce matin les divisions des généraux Gobert et Vedel, réduites ensemble à neuf mille hommes, sont entrées dans Baylen pour mettre bas les

armes et remettre leur artillerie, conformément à la capitulation. J'aurai l'honneur de transmettre à Vos Excellences l'inventaire de tout ce qui est tombé entre nos mains.

En vérité la fortune en cette occasion a été une fois juste; elle a même surpassé nos espérances les plus exaltées. Hier je suis allé au quartier-général du général Dupont : notre troisième division et la réserve étoient placées en ligne de bataille; les François ont défilé devant nous; la première colonne de deux mille hommes excita notre admiration, elle étoit entièrement composée d'hommes de la taille de grenadiers. Les colonnes suivantes étoient aussi de la plus belle tenue. Quel spectacle ravissant pour moi, la plus forte humiliation que les arrogans soldats de l'arrogant Napoléon ont essuyée jusqu'à présent! Je ne sais quels sentimens ont éprouvés nos troupes en voyant défiler nos ennemis; quant à moi, je crus que le ciel m'envoyoit un songe flatteur, et en élevant mon cœur et mes mains vers le Dieu des armées, je lui offris mes actions de grâces pour son assistance toute-puissante.

Nous avons ensuite continué à traverser la ville et les champs de bataille. Ce soir, à sept heures, le général Vedel et tout son état-major

se sont présentés devant moi. Ses troupes avoient déposé leurs armes, conformément à la capitulation. Tout se passa dans le plus grand ordre. Le nombre des prisonniers se monte à dix sept mille; mais dans ce nombre ne sont point compris les déserteurs, les malades, les blessés et les morts. C'étoit une troupe qui, en proportion de son nombre avec la nôtre, eût effrayé tout autre que des Espagnols.

Ce soir un de mes officiers et vingt soldats escortent jusqu'aux avants-postes ennemis le premier aide-de-camp du général Dupont et un officier supérieur de la maison de l'Empereur. Ces deux officiers sont les seuls qui aient la permission de retourner en Castille pour porter à leur maître la nouvelle de leur défaite et de notre victoire.

Signé François-Xavier DE CASTAÑOS.

N° XII.

LETTRES DU GÉNÉRAL DUPONT INTERCEPTÉES PAR LES ESPAGNOLS. (1)

1° *Lettre adressée au Duc de Rovigo, général en chef de l'armée d'Espagne, le 15 juillet 1808.*

J'AI l'honneur de vous prévenir que l'ennemi s'est approché du front de notre position devant Andujar; ses forces se montent à quinze ou dix-huit mille hommes, sans l'artillerie, composée principalement de canons de douze. Pendant que nous étions attaqués de front, un corps d'environ trois mille hommes qui avoit passé la rivière au-dessous d'Andujar tomba sur nos derrières par la Sierra-Morena. Le sixième régiment provincial fut détaché pour s'opposer à ce corps. On réussit à le repousser. Un autre corps de cinq à six mille hommes, qui étoit à Villa-Nuova, menaçoit notre flanc gauche; deux bataillons de la quatrième légère furent détachés contre lui: il y eut une affaire très-chaude; mais, malgré

(1) N'ayant pu nous procurer les originaux de ces lettres, nous sommes obligés d'en donner une traduction d'après une langue étrangère.

sa supériorité, l'ennemi ne put mettre ces troupes en désordre, et le plus prochain poste d'où nous tirons nos vivres n'a pas même été menacé. L'ennemi a pareillement envoyé un corps considérable au-delà de Menjebar, situé sur la route de Jaen, au-delà de Baylen. Le général Léger de Lair couvroit cette position, afin de protéger la route de la Caroline, et le général Vedel la passa dans la nuit avec tout son corps pour renforcer ce poste. Je suis encore sans nouvelle suffisante, mais j'ai lieu de croire que le général Vedel se sera maintenu avec avantage. Le général Gobert a marché ce matin sur Baylen pour renforcer le général Vedel. Sa division est extrêmement affoiblie, parce qu'il a été obligé d'en détacher six bataillons, dont trois ont été envoyés dans la Manche et dans la Sierra-Morena pour assurer nos communications. Il est de la plus haute importance que ce corps revienne le plus promptement possible auprès de nous. L'ennemi a pris position sur les hauteurs en face d'Andujar. Tout indique qu'il fera demain une tentative nouvelle et plus sérieuse qu'aujourd'hui. Nous tiendrons jusqu'à l'extrémité. V. E. sait combien notre position est difficile à maintenir, d'autant plus que nous ne pouvons nous procurer qu'avec peine les vivres d'un jour à l'autre.

Le soldat est forcé de couper le blé et de faire son pain lui-même, car les paysans ont abandonné leurs maisons pour se réunir aux insurgés. Jé prie V. E. de m'envoyer les renforts nécessaires pour que nous puissions promptement recommencer nos opérations; les intérêts de S. M. l'Empereur et du Roi d'Espagne l'exigent impérieusement, et il est beaucoup à regretter que nous ayons laissé à l'ennemi l'occasión d'agir offensivement. La perte que nous avons éprouvée aujourd'hui en repoussant l'ennemi est peu importante; le général Vedel maintient sa position, et l'ennemi n'a pas eu d'avantage sur nous.

2° *Lettre adressée au même, le* 16 *juillet* 1808.

J'ai l'honneur d'envoyer à V. E. un duplicata de ma dépêche d'hier. L'ennemi se trouve toujours dans la même position et maître des hauteurs en face d'Andujar. Il a placé des batteries à portée de canon de notre tête de pont. Nous croyons qu'il renouvellera aujourd'hui son attaque : nous le recevrons, bien décidés à maintenir notre position. Le général Vedel couvre la route de Jaen à Baylen, et je l'ai chargé de marcher sur celle qui conduit de Jaen à Ubeda; j'ai aussi chargé le général Gobert de protéger la route de

la Caroline, parce qu'il est de la plus grande importance pour nous de conserver notre communication avec Madrid. L'ennemi montre dans ses attaques un plan régulier, et notre inactivité lui a donné du courage. Je crois avoir répété assez souvent à V. E. qu'il est de la plus haute importance de reprendre l'offensive sans perte de temps, sinon le feu de l'insurrection se répandra du sud vers les autres provinces, et les troupes de ligne qui sont disséminées pourront se rassembler et se joindre aux rebelles. Il vaut mieux pour le moment ne faire aucune attention aux soulèvemens partiels qui peuvent avoir lieu sur divers points, pour être en état de marcher avec des forces suffisantes contre l'armée du midi, qui est en état de guerre ouverte envers nous. Je prie au surplus V. E. d'observer que nous occupons Andujar depuis un mois; que les environs ont été dévastés par des bandits, et qu'ils ne peuvent nous fournir que peu de ressources. Les troupes auroient entièrement manqué de subsistances, si les soldats n'étoient employés tous les jours à couper du blé et à faire du pain; mais maintenant qu'ils sont continuellement sous les armes, il est impossible d'avoir recours à ces moyens. V. E. jugera combien l'armée est impatiente d'agir de nouveau offensivement, et le moment

de le faire ne pourra pas arriver trop tôt. Je prie V. E. d'assurer S. M. que les troupes sont pleines de zèle pour son service. La journée d'hier leur a rendu un peu de confiance. Tout nous presse de livrer une bataille décisive.

3° *Lettre au général Belliard, du 16 juillet* 1808.

Je vous ai fait connoître, mon cher général, le résultat de l'affaire d'hier. Nous sommes restés maîtres de toutes les positions; mais nous nous attendons aujourd'hui à une nouvelle attaque de la part de l'ennemi. La journée d'aujourd'hui est l'anniversaire de la défaite des Maures à Tolose. Par des motifs religieux, les Espagnols attachent une grande importance à cette époque. J'ai écrit au général en chef que nous n'avons pas un instant à perdre pour quitter cette position où les subsistances nous manquent. Le soldat étant toute la journée sous les armes, il ne peut pas comme auparavant couper du blé et faire son pain, car les paysans ont abandonné leurs chaumières et leur moisson. Je demande instamment un prompt renfort; en un mot, il faut des corps de troupes en masse, et non des divisions séparées. Je prie qu'on veille à la conservation de notre communication, afin que le général Gobert

puisse me rejoindre. Si nous souffrons que l'ennemi tienne la campagne entière, toutes les provinces et les troupes de ligne s'empresseront de passer au parti des rebelles. Un coup décisif en Andalousie contribuera beaucoup à soumettre l'Espagne. Envoyez-moi aussitôt que possible des médicamens et du linge pour les pansemens, car l'ennemi a intercepté dans les montagnes les charriots de l'ambulance et tous les convois venant de Tolède.

No XIII.

Lettre circulaire relative à la convocation d'une Junte centrale pour le royaume des Espagnes et des Indes, adressée à tous les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires de S. M. Catholique dans l'étranger.

Valence, 22 août 1808.

Les pièces imprimées, annexées à la présente lettre circulaire, vous donneront une connoissance complète des événemens remarquables qui se sont succédés en Espagne depuis le jour où le chef du gouvernement françois a, d'une manière inconnue dans les fastes de l'histoire, manifesté la résolution de s'approprier le trône d'Espagne, sans le moindre titre légitime, et

d'en exclure notre souverain légitime et toute sa famille, qu'il a contraints à signer une renonciation nulle par le droit et par le fait. Ce coup perfide a été ressenti par toute la nation, et lui a mis à l'instant les armes à la main; et quoique les François se trouvassent déjà en possession de Madrid et de plusieurs forteresses où ils avoient été reçus comme alliés, les Espagnols n'en ont pas moins prononcé le vœu solennel de mourir pour la défense de leur Roi légitime don Ferdinand VII, auquel ils ont juré fidélité comme Prince héréditaire, et ensuite comme Roi.

La suite des événemens qui se sont passés dans toutes les provinces, l'énergie et l'enthousiasme qui se sont manifestés chez tous les vrais Espagnols; l'uniformité et la persévérance dans les entreprises, quoiqu'on n'ait pas eu le temps de les concerter; les avantages remportés de tous côtés sur l'ennemi; tout nous a montré que la main du Seigneur est pour nous; qu'il regarde notre cause comme la sienne, et qu'il veut venger les vexations que toute l'Europe a éprouvées et les flots de sang que l'insatiable ambition du tyran a fait verser.

Dix-sept mille François, commandés par les généraux Dupont, Vedel et Gobert, ont été forcés par nos troupes de mettre bas les armes et de

se rendre prisonniers de guerre. Par suite de cette victoire signalée, le prétendu Roi Joseph, qui huit jours auparavant avoit fait son entrée à Madrid, fut obligé d'abandonner cette capitale avec vingt-deux mille hommes de troupes, avec tous les commerçans de sa nation, et même avec ses marchandes de modes, après avoir enlevé de tous les palais du Roi, de tous les édifices et de toutes les églises, les objets précieux que ces bâtimens renfermoient.

Peu auparavant le maréchal Moncey avoit attaqué Valence où on le reçut si bien qu'il fut obligé de tenter à la hâte d'opérer sa réunion avec les débris de la grande armée de Madrid; mais son corps, affoibli par trois combats antérieurs et par les attaques qu'il avoit dirigées sur la ville, fut presque entièrement détruit dans cette retraite.

Dans l'espace de six semaines, quarante assauts ont été livrés à Sarragosse; le courage admirable des habitans les a tous repoussés et fait un carnage effroyable parmi les ennemis. Le 14, ils se retirèrent en toute hâte, parce qu'il arrivoit de Valence une division des nôtres : les ennemis dans leur fuite ont été harcelés sans relâche : en Catalogne ils ont été vaincus dans tous les combats qu'ils ont eus à soutenir contre les braves

habitans de cette province. En un mot, la victoire a couronné toutes nos entreprises.

Les Anglois ont fait cause commune avec nous; ils montrent l'intérêt le plus vif pour notre cause; ils nous apportent des secours de tout genre.

Dès l'origine, chaque province avoit nommé, dans les formes voulues par le système représentatif, une Junte suprême revêtue de tous les pouvoirs, tant pour l'administration interne que pour la défense du pays. Aujourd'hui que la capitale est délivrée du joug étranger, on y formera une Junte centrale composée de deux membres de chaque Junte provinciale. Elle gouvernera le royaume jusqu'à ce que notre souverain, Ferdinand VII, soit rendu à nos vœux.

Tel est l'exposé succinct, mais fidèle, de la glorieuse révolution que nous avons faite, et que les journaux mensongers de l'ennemi ont, suivant leur usage, présentée à l'Europe sous les couleurs les plus fausses. Mais jamais le chef du gouvernement, préconisé par ces organes impurs, ne réussira à pallier les infâmes artifices employés pour usurper le trône d'Espagne, et pour tromper, par les protestations d'une amitié sincère, notre jeune Roi, dont le cœur pur et innocent n'avoit pas même l'idée d'une conduite dont l'histoire n'offre pas d'exemple.

Notre cause est sanctifiée par les lois ; c'est la cause de la religion, c'est la cause des bonnes mœurs. Toutes les puissances qui reconnoissent les mêmes principes, tous les souverains légitimes doivent frémir d'indignation : ainsi la cause que nous défendons en vertu de notre serment est aussi la leur. Ils doivent souhaiter que l'exemple de notre intacte et généreuse fidélité soit imité par leurs sujets lorsque viendra le jour où l'ambition démesurée de notre ennemi attaquera leurs trônes pour les renverser l'un après l'autre.

Au nom de la Junte suprême de Valence,

Signé FRANÇOIS, Archevêque de Valence ; François-Xavier D'ARPINOZ, le Comte DE LA CONQUISTA.

Narcisse RUBIO, Paul RINCON, *secrétaires.*

N° XIV.

Proclamation de la Junte centrale de Madrid, du 14 novembre 1808.

DEPUIS qu'en l'année 1795 l'Espagne eut déposé les armes qu'elle avoit prises contre le parti des agitateurs et des régicides françois, et que par le traité d'alliance de 1796 elle eut contracté une union intime avec cette puissance, sa ponctualité

de la Toscane donnée à ce Prince, avec le projet, comme la suite l'a prouvé, de lui reprendre ce pays, sous le prétexte de lui procurer une indemnité dans le nord du Portugal, promesse que la France n'a jamais pu ni voulu effectuer. Plus récemment enfin elle a vu comment l'avidité insensée d'un favori odieux qui gouvernoit despotiquement la monarchie a été flattée par des illusions décevantes pour pouvoir asservir et démembrer cette monarchie. D'un autre côté on élevoit à un taux immodéré, dans les ports de France, les droits sur le commerce d'Espagne; on refusoit constamment les dédommagemens dus à la couronne et aux sujets du Roi, et on laissoit toutes les réclamations sans y faire aucunement droit. Cependant l'Espagne a, sans se plaindre, donné ses flottes à la France, a mis ses troupes à sa disposition, lui a ouvert ses trésors; elle a accordé des subsides pour prévenir avec l'Angleterre une rupture qu'il fut ensuite impossible d'éviter; et pendant que le gouvernement françois se vantoit hautement lui-même, de la manière la plus ridicule, qu'un de ses soins principaux étoit de récompenser et de couvrir de gloire ses alliés, le royaume d'Espagne, le plus ancien, le plus puissant, le plus fidèle de ses alliés, étoit sacrifié, appauvri et traité plus mal qu'un neutre perfide. Des offenses si

nombreuses, des pertes si considérables eussent sans doute ouvert depuis long-temps les yeux du gouvernement, s'il n'eût pas été, par malheur, dans les mains de l'infâme auteur du traité de 1796, sans les mains de don Manuel Godoï. La politique atroce, l'ambition de l'Empereur Napoléon, destructrice, insatiable, vit avec joie l'humiliation de l'Espagne, qui étoit l'ouvrage de ses mains, et la conduite extravagante du favori despote.

Déchirant le voile qui couvroit mal ses desseins, Napoléon résolut, sans en rougir, la ruine de la famille royale, et la destruction d'une nation généreuse qui s'étoit sacrifiée pour la France; il avoit décidé dans son intérieur que l'Espagne ne seroit plus indépendante, et, sans même savoir quelle voie le conduiroit à son but, il mit la main à l'œuvre. Ici commencent les scènes d'iniquité, les machinations mensongères, les perfidies affreuses qu'il fallut mettre en mouvement pour fouler aux pieds les liens de la paix et de l'alliance, le respect pour le Prince et pour la nation, et les apparences de témoignages de reconnoissance si souvent répétés. L'Empereur des François attisoit soigneusement le feu de la discorde que l'influence perfide du favori avoit réussi à allumer dans le sein même de la famille royale. Il épie le moment, et, contre la teneur

expresse d'une convention, il envoie dans la péninsule des armées innombrables, sous le prétexte de les faire aller aux côtes d'Afrique voisines, pour y mettre à exécution un plan d'attaque contre un autre ennemi. Ses troupes, au mépris des promesses les plus sacrées, occupèrent les places frontières, sous le prétexte de simples mesures et de précautions militaires; et pendant qu'à Paris on négocioit le démembrement de l'Espagne avec un plénipotentiaire affidé du favori, les troupes de l'usurpateur s'approchèrent de la capitale pour effrayer les souverains aveuglés, et les contraindre à suivre l'exemple de la maison de Bragance. La révolution imprévue arrivée à Aranjuez le 17 et le 19 mars fit échouer ce projet désastreux. L'abdication volontaire du Roi Charles IV ayant placé sur le trône son fils aîné le Prince Royal, si chéri par le peuple à cause de sa jeunesse et de son infortune, l'ennemi implacable de l'indépendance de l'Espagne changea de marche, et imagina rendre la nation orpheline, afin d'en faire ensuite la proie de son avidité. Avec l'aide de ses dignes satellites, et des artifices de la ruse la plus basse, il attira à Bayonne le jeune Roi, objet de l'adoration de l'Espagne, sous le faux semblant de l'y embrasser comme ami, et de l'y reconnoître Roi; les au-

teurs des jours du Roi captif, ses frères, ses parens furent attirés dans la même ville, et les bannissant de leur pays d'une manière non moins inouïe qu'audacieuse, il les force à signer une abdication nulle et imaginaire, et se fait, dans sa démence, maître d'un trône qu'il profane par son nom et par celui de son frère Joseph Napoléon. Des bandes d'assassins, de brigands inondent la malheureuse Espagne de sang et d'horreurs, et, avec une impudence criminelle connue d'eux seuls, ils transforment le patriotisme en désobéissance, l'honneur national en barbarie et en sottise, et l'attachement pour les souverains légitimes en révolte et en parjure. Ils pillent les habitans, déshonorent les vierges, profanent les temples et les images des Saints; ne respectant pas même le Dieu qu'ils prétendent adorer, tandis qu'ils le foulent à leurs pieds sacriléges, ils parlent aux habitans de l'Espagne de bonheur et de régénération, et cependant ils ravagent leurs champs, dépouillent leurs temples, dévastent leurs habitations, s'efforcent de détruire leurs institutions, leurs lois et leurs droits, et veulent employer la jeunesse espagnole asservie et les richesses de la nation pour faire la guerre à d'autres peuples avec lesquels nous vivons en paix et de bon accord.

La nation, par sa bravoure et son patriotisme, a humilié l'orgueil de l'usurpateur, anéanti ses armées, et le front ceint de lauriers elle poursuit ses ennemis implacables. Toutes les provinces se sont armées pour la défense d'une cause si juste: même avant la création du gouvernement central, quelques provinces ont formellement déclaré la guerre à la France; toutes ont pris part à cette guerre, la continuent encore aujourd'hui avec la plus vive ardeur, et il n'est aucun Espagnol qui n'ait juré dans son cœur de vaincre ou de mourir pour sa patrie, son Roi et sa foi. La suprême Junte centrale des royaumes d'Espagne et des Indes, qui gouverne au nom de notre Roi et souverain chéri Ferdinand VII, et qui a été reconnue par toute la nation, déclare que depuis le 20 avril dernier, jour auquel on a à Bayonne insulté de la manière la plus ignoble à la souveraineté du Roi Ferdinand VII, ainsi qu'à la dignité de la nation, et qu'on les a foulées aux pieds, tous les liens qui attachoient l'Espagne au gouvernement françois sont rompus, de même que tous les traités quelconques, quelle que soit leur date, qui existoient avec la France. En conséquence, la Junte suprême regarde depuis ce jour toutes les actions que le droit des gens permet en état de guerre comme légitimes,

de même que toutes les hostilités commises par les provinces et les individus dans la lutte qu'ils soutiendront isolément jusqu'au moment heureux où la réunion nationale s'opérera; elle déclare aussi de la manière la plus solennelle que, depuis ladite époque du 20 avril, la nation espagnole est en état de guerre avec la France, et que cette guerre, la plus juste qu'aucune nation ait jamais faite, continuera par terre et par mer contre l'Empereur des François, Roi d'Italie, et contre ses états et ses sujets, aussi long-temps que ces derniers continueront, sous le joug de l'oppression, à soutenir les projets de l'oppresseur commun; parce que l'Espagne, qui s'est vue forcée à prendre les armes pour protéger la dignité de son Roi bien aimé et l'indépendance de la nation, ne peut, comme elle l'eût désiré, faire une différence entre l'Empereur Napoléon qui l'attaque, et la nation françoise qu'il gouverne, jusqu'à ce que celle-ci ouvre les yeux et obtienne de nouveau son ancienne dignité. La Junte centrale suprême déclare en même temps que les puissances qui gémissent sous le joug pesant de l'Empereur Napoléon continueront avec l'Espagne les rapports qui ne sont contraires ni à son intérêt raisonnable, ni aux lois de l'équité naturelle, aussi long-temps qu'elles

ne commettront, ni médiatement ni immédiatement, aucune hostilité contre l'Espagne. Elle déclare enfin qu'elle a prononcé le serment solennel de ne prêter l'oreille à aucune proposition de paix, tant que Ferdinand VII, son souverain chéri, ne sera pas en possession de son trône, et que l'indivisibilité absolue de l'Espagne et de ses possessions américaines, sans consentir la cession du moindre village, ne sera pas posée comme la première condition. En conséquence elle ordonne qu'il soit transmis à toutes les parties de la monarchie espagnole, tant au dedans qu'au dehors de la péninsule, les édits et les décrets qui ont pour but leur défense et celle de tous les citoyens espagnols, et le dommage de l'ennemi.

Aranjuez, le 14 novembre 1808.

Signé le Comte DE FLORIDA-BLANCA.

N° XV.

Manifeste relatif à la position actuelle de l'Espagne, publié à Valence.

DEPUIS que l'esprit révolutionnaire de la France a commencé, par suite des victoires des armées françoises, à étendre son influence sur les affaires du continent, la dignité de toutes les

nations qui ont tenu un rang distingué dans l'histoire moderne est graduellement évanouie. La politique impériale ne diffère de la politique révolutionnaire, ni par ses principes, ni par ses actes. L'égoïsme, la perfidie, les artifices les plus raffinés, ne sont pas moins sensibles dans les négociations de la nouvelle cour impériale que dans celle de la république qui l'a précédée.

Un regard jeté sur l'histoire malheureuse de notre patrie depuis la paix de Bâle nous fait voir une démocratie, ou plutôt un club d'oligarques exaltés et turbulens, sans caractère et sans loyauté, qui, sous des prétextes spécieux, nous ravit notre or, menace notre tranquillité au milieu de la paix, et ne donne sa parole que pour la rompre. Bientôt après se place à la tête du gouvernement françois un soldat hardi, passé maître en hypocrisie, un aventurier, fils de la fortune. Il foule aux pieds cette liberté chimérique pour laquelle mille victimes illustres avoient versé leur sang. Il promet à tous la liberté et la paix, pour s'arroger le pouvoir, pour s'entourer de créatures, pour séduire les guerriers, pour bannir des citoyens honnêtes, pour inventer des soulèvemens, des empoisonnemens, et d'autres intrigues dramatiques, enfin pour se faire proclamer Empereur.

Toute l'Europe regarda cet événement comme le pas le plus audacieux de l'orgueil tyrannique. L'Espagne resta néanmoins fidèle aux conditions du traité de Bâle; elle reconnut la première l'aventurier sur le trône, et ses liaisons avec le Nord lui amenèrent d'autres cabinets à reconnoître le nouveau monarque. Mais depuis ce moment les hommes de la nation les plus éclairés cessèrent d'aimer leurs voisins.

Nous couvrirons d'un voile épais les conquêtes que Napoléon fit ensuite en Italie; nous jetterons le manteau de la honte sur les artifices dont il s'est servi pour susciter la dernière guerre en Allemagne, la guerre avec la Prusse, et toutes les dissensions qui ont déchiré le Nord. Remarquons seulement que déjà même les apprentis en politique lisoient avec répugnance les mensonges proclamés solennellement que l'on employoit pour fasciner les yeux du peuple. Si l'Angleterre ne se fût pas armée d'énergie, la flamme destructrice qui ravageoit le continent eût, il n'est que trop vrai, étendu ses désastres au-delà des mers, et le monde n'eût plus été qu'une prison habitée par des esclaves. Cette île, qui par sa constitution s'élève bien au-dessus de tous les pays civilisés, se plaça comme un mur inexpugnable pour arrêter l'ambition insatiable de

Napoléon. La vigueur, les plans profondément réfléchis, et la persévérance des habitans de cette île, ont été des écueils contre lesquels ont échoué tous les projets de ce fléau des nations.

On a observé, avec raison, qu'après la paix de Tilsit Bonaparte s'étoit défait du reste de pudeur dont il avoit jusqu'alors conservé l'apparence. Il se livra à l'illusion qui lui faisoit croire qu'il étoit le maître des opinions et des pensées, des volontés et des actions. Dénué de conscience, il commença à exécuter une série de forfaits que la postérité aura de la peine à apprécier convenablement, car les annales de l'ambition et de l'impudence n'offrent rien de semblable.

Nous allons esquisser quelques traits du tableau hideux qui s'offre ici à nos yeux, et où l'astuce et la fourberie, le pillage et la trahison forment une union si épouvantable. La postérité peindra ces scènes d'horreur avec les couleurs les plus affreuses, quand les fers dans lesquels la crainte, l'abjection, la puissance des armes tiennent les esprits seront enfin brisés. Nous voulons simplement dérouler le tissu d'iniquités et d'horreurs dont on nous entoure pour nous asservir. Nous développons des motifs bien faits pour donner l'essor à nos penchans les plus généreux, afin que nous nous élevions jusqu'à

l'héroïsme, et que nous nous armions pour la défense de nos intérêts les plus sacrés.

Chacun sait que la nullité et la corruption de notre cabinet ont offert notre pays comme une proie facile à la faim dévorante de notre voisin. Nous vivions tous dans l'esclavage; l'opinion publique osoit à peine se manifester; elle trouvoit pourtant assez de force pour contenir nos ennemis. La vue du jeune Prince des Asturies, les persécutions et les injures qu'il a endurées depuis les jours de son enfance; l'abaissement auquel la nation mécontente l'a vu condamner, nous donnoient le courage de souffrir. Nous espérions que sous lui le bonheur public refleuriroit, qu'il rendroit l'énergie à un peuple généreux qui s'annonçoit comme le partisan de sa cause et le gardien généreux de son honneur.

Le bras puissant de la Providence a hâté cet heureux événement, a renversé l'usurpateur de l'Espagne, et a présenté à nos yeux la perspective du bonheur. L'artificieux Napoléon a cependant su, en les flattant, tromper les deux partis; il a persuadé au Prince des Asturies que les troupes françoises n'entroient sur le territoire espagnol que pour venger son innocence opprimée et sa dignité offensée. Il a persuadé au parti opposé qu'il avoit conçu l'aversion la plus forte

contre les dissensions, les brouilleries, les infamies du palais. Godoï, qui vouloit à tout prix orner son front du diadème, avoit en secret noué une négociation. Il résolut, en inspirant des craintes sur leur sûreté à ses souverains dont il trahissoit la confiance, de les livrer aux armées françoises. Il voulut les forcer à s'éloigner et à abandonner la patrie, afin que cette démarche fournît un prétexte spécieux aux prétentions de Bonaparte.

Des hommes raisonnables n'ont pas voulu croire à l'existence d'un complot si infâme; mais la protection que l'on accordoit au coupable, protection qui put seule le sauver de la potence et de la mort, l'artifice de l'abdication forcée, le jour faux et trompeur sous lequel on fit paroître les événemens de l'Escurial, en dénaturant les faits et cachant la vérité, enfin l'impudence avec laquelle on arracha jusqu'aux plus tendres rameaux de la souche royale, nous éclairent sur les desseins de cette politique.

La nation regardoit Ferdinand VII comme le libérateur après lequel elle soupiroit. Elle voyoit en lui le restaurateur de sa gloire et du système politique convenable à ses intérêts. Est-il un titre plus beau pour un souverain que l'unanimité des bénédictions de tout un peuple, les

vœux et les larmes d'une nation qui, depuis long-temps condamnée à l'abaissement, conserve néanmoins constamment la dignité qui la caractérise? Qu'a fait jusqu'à présent Bonaparte? Partout il ravage et détruit, nulle part on ne le voit créer et édifier. L'anéantissement des Bourbons et l'occupation de l'Espagne appartiennent à son plan d'assurer en France l'hérédité de sa propre famille. La justice, la morale, la décence ne sont à ses yeux que des chimères faites pour le bas peuple, que des jouets bons pour des enfans. Un traité de paix tyrannique conclu avec l'Angleterre après la guerre la plus malheureuse, pouvoit-il être plus désastreux pour nous que l'amitié pernicieuse de la France? Que l'Angleterre à son gré commande sur nos côtes, elle ne peut qu'accroître notre bien-être, notre agriculture, notre industrie.

La partie la plus considérable de nos capitaux sont le produit des années de paix que nous avons eue avec cette nation. Quels avantages, au contraire, nous a procurés l'alliance de la France? Quelles récompenses avons-nous obtenues en lui sacrifiant notre marine, nos riches trésors, nos guerriers, toute notre force politique? Tandis que l'on nous faisoit des protestations d'amitié, que l'on promettoit l'union, que l'on tendoit la

main à nos agens, l'on déchiroit notre sein et l'on forgeoit pour nous à Saint-Cloud des fers ignominieux. Voilà comme des ingrats nous récompensent de notre loyauté ! Un gouvernement barbaresque agiroit-il d'une manière plus infâme?

Que peut-on attendre d'une nation qui, en nous prodiguant les assurances d'union et d'amitié, fait occuper par ses soldats nos rempats, nos forteresses, notre capitale, pour nous ravir tout moyen de défense ? En quels termes raconterons-nous à la postérité les faits dont nous sommes témoins? Nos enfans croiront-ils ce que nous voyons de nos yeux? Quand nous parcourons l'histoire de tous les siècles, ces immenses archives de la grandeur et de la petitesse de l'homme, nous voyons le fanatisme de l'ambition s'étendre plusieurs fois sur la surface de la terre, et porter, d'une de ses extrémités à l'autre, le fer et la flamme; mais jamais nous ne rencontrons des monstres sans foi qui nous embrassent tendrement pour nous étouffer dans leurs bras, pour nous jeter dans les fers que, suivant la coutume barbare des siècles où le droit des gens passoit pour une chimère, le vainqueur imposoit au vaincu. Bonaparte seul l'a essayé! Tandis que l'Espagne le regardoit comme un héros, comme un libérateur de la nation, comme un ami de son Prince, il se

montra comme un usurpateur déhonté. Au moyen de viles intrigues il précipita Ferdinand VII de son trône, abusa de sa droiture et de sa loyauté, le trompa, le noircit, l'outragea, le calomnia, et finit par ôter de dessus la tête de ce Prince et de dessus celle de sa famille la couronne antique que depuis des siècles l'Espagne désolée regardoit comme le garant de son indépendance. Si Bonaparte, après des combats opiniâtres et à la suite de triomphes décisifs, eût exercé les droits terribles du vainqueur, il eût, sans être trop odieux, pu paroître aux yeux de ses contemporains comme l'homme de la terreur; mais lorsque l'on réfléchit que c'est après l'avoir couvert et protégé du manteau de l'amitié, de la confiance et de la reconnoissance, qu'il s'est jeté sur l'objet qu'il avoit choisi pour en faire sa proie, alors les expressions manquent pour peindre un caractère où on ne découvre pas le moindre vestige de vertu, de morale, en un mot, rien de ce qui élève l'homme au-dessus de la bête. C'est, dans toute l'étendue du mot, une bête féroce. Cependant, et lui, et tous les despotes subalternes qu'il a envoyés à notre cour et à la capitale de notre péninsule, offroient à toutes les générations espagnoles futures l'assurance du bonheur.

Qui eût pu penser que Bonaparte se fût déclaré

pour le parti abject de Godoï et de ses complices? L'Europe, muette d'horreur, maudit une intrigue si atroce; l'Espagne et l'humanité offensée appellent nos bras à la vengeance. Bonaparte, tranquille dans son crime, par son habitude d'en commettre, veut pousser ses projets à une extrémité où les forces de l'imagination ne nous laissent plus rien discerner de fixe et de déterminé.

Il doit voir qu'en continuant à poursuivre ses desseins il en résultera pour nous la perte entière de nos possessions en Europe et en Amérique. Dans le Nouveau-Monde il se formera différentes dynasties qui non-seulement déclareront les colonies indépendantes, mais les rendront même redoutables à leur ancienne métropole. La Grande-Bretagne y acquerra une prépondérance qu'elle n'y eût jamais eue sans cela. Des émigrations nombreuses et une foule d'autres maux seroient la suite de ces événemens. La maison d'Autriche ne laissera pas dormir son droit imprescriptible à la couronne d'Espagne au défaut de la maison de Bourbon. Tous les gouvernemens doivent se défier d'un cabinet immoral qui est une cause continuelle d'inquiétude. Il est désespérant pour lui, mais enchanteur pour nous, l'espoir qu'il ne réussira pas à mettre les Espagnols aux fers comme des esclaves. Elles sont

vaines ses paroles séduisantes ; c'est inutilement qu'il cherche, avec une armée de misérables esclaves et de conscrits garrottés qu'il entraîne de l'extrémité de l'Europe et de pays aussi étrangers à la France qu'à nous, à effrayer une nation jalouse de sa gloire.

Bonaparte voit tout cela comme nous le voyons, mais il résiste à sa propre conviction; car son ambition est insatiable comme la soif de Tantale. Les proclamations de Murat veulent faire taire tout sentiment humain; nous faire oublier que le 2 mai le sang de nos frères, morts dans les tourmens, a coulé dans les rues de la capitale; que le bras de ses satellites s'y est plongé. Mais que nos ennemis ne dorment pas tranquilles, qu'ils ne se reposent pas avec orgueil à l'ombre des palmes cueillies dans cette journée. Une petite partie du peuple, sans chef, sans guide, presque dénuée d'armes, s'est montrée redoutable pour eux; cette petite troupe a suffi pour démentir les calomnies et les faussetés que la criminelle gazette de Madrid et les journaux de France répandent à l'envi : elle a prouvé que nous conservons toujours la force énergique de notre caractère, notre intrépidité et notre bravoure.

La condescendance extraordinaire de notre

gouvernement envers nos hôtes perfides l'a obligé, pour sa propre sûreté, à perdre de vue son peuple infortuné. Ce peuple, qui compose la grande masse des états, conserve encore dans son cœur les vertus anciennes, et s'est sacrifié pour la justice de sa cause et pour la cause de son Prince, sans recevoir pour cela les remercîmens de son gouvernement.

L'ambition de l'armée ennemie devroit se modérer au souvenir des momens critiques du 2 mai. Mais Bonaparte ne compte pas le sang de ses soldats ; ce n'est rien pour lui. Dans le délire de son orgueil il rêve le prompt assujettissement de l'Espagne, la conservation facile de ses colonies. Il envoie une armée composée d'un mélange d'Italiens, de Polonois, de Suisses, d'Allemands et d'autres enfans du malheur, qu'il a flattés de l'espoir de piller les palais de son plus fidèle allié. Il nous parle en termes arrogans de la force et du nombre de ses armées, envahit notre pays, jette dans un cachot les Princes ses alliés, les arrache avec une violence atroce du sein de leurs peuples, et dans ses momens de loisir fabrique des ordres, des contre-ordres, des abdications et des décrets, des lettres et des libelles. Il croit déjà, au moyen d'une assemblée des Cortès à Bayonne, être parvenu au but que se proposoit

sa perfidie. Mais il n'a pas calculé l'indignation énergique d'un peuple brave qui veille avec jalousie sur son indépendance.

Ce peuple est entré dans la lice des combats; le Dieu des armées le bénira pour humilier l'ingratitude et l'infidélité, et pour châtier la France de son crime, en renouvelant des jours de sang et d'horreur à peine expirés.

Qu'un Murat traite encore de révolte les démonstrations de notre fidélité et de notre patriotisme : l'univers sera notre juge; déjà il a prononcé la condamnation de nos ennemis !

Généreux et honnêtes habitans de Valence, le bonheur de la patrie dépend de notre courage. L'Espagne plongée dans la douleur attend de nous un exemple éclatant pour lancer tous ses enfans sur le chemin de la gloire et dans la carrière de l'héroïsme. Les yeux de la nation sont fixés sur nous, l'on nous bénit comme les champions de la liberté.

Réveillez-vous et soyez dignes de votre haute destinée, le monde vous contemple. Si jusqu'à présent nous avons, par respect pour l'autorité, contenu le mécontentement amer que nous ressentions des insultes faites à notre honneur, aujourd'hui notre liberté comme citoyens, et le caractère de patriotes, nous appellent aux armes.

Il faut nous réunir aux autres provinces, nous rassembler sous la même bannière, obéir aux mêmes chefs pour venger l'offense faite à notre souverain bien aimé, l'injure de la nation, l'invasion de nos maisons, la majesté des lois, la sainteté des autels. Renouvelons devant ces téméraires les journées de Pavie et de Saint Quentin qui ont donné l'immortalité à nos ancêtres.

Recit de quelques événemens qui se sont passés à Fontainebleau depuis l'arrivée du Pape en cette ville, le 19 *juin* 1812, *jusqu'au prétendu concordat signé le* 24 *janvier* 1813 (1).

Sa Sainteté fut conduite de Savone à Fontainebleau dans une voiture où il se trouvoit seul avec M. Coste, colonel de gendarmerie. Lorsque le Saint-Père fut arrivé au haut du Mont-Cénis, l'état de sa santé parut si mauvais, que les pères de l'hospice, le croyant près de la mort, lui administrèrent le Saint Viatique.

On ne laissa au Pape que quarante-huit heures de repos. Quoique malade encore, il fut obligé de remonter en voiture, d'où on ne le laissa plus sortir jusqu'à son arrivée à Fontainebleau. Il y entra à minuit. Le concierge du château n'ayant pas été averti à l'avance, le

(1) Quoique ce récit ne soit pas officiel, nous avons cru devoir le placer à la fin du premier volume de notre Recueil, parce qu'il renferme des faits dont la connoissance ne peut qu'intéresser le public.

logea dans sa propre demeure, où les ministres Champagny et Bigot, et quelques Cardinaux qui se trouvoient à Paris, vinrent le voir le lendemain. Quelques jours de repos lui rendirent tant de force, qu'il put aller habiter un appartement dans le château. On lui accorda une certaine liberté. Il fut permis de l'aller voir et d'assister à sa messe. On le traitoit avec ces ménagemens dans l'espoir de le tromper, et de le porter à signer un nouveau concordat. On prépara les voies en lui envoyant des prélats françois qui lui exagérèrent le danger d'un schisme qui menaçoit l'Église, en lui assurant que Napoléon, las des difficultés que le Pape lui opposoit, finiroit par séparer l'Église gallicane de l'Église romaine.

Napoléon vint lui-même à Fontainebleau, et essaya d'ébranler la fermeté du Pape par les menaces qu'il laissa échapper, tant contre les prélats exilés, que contre l'Église même. Le Saint-Père, qui a donné tant de preuves de sa résignation à sacrifier à l'intérêt de l'Église et à son devoir son propre intérêt, et sa vie même s'il le falloit, fut ému de compassion pour le malheur de tant de prélats et de prêtres exilés. Mais ce qui lui causa la plus vive affliction, et fit sur lui la plus vive impression, furent le triste sort qui paroissoit réservée à l'Église confiée à ses soins, et l'idée des nouveaux dangers prêts à fondre sur la religion, qui nuit et jour ne laissoient aucun instant de tranquillité à l'esprit de Sa Sainteté. Pour épargner à l'Église de nouvelles violences, le Saint-Père, fatigué des assauts pénibles qu'il avoit éprouvés, finit par ne pas rejeter absolument les voies de la conciliation. Napoléon lui proposa alors les articles publiés dans le Moniteur. Après avoir odressé à l'Empe-

reur les observations suggérées par ces articles, le Pape les accepta provisoirement, et sous la réserve expresse qu'ils ne seroient en aucune manière portés à la connoissance du public avant qu'ils eussent été examinés et interprétés d'après leur véritable sens, par un consistoire, de Cardinaux uniquement tenu à cet effet; et que ces articles ne devoient être regardés que comme des bases préliminaires d'une paix entre l'Eglise et l'Empereur des François. Napoléon promit tout, et ravi d'avoir obtenu ces articles, il se hâta de retourner à Paris, pour donner connoissance au Sénat de la conclusion d'un nouveau concordat, lequel, en supposant que les articles convenus eussent suffi pour en former un, n'existoit plus du moment où l'Empereur, oubliant ses promesses, en avoit enfreint la clause fondamentale. Cependant ce prétendu Concordat fut publié dans toutes les feuilles : la paix conclue avec le Pape et l'existence d'un nouveau Concordat furent annoncées au son des cloches en France et en Italie. Le Cardinal Fesch porta ses plaintes à l'Empereur, et lui déclara que sa conduite étoit une violation des droits du Sacré Collége.

Il paroît que Napoléon sentit le besoin d'endormir ses peuples par une prétendue réconciliation avec le Pape, afin de pouvoir effectuer les nouvelles levées destinées à remplacer l'armée qui avoit péri en Russie.

Quoi qu'il en soit, pour donner quelque apparence de réalité à ce Concordat imaginaire, Napoléon rendit la liberté à treize Cardinaux exilés dans diverses villes de France, et les envoya à Fontainebleau, mais sans lever le séquestre mis sur leurs biens, et sans rien assigner pour leur entretien, de manière que sept d'entre eux que

l'on n'a pas pu loger au château avec le Pape, languissent dans la misère. Le sort des autres ecclésiastiques disgraciés n'a pas non plus éprouvé d'amélioration. Quelques-uns vivent dans l'exil, d'autres gémissent dans les prisons, quelques-uns enfin n'ont, pour subsister, que du pain et l'eau.

Une telle conduite, aussi barbare que contraire aux promesses faites par l'Empereur, ne put rester cachée au Saint-Père. Il adressa par écrit ses reproches à l'Empereur Napoléon, déclara rompu l'arrangement fait avec lui, et ajouta qu'il ne consentiroit jamais à un Concordat, à moins qu'il ne s'étendît à tous les points en contestation entre le Saint-Siége et la France. Pour prévenir l'abus que Napoléon pouvoit faire des articles, Sa Sainteté avertit, par une circulaire, tous les Archevêques françois, qu'ils ne devoient ajouter aucune foi aux bruits que l'on faisoit circuler, comme si les articles eussent été approuvés, et qu'un Concordat eût été signé.

Cette démarche irrita tellement Napoléon, que le 26 mars 1813 il publia son fameux décret dirigé contre ceux qui oseroient attaquer son Concordat; mais, malgré ce décret, on est sûr qu'aucun Archevêque ne voudra consacrer des intrus; car fort heureusement le Cardinal Mauri n'est pas encore Archevêque. Cet homme a eu l'effronterie d'insister auprès de Sa Sainteté pour qu'elle exécutât les articles. Un jour qu'il renouveloit ses instances, en présence du Cardinal de Piétro, celui-ci parla dans le sens du Pape, et s'attira par-là la disgrâce de Napoléon, qui le lendemain l'exila de Fontainebleau, et le dépouilla de tous les honneurs du cardinalat.

Inébranlable dans ses principes, le Saint-Père a re-

doublé de vigilance contre les piéges qu'on veut lui tendre. Sa déclaration adressée à Napoléon lui a attiré de nouvelles duretés ; il est gardé à vue par un gendarme, et on ne lui permet pas de sortir du palais. Le petit nombre de personnes qu'il a autour de lui est également prisonnier. La même sévérité s'étend aussi aux Cardinaux, auxquels on ne permet pas d'écrire à leurs parens. Le Pape et ces prélats sont dans l'impossibilité de remplir les fonctions que leur impose l'Eglise.

Telles sont les souffrances que le Chef visible de l'Eglise supporte en France pour un prétendu Concordat, de l'authenticité duquel toute l'Europe a douté depuis le premier moment de sa publication ; car le monde entier est trop convaincu de la droiture et de la sagesse du vénérable Pasteur suprême qui, aux violences qu'on s'est permises contre lui depuis plusieurs années, n'a opposé que le sentiment de son devoir et de sa haute dignité, ainsi qu'un courage inébranlable.

FIN DU PREMIER VOLUME.

